L'agriculture est la base de toute prospérité publique comme la force vive des sociétés :: :: :: :: ::

La Patrie

EDITION HEBDOMADAIRE (LE CULTIVATEUR)

Le plus bel éloge de l'agriculture est fait par les cultivateurs qui savent attacher à la terre l'âme de leurs enfants.

50e ANNEE—No 27 MONTREAL, JEUDI 4 MAI 1922 LE NUMERO: TROIS CENTINS

UN BEAU PETIT COIN DE TERRE EN BAS DE QUÉBEC.

LA PAROISSE DE SAINT-ROCH DES AULNAIES.

UN PEU D'HISTOIRE.

SA Seigneurie de St-Roch des Aulnaies, comté de l'Islet, a été concédée le 1er avril 1656 par M. de Lauzon à sieur Nicolas Juchereau de Saint-Denis. Elle passa ensuite aux mains des Juchereau-Duchesnay,, descendants de la famille précédente.

Le premier manoir Seigneurial fut construit par M. Juchereau, de Saint-Denis, un quart de mille à l'Est du manoir actuel; il fut agrandi et embelli par les Juchereau-Duchesnay et fut incendié par les Anglais en 1759. Le Seigneur rebâtit en 1764 un autre manoir (qui existait encore en 1850) sur le superbe site du manoir actuel. En 1840, J.-Bte Juchereau-Duchesnay y passait la belle saison, y retirant ses rentes, puis il le vendit avec les moulins et la seigneurie à l'hon. Amable Dionne, de Kamouraska qui fit construire le manoir actuel pour son fils Amable, époux de Catherine Wilhelmine Boisseau, fille du notaire Gaspard Boisseau et de Catherine Wilson.

Après la mort de M. Dionne, le manoir fut vendu à l'hon. Sénateur Arthur Deschesnes. Il appartient à présent à son fils Aimé, député au fédéral pour Montmagny qui, n'ayant pas d'Eve pour jouir de ce paradis terrestre a fermé le manoir et n'entretient que la promenade, les avenues bordées de noyers, d'acacias, de marronniers et de grands arbres toujours verts.

La paroisse fut desservie d'abord par l'abbé Joseph Thomas Morel, arrivé de France en 1661, qui visitait deux fois par an les paroisses et missions de la côte de Beaupré, Isle d'Orléans et sur la rive sud de St-Thomas uajourd'hui Montmagiy à Kamouraska. En 1685 Nicolas Cadard, récollet résidant à Rivière Ouelle, remplacé en 1689 par le frère Emmanuel Juneau, puis en 1690 Pierre de Francheville suivi en 1691 de Bernard Requeleyne. A partir de 1715 le curé résidant à Ste-Anne fut chargé de la desserte de St-Roch. Se sont succédés MM. Jacques Leslache, Nicolas-Joseph Chasles, Sauvenier de Coppin, frère Maurice Imbault, Louis-Bernard Castonguay, Charles Duchouquet jusqu'en 1750, époque où M. Charles Garcault fut le premier curé résidant de St-Roch des Aulnaies qu'il quitta pour la cure de Berthier en 1769. De cette année à 1777 la paroisse fut desservie par le curé de Ste-Anne, M. Pierre-Antoine Porlier. Monseigneur Briand nomma curé de St-Roch M. H. Pierre Huet, de la Valinière, remplacé par M. Louis Hubert, frère du préfet de ce nom, à qui succéda en 1780, M. Joseph Verreau qui se retira du ministère pour cause de santé, en 1818. Il donna à sa paroisse une somme suffisante pour l'entretien d'une école de garçons ($2,000) qui existe encore. Son successeur M. Brodeur, donna $800 pour acheter la maison. Cette école de la fabrique a toujours été bien tenue et a rendu de grands services à la jeunesse de la paroisse; les élèves sont préparés pour entrer au cours latin au Collège de Ste-Anne de la Pocatière. Les dernières institutrices, Madame Joseph Lebel puis Mlle Eugénie Pelletier, toutes deux de St-Roch des Aulnaies, n'ont pas à envier les succès des professeurs qui les ont précédées.

M. l'abbé D. H. Tétu remplaça M. Brodeur en 1829; il y avait alors 2,000 communiants, l'église étant devenue trop petite pour la population, M. le curé se mit courageusement à l'oeuvre pour décider les intéressés à en construire une autre, la fabrique paya la main d'oeuvre et les habitants fournirent les matériaux. Il y avait tant d'enthousiasme que chacun voulait faire plus que son voisin. Les travaux commencés en 1849 se terminèrent en 1854. (Fait remarquable et peut-être unique, l'église fut construite volontairement, sans avoir recours à la répartition). La bénédiction donnée par M. Ls. Beaubien, 28 octobre 1852. M. étu avait en la personne de M. J.-Bte Dupuis, député du comté de l'Islet, un ami intime et distingué, dont l'influence et les conseils lui ont aidé à conduire à bonne fin une si vaste entreprise. Il souscrivait libéralement à tout ce qui pouvait contribuer à la gloire de Dieu et au bien de la paroisse. L'une des chapelles latérales de l'église dédiée au Sacré-Coeur est due à sa munificence.

Monsieur J.-B. Dupuis est une des figures marquantes de la paroisse de Saint-Roch-des-Aulnaies où il a laissé le meilleur souvenir. Né à Montmagny le 24 août 1814, il épousa à Rivière Ouelle, Marie-Justine Letellier, de Saint-Just, soeur du Lieutenant-Gouverneur, le 7 avril 1837. Il est décédé à St-Roch des Aulnaies le 7 août 1889. Il fut le père d'Auguste Dupuis, horticulteur, Luc Dupuis, apiculteur, de feu Jules Dupuis, cultivateur, de l'abbé J. Fernand Dupuis, curé de Plessisville, de feu Madame Pamphile Verreault, notaire, St-Jean-Port-Joli, et de Dame Auguste Fafard, mère de M. F. Fafard, M.P. pour l'Islet.

La paroisse de Saint-Roch a fourni un grand nombre de prêtres parmi lesquels nous avons pu nous procurer les noms suivants de ceux ordonnés pendant que M. Tétu était curé de St-Roch et depuis: Grégoire Tremblay, André Pelletier, Amable Blanchet, Alphonse Pelletier, Thomas Caron, Joseph Soulard, Narcisse Pelletier, Lucien-Napoléon Francoeur, Léandre Francoeur, Joseph Lizotte, Louis Chiniquy, Jean Pelletier, Nazaire Pelletier, Joseph-Napoléon Chrétien, Louis-Octave Tremblay, Fernand Dupuis, Georges Niville, L. A. Napoléon Caron, David Chénard, Luc Castonguay, Louis-Joseph Pelletier, Chs. François Dupont, Alfred Dupont, Noël Pelletier, père, Edgar Deschènes, O.P., Charles Pelletier, Gilbert Dupuis. Monsieur Têtu décéda le 30 avril 1875, les funérailles eurent lieu le 5 mai à Saint-Roch des Aulnaies.

Son successeur, Monsieur l'abbé Edouard Dufour, fut curé de cette paroisse jusqu'en 1888, il se retira à l'Hôpital Général où il mourut le 19 mars 1889 et fut inhumé dans l'église de Saint-Roch.

Monsieur l'abbé Joseph-Octave Soucy remplit la charge de curé de 1888 jusqu'à sa mort, le 12 janvier 1892 et a été inhumé dans l'église. Il fut remplacé par M. Napoléon-Honoré Leclerc, né à Lotbinière, qui en 1893 changea de cure avec le Révérend monsieur Garneau, alors curé de Beaumont.

(SUITE A LA 2ème PAGE)

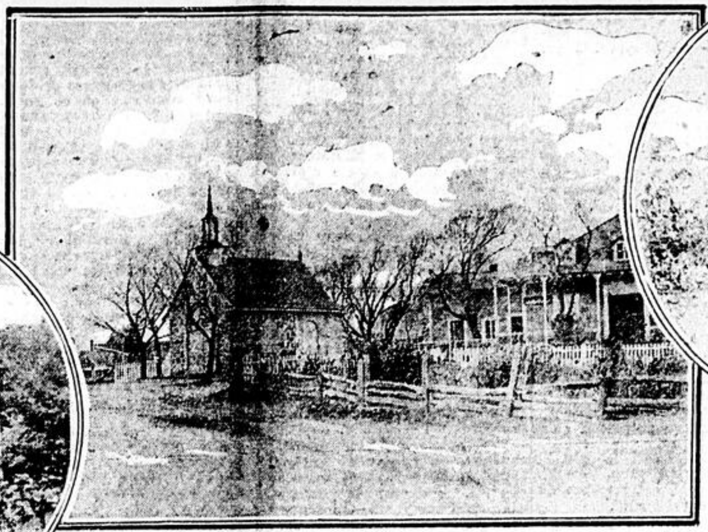

La chapelle et la résidence du docteur Lacoursière.

Une vieille maison construite avant 1759.

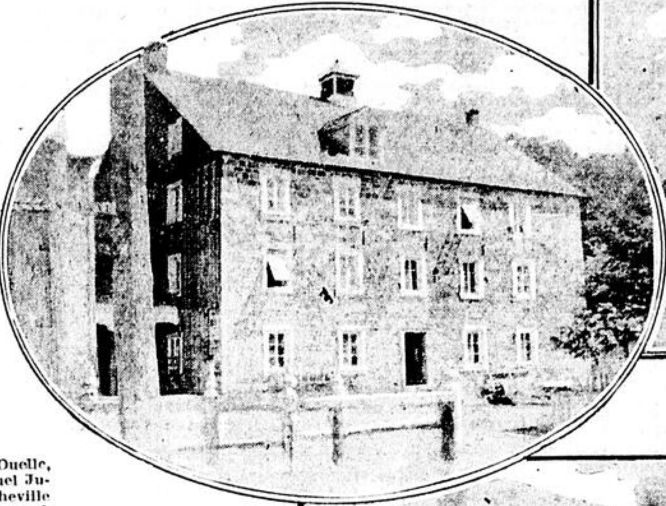

Relique du passé: le vieux moulin à farine seigneurial appartenant autrefois à J. B. Juchereau-Duchesnay et qui est aujourd'hui la propriété de M. Alfred Picard.

Résidence de M. Luc Dupuis, apiculteur

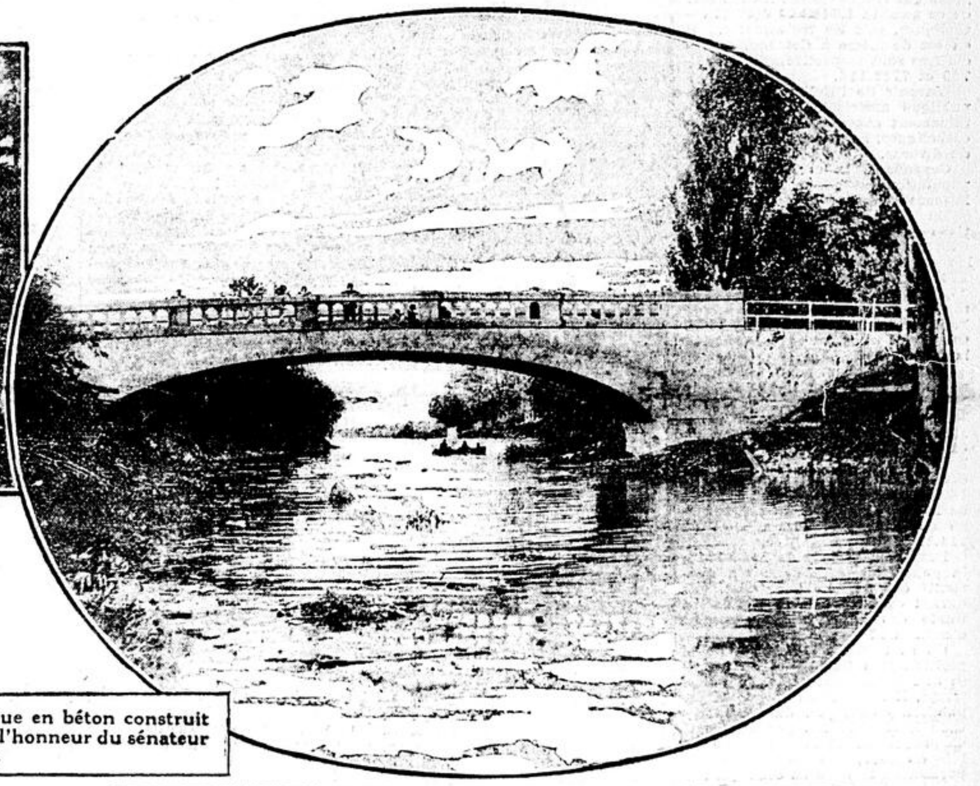

Pont artistique en béton construit en 1921 en l'honneur du sénateur Deschênes.

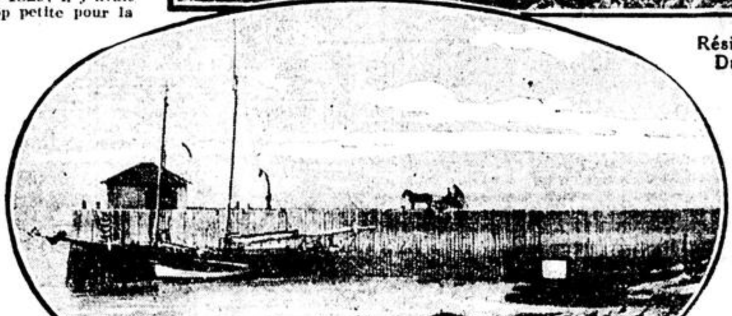

Une délicieuse marine: le quai de Saint-Roch des Aulnaies.

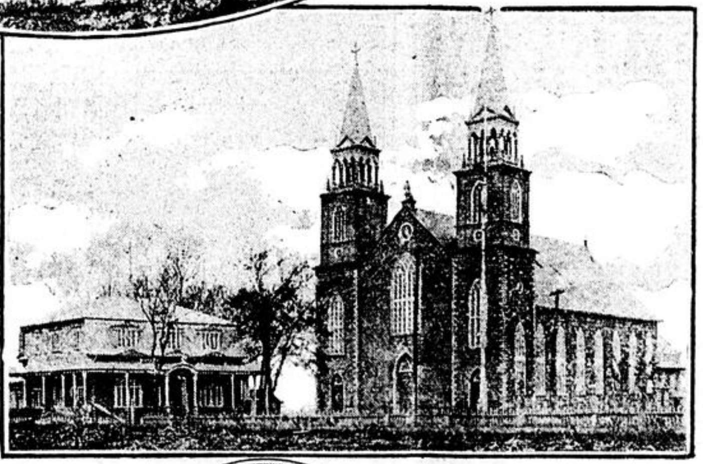

L'église paroissiale et le presbytère de St-Roch des Aulnaies.

Résidence de M. Charles Dupuis, marchand de St-Roch des Aulnaies.

Maison construite en 1860 par M. J. B. Dupuis et qui est aujourd'hui la propriété de son petit-fils Fernand Dupuis, cultivateur averti et progressiste.

L'abbé M. Armand Proulx, curé de la paroisse de St-Roch des Aulnaies.

M. J. B. Couillard-Dupuis, député de l'Islet de 1878 à 1881.

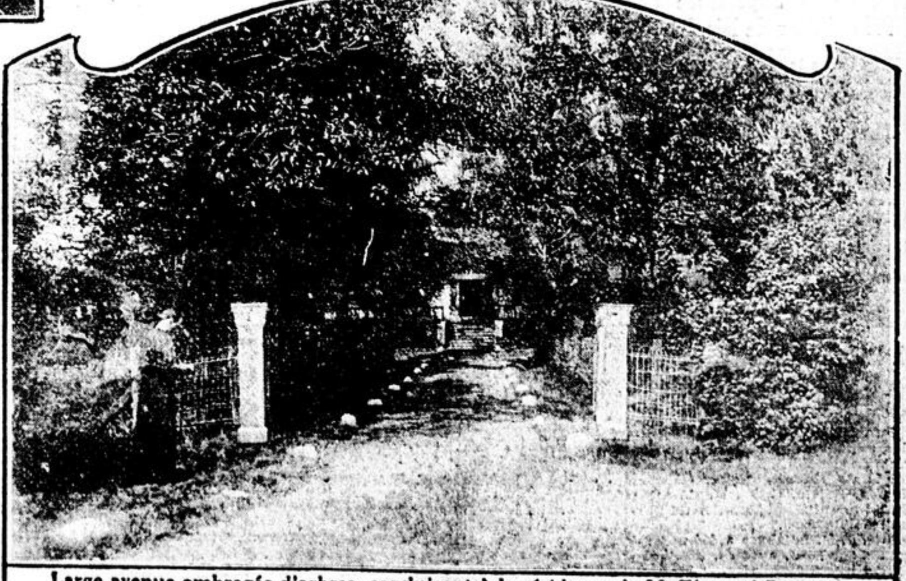

Large avenue ombragée d'arbres, conduisant à la résidence de M. Fernand Dupuis. On voit ici son frère l'abbé Gilbert Dupuis en train de lire son breviaire. N'est-ce pas que cette photographie fait tableau ?

L'AVENIR DE L'EGLISE CATHOLIQUE AUX E.-U.

Des statistiques officielles qui démontrent les progrès réalisés aux E.-U.

LA SITUATION

Washington, 29. — Depuis plus de vingt ans on a pu facilement contater les progrès faits par l'Eglise catholique aux Etats-Unis. Les temples, les écoles, les monastères et les couvents s'y sont multipliés et rendent témoignage à la foi des fidèles et à la vitalité des forces catholiques dans le pays.

Certaines statistiques officielles nous donnent à ce sujet d'utiles renseignements.

Ainsi, depuis 1890, nous avons des données, qui pour n'être pas parfaites, n'en sont pas moins les seules sur lesquelles on puisse appuyer certaines conclusions. En 1890, il y avait 8,784 églises catholiques érigées aux Etats-Unis; en 1906, leur nombre s'élevait à 11,881, pour monter à 15,120 en 1916. Ce qui indiquait des augmentations d'abord de 35.8 pour cent, puis de 27.3. Ce dernier chiffre, pour la décade 1906-1916, est certainement remarquable.

La situation est encore plus encourageante lorsque l'on considère le nombre des paroisses et missions. De 10,239 en 1890, elles ont passé à 12,482 en 1906 et 17,487 en 1916 soit une augmentation de 21.9 pour cent, puis de 40.1 pour la dernière décade.

Ce nombre croissant de paroisses et de missions a fourni aux catholiques une facilité plus grande d'accomplir leurs devoirs religieux et à compenser les nombreuses pertes dont elle avait été affligée dans les années précédentes.

La fréquentation des églises est aussi représentée par des chiffres qui ne manquent pas d'éloquence. Ainsi, New-York, en 1916, avait 2,101,233 personnes de toutes religions qui fréquentaient les églises: de ce nombre 1,545,562 étaient catholiques, soit les trois-quarts. Il en est de même à Chicago, où les chiffres sont respectivement 1,058,785 et 7718,114.

L'avenir de l'Eglise dans la république américaine paraitra certainement encourageante; chez les catholiques, ne règne guère la plaie du divorce.

Cependant, la croissance de la population catholique n'a pas subi l'ascension que l'on attendait.

En 1890, toutes les dénominations religieuses comprenaient 21,699,432 habitants; sur ce nombre les catholiques en comptaient 7,343,156. En 1906, les chiffres furent 35,068,058 et 15,721,815. Le grand total a été de 33.8 pour cent en 1890, 40.4 en 1906 et 37.5 en 1916. On y voit un écart favorable pour la décade 1906-1916.

L'augmentation pour toutes les religions a été de 20,227,422 de 1890 à 1916, soit 13,368,626 pour 1890-1906 et 6,858,796 pour 1906-1916, donnant un pourcentage de 61.6 et 19.6 ou un total de 93.2. Pendant ce temps-là, le nombre de catholiques augmentait de 6,867,569 de 1890 à 1906 et de 1,511,960 de 1906 à 1916, soit un pourcentage de 93.5, 10.6 et un total de 114.1.

Durant la période de 1906-1916, la population catholique n'a augmenté que de 10.6 pour cent. Et durant cette période la population totale des Etats-Unis augmentait d'environ 17 pour cent.

On se trouve en présence de la position très florissante de l'Eglise aux Etats-Unis, mais, en même temps, il faut constater que la population catholique, durant la décade 1906-1916 n'a pas augmenté en proportion de la population totale du pays, non plus qu'en proportion du nombre de ceux qui fréquentent les églises.

LES BATONNIERS DANS LA PROV. DE QUEBEC

A SHERBROOKE, A SWEETSBURG ET A HULL.

Sherbrooke, 2. — A son assemblée annuelle tenue hier midi, le Barreau du disrtict de St-François a fait l'élection de ses officiers: MM. A. Tourigny, bâtonnier, Forest, C.R., syndic, D. Panneton, trésorier, K. Wilson, secrétaire, Hon. Jacob Nicol, C.R., Wm. Morris, C.R., et G. H. St-Pierre, conseillers; M. W. H. Lynch a été nommé délégué au conseil du Barreau provincial.

Après la réunion il y eut lunch donné par le nouveau bâtonnier au Magog House, et l'hon. Jacob Nicol, C.R., le nouveau juge J. H. Lemay, W. H. Lynch, bâtonnier sortant de charge, et le juge White, y furent les principaux orateurs.

Mort de la Supérieure de l'Hôtel-Dieu de Nicolet

Nous avons la profonde douleur d'annoncer la mort de la Révérende Mère Carignan, âgée de 49 ans, après 31 ans de vie religieuse, décédée hier soir, à 8 hrs 22 minutes à l'Hôpital St-Joseph. C'était la Supérieure Générale de la Communauté des Soeurs Grises de l'Hôtel-Dieu de Nicolet.

Nous nous unissons au deuil de la Communauté..

Mgr Bruneau, accompagné de plusieurs prêtres de son diocèse, s'était rendu au chevet de la Révérende Soeur, hier après-midi, quelques heures avant sa mort, et lui avait apporté les derniers sacrements.

M. Boivin bâtonnier du Saint-François

Sweetsburg, Qué, 2.—L'assemblée annuelle du Barreau du district de Bedford, eest tenue hier au Palais de justice de Sweetsburg. M. Geo. Boivin, C. R., M. P., a été élu à l'unanimité bâtonnier du Barreau de Bedford.

MM. J. E. Lefebvre a été nommé syndic, W. J. Bowles, trésorier, L. A. Giroux, secrétaire, et F. X. A. Giroux, C. R., R. C. Cloutier, C. R., C. A. Nutting, C. R., conseillers, R. J. Stockwell, officier-rapporteur, et A. J. E. Léonard, examinateur.

Suicide du créateur de Nick Carter

NEW-YORK, 27. — Frederic Van Rennsalaer Dey, créateur de Nick Carter, espèce de Sherlock Holmes américain, s'est suicidé en se tirant une balle, dans la chambre d'un hôtel, hier.

UN BEAU PETIT COIN DE TERRE EN BAS DE QUEBEC

(Suite de la 1ère page)

En 1916, M. Garneau laissa la paroisse pour l'Hôtel-Dieu où il mourut deux ans après et fut inhumé dans le sarcophage qu'il s'était fait préparer lui-même dans le cimetière de Saint-Roch des Aulnais.

Le Révérend M. Adolphe Michaud, actuellement chapelain de l'Hôtel-Dieu du Précieux-Sang à Québec, administra la paroisse deux ans et eut pour successeur notre digne et dévoué curé, M. l'abbé Armand Proulx.

VIEILLE MAISON

Seule maison de la seigneurie de Saint-Roch-des-Aulnaies qui ne fut pas incendiée par les Anglais en 1759. Elle appartenait alors à M. Joseph Miville Dechène (Mimy) qui l'avait construite en 1690 sur sa terre de 120 arpents qui avait été concédée à son père en 1684.

Les deux fils de M. Dechène étaient au siège de Québec en septembre 1759 quand un détachement de l'armée de Wolfe débarqué à Rivière-Ouelle commença à brûler les habitations, les granges et les récoltes. Le père Déchène, âgé de 87 ans, seul à la maison avec sa femme, offrit à la troupe d'entrer se reposer. Il sortit sa cruche de bon rum de la Martinique et traita le commandant et les soldats qui lui laissèrent sa maison et sa grange, mais brûlèrent la maison de son voisin, son frère, construite en pierre. Les murs ne furent pas détruits et la maison fut reconstruite l'année suivante. Treize familles passèrent l'hiver dans la seule maison épargnée par les anglais et qu'on peut encore voir dans la paroisse de Saint-Roch. La maison voisine existe encore aussi et fut transmise de père en fils depuis 1684.

Dans cette maison naquit le Rév. Cajetan Dechène, prêtre missionnaire des Isles de la Madeleine, où il mourut. Son corps repose dans l'église de Saint-Roch. Il fut d'un grand dévouement pour les pauvres pêcheurs. La propriété est occupée maintenant par Madame Alfred Miville Déchène et ses enfants dont l'un fit partie de la grande guerre de 1914.

LA PETITE CHAPELLE

Cette chapelle fut construite vers 1702 par M. Jean-Baptiste Pelletier, représentant le comté de l'Islet à la Chambre lorsque furent passées les "92 résolutions". On lui donna d'abord le nom de chapelle Saint-Louis. Plus tard, vers 1880 M. Jean-Baptiste Dupuis la fit réparer. Il obtint la permission de faire venir deux religieuses du couvent de Jésus-Marie pour peindre au fond de la chapelle un magnifique tableau de la grotte de Notre-Dame de Lourdes. Depuis, la chapelle est dédiée à Notre-Dame de Lourdes.

CAUCUS, CE MATIN DES DEPUTES LIBERAUX

L'AMENDEMENT POWER. — LA REORGANISATION DE LA COMMISSION DU SERVICE CIVIL.

OTTAWA, 3. — Presque tous les députés sont en caucus aujourd'hui chez les libéraux. On a parlé, dit-on, de plusieurs choses: l'enquête sur les taux de chemins de fer, le bonus au service civil, les dépenses de la Milice et du service civil; ces derniers seront considérablement réduites, le collège naval d'Esquimalt devant fermer et une grande réduction devant être faite dans le personnel de la Marine de guerre. Quand à l'amendement Power, on croit que les députés de Québec accepteront, plutôt une réduction générale dans les crédits du ministère. On croit également qu'il a été fortement question de la réorganisation de la commission du service civil. Cette dernière abandonnerait sa juridiction sur plusieurs catégorie de nominations dans le service extérieur et le nombre de commissaires serait aussi porté à cinq. Chez les fermiers on a étudié la ligne de conduite à tenir sur l'enquête proposée sur les taux de chemins de fer.

Trois millions de pieds de bois détruits

(Spécial à la atrie)

Sherbrooke 3. — Un incendie désastreux a éclaté hier matin, vers les quatre heures, au terminus de l'est du chemin de fer Quebec Central. Le feu ne put être contrôlé que vers midi hier après une lutte très dure contre les flammes. Trois millions de pieds de bois appartenant à M. P. J. Salls ont été détruits ainsi que 1500 dormants appartenant à M. Proulx. On a réussi à sauver une grande quantité de bois de pulpe appartenant à MM. B. C. Howard et Co., de Sherbrooke.

Le nouveau drapeau de la marine

Ottawa, 28. — Le gouvernement a été informé que les nouvelles armes du Canada étaient officiellement reconnues et pourront figurer sur les drapeaux rouge et bleu de la marine. Le changement a pris effet mercredi dernier, mais le vieux drapeau pourra continuer à exister jusqu'au 31 mars 1924.

CHEZ NOUS

R.—L'Oiseau Moqueur. — J'ai failli ne pas lire cette question au dos du feuillet. Vous pourriez adresser Révérend Père Lalande, recteur au collège Ste-Marie, rue Bleury, Montréal.

—:o:—

R.—à Tirelaine. — Le risque est tròp grand pour vous le conseiller. A un courtier.

—:o:—

R.—à Curieuse. — Pour les cheveux secs, je vous conseillerais un mélange à parties égales de glycérine et d'eau de Cologne.

—:o:—

R.—à Une villageoise. — Pour calmer ces maux de dents, appliquez quelques gouttes du mélange suivant: Menthol 3 gr. Camphre, 2 gr.

—:o:—

R.—à Je pense aux vacances. — Comme lieux de pélérinages, nous avons entr'autres: L'Oratoire St-Joseph du Mont-Royal, Côte des Neiges. Notre-Dame de Bonsecours, rue St-Paul, Montréal; Ste-Anne de Beaupré. La chapelle de la Réparation, Pointe-aux-Trembles. Notre-Dame de Lourdes, Rigaud; Notre-Dame du Rosaire, Cap de la Madeleine.

—:o:—

R.—à Indécis. — Il serait convenable de rendre visite dans les quinze jours qui suivent la cérémonie.

—:o:—

R.—à Max. — Il y a aussi les éponges en caoutchouc. On a déjà aussi parlé d'éponges en papier, mais je ne sais si on a réussi.

—:o:—

R.—à Une Normalienne. — M. Henry Roujon est membre de l'Académie française.

R.—à Jeune Campagnard. — On me dit que le goût désagréable de l'avoine à l'état naturel provient de la présence d'une huile qui rancit rapidement.

—:o:—

CE QUE DIT LA MODE

Le beige va triompher, non seulement pour les tailleurs, mais aussi pour les robes de lainage et même les autres plus habillées en mousseline, en tulle, en dentelle Du ton ambre au tabac, tous les beiges se porteront. De même le rouge. Nous verrons des robes rouges recouvertes de capes noires doublées de rouge, des tailleurs rouges, des modèles de crêpe Georgette rouge sous des redingotes de taffetas noir. Le rouge ne se fera toutefois ni en taffetas, ni en satin, ni en rien de brillant, mais devra toujours rester mat. Le crêpe, le marocain seuls s'emploieront, ou encore le lainage.

—:o:—

Les manches sont longues ou absentes. Pour le tailleur, la forme légèrement évasée du bas en pagode sera la plus courante; pour les robes de lainage, elles seront ajustées ou blousées dans un poignet.

Pour les modèles habillés, les manches longues sont larges, ou ouvertes et retenues seulement par un point au poignet, de manière à laisser visible le bras. Nous verrons encore des manches différentes de la robe, en mousseline, ou dentelle, ou broderie, mais toujours de la même teinte. Nous avons trop abusé des manches différentes pour les conserver encore cet été.

Pour le soir, certaines robes tout en drap d'or nous montreront les manches collantes en même drap d'or descendant en mitaines sur les mains, mais nous verrons aussi de gentilles casaques de drap sans manches, alors que le col montant sera bien boutonné sous le menton. Il ne reste donc à retenir que le point essentiel: la fin des manches de couleur avec les robes noires.

—:o:—

UN CONSEIL PAR JOUR

Pour rendre un récipient étanche.

Faites une colle avec de la gélatine et de la glycérine. Ce mélange devient fluide par la chaleur et prend en refroidissant l'aspect et un peu l'élasticité du caoutchouc. Appliqué à chaud à l'intérieur de bassins en porcelaine et même en bois, vous obtiendrez des récipients parfaitement étanches.

—:o:—

Pour laver les étoffes imprimées. — Les étoffes à impressions roses, bleues, mauves, passent facilement; voici la meilleure manière pour éviter cet inconvénient: 1o. laver les objets à l'eau de savon légèrement tiède; 2o. rincer à l'eau vinaigrée; 3o. savonner à l'eau plus chaude et plonger quelques secondes dans une eau ainsi composée: 4 pintes d'eau, une cuillerée d'eau de javelle; 4o. il ne reste qu'à rincer à grande eau pure, et les chemisettes ou autres apparaissent avec la vivacité de leur coloris non passé.

RECETTE

Sandwiches au fromage et raisins.

Couvrez de beurre non salé des tranches minces de pain de blé. Sur une tranche, mettez un rang de Raisins épépinés "Sun-Maid", un rang de fromage à la crème ou un fromage bien assaisonné. Faites-en des sandwiches et coupez dans n'importe quelle forme. On peut employer de la laitue avec ces sandwiches.

Pommes au caramel avec raisins.

1-2 tasse de Raisins épépinés "Sun-Maid".
6 pommes.
2 cuillerées à soupe de beurre.
1 tasse de cassonade.
1-2 tasse d'eau.

Pelez, enlevez les coeurs et divisez les pommes en deux et disposez-les dans une large casserole ou poêle à frire en aluminium. Couvrez de raisins, puis de sucre; ajoutez le beurre coupé en petits morceaux, ajoutez l'eau et laissez étuver jusqu'à ce que les pommes soient tendres et le beurre et le sucre forment un riche caramel. On peut servir chaud ou froid, avec ou sans crème, ou servir avec le riz bouilli.

R.—à Violette printanière. —Pour le soir, le jais est plus joli. Pour le jour un perlage en acier. Un dessin plutôt simple.

—:o:—

R.—à Gisèle Rambaud. — Adressez: 10 rue Saint-Florentin, Paris, France.

R.—à Charlotte Russe. — Saint-Damien de Bellechasse, Saint-Damien de Brandon (Berthier) Saint-Damien de Bedford (Missisquoi.)

—:o:—

CE QUE DIT LA MODE

Le broché ancien peut être traité de différentes façons. S'il accompagne un de ces tailleurs Louis XV, si fort appréciés pour l'instant, il doit être de forme un peu vieillotte. Si vous avez des boutons anciens en métal, c'est l'occasion de les utiliser; peut-être aussi avez-vous hérité d'une aïeule de ces parures du xviiie siècle, formée d'une série de miniatures serties d'un simple cercle d'or. Si vous avez cette bonne fortune, votre gilet y gagnera d'être incomparablement précieux.

Le gilet de moire aura un col très haut. Il sera boutonné tout du long devant par une multitude de minuscules boutons recouverts de moire.

En dépit du gilet le plus somptueux, le tailleur classique n'est plus admis pour les visites, il l'est à peine pour les promenades et les courses d'après-midi On le remplace par un costume fait d'une robe et d'une jaquette, ou encore par une robe-manteau.

Celles-ci se font couramment cette année en velours de soie ou velours de Smyrne, très amples et souvent drapées; le haut reste plat, sans recherche de coupe ou de garniture. Un grand col en tissu pareil, très montant, s'ouvre ou se ferme à volonté. Les manches sont volontiers élargies du bas, bordées ou doublées intérieurement.

Une longue écharpe de soie souple, brodée, entoure mollement les hanches et resserre autour du corps les plis drapés de la robe-manteau: ce genre de toilette vous procure en une seule toilette les avantage que vous pourriez tirer à la fois d'un manteau très élégant et d'une robe d'après-midi. Par conséquent, c'est un vêtement pratique, voire même économique.

—:o:—

UN CONSEIL PAR JOUR

Pour laver les langes de flanelle des bébés.

La flanelle se nettoie parfaitement au moyen d'une pâte faite de pommes de terre cuites et écrasées, mélangées à une eau de savon très légère. Après avoir fait tremper les flanelles dans l'eau chaude, on les frotte avec cette pâte, qui doit être épaisse. Laver alors à grande eau et laisser sécher loin du feu. Cette méthode est à recommander pour les nourrissons, parce qu'elle est très saine et ne laisse subsister aucune odeur.

Pour repasser, le fer ne devra pas être très chaud.

—:o:—

RECETTE

Gâteau à l'orange

Pilez au petit mortier 2 onces d'amandes douces émondées et râpez le zeste de deux oranges que vous mettez dans un peu de sucre en poudre. Mettez ce sucre aromatisé d'orange dans une terrine, avec les amandes pilées, quatre jaunes d'oeufs, 2 onces de sucre en poudre et le jus d'une orange. Travaillez vivement avec une cuiller de bois jusqu'à obtention d'une pâte très légère, ce qui demandera environ un quart d'heure. Mélangez-y alors 2 onces de fécule de pommes de terre, puis trois blancs d'oeufs battus en neige ferme. Versez dans un moule à flan largement beurré que vous placez sur une platine chauffée et cuisez à four doux. Vous verrez que le gâteau est cuit lorsqu'en y enfonçant une longue aiguille, la pâte n'y adhérera plus. Garnissez la surface du gâteau, après l'avoir démoulé, d'une couche mince de marmelade d'oranges, ou glacez-la seulement de sucre à l'orange. La marmelade est préférable. Ce gâteau doit se manger froid.

—:o:—

R.—à J'aime le Muguet. On ne brosse jamais le satin. Secouez-le pour enlever la poussière et frottez légèrement avec un chiffon de flanelle.

R.—à Imprévu. 1o Le pharynx. 2o Le larynx. 3o Les amygdales. 4o Cette étude s'appelle l'anatomie

R.—à Sans façon. Oui, cette transformation serait jolie pourvu qu'ils soient de même teinte.

CE QUE DIT LA MODE

Le tailleur classique ne saurait s'accompagner que d'un gilet qui sera de peau (à recommander aux frileuses), de drap, de broché ancien ou de moire.

Pour celles qui préfèrent la fantaisie, il y en a... à donner l'embarras du choix; les gilets de peau sont souvent rehaussés d'applications en cuir découpé de couleur vive, serties de fils de métal. Ou bien on pratique des perforations, des découpages géométriques qui laissent apercevoir une doublure de teinte différente: blanche sous un gilet noir, bleu roy sous une peau suède ou chamois, etc...

Le gilet de drap doit être d'une teinte neutre: gris, mastic, beige foncé, et de coupe classique; il doit être à revers, assez ouvert, fermé par des boutons de nacre teinte du même ton que l'étoffe.

—:o:—

UN CONSEIL PAR JOUR

Taches de rouille sur le linge.— Mouiller d'abord la partie tachée avec de l'eau froide, exposer ensuite à la vapeur d'eau bouillante et frotter enfin la tache avec un peu de sel d'oseille. Rincer avec de l'eau bouillante très rapidement.

Marjolaine

ILS Y VOIENT DES CONSERVATEURS

Ce que disent ministres provinciaux, députés d'Ottawa et de Québec du nouveau mouvement fermier-ouvrier. — M. Martin déclare que si cela continue, "il va se brasser quelque chose".

TROP PUISSANT.

Plusieurs députés libéraux d'Ottawa et de Québec déclarent qu'ils ont appris par la PATRIE de mercredi dernier la formation du nouveau parti fermier-ouvrier.

Quelques-uns, comme M. Joseph Archambault, député de Chambly-Verchères, croit y voir l'influence conservatrice, cependant que l'honorable Aurèle Lacombe, déclare que ce nouveau parti, si jamais il existe, fera plus de tort que de bien à la province.

L'honorable M. Caron, ministre de l'Agriculture dans le cabinet Taschereau, se refuse à faire une déclaration quelconque sur la nouvelle organisation, ajoutant qu'il ne connait rien à ce sujet.

M. Taschereau, premier ministre du Québec, qui était de passage à Montréal, ce matin, venant de Toronto, a entendu parler de ce groupement des fermiers et des ouvriers, il y a quelques heures. Il n'a aucune confiance en ce parti. Parlant de l'honorable Médéric Martin qui d'après la rumeur serait à la tête du mouvement, M. Taschereau a déclaré ceci: Lorsque le maire de Montréal ne fait pas parler de lui à l'hôtel de ville, il est urgent qu'il fasse parler de lui ailleurs."

M. Martin mis au courant de cette phrase a répondu que si le maire Martin faisait parler de lui dans toute la province, c'était le gouvernement qui devait en être tenu responsable. M. Martin, fait remarquer qu'il n'est intéressé ni de près, ni de loin à ce parti.

M. le maire continua en disant que souvent lorsqu'un gouvernement abuse de sa force, il fait surgir des mécontents et alors.

Il trouve étrange que les portefeuilles à la législature qui intéressent les colons, les ouvriers, soient entre les mains d'avocats, et non pas entre les mains d'hommes qui sont eux-mêmes colons ou ouvriers. Pourquoi, ajoute-t-il, ne donne-t-on à ces derniers que les restes de la table.

Je suis un libéral convaincu, mais je suis contre un parti qui abuse de sa puissance.

Si ce règne continue, il va se brasser quelque chose. En terminant, M. Martin ajoute qu'il représente Montréal, avant qui que ce soit.

Voici maintenant quelques entrevues prises à Montréal et à Ottawa:

L'HON. A. LACOMBE

"Dans les deux partis actuels", a dit l'honorable ministre, "il y a largement de la place pour les fermiers et les ouvriers, et de fait on en compte actuellement un bon nombre dans l'Assemblée Législative."

"Le drapeau libéral est assez grand pour abriter dans ses plis et les ouvrviers et les fermiers, tout comme les hommes de profession et les hommes d'affaires."

"D'ailleurs, a ajouté l'honorable Lacombe, ce nouveau parti fermier-ouvrier n'a, selon moi, aucune chance de succès, et ne saurait être que désastreux pour les intérêts de notre province, et ceux mêmes du groupe de mécontents qui poussent à la roue ce troisième parti."

L'honorable, H. Mercier, ministre des Terres et Forêts, que notre reporter a également rencontré ce matin, n'a voulu faire aucune déclaration, et s'est contenté de dire que le parti nouveau-né avait toutes ses sympathies.

M. JOS ARCHAMBAULT

Ottawa, 28. — M. Jos. Archambault, député de Chambly-Verchères parlant du projet d'un parti fermier-travailliste dans Québec, dit que c'est la première nouvelle qu'il a eu. "Je ne peux pas m'imaginer quel est le député libéral mentionné. Derrière ce mouvement là, sont les conservateurs qui n'ont aucune espérance d'arriver à quoi que ce soit, avec leur nom et veulent une nouvelle étiquette. Les ouvriers devraient être satisfaits d'avoir dans Québec un gouvernement qui a mis la province à la tête de la confédération à tous les points de vue."

L'OPINION D'UN TRAVAILLISTE

Ottawa, 28. — M. J. S. Woodsworth, député travailliste, dit qu'il ne connait pas la situation qui existe dans Québec, mais en principe il ne croit pas dans l'efficacité d'un troisième parti. Il préfère la méthode de groupes. Chaque groupe demeurant indépendant, travaillant pour les intérêts de ceux qu'ils représentent. Les fermiers en ont donné un exemple et il espère que les ouvriers du Canada auront eux aussi avant longtemps un groupe plus nombreux, les représentant au parlement fédéral. Le principe qui s'applique au parlement du Canada devrait être le même dans les provinces.

Nécrologies

FUNERAILLES DE M. A. DUBOIS

Chambly Bassin, 2. — Ces jours derniers ont eu lieu à l'église de la paroisse St-Joseph de Chambly, au milieu d'un grand nombre de parents et d'amis, les funérailles de M. Albert Dubois, cultivateur, décédé à l'âge de 83 ans et 1 mois.

Il laisse pour déplorer sa perte outre son épouse dame Elise Béchard, trois soeurs Mme Léandre Dubuc, Mme Philias Gélineau; deux fils, Abraham et Arcade Dubois; deux filles, Mme Alex. Perrier et Mme L. N. Charron, de Longueuil; ses petits-fils, Albert, Octave, Edmond et Arcade Perrier, Jean Bernard et Maurice Charron,

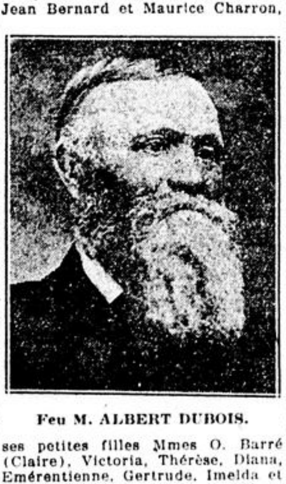

Feu M. ALBERT DUBOIS.

ses petites filles Mmes O. Barré (Claire), Victoria, Thérèse, Diana, Emérentienne, Gertrude, Imelda et Léonie Perrier, Marguerite Charron.

La levée du corps fut faite par M. le curé Arbour et le servvice fut chanté par M. l'abbé Joseph Toupin, assisté des abbés A. Arbour et G. Gervais, comme diacre et sous-diacre.

Les porteurs étaient MM. Alphonse Brunelle, J. Bigonesse, J. Marcil, E. Denault, Jos. Ant. Marcil et Delphis Lareau.

Conduisaient le deuil ses fils Abraham et Arcade Dubois, ses gendres, MM. Alex. Perrier et L. N. Charron, ses petits-fils Albert, Octave, Edmond et Arcade Perrier, Jean Bernard et Maurice Charron, ses neveux MM. Arthur Normandin, Albert Coupal, M.D., Philippe Coupal, J. B. Lussier, Auguste Dubuc, Eugène Dubuc, Adélard Baillargeon, Arthur Denault, Omer Denault et Médéric Denault, O. Langevin, P. Gélineau, OO. Barré, Philippe Coupal, Emile et Philippe Bisaillon.

On remarquait dans le cortège MM. Dr J. S. Taupier, A. E. J. Bissonnet, C.R., Charles Roy, N.P., E. P. Bertrand, N.P., Georges Pepin, Martial Bisaillon, Joseph, Henri et A. Marcil, A. Rouillier, Arsène Bigonesse, Eugène, Ulric et Henri Bisaillon, Domina Harbec, R. Lareau, E. Dubuc, E. Robert, Camille Larrivière, G. Lareau, R. Lareau, Charles E. Perrault, A. Monchamp, Lorenzo Marcil, Donat Marcil, A. Lesieur, C. Moquin, O. Prairie, Adélard L'Heureux, H. Hébert, Jos. Raymond, A. Daigneault, Jos. Dubois, A. Brien, P. Marcil et autres.

Le choeur de chant de Notre-Dame, de St-Jean d'Hiberville, sous la direction de M. L. O. Perrier a chanté la messe des morts harmonisée. M. L. O. Perrier a chanté les adieux de Schubert.

FEU M. LOUIS DIONNE

La Visitation, 3. — Ces jours derniers eurent lieu à l'église de La Visitation, les funérailles de M. Louis Dionne, époux de feu Exilda St-Germain.

Les porteurs étaient: MM. Zacharie Senneville, Ernest Verville, Hormisdas Grammont, Joseph Fréchette, ses gendres; M. Ant. Forest portait la croix.

Le choeur de chant était sous la direction de M. Arthur Raymond. Les principaux solistes furent : MM. Pierre Côté, J. Valérien Côté et Hormisdas Précourt, de St-Zéphirin; Héli Jutras, de Baieville; Robert Gardner, Alph. Smith, Art. Raymond, Ant. Gervais, M. B. Gervais était à l'orgue.

Conduisaient le deuil: Son fils, M. Ernest Dionne, M. Abraham Dionne; ses filles: Mmes Z. Senneville, Ant. Forest, E. René, E. Verville, H. Grammont, J. Fréchette, MM. et Mme Hector Forest, Philogène Forest, Alcide Camiré, Léopold Camiré, Arthur Raymond, Wilfrid Martel, Léon Senneville, Adélard Senneville, Henri Blanchette, Alphonse Côté; ses petits-fils: Ubald et Wilbrod Forest, Dieudonné, Gonzague et Marcel Senneville, Marcel Grammont, Théobald Grammont, Paul-Emile Dionne; ses petites-filles: Anna, Christine, Yvonne et Germaine Senneville, Germaine et Rollande Grammont, Marguerite et Bertha Dionne.

Le défunt était âgé de 81 ans. Il laisse neuf enfants: six filles: Mme Z. Senneville (Edouardine), de La Visitation; Mme Ant. Forest (Albertine), de La Visitation; Mme E. Verville (Delphine), de Baieville; Mme E. René (Eugénie), de St-Léonard; Mme H. Grammont (Emélina), de St-Zéphirin; Mme J. Fréchette (Aldéa) de Ste-Clothilde; trois garçons, Ernest, de La Visitation; Adélard et Wilbrod, de Ste-Perpétue; un frère, M. Abraham Dionne, de St-Majorique. Il laisse 73 petits-enfants et 48 arrière petits-enfants.

La famille a reçu de nombreuses offrandes de messes et de bouquets sipirituels.

FEU M. PONTBRIAND

ST-PIE DE BAGOT, 3. — Nous sommes au regret d'annoncer la mort de M Camille Pontbriand, dé-

Feu M. CAMILLE PONTBRIAND

cédé le 23 avril de ce mois à l'âge de 76 ans.

Il laisse pour déplorer sa perte, outre son épouse nommée Dorsil Coderre, deux fils, Herménégilde, boulanger, de St-Pie et Alexandre, cultivateur, de Granby, et aussi deux filles, Dame Napoléon Bratford et Dame veuve Joseph Gouin.

Conduisaient le deuil, son frère R. Pontbriand et David Desport, de Granby. Les porteurs étaient Euclide Bousquet, Joseph Chagnon, J. Bte Lussier, Euclide Lemoine, Arthur Tétreault, Philippe Bousquet,

Le service fut chanté mercredi le 26 par l'abbé Armand St-Pierre, de St-Joseph de Sorel, assisté de M. Breton et de M. Forest, comme diacre et sous-diacre tous deux vicaires de St-Pie.

On remarquait dans le cortège plusieurs étrangers, MM. V. Fournier, de St-Hyacinthe, Henri Seney, Granby, W. Hébert, E. Hébert, aussi de Granby, H. Jeanson, Alfred Lachapelle de Milton, Johnny Coderre et Amédée Coderre, de Roxton Falls. J.-Bte Dupaul, St-Dominique, J. Bonneau, Drummondville, et plusieurs parents et amis. A la famille éprouvée nos plus sincères condoléances.

FEU Mlle R. SAUMIER

Saint-Anicet, 3. — A Sa Anicet ont eu lieu, le 27 avril, l funérailles de Mlle Rose Saumi fille de M. et Mme Anicet Sa mier, à l'âge de 28 ans et un mo

FEU MLLE ROSE SAUMIER

à la suite d'une maladie qui minait depuis quelques années.

Outre son père et sa mère, défunte laisse pour déplorer perte, trois soeurs: Mme B. Cha trand (Zéphérina), Mme Alfr Caza (Berthe) et Alda ; cinq f res: MM. Médéric, Alfred, Albe Hector et Ernest.

Les porteurs étaient: Dar Quenneville, Arice Quennevill Siméon Quenneville, Aimé Que neville, Euclide Dubois, Albert C za.

Comme la défunte était au membre de la Congrégation d Enfants de Marie, les porteu étaient Berthe Dupuis, Lucien Latulippe, Lauda Dupuis, Be Quenneville, Rollande Latreil Rose Caza.

Le cortège était aussi suivi un grand nombre de parents d'amis.

A la famille en deuil, nous frons l'expresson de notre sinc sympathie.

Soulage rapidement le Rhume de Cerveau

Frottez un peu de Minard entre vos mains et aspirez. Il soulagera rapidement le pire rhume de cerveau.

J. C. Leslie, de Darmouth, N. E. qui en fait usage dans ce but, écrit: "Il ne manquera jamais de soulager un rhume de cerveau dans 24 heures."

Aussi ce qu'il y a de mieux pour foulures, contusions, etc.

Gardez toujours une bouteille de Liniment Minard dans la maison. 22f

LINIMENT TRIOMPHE DE LA DOULEUR MINARD

La Douleur de la Sciatique Soulagée Rapidement par la Nerviline

Pour apporter un soulagement rapide à la victime de la sciatique, le meilleur remède est l'application fréquente de Nerviline. Des milliers ont éprouvé sa valeur. Chaque goutte de Nerviline appliquée pénètre profondément. Les nerfs irrités sont calmés et la douleur disparait. En quelqu'endroit que soient les rhumatisme,névralgie, lumbago ou sensibilité des nerfs, le plus prompt soulagement provient toujours de l'emploi de la Nervilne, 35c, chez tous les marchands. 13

BEAUTE DE LA PEAU

Voilà ce que toute femme désire elle peut l'obtenir en faisant usage d l'onguent du Dr Chase. L'usage de ce onguent fait disparaitre les pustules, le boutons à tête noire et les taches de rou geur et il laisse la peau souple, douce e velouteuse. Chez tous les marchands o d'Edmanson, Bates & Co., Ltd., Toronto Echantillon gratuit si vous mentionne le nom de la "Patrie".

L'Onguent du Dr. Chase

1-mer-v-j.n.o

Embellissez Votre Visage

Faites disparaître san retarder ces vilaines t ches de rousseur, le ma que, les rides, les pu ules et ces dégoûtan petits boutons à tê noire. Procurez-vous a jourd'hui une bouteillede "LAIT DES DAMES ROMAINES", surnommé Nourriture de la Peau.

Employez-le suivant la direction o à la place de poudres de toilette e vous aurez vite fait de guérir, blan chir, velouter votre peau, et rendr votre teint clair et couleur de rose.

En vente partout, 50 cents la gross bouteille, refusez toute contrefaçon

Une bouteille d'ESSAI GRATIS en voyé à tous sur réception de 10 cent pour frais de poste et emballage.

Adressez
COOPER & CO., Dépt. E2, Montréa

17-S-j.n.o

Pourquoi il vous faut du fe

Pour vous donner de la force et un cerveau lucide et rend votre sang en état de résister aux germes de la maladie.

La nourriture que vous mangez contient du carbone. Lorsque votre nourriture est digérée des intestins elle est absorbée dans le sang. Lorsque le carbone de votre nourriture vient en contact avec l'oxygène charrié par le fer dans votre sang, le carbone et l'oxygène s'unissent et ainsi produisent une forte somme d'énergie, vous donnant par là beaucoup de force et d'endurance; Sans fer, votre sang ne charrie pas d'oxygène et sans oxygène il n'y a rien qui puisse se joindre au carbone dans votre nourriture, de sorte que ce que vous mangez ne vous fait pas de bien— vous n'en retirerez aucune force—c'est comme si vous mettiez du charbon dans un poêle sans feu. Vous ne pouvez obtenir de chaleur à moins que le charbon ne s'unisse au feu.

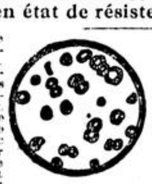

Globules de sang appauvri considérablement agrandis.

La meilleure arme pour prévenir et surmonter les rhumes, la pneumonie, le mal de reins, le rhumatisme, la prostration nerveuse, de fait presque toutes les maladies ou tous les germes de maladie est l'abondance de bon sang riche et pur, de force, d'énergie et d' durance, et le meilleur producteur d'éner dans le corps est le fer organique, non du métallique que les gens prennent ordina ment, mais du fer organique comme le contenu dans les épinards, les lentilles e pommes et comme le fer contenu dan qui s'appelle Nuxated Iron (fer nuxaté) q vous pouvez avoir dans toute pharmacie.

Il augmente souvent la force, l'énergie et l'endurance des personnes faibles, nerveuses, épuisées dans l'espace de deux semaines. Il a été employé et grandement recommandé par d'anciens sénateurs des Etats-Unis, membres du congrès des E.-U., plusieurs médecins et des hommes en vue.

Globules de sa sain considérabl ment agradis

Plus de 4,000,000 de personnes en pr nent maintenant annuellement. Des rés tats satisfaisants sont garantis ou les man facturiers remettront l'argent. Vendu p tous les pharmaciens sous forme de pasti seulement.

NUXATED IRON ENRICHIT LE SANG—DONNE une FORCE ET ENERGIE NOUVELLE.

IL Y A DE L'ESPOIR

Pour le plus Malade si on Emploie à temps le

NOVORO DU DR. PIERRE

Aucun cas n'a été assez grave, aucune maladie si désespérée pour que le vieux remède herbeux éprouvé par le temps, et qui est honnêtement fabriqué d'herbes et de racines pures et salutaires, n'ait pu faire du bien. Rhumatismes, Maladies du Foie et des Reins, Indigestion, Constipation et autres maux, disparaissent vite par son emploi. N'est pas un remède de pharmacie. Des agents spéciaux le fournissent. Ecrivez au

DR. PETER FAHRNEY & SONS CO.,
2501-17 Washington Blvd. CHICAGO, ILL.
(Délivré libre de tous droits au Canada)

EST-IL OPPORTUN D'AVOIR DES ELECTIONS GENERALES?

Diverses opinions exprimées par des députés libéraux et conservateurs.

LES FERMIERS

OTTAWA, 29 — Une tempête dans un verre d'eau, dit un député libéral en parlant de la situation politique créée par l'amendement Power, relativement aux dépenses de la milice. Les députés de la province de Québec, dit-il, se sont engagés au cours de la dernière campagne électorale à réduire les dépenses de tout ce qui touche de près au militarisme, armée et marine. Il s'agit de mettre ces promesses à exécution. L'esprit de parti doit être assez large pour permettre à la députation de se prononcer ouvertement sur les dépenses publiques sans mettre en danger l'existence du gouvernement.

On parle d'une entente avant que cette question ne revienne en Chambre. La solution viendrait à la suite du caucus libéral, convoqué pour mercredi prochain. Certains députés seraient satisfaits avec une réduction de 50 pour cent dans le crédit spécialement mentionné par M. Power, ce qui laisserait $700,000 pour l'entrainement de la milice, tandis que d'autres voudraient une réduction générale d'un million de dollars sur les crédits de la milice, laissant le ministre libre de faire cette diminution de son budget dans les item qui lui conviendraient le mieux.

Ces diverses opinions seront étudiées et une décision sera prise dans le courant de la semaine prochaine.

Des élections générales cette année. Oh! non, et pourquoi dit un conservateur indépendant? Qu'est-ce que les libéraux auraient à y gagner? Le parti ministériel du jour ne peut pas obtenir un siège de plus dans Québec, la Nouvelle-Ecosse et l'Ile du Prince-Edouard, tous les comtés de ces provinces sont représentés par des libéraux.

Le parti fermier, tout en manquant de discipline, n'est pas encore assez désuni pour perdre de ses partisans dans l'ouest. Il reste le Nouveau-Brunswick, l'Ontario et la Colombie Britannique.

Faire des élections provoquées sur une question de milice serait excessivement dangereux dans les provinces anglaises.

Il vaut mieux avoir des élections générales maintenant, remarque plusieurs députés que de rester dans la situation actuelle, sans majorité définie. Ce serait mieux aussi pour tous les intérêts du pays. Ceux qui favorisent un appel au peuple dans un court délai sont convaincus que le résultat ne peut être qu'une augmentation des députés libéraux assurant une bonne majorité au gouvernement.

Pendant ce temps, conservateurs et progressistes disent peu de chose et se contentent de suivre les événements.

Dans certains cercles conservateurs, on admet que ce serait peut-être préférable d'avoir des élections générales, bientôt, afin d'assurer la stabilité du gouvernement, ce qui est nécessaire pour les grands intérêts, le commerce et la finance du pays.

Cependant cette affaire ne pourrait être faite que sur la dissolution régulière du parlement après la redistribution, car les progressistes ne voudront pas renverser le gouvernement sur un vote en Chambre. Ils ne désirent pas des élections générales aussi vite.

Comme on le voit la situation politique est compliquée, les opinions au sujet de l'opportunité d'un appel au peuple sont passablement divisées.

DEUX FIANCES SE NOIENT PRES DE SHERBROOKE

Ils se promenaient en canot qui chavire sous l'effort du vent.

A MAGOG

(Spécial à la Patrie)

Sherbrooke, 2. — La première noyade à Sherbrooke cette année a eu lieu hier dans la rivière Magog au bout de la rue King ouest. Deux fiancés qui devaient se marier au cours de l'été prochain, Mlle Hazel Foster, 21 ans, rue George, et M. David Lloyd Berwick, 23 ans, rue Queen, et qui travaillaient à la fabrique Rand Drill, se promenaient en canot sur la rivière vers quatre heures et demie hier après-midi. Il ventait fort et la rivière était agitée. Le canot chavira.

Des ouvriers témoins de l'accident se portèrent au secours des malheureux jeunes gens, mais inutilement. On repêcha la jeune fille quinze minutes après l'accident et le jeune homme une demie heure plus tard. Il y aura enquête du coroner aujourd'hui.

5 morts et 100 blesés dans les désordres d'hier en Italie

(Presse Associée)

ROME 2 — Le bilan des manifestations du "Premier Mai" en Italie est de 5 morts et d'environ 100 blessés. Les désordres n'ont cependant pas revêtu de graves proportions. Les morts ont été enregistrés à Pérouse, Para, Ferrare, Chiaravalle et Immola. Les Communistes se sont emparés du cercle monarchiste de Livourne. Deux temples socialistes ont été incendiés à Pise. Dix personnes ont été blessées à Salerne à la suite de désordres suscités par la présence à la tribune de l'orateur communiste Bombacci.

NOUVEL EVEQUE

S. G. Mgr J. J. LEVENTOUSE, vicaire apostolique du golfe Saint-Laurent, qui sera sacré évêque par le cardinal Bégin, le 11 juin, en l'église du Saint-Coeur de Marie, Québec. Mgr Leventouse, est un Eudiste.

Condamnés mécontents de l'avance de l'heure

(Presse Associée)

OSSINING, N.-Y., 1er. — Wm. Bell et Jacob Rosenwasser, deux condamnés à mort qui doivent être exécutés dans huit jours, supplient en ce moment leur géolier de régler l'horloge de la prison d'après l'heure solaire, alléguant que la nouvelle heure va leur faire perdre une heure de vie.

Tous les prisonniers de Sing Sing qui doivent être élargis dans les prochains 4 mois ont favorablement accueilli la loi de la lumière qui écourte leurs termes d'une heure.

UN MEURTRE HORRIBLE AVANT HIER A PONTIAC

L'origine du crime réside dans une chicane au sujet d'une femme.

ARRESTATION

(Spécial à la Patrie)

RAPIDES DES JOACHIM, 28 — Notre paisible village a été le théâtre d'un meurtre affreux, avant-hier matin à 7 hrs, alors que Mickels Buckshot aurait tué son frère d'une balle de carabine. L'amour passionné de l'auteur du crime pour l'épouse du défunt, aurait provoqué une querelle entre les deux frères qui jusque là avaient été en excellents termes. Au moment où la tragédie s'est produite, il n'y avait dans la maison que Mickels Buckshot et les époux Buckshot. Mickels a été arrêté sous accusation de meurtre et conduit à la prison de Bryson, ce matin. Le détective Albert Houle de la police provinciale a été dépêché ici par le chef Lorrain, hier soir, pour mener une enquête autour de ce drame qui a causé toute une sensation dans cette contrée.

MONSIEUR, QUELLE HEURE SUIVEZ-VOUS?

C'EST LA SALUTATION QUE L'ON SE FAIT MAINTENANT A SHERBROOKE.

(Spécial à la PATRIE)

SHERBROOKE, 2. — Le changement de l'heure a fait naître une belle confusion à Sherbrooke. L'horloge est devenue une véritable tour de Babel. Pour donner une faible idée de l'embarras où se trouvent actuellement les Sherbrookois, il suffit de mentionner que la municipalité n'a pas avancé l'heure; qu'une foule de marchands et d'industriels ont adopté l'heure d'été; que les églises, les écoles et les communautés gardent l'heure solaire; que les chemins de fer ont changé leur horaire tout simplement. Il va devenir de mode ici de s'accueillir par les mots: "Quelle heure suivez-vous?", au lieu de ceux d'autrefois: "Comment allez-vous?"

ACCIDENT DRAMATIQUE A HULL

Ottawa, 1er. — M. Arthur Sirois, de Hull, employé de la Canadian Packing Co., s'est tué samedi en tombant dans un escalier au restaurant Pelletier, Boulevard St-Joseph. Sirois dans sa chûte s'est fracturé le crâne.

LE PARTI S'ORGANISE

Préliminaires du mouvement de fusion des forces fermières - ouvrières. — Un programme

LE MAIRE MARTIN

Comme la PATRIE l'annonçait dans son édition d'hier, les bases d'une vaste organisation fermière-ouvrière, en vue des élections provinciales prochaines, viennent d'être jetées.

Le programme de ce nouveau parti est à se rédiger. Les fondateurs sont en étroite communication avec la Fédération Américaine du Travail qui a promis tout son appui financier.

Depuis quelque temps, tous les syndicats internationaux ont été mis au courant de ce projet qui les a tous intéressés. Il est plus que probable que les syndiqués seront appelés aussi à voter leur quote-part qui sera la base de la nouvelle caisse électorale. L'honorable Médéric Martin, conseiller législatif et maire de Montréal, a été le premier consulté, lorsque le mouvement a été lancé.

M. Martin, avec sa prudence ordinaire, a écouté la délégation et a demandé à examiner le programme. Or comme celui-ci n'était pas prêt, on ajourna et M. le maire demeura silencieux.

Le docteur Lafortune, de la Pointe Gatineau est à la tête du mouvement du côté des fermiers et il n'est un secret pour personne que M. Martin a toutes les sympathies des travaillistes.

On nous dit que la vieille garde qui accompagne à chaque élection municipale le maire Martin, sera mise à contribution et qu'on verra à ce qu'elle organise immédiatement des assemblées.

La "Gazette" de ce matin, annonçait que M. Jos. Gauthier, député de Sainte-Marie, était le bras droit de M. Martin dans ce nouveau parti, mais interrogé par un représentant de la PATRIE, il s'est contenté de hocher la tête, déclarant qu'il ne savait rien et qu'il ne voulait rien dire.

—Ce mouvement aurait-il sa raison d'être ?

—Pourquoi pas.

—N'avez-vous pas déjà déjà assisté à des réunions où ce projet a été discuté ?

—Je ne sais. Je ne puis rien dire.

—On nous dit que l'Internationale fournirait des fonds en vue des élections ?

—Je ne suis pas au courant.

Nous avons essayé de communiquer avec MM. W. Reed, député de l'Assomption, et Edmond Robert, député de Rouville, mais nous n'avons pu lyes atteindre.

D'après une information sûre, ils seraient les deux premiers députés libéraux qui auraient adhéré à ce mouvement fermier-ouvrier.

Interviewé au cours de la matinée, Son Honneur le maire a laissé entendre que les raisons sont encore trop verts pour y essayer nos dents: il nous a cependant déclaré qu'il ne veut pas parler pour le moment.

GARE AUX CAMIONS-AUTOS QUI MANQUENT AUX REGLEMENTS

Les autorités du gouvernement de Québec viennent de placer sur les routes King-Edward, Montréal-Québec, Sainte-Rose, Sainte-Anne de Bellevue, Boucherville, des agents provinciaux, avec mission d'arrêter tout camion chargé qui a un tonnage plus élevé que ne le permet la nouvelle loi des véhicules-moteurs. Comme on le sait, les propriétaires de camions-autos ont refusé de se conformer à ce nouveau règlement. Les autorités provinciales ont décidé de sévir et de ramener à leur point de départ, les camions qui désobéiront aux instructions données.

A SHERBROOKE

Mgr P. J. A. LEFEBVRE, supérieur du collège de Sherbrooke, nommé vicaire général du diocèse de Sherbrooke, en remplacement de feu Mgr Chalifoux. (voir page3)

Noyade à Chicoutimi

CHICOUTIMI, 29. — On a repêché, à quelques arpents en haut du pont de la rivière Caribou, le cadavre de Madame Adrien Brassard, qui s'était noyée pendant la débâcle, il y a quelques semaines.

Nouvelle Municipalité

QUEBEC, 1.—Un territoire compris dans la paroisse de Saint-Paul-de La Valtrie, comté de Joliette, vient d'être érigé en municipalité de village sous le nom de Saint-Paul.

MAGNIFIQUE ROUTE POUR LE TOURISTE

L'hon. J.-L. Perron accorde la réfection de la route Longueuil - Boucherville.

TRAVAUX IMMEDIATS

Un grand nombre de citoyens de la rive sud sont dans la jubilation, car, selon que l'a déclaré l'hon. J.-L. Perron, ministre de la voirie, qui était aux bureaux du gouvernement ce matin, et qu'attendaient plusieurs délégations ayant à leur tête le docteur E M.. Desaulniers, M. Walter Reed, M. Achille Bergevin et autres députés, la route entre Longueuil et Boucherville, jusqu'aux limite sde Varennes, sera entièrement refaite, et les travaux vont commencer incessamment. Le fond de cette route sera en macadam solide recouvert d'un tapis d'huile asphaltée. Cette route entre Longueuil et Boucherville est l'une des plus pittoresque de la province, car elle longe le fleuve presque continuellement, et elle fait les délices des touristes qui aiment passer sur le pont Victoria, et parcourir les riantes campagnes de la rive sud. Les citoyens de Longueuil et de Boucherville, sont particulièrement reconnaissants au ministre de la voirie, au sujet de la réfection de cette route à la fois si utile et si populaire.

Les délégués qui accompagnaient M. E. M. Desaulniers, venaient de Saint-Bruno. Ils sont venus voir le ministre de la voirie au sujet de la route 20, entre Chambly et le club de Golf, et de la route 25, entre Saint-Bruno et Sainte-Julie. Ils se sont retirés satisfaits de leur entrevue avec l'hon. J.-L. Perron.

POUR METTRE FIN AUX VOLS D'AUTOS

M. J. Nicol, trésorier provincial, en forçant les chauffeurs d'autos à montrer leur permis, aux agents postés à certains tronçons de routes, veut ainsi empêcher les vols d'autos si fréquents depuis quelque temps.

Par cet acte qui n'a rien de draconien, M. Nicol veut collaborer avec la police provinciale et municipale et mettre fin à cette épidémie de vols d'autos qui sévit par toute la province.

M. Lemieux, sous-ministre des Terres?

QUEBEC, 29. — La rumeur circule que M. T. X. Lemieux, secrétaire particulier de l'hon. M. Mercier serait bientôt nommé sous-ministre des Terres et Forêts, en remplacement du Dr Deschênes qui prendrait sa retraite.

A OTTAWA

S. G. Mgr MATHIEU, évêque de Régina, qui succèderait à feu Mgr Gauthier, sur le trône archiépiscopal d'Ottawa.

LE COUT DE LA VIE AU PAYS

OTTAWA, 2.—Un expert du ministère du travail, M. C. W. Bolton, a déclaré devant le bureau d'arbitrage des employés de la compagnie des Tramways, que le coût de la vie avait diminué de 24 pour cent en Canada.

MADAME QUI DESIREZ AVOIR UN SERVICE DE COUTURE !

Voici une Aubaine Gratuite pour Vous !

Reproduction exacte de notre beau service de couture; grandeur 10½ x 5 pouces ouvert, et 3 x 5 pouces fermé.

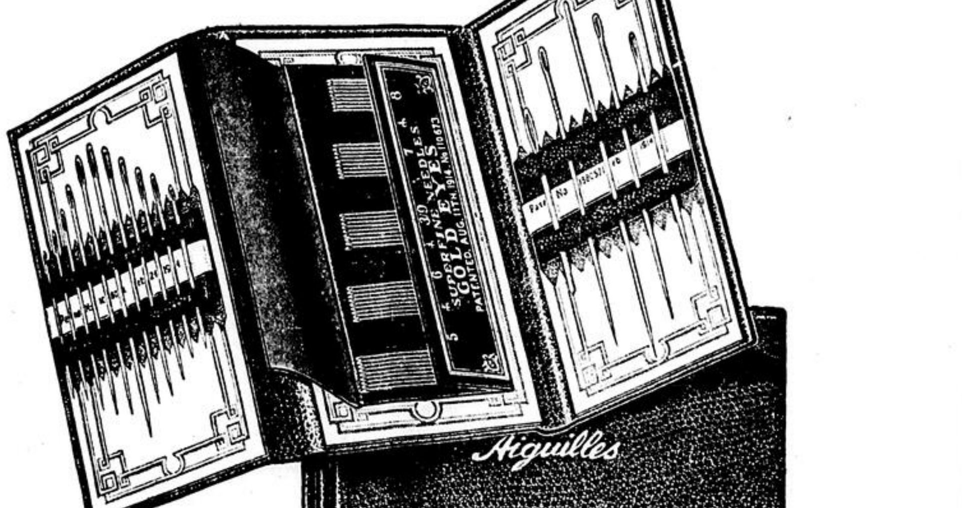

Il résout l'éternel problème d'avoir des aiguilles appropriées. Renferme 66 articles utiles.

SON CONTENU:

66 AIGUILLES A COUDRE
50 AIGUILLES COMMODES, comme suit:
"à soie;
à coton;
à broderie;
pour modistes."
1 PASSE-GALON EN ACIER
1 POINÇON EN ACIER
2 CROCHETS EN ACIER
2 BELLES REPRISEUSES A LAINE
3 AIGUILLES POUR CARPETTES ET TAPISSERIE
3 AIGUILLES POUR CHENILLE
4 REPRISEUSES MOYENNES A OOTON.

Toutes garanties quant au matériel et à la main-d'oeuvre dans une très jolie boite en cuirette.

NOTRE OFFRE:

Ce joli service de couture sera l'orgueil et la commodité de sa propriétaire. Toute femme, connaissant la valeur des aiguilles, peut évaluer ce qu'il coûterait, s'il pouvait être acheté.

La PATRIE enverra, franco par la malle, ce service de couture à toute abonnée qui enverra $3.00 dans les trente jours pour renouveler son abonnement pour deux ans.

TRES SPECIAL: — Montrez cette offre à toute dame, qui n'est pas une abonnée et demandez-lui de vous donner $1.50 pour payer un an d'abonnement et avec cela vous enverrez $1.50 de plus pour renouveler votre propre abonnement pour une année et La PATRIE vous enverra gratis à chacune de vous un de ces services de couture.

Si ce service de couture ne donne pas entière satisfaction, LA PATRIE vous remettra votre argent. Ou si une nouvelle abonnée, après avoir pris le journal pendant un mois, n'est pas satisfaite LA PATRIE vous remettra le plein montant de l'abonnement.

Adressez: La Patrie, Boite 126, Station N. - MONTREAL.

MGR MATHIEU ARCHEVEQUE DANS OTTAWA

La nomination venant de Rome serait faite dans quelques jours.

A L'OFFICIEL ?

(Spécial à la PATRIE)

Québec, 27.—Une rumeur persistante circule en ville, disant que Sa Grandeur Mgr O. E. Mathieu, C.M.G., archevêque de Régina, sera nommé archevêque d'Ottawa, pour remplacer feu Mgr Gauthier.

Dès la mort de Mgr Gauthier, l'hiver dernier, le nom de l'ancien recteur de l'université Laval a été mentionné pour lui succéder.

La rumeur ne surprend personne à Québec, où l'on considère que Mgr Mathieu est éminemment qualifié pour occuper le siège épiscopal de la capitale du Canada.

On s'attendait que le choix du Vatican ne serait pas annoncé avant le retour au Canada de son Eminence le cardinal Bégin. Depuis hier, on affirme que la nouvelle est arrivée au Palais cardinalice, disant que l'archevêque de Régina montera bientôt sur le trône à Ottawa.

LE MINISTERE DE LA VOIRIE PRENDRA DES POURSUITES

CONTRE CEUX QUI ONT ENDOMMAGE LA JETEE LAPRAIRIE PAR UN LOURD CAMIONNAGE, CE PRINTEMPS.

La jetée de Laprairie dont la construction a coûté au gouvernement la somme de $48,000 a subi depuis l'automne dernier et en particulier, ce printemps, de tels dommages que le ministre de la voirie prendra des poursuites devant les tribunaux civils contre ceux qui en sont responsables. Il est arivé qu'un trop lourd camionnage a fini par éventrer la chaussée de cette belle section du réseau routier de la rive sud. En effet, des camions de cinq tonnes avec chaînes à maille de quatre pouces y ont fait le transport de la brique, des semaines et des semaines, cet automne et ce printemps.

Au temps précisément où nos routes ont le plus besoin de ménagement De là, le recours au tribunal civil du ministère de la voirie.

LE FEU A RASE CETTE RESIDENCE

INCENDIE DESASTREUX PRES DE SHERBROOKE.

(Spécial à la PATRIE)

Sherbrooke, 2.—Un désastreux incendie a vendredi dernier, détruit de fond en comble la résidence de M. Cléophas Grégoire à Garthby, près d'ici. Le feu prit naissance dans le haut de la maison et en quelques minutes les flammes enveloppèrent la propriété. L'alarme donnée, une équipe de pompiers volontaires se rendit sur les lieux et s'occupa de protéger les bâtisses avoisinantes qui étaient sérieusement menacés. Quatre ou cinq commencements d'incendie se déclarèrent à ces maisons mais furent aussitôt éteints.

Les pertes sont très considérables chez M. Cléophas Grégoire, mais elles sont en grande partie recouvertes par les assurances nous dit-on.

CONTRE LE PRIX ELEVE DU PAIN

A sa réunion du 17 avril, le Club Ouvrier Maisonneuve a soulevé la question du prix élevé du pain et une requête a été adressée au conseil de ville pour qu'il y ait enquête.

Le club s'était adressé au ministre du Travail à Ottawa au sujet de la Cie Gilmore, de Maisonneuve qui aurait enfreint la loi du minimum de salaire aux femmes. Après enquête, cet état de choses a été changé.

Que tous ceux qui ont des plaintes de cette nature s'adressent au club qui y verra.

Un comité a été choisi qui décidera si le club s'occupera des prochaines élections provinciales.

En 1922, les assemblées du club auront lieu dans la salle des charpentiers, 2452 Ontario Est, à commencer du 1er lundi de mai.

ACCIDENT D'AUTO A VALLEYFIELD

VALLEYFIELD, 2. — La semaine dernière l'automobile de M. Arthur Charette est venue en collision, à l'encoignure des rues Jacques-Cartier et St-Jean Baptiste, avec la voiture de livraison appartenant à Ledue et Prieur, marchands de cette ville, le cheval eut la patte fracturée. En face de la gravité de cette blessure, la bête a dû être abattue par la police.

MESSAGE DE SANTE AU MONDE

Prenez du "Fruit-a-tives" et vous vous porterez bien

Le Fruit-a-tives, ce merveilleux médicament à base de fruits et de toniques, est le meilleur agent médicinal connu.

Comme les oranges, les figues, les pommes et les prunes sont les remèdes même de la nature, le Fruit-a-tives—à base de ces fruits—est le remède par excellence de l'estomac, du foie, du rein, le grand dépuratif du sang, le remède pour le mal de tête, la constipation, la mauvaise digestion et la nervosité. Pour bien vous porter, prenez du Fruit-a-tives.

50c la boite: les 6, $2.50. Boite d'essai 25c. Chez tous les marchands ou expédié sans frais par la poste par Fruit-a-tives, Limitée, Ottawa.

EBOULIS RUE SOUS-LE-CAP HIER A QUEBEC

Grâce à Dieu, il n'y a eu aucun accident de personnes à enregistrer.

(Spécial à la Patrie)

QUEBEC, 27. — Un éboulis s'est produit hier après-midi, rue Sous-le-Cap, en arrière du magasin de quincaillerie Geo. Brousseau, qui est situé rue St-Paul.

Une quantité de terre s'est détachée soudainement du cap et à écrasé un hangar appartenant à M. Francis Morel situé tout à côté d'une autre construction appartenant à la maison Brousseau. Fort heureusement, il n'y avait personne à l'endroit où l'éboulis s'est produit, mais les dégats matériels sont assez considérables.

Il était 2 hrs 30, hier après-midi, lorsque cet éboulis s'est produit. La nouvelle s'en répandit rapidement dans la base-ville, où la population fut vite mise en émoi, car, depuis la catastrophe du Cap Blanc et malgré toutes les précautions qui ont été prises depuis, on redoute toujours une nouvelle traitrise du cap diamant.

LE CAPITAINE LANDRY MAITRE DU PORT A QUEBFC

QUEBEC, 27. — Ambrose Landry a été nommé hier maitre du port de Québec par la commission du hâvre de la vieille capitale. Le nouveau titulaire est âgé de quarante ans et a une très grande expérience dans le transport maritime, ayant été à l'emploi de la compagnie de transport des grands lacs, la United Fruit Company, la Standard Oil Company of New-York, la Quebec Steamship Company. Il a fait le service sur les navires entre New-York et des Indes Occidentales, etc.

Le coupable de ce déraillement est connu

SHERBROOKE, 27. — Aucun nouveau développement n'a encore eu lieu relativement à l'attentat criminel de faire dérailler le train passager du Québec Central avant-hier soir à East-Angus.

Des détectives sont actuellement à faire une minutieuse enquête et on nous informe qu'une arrestation est probable.

Le train qui entre en gare ici à 8 heures 30 a dû arrêter plusieurs minutes à East-Angus après qu'on se fut aperçut de l'attentat. Un dormant avait ét éplacé en travers sur les rails de la voie ferrée à deux milles d'East-Angus, puis un deuxième plus près de cet endroit. La lumière d'une aiguille avait été enlevée et une autre brisée, enfin une aiguille sur la voie d'évitement de l'usine Brompton Pulp and Paper Co. Aucuns dommages n'a été causés parce qu'on s'est heurement aperçu de l'attentat à temps.

ENFANT HORRIBLEMENT EBOUILLANTE

SHERBROOKE, 28. — Un enfant de deux ans dont le père est M. Wilfrid Nadeau de St-Herménégilde, a été horriblement ébouillanté au visage et au corps ces jours derniers par le contenu d'une théière qui s'est répandue sur lui. Il est entre la vie et la mort.

En bas de sa voiture

Sherbrooke, 2. — M. R. Delisle, marchand, de Danville, est à l'hôpital de Sherbrooke, souffrant d'une fracture du pied qu'il s'est infligé en tombant en bas de sa voiture.

Elles ont sauvé la vie du bébé

Mme Alfred Tranchemontagne, St-Michel des Saints, P. Q., écrit:—"Les Tablettes Baby's Own sont un excellent remède. Elles ont sauvé la vie de mon bébé et je puis hautement les recommander à toutes les mères. L'expérience de Mme Tranchemontagne est celle de milliers d'autres mères qui ont éprouvé la valeur des Tablettes Baby's Own. Les Tablettes sont un remède sur et efficace pour les tout petits et ne manquent jamais de régler les intestins et l'estomac, soulageant ainsi de toutes les maladies moindres dont souffrent les enfants. Elles sont vendues à 25 cents la boite de The Dr Williams Medicine Co., Brockville, Ont.

La Patrie

LE RECENSEMENT

Il n'est pas très satisfaisant de constater que, onze mois après le recensement, nous ne connaissons pas encore le chiffre de la population du Canada. Il ne faut pas aussi longtemps pour totaliser environ huit millions et demi de noms. Mais la tâche des statisticiens officiels a été compliquée par les innombrables corrections qu'il a fallu faire au travail des énumérateurs, corrections qui nécessitaient dans beaucoup de cas une longue vérification. Dans les Provinces de l'Ouest, par exemple, le Bureau des Statistiques a découvert que des rapports avaient été délibérément majorés, et le fait a été établi devant les tribunaux qui ont condamné les recenseurs infidèles.

L'opposition à la Chambre des Communes manifeste son impatience de la lenteur du Bureau des Statistiques, et les conservateurs insistent pour que le gouvernement procède dès la présente session à la répartition décennale de la représentation parlementaire.

M. Meighen s'est particulièrement montré pressant, ainsi que sir Henry Drayton.

En principe, une loi de redistribution devrait être présentée invariablement dès la première session après chaque recensement. Il n'en a cependant jamais été ainsi dans la pratique. Après le recensement de 1911, le gouvernement Borden n'a procédé à la redistribution des sièges qu'en 1914. A la suite du recensement de 1901, le gouvernement Laurier n'a présenté une loi de redistribution qu'en 1906, de sorte que l'élection de 1904 s'est faite sur la base de la représentation de la précédente décade. La redistribution suivant le recensement de 1891 a été la plus expéditive, ayant été présentée au parlement en 1892-3. Après le recensement de 1881, on avait attendu jusqu'en 1887 pour effectuer le rajustement décennal de la représentation des provinces.

Si les précédents font autorité, le gouvernement est donc à l'aise pour ne présenter une loi de redistribution que lorsqu'il lui conviendra, en faisant passer avant d'autres questions qu'il peut considérer plus urgentes. La redistribution n'est en effet pressante que si une élection prochaine est à prévoir. Il est vrai aussi que la nécessité d'une élection générale pourrait se présenter inopinément.

M. TASCHEREAU A TORONTO

Devant l'Empire Club de Toronto, l'hon. M. Taschereau a fait de l'"habitant", ainsi que l'on appelle le cultivateur de la Province de Québec, un portrait à la fois très ressemblant et très séduisant. Il a réhabilité notre humble laboureur, que tant d'observateurs inattentifs ou préjugés ont dans le passé représenté à nos voisins comme un être ignorant, routinier, et surtout comme servilement docile à son clergé. Il l'a présenté sous ses véritables traits, substituant ainsi à la fausse image que nombre de nos concitoyens d'Ontario méprisaient une figure que tous se sentiront irrésistiblement portés à admirer.

Et comme, sous les traits de l'habitant, c'est toute la province de Québec dont notre premier ministre a montré la vraie figure, le vrai caractère et les vraies aspirations, M. Taschereau se trouve a avoir offert un merveilleux encouragement à la complète réconciliation et à la bonne entente entre les deux races. D'où viennent en effet tous les malentendus, toutes les méfiances que nous voyons à chaque occasion se manifester à l'égard de notre province, sinon du fait que l'on ne nous connait pas?

Combien de fois, par exemple, le loyalisme des Canadiens-français n'a-t-il pas été suspecté ? Et pourtant c'est nous qui sommes le plus solidement attachés à la patrie canadienne, puisque pour nous, le Canada est la seule patrie, et puisqu'à l'Angleterre, à laquelle nos compatriotes d'origine britannique tiennent par le sentiment, nous tenons, nous, par le lien de nos intérêts les plus chers.

Ce portrait que M. Taschereau a fait de l'habitant de la Province de Québec et du peuple de Québec, devrait être conservé et montré non seulement à quelques privilégiés de Toronto, mais à toutes les populations des provinces anglaises, afin qu'elles cessent de nous méconnaitre.

Et lorsque les préjugés qui ont entretenu la mésintelligence et suscité tant de regrettables querelles entre les deux races seront complètement éteints, nos concitoyens d'Ontario pourront sans arrière-pensée et par suite avec des résultats féconds, entrer dans le rôle que leur propose M. Taschereau :

> Vous êtes la grande province anglaise du Canada, et vous voulez vous constituer sur ce continent les dépositaires des véritables institutions anglaises. Nous attendons en conséquence de vous que vous en soyez les représentants et les apôtres pour les connaitre et les mettre en pratique dans le Nouveau-Monde. Il vous incombe de les faire aimer ici comme elles le sont partout où flotte le drapeau britannique.

M. Taschereau a déclaré que les Canadiens-français sont attachés aux institutions britanniques par le lien solide de l'intérêt. Mais on voit qu'il a aussi indiqué comment on peut les attacher par le sentiment.

Devant un autre auditoire, les membres du Women's Canadian Club, M. Taschereau a fait un autre admirable discours où il a parlé des nobles origines de la race canadienne-française et montré son érudition en ce qui concerne notre histoire.

JUSTICE LENTE ET COUTEUSE

L'hon. M. Taschereau a profité de ce qu'il était hôte du Jeune Barreau pour faire entrevoir à la profession légale et aux justiciables d'intéressantes réformes qu'il a l'ambition d'introduire dans l'administration de la justice.

Ces réformes tendraient à un double but : rendre la justice plus expéditive et moins coûteuse.

Nous n'entendons jamais le public murmurer contre les arrêts que prononce notre magistrature. Nous avons de bons juges, éclairés, droits, intègres. Mais notre organisation judiciaire est souvent dénoncée à cause de sa lenteur. Devant nos tribunaux de toutes les juridictions, il y a sans cesse des milliers et des milliers de causes pendantes, ce qui veut dire que, pour avoir leur tour, les justiciables doivent faire queue au palais pendant des mois et souvent des années.

Un arrêt juste en soi est imparfait s'il n'est rendu qu'après une longue période de temps pendant laquelle a prévalu l'injustice.

La lenteur de la justice peut être causée par le nombre insuffisant de juges ou par un manque de diligence de la part des avocats. Le procureur général, qui sait certainement à quoi s'en tenir, exprime l'opinion qu'elle résulte de l'une et l'autre cause. Il promet donc de donner à la province tous les juges dont elle a besoin, et il exhorte les membres du barreau a déployer de leur côté toute la célérité possible pour faire rendre prompte justice à leurs clients.

Un autre conseil du procureur-général aux avocats, c'est au sujet de leur tarif d'honoraires, qu'il les invite à réduire. Ce tarif a été relevé pendant la guerre. M. Taschereau lui trouve donc la physionomie d'un tarif de guerre, inapproprié au temps présent.

Il n'y a pas que les honoraires d'avocats qui rendent la justice coûteuse. Il y a aussi le tarif des frais de procédure, qui est imposé par le gouvernement et sert à le dédommager des dépenses qu'il encourt pour l'administration de la justice. Dans le sens strict, ce tarif n'est pas trop élevé, puisque, les tribunaux ne font pas leurs frais. Mais il est excessif en ce sens qu'il écrase en certains cas le justiciable ou le met dans l'impossibilité de faire valoir ses droits devant les tribunaux.

L'administration de la justice est surtout coûteuse à l'excès dans les petites causes. Les frais qu'elle réclame ou qu'elle autorise sont vraiment exorbitants dans le recouvrement de petites dettes, où très souvent il arrive que le débiteur est empêché de se libérer précisément parce qu'il est écrasé par les frais de justice.

APRES UNE REVANCHE

Il est naturel de penser que le maire de Montréal ne pardonnera pas chrétiennement l'affront que lui a infligé la législature en lui refusant les pouvoirs qu'il s'était vanté ouvertement d'aller chercher à Québec. M. Martin n'a pas obtenu les pouvoirs qu'il convoitait, et son intervention dans le règlement de la grève des imprimeurs a été fort mal accueillie. Il est revenu humilié et par suite avide d'une revanche.

On annonce donc que M. Martin a entrevu un moyen pour tirer vengeance du gouvernement provincial. Il se proposerait un plan ambitieux: se mettre à la tête d'un nouveau parti composé des ouvriers syndiqués et des fermiers. Il croit que les circonstances sont favorables à un mouvement des fermiers pareil à celui qui s'est accompli dans la province d'Ontario. Il ne manque qu'un chef pour prendre l'initiative du mouvement, et le maire de Montréal s'offre pour cet emploi.

M. Martin songerait donc à entreprendre pendant l'été une campagne d'agitation à travers la province contre le gouvernement de Québec. Dans les villes, il ferait appel aux ouvriers en exploitant la façon dont le gouvernement a traité au cours de la dernière session les unions internationales. Dans les campagnes, il ferait de l'agitation, notamment avec la loi des liqueurs, et il insisterait sur la nécessité de mettre un frein à la toute-puissance du présent régime.

Où cela le conduira-t-il? Nous ne le savons. Il existe actuellement, parmi la députation provinciale, un certain malaise dont M. Martin pourrait avoir l'habileté de profiter. Au cours de sa carrière, il a en maintes occasions prouvé qu'il est un homme de ressources. Il a déjà, par la manière forte, obligé le gouvernement de Québec à capituler. Avant son récent échec, il a pour ainsi dire réussi tout ce qu'il a entrepris.

Le maire Martin a souvent tenté d'accomplir l'impossible. Le résultat de sa campagne provinciale nous fera voir ce dont il est encore capable.

MAGISTRATS

Le gouvernement Taschereau est véritablement heureux dans le choix des dispensateurs de la justice correctionnelle en cette province. Après avoir rempli judicieusement les vacances qui existaient dans la cour de police de Montréal, il vient de nommer magistrats, à Sherbrooke et à Joliette, deux avocats de grande expérience qui jouissent de la confiance générale: M. Lemay, député de Sherbrooke, et M. J. A. Dubeau, C.R., ancien député de Joliette au parlement fédéral. L'un et l'autre, tout en servant fidèlement leur parti, gardaient tout leur amour pour Dame justice: le palais avait pour eux des charmes particuliers. Nous sommes convaincus qu'ils rempliront leurs importantes fonctions avec zèle, impartialité et équité. Les districts judiciaires de St-François et de Joliette-Richelieu accueilleront avec faveur la nomination de MM. Lemay et Dubeau.

SE MIEUX CONNAITRE

La courte visite que la plupart des députés de l'Ouest ont faite à Québec, samedi, portera sans doute ses fruits. Non seulement, les excursionnistes garderont un bon souvenir de l'hospitalité franche et cordiale dont ils ont été l'objet, mais ils ne manqueront pas de comprendre que si les vastes prairies productrices de blé méritent d'attirer l'attention des gouvernants, les provinces qui ont été les premières à former la Confédération canadienne, ont aussi des intérêts ont il importe d'assurer la permanence, parce qu'ils contribuent à la prospérité générale. Parlons de l'industrie de la chaussure qui occupe une large place dans l'organisme économique de Québec. Cette industrie a été une source de développement et de succès. Les députés de l'Ouest ont dû s'en rendre compte sur place. De retour au parlement, lorsque la discussion du tarif sera commencée, pourront-ils convenablement oublier qu'à côté des besoins de leur propre contrée, s'imposent des exigences tout aussi importantes et tout aussi respectables? Voudront-ils faire des changements au tarif propres à tuer une industrie aussi propere?

Si les braves gens de l'Ouest veulent que la prospérité règne d'un bout du pays à l'autre, ils ne sauraient songer à restreindre l'activité, la production, la vie aux limites d'une seule province. Chaque partie du Dominion doit apporter sa pierre à l'édifice, mettre l'épaule à la roue. Cette union et cette coopération ont eu jusqu'ici les plus heureux résultats. Il serait assurément malheureux que nos amis des nouvelles provinces, poussés par une ambition déraisonnée, entreprissent de faire adopter des réformes fiscales qui pourraient désorganiser tout notre régime économique et compromettre l'avenir et le développement des vieilles provinces.

A mesure que les citoyens de l'Ouest et de l'Est apprendront à se mieux connaitre, nous verrons disparaitre les causes qui les divisent. Les intérêts des uns et des autres sont identiques. Nous avons tous le même désir d'accroitre notre influence, nos biens et nos richesses. Nous voulons faire du Canada un grand pays. Donnons-nous la main et marchons ensemble de l'avant. Cessons nos rivalités de clocher, nos luttes intestines.

INCERTITUDE

Les incidents qui se sont produits à Ottawa ces jours derniers: le débat sur la motion McMaster, la critique des estimés budgétaires du ministère de la Milice, etc., sont diversement commentés. Les journaux conservateurs prévoient la chute prochaine du gouvernement King, tandis que les feuilles libérales se contentent de rassurer leurs lecteurs sur le sort de leur parti. L'"Avenir du Nord" remarque que le parti libéral laisse à ses adeptes une indépendance de parole et d'action qui fait contraste avec l'absolutisme du parti tory. Cependant, cette liberté d'allure est plus prononcée que dans le passé, et le confrère semble redouter qu'elle ne dégénère en révolte, en anarchie. Il reconnait que cela rend encore plus difficile et plus délicat le rôle du gouvernement.

A propos de la réduction des dépenses militaires, les libéraux qui la demandent, veulent rester logiques avec eux-mêmes. "A moins, ajoute l'"Avenir du Nord", que le ministre de la milice n'apporte de bonnes raisons pour refuser de diminuer les crédits de son ministère, soit en accordant la réduction mentionnée plus haut, soit autrement, nous croyons que cette demande est légitime et dans l'intérêt bien compris du Canada."

Les députés libéraux se réuniront en caucus pour discuter cette question qui menace de mettre le cabinet et le ministre des chemins de fer en mauvaise posture. Quelle décision y prendra-t-on? Que fera-t-on pour renverser les obstacles qui se dressent devant le gouvernement?

Le "Progrès du Golfe" considère que si la mentalité nouvelle qui se manifeste dans les sphères ministérielles s'accentue, si d'autres députés libéraux se mettent en frais d'imiter les McMaster, les Power et les Rinfret, le gouvernement, "qui ne peut compter indéfiniment sur la complaisance des conservateurs pour se tirer d'embarras", sera bientôt dans une situation précaire et intenable. "La crise, ajoute-t-il, n'aura pas besoin d'être bien forte dans les rangs de ses partisans pour donner lieu à une brusque dissolution des Chambres et à un nouvel appel au peuple par des élections générales".

Le "Droit" croit que le gouvernement acceptera une diminution de la moitié des estimés de la milice. Et l'hon. M. Graham qui a déclaré avec emphase qu'il ne pouvait diminuer davantage son budget!

Non seulement des conflits éclatent au sujet des dépenses militaires, mais l'on se chamaille au sujet du service civil et du patronage. Ce serait la vraie cause des motions McMaster et Power. "Le sapin du trône de M. King, s'écrie le "Droit", n'est pas loin de brûler".

Le moins que l'on puisse dire, c'est que les politiciens sont en ce moment dans une incertitude troublante.

NOTES

Oxford et le Vatican. Les administrateurs de la bibliothèque d'Oxford, le vice-chancelier de l'université et plusieurs éminents professeurs de cet établissement ont adressés au Pape une lettre rédigée en latin et ornée de magnifique enluminures, pour le féliciter de son élection au souverain pontificat. Ils rappellent, dans cette lettre, que Pie XI est le seul Pape qui ait suivi les cours de l'Université d'Oxford.

—:o:—

Fanatisme. Un abonné d'Ontario attire notre attention sur un sermon prêché dans la "Timothy Eaton Memorial Church" de Toronto, par le pasteur protestant Williams, quelques jours après la mort du chef de la maison Eaton. Ce prédicant a tenté de donner à ses auditeurs les raisons pour lesquelles il n'est pas catholique. Il va sans dire que le brave homme ne croit pas à l'infaillibilité du pape, au sacrifice de la messe, à l'immaculée conception et à la confession. Il prétend que l'Eglise catholique est une source d'obscurantisme et que pas un homme éclairé et libre ne peut, de nos jours, sans abdiquer tous ses droits, rester fidèle à ses enseignements. Il a ajouté que la province de Québec est restée longtemps dans l'ornière et l'ignorance par suite de l'influence du clergé catholique. Le rév. Williams accuse nos prêtres d'avoir empêché l'enrôlement durant la guerre. "L'Eglise de Rome, s'est-il écrié, était contre nous durant la guerre". Le "Telegram", qui publie le texte de l'allocution du rév. Williams, ne nous dit pas s'il s'est trouvé dans l'église fondée grâce aux libéralités du chef de la maison Eaton — combien de Canadiens-français et de catholiques envoient leur argent à la maison Eaton — un seul auditeur assez chevaleresque et assez loyal pour crier au fanatique prédicant: casse-cou.

—:o:—

Il l'avait prédit.. La mort soudaine du magistrat Bonin qui a présidé à l'affaire Landru, fait jaser la presse parisienne. Le célèbre prisonnier se plaignit à plusieurs reprises de l'hostilité systématique du juge. "— S'il me conduit à la mort, ne cessait-il de répéter, je me vengerai en venant le tirer par les pieds! Il ne me survivra pas plus de trois mois". M. Bonin disparait brusquement, à peine âgé de quarante-trois ans. Et voilà une coïncidence que les derniers partisans de Landru ne manquent pas de souligner.

BREFS COMMENTAIRES

La conférence irlandaise est comme la conférence de Gênes: elle n'avance à rien.

—:o:—

Ce langage que parlent Griffith et De Valera, est-ce du gaélique?

—:o:—

M. Lloyd George a beau annoncer que l'eau y est bonne, M. Poincaré ne veut pas aller à Gênes.

—:o:—

En voyant son portrait peint par M. Taschereau, l'habitant pourra difficilement préserver sa traditionnelle humilité.

—:o:—

En condamnant à un an de prison un bandit qui n'avait trouvé sur sa victime que $1.12, le juge Décarie n'a pas pensé à appliquer en plus le fouet.

—:o:—

On peut acheter cent millions de roubles avec un seul dollar canadien. Et ce serait un bon moyen de prouver que le sort du millionnaire n'est pas enviable.

—:o:—

Le mariage est une chaine dont l'homme est le plus faible chaînon.

—:o:—

Si vous voulez savoir ce qu'une femme pense de vous, faites-la se mettre en colère.

—:o:—

L'Etat, écrit un confrère, a besoin de tout son revenu. Et aussi du nôtre, malheureusement.

—:o:—

Pour rétablir l'accord entre les deux factions irlandaises, il n'y aurait qu'à faire intervenir un tiers.

—:o:—

En avançant l'horloge, nous allons passer une heure sans la vivre. Bah! pour ce que la vie est drôle...

—:o:—

Ce printemps est surtout clément envers les marchands de combustible.

—:o:—

Quand il voit les témoins s'évanouir en sa présence, M. Latulippe doit s'en vouloir d'être si imposant.

—:o:—

La république irlandaise, en mettant à sac les banques, met en pratique le prélèvement de l'impôt à la source.

—:o:—

"Dépensons suivant nos revenus", conseille un de nos confrères. Et nous serons mal pris quand reviendra un 30 avril.

—:o:—

Maintenant que l'impôt sur le revenu est encaissé, M. Fielding va nous dire prochainement ce qu'il prendra de ce qu'il nous reste.

—:o:—

L'esprit de solidarité qui doit exister dans l'empire, induira-t-il nos gouvernants à diminuer les impôts, comme ils sont diminués en Angleterre?

—:o:—

Comptez les écrasés, et vous admettrez que se payer un automobile, ce n'est pas une extravagance, mais c'est un acte inspiré par l'instinct de conservation.

Elles soulagèrent le père, la mère et la fille

POURQUOI UN CITOYEN DE QUEBEC LOUANGE LES PILULES DE DODD POUR LES REINS

Honoré Gervais, qui souffrait de maladie de Reins et du Rhumatisme, raconte le soulagement qu'il retirât des Pilules de Dodd pour les Reins.

St-Casimir, P. Q., mai le 3 (spécial) —La valeur des Pilules de Dodd pour les Reins comme remède de famille est magnifiquement démontrée par la déclaration de M. Honoré Gervais, un citoyen bien connu de cette ville.

"Je souffrais de maladie de Reins et de rhumatisme," dit M. Gervais. "J'ai employé les Pilules de Dodd pour les Reins pour ma maladie, et cela avec un si grand succès que je les recommande à tous ceux qui souffrent comme je souffrais. Ma femme et ma petite fille avaient aussi employé les Pilules de Dodd pour les Reins et les avaient trouvées excellentes. Ma femme a aussi été beaucoup soulagée par l'emploi des Pastilles de Dodd pour la Dyspepsie".

Les Pilules de Dodd pour les Reins agissent directement sur les reins, les renforcissent suffisamment pour qu'ils fassent tout leur travail de filtrer du sang toutes les impuretés, tous les microbes de maladie. Renseignez-vous chez vos voisins sur les Pilules de Dodds pour les Reins.

LA SESSION FEDERALE

LA CANALISATION DU ST-LAURENT

C'est M. Church de Toronto qui a attaché le grelot et a fait résonner la note cordiale. — M. Fernand Rinfret, député de St-Jacques s'oppose à ce projet, parce qu'il prévoit des conflits entre le Canada et les Etats-Unis.

LA MAISON DE LAURIER

(De notre correspondant.)

OTTAWA, 27. — Après les deux premiers jours mouvementés de la semaine, la séance d'hier a été passablement calme.

Les députés semblaient réfléchir, songer à la décision que certains d'entre eux prendront aujourd'hui sur l'amendement Power. Le ministre de la Milice insistera pour que ces crédits soient approuvés, tels que présentés. A cause de la situation créée par quelques députés de Québec, cette séance promet de compter au nombre des plus importantes de la session.

La canalisation du Saint-Laurent. L'ancien maire Church de Toronto, devançant l'honorable J. P. B. Casgrain, qui doit parler de ce sujet aujourd'hui à la Chambre Haute, l'a soulevé hier aux Communes. Il a reçu très peu d'encouragement. A ce sujet M. Church a parlé de l'union des races, d'une grande erreur que ferait Québec en s'opposant à l'entreprise. On rêve de faire des Grands Lacs la Méditerranée de l'Amériqu du Nord.

M. Rinfret a exposé la situation d'une façon remarquable au point de vue de la province de Québec; de l'impossibilité de se lancer dans une telle dépense et du danger qu'il pourrait y avoir de devenir l'associé des Etats-Unis dans une entreprise aussi gigantesque. Il y a toujours le danger du conflit international qu'il ne faut pas oublier. Aucune décision n'a été prise.

Les députés, sénateurs et journalistes ont assisté, hier soir, à une réception donnée par l'honorable Mackenzie King, dans la résidence de sir Wilfrid Laurier, devenue la résidence permanente du chef du parti libéral. Le premier ministre a fait grand plaisir à la députation en lui permettant de voir encore une fois, avant d'y faire des changements considérables, l'intériur de la maison, occupé si longtemps par Sir Wilfrid Laurier.

Le Conseil des Recherches Scientifiques vient de rendre un grand service aux pêcheurs Canadiens. Des pertes considérables ont été faites par les pêcheurs de morue du St-Laurent et de l'Atlantique à la suite de la décoloration de la morue salée, fumée ou séchée exportée en Europe. Cette question est importante, cette industrie, l'année dernière ayant rapporté plus de cinq millions de dollars.

Le Dr Harrison, du collège Macdonald, a découvert que le sel marin était la cause du mal. Il faut le faire chauffer dans un four à la température de l'eau bouillante pendant trente minutes pour lui enlever ses effets nocifs. Le sel extrait des mines n'a pas cet effet. Ces renseignements sont communiquées par le gouvernement comme devant être utiles aux pêcheurs de Québec et d'ailleurs.

—:o:—

OTTAWA, 2. — Le programme d'hier a été le plus varié de la session. Sur huit résolutions qui ont été discutées cinq ont été adoptées.

On a aussi repris l'étude du projet de canalisation du Saint-Laurent, mais le vote sur cette question a été remis à plus tard. Les députés d'Ontario prétendent que cette entreprise est trop considérable pour provoquer de la jalousie entre provinces; elle doit être considérée au point de vue national.

Les fermiers étaient à leurs sièges aujourd'hui, enchantés de leur court voyage à Québec. Leur chef, l'honorable T. A. Crerar, est revenu au Parlement après une absence d'une quinzaine de jours. Est-ce un signe que l'harmonie est rétablie dans le groupe fermier ?

Le comité de l'Agriculture sera le premier à terminer son travail. Il présentera son rapport final probablement à la fin de la semaine, ce qui a considérablement abrégé son travail, c'est l'impossibilité de ressusciter la commission des blés. Cette question cependant n'est pas complètement finie. On croit que le comité recommandera aux différentes provinces de créer une commission ou une Bourse du blé composée des cultivateurs qui voudront volontairement en faire partie

Un député libéral s'est prononcé en faveur de la canalisation du Saint-Laurent. C'est M. German, de Welland. Ce dernier, comme ses collègues conservateurs d'Ontario, voit des avantages considérables dans une telle entreprise.

M. Mercier, de Montréal, trouve étrange cette explosion de sympathies pour les Américains chez les conservateurs, eux qui les ont dénoncés avec la plus grande véhémence en 1911.

Comme résultat, séance assez dépourvue d'incidents mais bien importante par le travail accompli par les députés.

—:o:—

OTTAWA, 3. — Les députés ont voté hier une moyenne de douze millions de dollars par heure, le total pour la séance a été de $61,210,951. En moins de cinq minutes l'honorable Jacques Bureau a fait approuver toutes les dépenses de son ministère, plus de six millions de dollrs.

Cette rapidité à voter les subsides n'a pas empêché la critique, mais on s'est contenté de faire quelques observations de demander des renseignements sans faire d'obstruction. Il y avait de l'harmonie dans le travail et inutile de dire que le gouvernement a profité de cette bonne disposition de la députation.

C'est aujourd'hui que les libéraux prendront une décision sur l'amendement Power et autres sujets de la plus haute importance. Les progressistes, de leur côté, ont aussi étudié en caucus la question des taux des chemins de fer. Une bataille royale est attendue sur cette question.

Le rapport final du recensement sera annoncé bientôt. Les omissions commises par les énumérateurs du recensement à Montréal et autres parties de la province de Québec, ont été encore une fois portées à la connaissance du gouvernement.

Le gouvernement a annoncé que le Canada, jusqu'à date, a payé $113,589,414 en pension aux soldats.

Les Acadiens demandent la nomination d'un autre sénateur. Actuellement, ils sont représentés à la Chambre Haute par les honorables Pascal Poirier et le Dr Bourque. Ils voudraient que l'honorable M. Thompson, qui vient de mourir, ait pour successeur l'honorable L. A. Dugal, qui a beaucoup aidé à la défaite du parti conservateur dans le Nouveau-Brunswick.

Le gouvernement a l'intention de diminuer le nombre des jours à la disposition des députés. Le Premier ministre annonce qu'à l'avenir les lundis et les mercredis, jusqu'à la fin de la session, seront consacrés aux mesures du gouvernement, auront la priorité sur toutes les affaires, sauf les questions.

REELECTIONS AU BARREAU DE QUEBEC

LA REUNION ANNUELLE DE CETTE ASSOCIATION A EU LIEU HIER

(Spécial à la Patrie)

QUEBEC, 2 — La réunion annuelle du Barreau a eu lieu hier après-midi, au palais de Justice.

Tous les officiers de notre barreau ont été réélus à leurs charges respectives.

Deux autres avocats ont été rappelés à faire partie du bureau de direction.

Ce sont: MM. J. P. A. Gravel, c.r., et Paul Drouin, c.r.

Le conseil du Barreau reste donc, ou à peu près, comme il était, savoir: Bâtonnier, l'hon. M. Antonin Galipeault, c.r., Syndic, M. Ernest Roy, c.r., Sec. M. J. A. Gangné, c.r., Trés. M. Aimé Dion, c.r., Bureau de direction, l'hon. M. L. G. Belley, c.r., MM. Eusèbe Belleau, c.r., Ferdinand Roy, c.r., L. A. Cannon, c.r., Simon Lapointe, c.r., J. P. Gravel, c.r., Paul Drouin, et Edgar Rochette.

Pas un mal de tête pendant 35 ans. M. P. A. Berg, de Pensance, Sask., écrit: "J'aurai bientôt quatre-vingts ans. Il y a trente-cinq ans, je souffrais terriblement de maux de tête. Je fis venir une bouteille d'essai du Novoro du Dr Pierre, et la médecine me donna un complet soulagement. Je n'ai plus jamais eu un mal de tête depuis. Le Novoro est devenu notre remède de famille et nous ne voudrions être sans cela." Une fois employée, cette préparation herbeuse est appréciée et adoptée comme le remède de famille. Il n'est pas vendu par des droguistes. Pour renseignements s'adresser à Dr Peter Fahrney & Sons Co., 2501 Washington Blvd., Chicago, Ill. Livrés exempt de droits au Canada

NOMINATIONS PROVINCIALES.

Québec, 2. — Le dernier numéro de la Gazette officielle de Québec annonçait les nominations suivantes:

MM. Charles-Léonidas Bachand, médecin, de la cité de Sherbrooke, Georges Austin Boyen, médecin, de la ville de Magog et J. Napoléon d'Israéli, conjointement coroner du district de Saint-François.

M. Louis Tranchemontagne, régistrateur conjoint de la division d'enregistrement du comté de Shefford, greffier de la Cour de Circuit, dans et pour le comté de Shefford.

MM. Elzéar Vézina, ex-régistrateur conjoint de la division d'enregistrement du comté de Dorchester et C. S. Rouleau, de Sainte-Hénédine, comté de Dorchester, conjointement régistrateur de la division d'enregistrement du comté de Dorchester.

M. J. Roch Thibault, de Sainte-Anne-des-Monts, dans le comté de Gaspé, régistrateur de la division d'enregistrement de Sainte-Anne-des-Monts.

M. Edmond Roy, industriel, du village de Saint-Ulric, comté de Matane, juge de paix pour le district de Rimouski.

M. Joseph-Alonzo-Roméo Deblois, commerçant de bois, de Beauceville, comté de Beauce, juge de paix pour le district de Beauce.

MM. L. Adélard Dubois, industriel, et Joseph Richard, régistrateur, tous deux de la paroisse d'Hébertville, comté du Lac St-Jean, juges de paix pour le district de Roberval.

M. Ernest Cloutier, agent d'assurance, de Trois-Saumons, comté de L'Islet, juge de paix pour le district de Montmagny.

M. Alfred Glen, commerçant, de Verdun, comté d'Hochelaga, juge de paix pour le district de Montréal.

M. Joseph Flamand, boucher, de Saint-Nicolas, comté de Lévis, juge de paix pour le district de Québec.

MM. Arthur Fournier, cultivateur, et Josaphat Nadeau, commerçant, tous deux de Sainte-Justine, comté de Dorchester, juges de paix pour le district de Beauce.

A PROPOS DE REGLEMENTATION DES TARIFS FERROVIAIRES

IL EST POSSIBLE QUE LA NOMINATION DU COMITE SOIT RENVOYEE A UNE AUTRE SESSION.

(Spécial à la Patrie)

OTTAWA, 2. — La rumeur circule aujourd'hui à l'effet que les conservateurs feront une telle opposition au projet de nommer un comité pour étudier la règlementation des tarifs ferroviaires qu'il est possible que toute l'affaire soit renvoyée à une autre session. La discussion sur ce sujet devait se faire cet après-midi, mais l'hon. MacKenzie-King a annoncé que'le était remise à jeudi. On ne sait pas exactement quel sera le sentiment du parti progressiste sur ce sujet et si M. Crerer se joindra à M. Meighen. A moins de prolonger la session considérablement il sera difficile pour le comité de faire un rapport final à la présente session car le comité devra obtenir de nombreux renseignements non-seulement de compagnies de chemins de fer mais aussi des principales organisations intéressées au transport par voie ferrée. Ces renseignements ordinaire exigent beaucoup de temps.

L'amendement Power

(Spécial à la PATRIE)

OTTAWA, 28 — Un caucus libéral a été convoqué pour mercredi prochain, afin de prendre une décision sur l'amendement Power au sujet des crédits de la Milice.

ZAM-BUK

IL N'Y A RIEN pour égaler Zam-Buk pour mettre fin à la brûlante douleur d'une échaudure ou d'une brûlure ou à la sensibilité et à la douleur d'une contusion, entorse ou foulure.

Mais le plus important! Les qualités fortement antiseptiques et germicides de Zam-Buk protègent contre tous les dangers d'une blessure qui pourrait empirer. Par conséquent, tenez toujours Zam-Buk à portée de la main et employez-le promptement pour vos

COUPURES ET CONTUSIONS

et toutes les autres blessures. En plus de ses qualités soulageantes et germicides, Zam-Buk possède des qualités de soulager et de faire pousser une nouvelle peau, qu'on ne trouve pas dans les onguents ou pommades grasses de l'ancien temps.

Fabriqué seulement d'extraits d'herbes rares et médicinales, Zam-Buk est le meilleur et le plus puissant remède de la nature pour l'eczéma, les boutons, furoncles, les maux de jambes, les plaies empoisonnées, le porrigo, les hémorroïdes, les ulcères, etc.

BOITES D'ECHANTILLON GRATIS

de ce grand guérisseur et remède pour la peau! Envoyez un timbre d'un centin (pour le retour de la malle), donnant le nom et la date de ce journal et adressez à Zam-Buk Co., Dupont St., Toronto. 50c la boite, 3 pour $1.25, chez tous les pharmaciens et marchands

Césaire.

Par Chas. McManus.

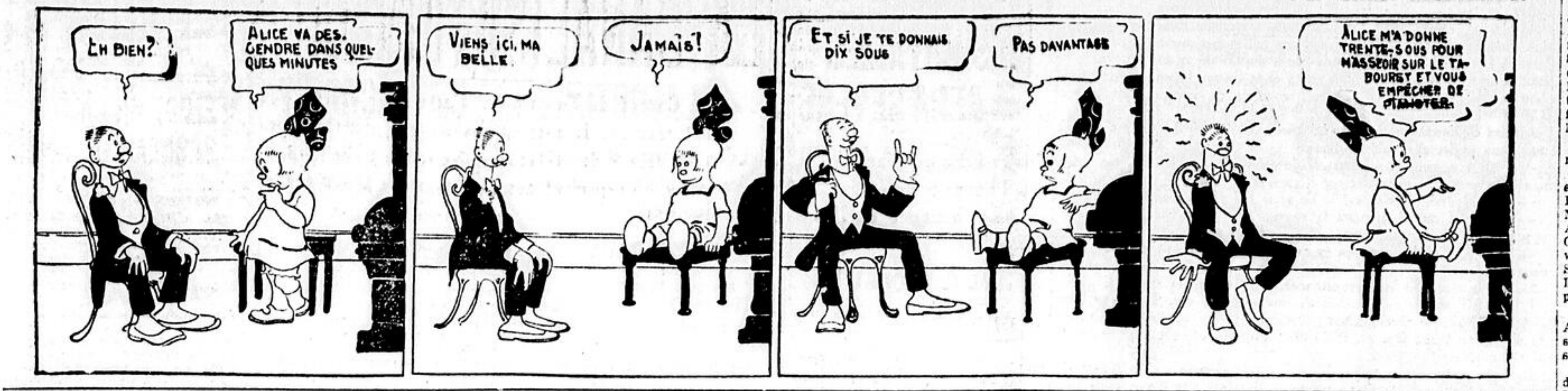
EH BIEN?
ALICE VA DESCENDRE DANS QUELQUES MINUTES
VIENS ICI, MA BELLE
JAMAIS!
ET SI JE TE DONNAIS DIX SOUS
PAS DAVANTAGE
ALICE M'A DONNE TRENTE-SOUS POUR M'ASSEOIR SUR LE TABOURET ET VOUS EMPECHER DE PIANOTER.

NOUVELLES DES CAMPAGNES
ECHOS-DE-PARTOUT

GRAND'MERE

—Notre conseil municipal a tenu, ces jours derniers une intéressante assemblée régulière, à laquelle furent présents: Son Honneur le maire J. P. Lalonde et MM. les échevins J. A. Desbiens, J. O. Pelletier, Wilfrid Grondin et Alibi Matteau formant quorum. On adopte les minutes de la dernière assemblée.

Le conseil ratifie une certaine quantité de virements ed fonds.

Une requête signée par un groupe important de contribuables est présentée au conseil, demandant le pavage permanent de la Rue St-Maurice.

Cette requête est prise en considération. Il est proposé par l'Echevin W. Grondin, secondé par l'échevin J. J. O. Pelletier:

Attendu, que par sa charte (statut 3. Geo. V. Chap. 67. sections 4, 5 et 6), la Cité est autorisée à avoir au nombre de ses officiers un ingénieur de la Cité;

Attendu que la nécessité d'avoir un tel officier s'est fait sentir;

Que le gérant de la Cité soit autorisé à faire la nomination de tel ingénieur pour exécuter les travaux mentionnés dans les dites sections ou quelqu'un d'eux, moyennant un traitement ne devant pas dépasser $8.45 par jour de travail, en outre de toutes dépenses nécessitées par l'aide que le dit Ingénieur devra se procurer. —Adopté.

Une réclamation de M. Elzéar Poirier est lue pour dommages qu'il prétend avoir subi par suite de accident d'égoût de la Côte du C. N. R.

Le secrétaire est chargé de demander à M. Poirier de produire un compte détaillé de ses dommages.

Un délai pour paiement de leurs taxes municipales, d'ici le 1er juillet 1922 est accordé à MM. J. [illegible] Guibord, Adam Grenier, Amédée Chamberland et Hormisdas Dubé.

Une lettre de M. Chs. Levack est lue offrant à la ville de lui vendre une tête d'orignal. Cette offre est refusée.

Une lettre est lue venant de M. [illegible] W. Ricard, agent d'assurances, demandant une partie des assurances de la corporation. Sous considération.

Une autre lettre de M. Elzéar Dallaire réclamant le paiement d'un "Foyer" situé dans la maison qu'il a vendue à la Corporation.

Il est proposé, en conséquence, par M. J. A. Desbiens, secondé par M. Albé. Matteau: Que ce Conseil accepte d'offrir une somme de $50 à M. Dallaire, plus les frais actuellement faits jusqu'à concurrence de pas plus de $10 en règlement final de sa réclamation.

Le Conseil accepte de faire publier les rapports des délibérations du conseil ainsi que les rapports mensuels du gérant de la Cité dans "L'Echo du Sa-Maurice", organe hebdomadaire publié dans le district.

On donne lecture d'une lettre de "The Palm Grip Rim Co." au sujet de l'établissement d'une manufacture en cette ville. Le secrétaire est chargé de leur donner des renseignements et de les inviter à envoyer un représentant ici.

Le conseil adopte le Règlement No 215, amendant le Règlement No 205 concernant le système d'égouts et d'aqueduc. Ce nouveau règlement prévoit à un taux spécial qui sera chargé à la municipalité de Ste-Flore Est (St-Jean-Bte) pour l'approvisionnement de l'eau.

MALADIE DU FOIE

MAUVAISES ATTAQUES DE BILES

Quand votre foie devient paresseux et inactif, toute votre santé en souffre. Vos intestins deviennent constipés, la langue chargée, l'haleine mauvaise, l'estomac chargé et malade et des attaques de bile surviennent causées par le foie qui retient la bile si essentielle pour maintenir le mouvement des intestins, et la bile va dans le sang, au lieu de passer par les canaux ordinaires. La seule manière de tenir le foie actif et travaillant régulièrement, et se débarrasser ainsi des vilaines attaques de bile, est de tenir les intestins réguliers en employant les

PILULES "LAXA-LIVER" DE MILBURN

Elles sont purement végétales, petites et faciles à prendre, agissent doucement et gentiment, et il n'y a rien des effets cuisants, affaiblissants et navrants des purgatifs de l'ancienne mode.

M. John S. Caron, Donavon, Sask., écrit: "Je souffrais du foie et avais de sérieuses attaques de bile. Un ami me conseilla d'essayer les Pilules "Laxa-Liver" de Milburn, de sorte que j'en pris deux fioles et je n'ai eu aucune attaque depuis."

LES PILULES "LAXA-LIVER" DE MILBURN

se vendent 25c la fiole chez tous les marchands ou malléés directement sur réception du prix par The T. Milburn Co., Limited, Toronto, Ont. 3

L'échevin Albé Matteau donne avis de motion qu'à la prochaine assemblée régulière du Conseil, il proposera un Règlement relatif à l'approvisionnement d'eau de la paroisse de la partie Est de Ste-Flore.

Le secrétaire est chargé d'écrire au secrétaire de St-Jean Baptiste, afin d'avoir une copie de leurs plans d'égouts projetés et de s'enquérir si leur nouveau système d'égout se déversera dans les égouts de cette ville.

Une lettre est lue de la Commission Scolaire de Grand-Mère, s'objectant à l'avance de l'heure. Cette lettre est renvoyée.

On adopte à l'unanimité, tel que lu, le rapport mensuel de mars, de M. le gérant Ortiz.

Le secrétaire donne lecture de plusieurs nouvelles questions du comité des citoyens et il reçoit instruction de les jeter au panier et de ne faire aucune réponse.

Le conseil décide qu'à l'avenir la salle de l'hôtel de ville sera louée au comité des citoyens, pour y tenir des assemblées moyennant un loyer de $15 par soir, payable d'avance.

On autorise Son Honneur le Maire Lalonde et M. l'échevin Desbiens à demander une entrevue aux membres de la commission Scolaire, le plus tôt possible, au sujet de la nomination d'experts pour faire l'évalutation des usines Laurentide et Laurentide Power.

La séance est ajournée à lundi le 24 avril prochain.

A JOLIETTE.

Joliette, 28. — D'après une décision de nos échevins, nous aurons bientôt un remaniement complet de notre système de distribution de l'électricité. Sur la demande de plusieurs citoyens qui désiraient avoir de l'électricité le jour et la nuit, on a étudié les moyens d'installer, pour la ville, un système d'électricité continu. M. A. Giroux, engagé par la ville pour diriger ces travaux, arrivera ici en mai prochain.

—L'Union Musicale nous promet une parade par nos rues, jeudi, le 27 avril, si le temps le permet. Ce sera la première sortie officielle de l'année. On sait que cette fanfare compte le joli nombre de cinquante musiciens.

—Les Zouaves de cette ville ont assisté en grande tenue, fanfare et infanterie, à la messe de Pâques, à la cathédrale. Nos zouaves pontificaux sont toujours aimés dans leurs sorties, mais ils le sont surtout aux cérémonies seligieuses, auxquelles ils ajoutent un nouvel éclat.

—Un de nos journaux locaux, avertit, cette semaine, nos citoyens de se défier de certains individus qui parcourent actuellement notre ville, en tâchant sous divers prétextes d'avoir accès dans les maisons. Quelques mères de famille ont même été victimes de criminelles tentatives, de la part de ces messieurs. On s'attend de minute en minute à la capture de ces gênants visiteurs.

—Nous apprenons avec plaisir le complet rétablissement de M. l'abbé Donat Bordeleau, ancien curé de l'Isle-du-Pads. M. Bordeleau, qui était en repos ici depuis quelques mois, reprendra sous peu la direction de sa paroisse.

Joliette, 28.— Les funérailles de Mlle Rachel Lafleur, décédée le 12 avril, ont eu lieu à la cathédrale lundi, le 17 avril dernier, au milieu d'une bonne assistance de parents et d'amis. La défunte était la fille de M. Aldéric Lafleur, employé au C.N.R.

—M. Raoul Charrette, ancien gérant de la Cie de Tabac Montcalm, est depuis quelques jours, au service de M. Paul Forest, agent d'assurance et marchand de bois et charbon.

—Le mercredi, 19 avril dernier, M. Antonio Perrault, plombier de cette ville, conduisait à l'autel, Mlle Marie-Agnès Malo, fille de Mme E. A. Malo, de Joliette. Immédiatement après la messe nuptiale, une réception fut faite en l'honneur des mariés chez leurs parents.

—La veille avait lieu en cette ville le mariage de Mlle Hélène Barrette, fille de M. Camille Barrette, bourgeois de cette ville, avec M. Réal Pelletier, marchand, des Trois-Rivières. La mariée était accompagnée de son père, tandis que M. Pelletier avait comme témoin son beau-frère, M. Benoit, de Montréal.

—L'accident qui a causé la mort de M. Arthur Joly, de St-Thomas de Joliette, a beaucoup agité les esprits. Plusieurs prétendaient qu'une main criminelle avait placé son corps sur la voie ferrée après assassinat, de manière à faire croire à un simple accident. Mais l'enquête du coroner Lamarche a rendu le verdict de "mort accidentelle."

Feu Arthur Joly était père de quatre enfants. Les circonstances qui ont voulu que cet homme soit couché su la voie ferrée juste au moment où passait un train de fret du C.N.R., restent encore assez mystérieuses.

RIVIERE DU LOUP.

Rivière-du-Loup, 27. — La cour Supérieure s'est ouverte mardi sous la présidence de l'honorable juge Belleau. Plusieurs jugements ont été rendus dans des causes entendues au dernier terme. Dans une cause où T. Dubé poursuivait en garantie Joseph Dubé, la cour a rendu jugement en faveur du demandeur. T. Dubé poursuivait aussi Alphonse Dubé, en revendication de 400 billots. Cette action se rapportait à la précédente par certains points mais la cour l'a renvoyée. L'honorable juge Belleau a aussi rendu son jugement dans la cause de J. M. Rioux, seigneur de Trois-Pistoles contre la ville de Trois-Pistoles à l'effet de faire ordonner par la cour que cette ville n'avait pas le droit de payer un certain montant à la banque Nationale. On prétendait que l'ancien conseil avait opéré un virement de fonds. La conclusion de la cour c'est qu'il n'a été rien fait de préjudiciable à la ville. D'un autre côté le demandeur devait prouver sa qualité de contribuable, ce qu'il n'a pas fait. L'action est donc renvoyée. Une action prise par M. Joseph Rioux, pour obliger les membres de l'ancien conseil de Trois-Pistoles à payer eux-mêmes la somme qui faisait l'objet de l'action précédente tombe ainsi d'elle-même. Jugement a aussi été rendu dans la cause de Rorin contre la corporation du comté de Témiscouata, à propos d'un procès-verbal déclarant cours d'eau de comté un ruisseau, qui passe sur la terre du demandeur, dans la paroisse de St-Patrice. Le demandeur prétendait que ce ruisseau ne tombait pas sous la juridiction du conseil de comté. La cour a décidé autrement et a renvoyé l'action. Un nommé Lagacé a obtenu de son vendeur Ouellet $100.00 de dommages, parce que ce dernier qui s'était engagé à lui enseigner le métier de forgeron ne lui en a pas donné l'avantage.

—Mariages prochains. On annonce pour le 16 mai le mariage de Mlle Marie-Anna Plourde, fille de M. Pierre Plourde, à M. Alphonse Rioux. Celui de Mlle Marie-Thérèse Wilson, de St-Ludger, avec M. Origène Janelle, de Montréal, pour le 24 courant. Aussi comme prochain le mariage de Mlle Juliette Sirois, de Mont-Joli, avec M. Emile Ouellet, de cette ville.

—M. Pierre Turcotte, comptable à la banque Nationale, succursale du bas de la ville, est transféré à Québec. Ses amis lui ont donné mardi une soirée d'adieu.

—Une équipe de base-ball vient de se former sous le nom de "Club de Baseball Rivière-du-Loup Inc." Cete équipe se metra immédiatement à l'entrainement pour figurer avec avantage dans les parties qu'on nous promet pour la saison. Le club jouera sur le terrain du Parc Frontenac.

—Les résidents de Tadoussac sontp our la reprise d'un service régulier de navigation avec notre port et appuieront la demande de la compagnie Trans-St-Laurent auprès du gouvernement.

—Les coups de vent que nous avons eus cette semaine ont causé quelques dégâts. A la remise de locomotives de l'Intercolonial une partie du toit a été enlevé. Il n'y a pas eu d'accident de personnes.

—Le capitaine Pedneau mettra voile pour Québec dans quelques jours, ce qui sera le premier départ de nos quais.

—Le Cercle Frontenac mettra sous peu à l'étude un nouveau programme de ses si attrayantes soirées.

—A St-François-Xavier une tombola organisée en faveur du couvent de cette paroisse obtient un beau résultat.

—A St-Ludger les dames organisatrices du euchre font une belle recette en faveur de l'hôpital.

—Il est tombé trois pouces de neige ces jours-ci et la température s'est beaucoup refroidie.

—Les militaires ont terminé cette emaine le déménagement de l'arsenal No 2, qui ne sera plus utilisé comme tel.

—Mme Joseph Tremblay est décédée cette semaine, chez son gendre M. Jean Rhéaume. Elle était âgée de 72 ans.

—M. l'abbé Camille Roy a passé le jour de Pâques au presbytère de St-Patrice.

—M. A. Decelle, de Montréal, étiat en ville, mardi.

ST-GABRIEL DE BRANDON

Mariage— M. Joseph Pelland conduisait à l'autel Dame Caroline Hénault, de Hatleborough. Les nouveaux époux sont partis en voyage de noces aux Etats-Unis.

Feu George Emile Michaud.—A St-Gabriel de Brandon ont eu lieu le 19 avril les funérailles de George Emile Michaud, soldat du 2e bataillon, 2e régiment de Québec, décédé le 15 avril à l'âge de 34 ans. La levée du corps a été faite par M. l'abbé J. A. Pauzé, curé de la paroisse. le service funèbre fut chanté par son oncle, M. P. Michaud, curé de St-Hyppolite, assisté des abbés J. A. Veillet, curé de Saint-Charles de Mandeville, comme diacre et J. A. Laporte, vicaire de St-Gabriel de Brandon, comme sous-diacre.

Pendant le service, des messes ont été célébrées aux autels latéraux par MM. les abbés Anthime Ducharme et Eug. Mondor. Rév. J. A. Pauzé assistait au choeur.

Le choeur de chant, sous la direction du Rév. Frère Julien, a rendu avec succès, la messe des morts harmonisée de Perreault. Le Rév. Frère Julien a chanté "l'Adieu" de Schubert. L'orgue était tenue par Mlle Laure Michaud.

Les porteurs étaient: MM. Jérome Markey, F. Beausoleil, D. Lemire, J. Plante, Arth. Bertrand, Tb. Chevrette.

Conduisaient le deuil, le père du défunt, M. Adolphe Michaud et M. l'abbé Anthime Ducharme, aumônier militaire de l'hôpital de Ste-Anne de Bellevue et chapelain du 22e régiment, ses frères Hervé Michaud, de Hull, Alcide Michaud, de la maison Granger et Frères, de Montréal. C. Michaud, de la Librairie Beauchemin, et ses soeurs, Eva et Laure.

On remarquait dans le cortège: MM. Tél. Michaud, son oncle, J. H. Michaud, son cousin, Ab. Michaud, N. Dupond, Ad. Gariepy, Dr et Dame Geo. Piché, M. et Mme H. Landry, Dame J. A. Drapeau, de Montréal, Mlles F.-Ange et Germaine Deslauriers, Lachine, Mlle R. Piché, Montréal, Dr H. Archambault, le notaire J. A. Gadoury, J.-D. Gaudet, J. N. Provost, J. A. Coutu, Alfred Coderre, Paul Farley, Dr A. Robert, Louis Coutu, etc.

Les tributs floraux ont été offerts par Mme P. Michaud et sa famille, Mme W. Héroux et Mlle Berthe Roch, Montréal.

Offrandes de messes par M. et Mme T. Michaud, M. et Mme Alcide Michaud, Rév. R. Forest, M. et Mme J. H. Michaud, Mme H. Deslauriers, Mme Geo. Armstrong, Mme et Mlle A. Laurendeau, Montréal, Dr et Mme Geo. Piché, famille J. D. Gaudet, famille Jos. Lemire, Levasseur, O. Michaud, Drapeau, Bélair, Brissette, H. Michaud, C. Michaud, Rolande et Maurice Michaud, Mlles E. Michaud et L. Michaud.

Messages de sympathies: Rev. R. Forest, Jean Arontzabé, Louis Lagacé, E. Chs. Galaise, P. Levasseur, Mlle Moreau, ainsi que plusieurs bouquets spirituels.

—MM. Ludger Chevrette, marchand, J. H. Michaud, courtier, et Philippe Paquin, voyageur de commerce, sont revenus de leur vacance de Pâques à New-York, bien enchantés de leur court voyage.

—M. Wilfrid Morin a ouvert son magasin sur la rue Beausoleil. Il doit prochainement aller faire une visite dans l'est des Etats-Unis dans l'intérêt de son commerce.

La manufacture de M. Albert Brault est en pleine activité, il s'y fabrique bonbons et eaux douces, plusieurs personnes y sont employées.

THETFORD MINES.

Lundi soir, vers 10 heures 1-2, la brigade des pompiers eut à répondre à un appel. Le feu s'était déclaré dans la maison de Archille Roussin, occupé par Théodore Huard sur la rue Notre-Dame, Village d'Amiante. Le feu fut vite mis sous contrôle et les pertes sont de peu de conséquence.

—Le jeune homme qui avait été arrêté pour complicité dans la série de vols effectués dans notre ville en ces derniers mois et qui était retenu à la prison locale en attendant son procès qui devait passer jeudi le 27 avril, a été remis en liberté, la cause ayant été réglée hors de cour. Le jeune Laliberté qui était retenu à la prison d'ici pour témoigner à ce procès, est parti ce matin, conduit par le détective provincial John Cookson, pour aller purger sa sentence de 5 ans au pénitencier de Saint-Vincent de Paul.

—Hier après-midi, trois individus ont été arrêtés sous accusation d'avoir volé du bois sur le terrain de la Mine Bennett Martin Asbestos. Ils sont gardés à la prison de Thetford en attendant leur procès qui aura lieu ici jeudi le 27 avril.

Nos policiers ne restent pas inactifs quoiqu'en disent certaines gens Et le bon travail opéré par eux en ces derniers temps, prouve que nous avons parmi nos constables de fins limiers. En effet, l'arrestation des voleurs dont nous parlions plus haut, n'était pas tâche facile. Nous devons avoir confiance en nos policiers et ne pas toujours les critiquer à tort et à travers, si un coupable n'est pas arrêté immédiatement après son coup fait. Il vaut mieux quelquefois (pour ne pas dire toujours), agir lentement mais sûrement.

—Mardi, au milieu d'un grand nombre de parents et d'amis, ont été inhumés les corps déposés dans le charnier au cours de l'hiver. Le nombre des grandes personnes était de 12 et l'on remarque avec une grande satisfaction que le nombre des enfants avait de beaucoup diminué à celui des autres années.

On attribue cette diminution dans la mort des enfants, au bon travail opéré par les gardes malades de l'Ecole Maternelle, en notre ville. En effet ces gardes malades sont toutes dévouées et ne ménagent rien pour venir en aide aux mères de familles afin de conserver la santé à leurs enfants.

SHAWINIGAN FALLS

A la dernière séance du conseil de ville, une requête signée par plusieurs marchands a été présentée pour demander qu'une taxe de deux cents piastres soit imposée aux commerçants du dehors qui viennent faire du commerce temporairement dans notre ville. Cette requête est référée au comité général pour étude.

Les propriétaires de la rue Lévis ont adressé une requête au conseil demandant que leur rue soit pavée en ciment. Le conseil, tout en reconnaissant l'utilité des travaux demandés par les requérants, regrette de ne pouvoir se rendre à leur demande. Un règlement d'emprunt a été approuvé par le conseil à la séance précédente et se soumis aux contribuables pour être approuvé ou désapprouvé, et il est maintenant trop tard pour que le montant que coûteraient tels travaux soit inclus dans le dit règlement.

Le secrétaire donne lecture d'une réclamation de A. Picard & Fils des Trois-Rivières, pour dommages à leur voiture en passant dans l'une des rues de notre ville. Cette réclamation est referée au gérant.

M. F. Daemen donne avis au conseil qu'il fixe à $20.00 le montant de sa réclamation pour l'accident qui est arrivé à sa femme qui a fait une chute sur le trottoir. Cette réclamation sera référée à la compagnie d'assurance.

Lecture est donnée d'une lettre de l'Hôpital Général de cette ville demandant à la Corporation de payer les montants dus par diverses personnes qui ont reçu des soins à l'hôpital et qui sont dans l'impossibilité de payer à cause de leur indigence. Cette lettre est référée au comité général qui se renseignera sur la vraie situation des personnes qui se déclarent incapables de solder la note qui leur a été présentée.

Une requête des citoyens de la rue Mance est présentée au conseil demandant que les trottoirs en ciment soient construits en face de leurs propriétés. Référée au gérant.

Lecture est donnée d'une lettre de la Shawinigan Water & Power Company demandant à la ville de signer un plan et autres documents nécessaires pour faire annuler la subdivision de six lots situés près du tunnel du Canadian Northern Railways.

Le conseil a ensuite étudié et adopté un nouveau règlement concernant la construction. Ce règlement qui a été préparé par M. le gérant Valliquette, est très élaboré et contient une foule d'indications pratiques et précieuses qui guideront les futurs constructeurs. Une pénalité n'excédant pas vingt-cinq piastres ou à défaut de paiement, un terme d'emprisonnement n'excédant pas deux mois sera imposé à toute personne enfreignant aucune des dispositions de ce règlement.

VALLEE DE LA MATAPEDIA.

M. Ph. Langis, agent d'assurance, résident à Campbellton, vient d'acheter l'hôtel de M. Michel Coulombe, d'Amqui. Nous souhaitons une heureuse chance à M. Langis. Il n'est pas un étranger parmi nous. Résident à Amqui, un de ses frères M. Pierre Langis, marchand, une de ses soeurs Mme Nap. Poitras. M. Coulombe a fait son règne, déjà depuis de nombreuses années il est installé ici.

—Dimanche dernier avait lieu la vente des bancs de la nouvelle église d'Amqui. Chose inattendu, vue la rareté de l'argent, ils sont montés encore assez haut, de 20.00 à $25.00 par année. Nous en avons pour plusieurs dimanches à entendre cette criée des bancs, à peine un tiers a été vendu déjà.

—On nous annonce d'une manière officieuse, qu'une bâtisse s'élèvera au centre d'Amqui. Le bureau d'enregistrement, le bureau de poste, des salles publiques pour la cour de magistrat, pour les sessions du conseil de comté, des conseils municipaux de la paroisse et du village d'Amqui. Quelques-uns ajoutent qu'une grande salle de représentation sera annexée. Voilà qui serait à propos. Un gros village comme Amqui mérite certainement de l'encouragement de la part des parlements fédéraux et provinciaux.

LEVIS

—Des étudiants en médecine de Québec viendront donner, le 1er mai, une soirée dramatique et musicale dans la salle des Chevaliers de Colomb. Ils joueront une pièce intitulée: "La Poudre aux yeux". Les recettes de cette soirée osnt à l'aide à donner à l'institution où on recueille les enfants tuberculeux.

—Mardi sera la fête de St-Marc. A cette occasion aura lieu la bénédiction des grains de semence.

—Les messes, les jours de semaine, auront lieu aux heures suivantes, à Notre-Dame, 5 hrs, 6 hrs, 7 hrs, 7.30 hrs.

—Deux publications de mariage ont été faites à Notre-Dame hier. Ce sont:

—M. Maurice Lasnier, fils de feu M. J. Olivier Lasnier, de Lévis, et Melle Corinne Duchesneau, fille de M. Ed. Duchesneau, de Lévis.

—M. Arthur Vachon, fils de M. Cléophas Vachon, de Lévis, et Mlle Marie Anne Mercier, fille de M. Arthur Mercier, de Lévis.

—Hier après-midi ont eu lieu à Notre-Dame, les funérailles de feu Mlle Marie Louise Carrier, âgée de vingt-neuf ans. Elle était la fille de M. Augustin Carrier.

Après une imposante cérémonie funèbre, les restes mortels ont été reconduits au Cimetière Mont-Marie où il ont été inhumés.

—La visite canonique pour les tertiaires, à Notre-Dame, est commencée, hier après-midi. Les exercices sont faits par un père de l'ordre des Franciscains, de Québec.

—Le catéchisme préparatoire à la première communion solennelle des enfants, à Notre-Dame, est commencé aujourd'hui.

—Les Dames de l'ouvroir, à Notre-Dame, recueilleront, aujourd'hui du vieux linge en passant à domicile dans les rues St-Henri, St-Georges jusqu'à St-David. Jeudi elles passeront à domicile dans le même but dans les rues Fraser et Déziel.

Courrier de Saint-Guillaume d'Upton

Mardi le 18 avril, à neuf heures, avaient lieu en notre église paroissiale, les funérailles d'une regrettée amie, Mme Télesphore Arpin, (née Alice Baudrault) fille de M. Victor Baudrault, rentier. L'église avait revêtu ses riches tentures de deuil. M. l'abbé Charles Edouard Brunault, curé, assisté des abbés Alphonse Jolicoeur, vicaire, et Adélard DesRosiers, professeur d'études au séminaire de Nicolet. L'orgue était tenu par Mlle Bernadette Parent.

Les porteurs des coins du poêle étaient: M. et Mme Alfred Denoncourt, M. et Mme Eustache Plante, M. et Mme Paul Melançon, M. et Mme Conrad Pépin, M. et Mme Armand Doré; M. Oscar Gervais. Conduisaient le cortège: M. Télesphore Arpin, époux de la défunte, M. Victor Baudrault, son père; M. Oswald Baudrault, son fils. Quelques parents assistaient: Mlle Jeanne Cournoyer, Mme Armand Lahais et Mlle Lahais, de St-Hyacinthe; Mme Oscar Beauchemin, des Etats-Unis; Mlles Dauphine, de St-David et M. Lachapelle, Mlle Lauzon, de St-David. Une foule nombreuse assistait à ces funérailles, on y remarquait plusieurs amis: MM. et Mmes A. Trudel, P. Viens, A. Lavoie, C. Biron, J. Hamel, W. Parent, L. Melançon, A. Pontbriand, J. C. Manseau, O. Gravel, T. Manseau, J. Sarrazin, ainsi que les docteurs L. A. Melançon, de St-Guillaume, et J. Paquin, de St-David.

Mme Télesphore Arpin était de la congrégation des Dames de Ste-Anne; ces dernières lui ont témoigné leur estime en se rendant auprès d'elle pour faire un dernier acte de piété et de reconnaissance.

Cette regrettée disparue a fait le sacrifice de sa vie avec une résignation et un courage admirables. Elle a laissé aux chers siens à ceux qui restent, une impression profonde, qui ne s'effacera jamais, par ses belles paroles "d'éternel adieu", échappées de ses lèvres avec une expression ardente, à la fois triste et joyeuse; triste pour quitter à jamais les chéris de sa vie!... joyeuse pour voir le ciel s'ouvrir à son âme heureuse!!!

Elle laisse pour pleurer sa perte, outre son mari, son père et un frère.

A la famille affligée, nous offrons nos sincères condoléances.

Courrier de Saint-Paul de Chester

Le 13 avril s'éteignait après une longue maladie souffrante avec résignation Mme Vve Alexandre Dancause (née Arthémise Gendreau), âgée de 77 ans et mois. Sa sépulture eut lieu samedi après-midi le 19. Une foule de parents et amis y asistaient. La défunte laisse pour la pleurer un fils M. Cléophas; 4 filles: Mme Gédéon Bergeron, de Sanford, Maine, Mme Urbain Boucher, Mme Treffly Compagna et Mlle Adèle Dancause. Plusieurs petits-enfants et arrières petits-enfants. Nos sincères condoléances à la famille en deuil.

—Nous apprenons avec regret la mort de Mme François Simoneau (née Agnès Provencher) décédée subitement jeudi soir le 20 avril. Elle laisse son mari, ses enfants: Mme Dupont de Victoriaville, Mlles Anna et Cora Guillemette, Ovila Guillemette, Emile L'Heureux, juvénistes chez les Révds. Frères du Sacré-Coeur; Rosaire et Juliette L'Heureux. Nous offrons nos sympathies à la famille.

—M. Elzéar Compagna de Ste-Anne de la Pocatière était de passage ici à l'occasion de la mort de sa grand'mère, Mme A. Daucause.

—Mlle Régina Brun est de retour d'une voyage de 6 mois au Etats-Unis.

—Nous apprenons avec plaisir que M. Lionel Rouleau, étudiant au Séminaire de Nicolet est de retour chez lui en pleine voie de guérison après avoir subi une opération pour l'appendicite.

COURRIER DE VICTORIAVILLE

Le Rév. Frère Provincial, de la communauté des Frères du Sacré-Coeur a passé quelques jours à notre collège et a profité de son passage pour visiter l'Académie.

—A une séance spéciale de notre conseil, l'échevin Vézina proposa la seconde lecture de l'avis de règlement qu'il avait donné à la séance précédente amendant partiellement le règlement de prohibition totale existant, pour permettre la vente de la bière seulement. Il fut secondé par l'échevin Lambert. L'échevin Giroux proposa en amendement que le règlement soit rejeté et l'amendement fut adopté, la prohibition totale continuera à exister dans notre ville.

Il fut proposé par l'échevin Giroux que l'avance de l'heure soit adoptée à partir du premier jour de mai au premier octobre, cette proposition fut adoptée sur division.

Les comptes ont été lus et adoptés. Une licence d'automobile a été accordée. Un avis de règlement a été donné pour amender celui existant concernant la vente des automobiles.

—Une délégation de notre conseil municipal et de la Chambre de Commerce s'est rendue la semaine dernière à la salle Poitras pour rencontrer le conseil de la paroisse. Il s'agissait de changer le tracé de la route Nationale Sherbrooke-Lévis. Le tracé actuel passe aux limites de la ville et on veut que la route traverse la ville en longeant la voie du G.T.R.

L'hon. Perrault, que la délégation rencontra, a répondu qu'on ne pouvait changer le tracé sans une résolution du conseil de la paroisse.

—M. Napoléon Rousseau, de Ste-Clothilde, est de passage dans notre ville pour quelques jours.

—Le concert de fanfare donné la semaine dernière par le Cercle Musical a été un succès sous tous rapports.

Courrier de Saint-Rosaire

Dimanche, nous avons eu une grosse tempête de neige qui a recouvert la terre d'une épaisseur de 3 pouces. Nous ressentons une température froide.

—Etaient de passage, M. Baril, boucher, de Victoriaville, qui est venu visiter notre petit village dans le but d'y continuer son commerce.

—M. et Mme Omer Verville font part à leurs amis de la naissance d'un fils, qui a reçut au baptême, le nom de Joseph-Léo. Parrain et marraine, M. et Mme J. A. Lecompte, de Princeville, grands-parents de l'enfant.

—M. et Mme Lucien Leclerc, un fils qui a reçut le nom de Joseph-Elphège-Léo-Paul. Parrain et marraine, M. et Mme Omer Leclerc, grands-parents de l'enfant.

—M. Lucien Guillemette, agent d'immeubles, en voyage pour Victoriaville.

Quand l'Enfant Naît

QUELLE joie pour le coeur de la mère quand un enfant naît! Quel soulagement après des mois d'anxiété et de tension nerveuse!

La mère est heureuse et s'attend bientôt à être forte et de nouveau en santé.

Mais très souvent la réaction arrive, et quand l'excitation est finie, elle reste faible, et marche péniblement, ne semble pas revenir de la manière qu'elle devrait.

Heureuse la mère, qui peut avoir une bonne garde-malade ou une amie dévouée, pour lui dire combien la Nourriture du Dr Chase pour les Nerfs, lui sera d'un grand secours à cette époque critique.

Maintenant plus que jamais, la mère a besoin d'un reconstituant du sang, des tissus, et d'un traitement donnant de la force aux nerfs, et tout cela est donné par la Nourriture du Dr Chase pour les Nerfs.

Mme Wm. Woods, Coldwater, Ont., écrit: "Après la naissance de mon enfant, j'étais épuisée, nerveuse, je ne pouvais ni manger, ni dormir, sautant au moindre bruit. La Nourriture du Dr Chase pour les Nerfs, me reconstitua et me rendit forte et de nouveau en santé."

Mme David Logan, Thorburn, N.E., écrit: "Une de mes amies que j'allai voir après la naissance de son bébé me raconta qu'elle employait la Nourriture du Dr Chase pour les Nerfs, durant toute cette période d'attente, et attribuait ce bon résultat et la santé de son enfant à l'emploi de cette nourriture."

La Nourriture du Dr Chase pour les Nerfs, 50 cents la boite. Chez tous les marchands ou d'Edmanson, Bates & Co., Ltd., Toronto. Voyez à ce que le portrait et la signature de A. W. Chase, M.D., l'auteur du célèbre Livre de Recettes, soient sur la boite que vous achetez. 8

METTEZ EN BOUCHE

chaque fois que vous avez à éviter
les dangers du FROID, de l'HUMIDITE,
des POUSSIERES et des MICROBES;
dès que vous êtes pris d'ETERNUEMENTS,
de PICOTEMENTS dans la gorge, d'OPPRESSION;
si vous sentez venir le RHUME,

UNE

PASTILLE VALDA

dont les vapeurs balsamiques et antiseptiques
fortifieront, cuirasseront, préserveront
votre GORGE, vos BRONCHES, vos POUMONS

Enfants, Adultes, Vieillards
ayez toujours sous la main des

PASTILLES VALDA

Fac-similé réduit de la Boite →

PRIX : 60 Cts.

dans toutes les Pharmacies.

PASTILLES VALDA
MALADIES DES VOIES RESPIRATOIRES
ACTION MERVEILLEUSE

Commission des Liqueurs

Avertissement Spécial aux Acquéreurs Possibles de Permis de Vente de Bières et de Vins.

Nous croyons devoir rappeler au public en général, et en particulier aux acquéreurs possibles de Permis de Vente de Bières et de Vins, que ces permis sont octroyés, à titre personnel seulement, à certaines personnes qui seules ont le droit de les exploiter.

Ces permis ne peuvent donc pas être vendus ou transférés, sauf en cas de décès du titulaire du permis, mais, seulement avec la permission formelle de la Commission. Les personnes qui achètent des Hôtels, des Tavernes, des Restaurants ou Epiceries n'ont pas le droit de continuer la vente de Bière ou de Vins en vertu du permis accordé au Vendeur et si ces personnes prennent possession matérielle de ces établissements, à moins qu'elles ne s'abstiennent entièrement de la vente de bières ou de vins, elles le font à leurs risques et périls.

La Loi punit sévèrement ceux qui vendent des liqueurs alcooliques sans être munis d'un permis et le fait d'acheter un établissement parce qu'il est en opération, ne mettra pas l'acquéreur à l'abri des sanctions de la Loi.

Tout détenteur d'un permis peut vendre son établissement, mais il doit immédiatement retourner son certificat à la Commission et l'acquéreur devra faire sa demande de permis, qui sera dûment prise en considération et jugée à son mérite.

Comme on le voit, la Loi est formelle et les intéressés, en s'y conformant strictement, s'éviteront bien des ennuis, sans compter les pertes matérielles possibles et les sanctions prévues par la Loi.

Commission des Liqueurs de Québec.

CHOSES ET AUTRES

Service Spécial à La Patrie

LES CAUSES CÉLÈBRES

L'AFFAIRE CRISPIN-DESFORGES

Où la justice, par de macabres apprêts, s'appliqua à inspirer une salutaire terreur de ses châtiments.

ASSASSIN PAR COMPLAISANCE ?

La Crispin rapporta que son complice avait posé un oreiller sur la figure de sa victime et s'était assis dessus jusqu'à ce que la mort s'ensuivît.

Parmi nos concitoyens octogénaires, il doit s'en trouver encore quelques-uns qui, le 25 juin 1858, se trouvaient dans la foule de vingt mille personnes rassemblées devant la prison de Montréal pour assister au supplice de Marie-Anne Crispin et de Jean-Baptiste Desforges, et ceux-là doivent frissonner encore au souvenir ineffaçable de l'éclat sinistre dont la justice entoura le châtiment infligé à ces deux assassins, afin d'inspirer au loin une salutaire terreur.

Marie-Anne Crispin était la veuve de Jean-Baptiste Gohier dit Belisle. Elle habitait à six milles du village de St-Jérome et quoique ayant passé la quarantaine, provoquait encore des commérages dans le canton par les aventures galantes réelles ou imaginaires. Au physique, pourtant, elle n'avait pas du tout la physionomie d'une sirène. Ses traits, dit la chronique du temps, étaient grossiers et vulgaires; sa taille, courte et épaisse; mais ses yeux étaient vifs et profonds, et leur éclat dénotait une nature emportée. Son mari était mort un an avant le drame que nous allons raconter, et dans des circonstances qui avaient paru suspectes.

Au reste, elle était en mauvaise intelligence avec ses propres enfants, et un de ses fils même, qui vivait avec elle, et s'appelait Jean-Baptiste, comme le père, n'eucourageait pas peu les propos malvaillants par les soupçons qu'il formulait lui-même, ouvertement.

Antoine Desforges, âgé de 42 ans, était cordonnier au village, et il faisait d'assez fréquentes visites à la femme Belisle. Le fils rapporta subséquemment que son père en avait pris ombrage, et que cela occasionna de fréquentes scènes violentes dans le ménage. Ces scènes devinrent continuelles et d'une telle intensité que le fils annonça un jour qu'il était las d'assister à ces querelles et qu'il allait "s'en aller dans les pays d'en Haut". A quoi — suivant son récit — sa mère aurait répondu:

— Ce n'est pas la peine de t'en aller ; nous en serons bientôt débarrassés.

Et elle aurait profité de cette singulière explication, en famille, pour faire voir à son fils Jean-Baptiste et à ses deux filles, Rose et Louise, une petite boîte sur le couvercle de laquelle l'une des filles put lire, en caractères imprimés, le mot : "Poison".

Trois semaines environ après cet incident, Jean-Baptiste Belisle, père, avait trépassé soudainement. Et comme, vers le même temps, Marie-Anne Crispin avait aussi conduit au cimetière une de ces filles, l'opinion s'était aisément formée dans la paroisse que le père et la fille avaient été empoisonnés.

Au mois de janvier 1858, la veuve Belisle faisait ses préparatifs pour marier une autre de ses filles. Il avait été convenu qu'Antoine Desforges servirait de témoin à la mariée, et la veuve avait aussi chargé ce dernier d'aller inviter à la noce Isidore Legault, qui était un fils naturel de Marie-Anne Crispin et demeurait à douze lieues de St-Jérome, à un endroit que l'on désignait dans le temps sous le nom de Money Branch.

Antoine Desforges devait partir pour ce voyage le 18 janvier.

La veille, un dimanche, Isidore Legault arrive inopinément en visite chez sa mère, et, naturellement, la conversation se porte immédiatement sur le mariage prochain et l'invitation à la noce est faite séance tenante.

Jean-Baptiste Belisle fait alors penser à sa mère que, puisque son invitation est faite, il serait bon d'en avertir Antoine Desforges, afin qu'il n'aille pas inutilement entreprendre un voyage de vingt-quatre lieues, aller et retour.

— Cela n'est pas nécessaire, réplique Marie-Anne Crispin ; Antoine Desforges sera content de faire le voyage tout de même.

Et elle recommande à Isidore Legault, au cas où Desforges s'étonnerait qu'on ne l'eût point prévénu, de répondre que, sans doute, sa mère n'y avait point songé.

Antoine Desforges se mit donc en route le matin du 18 janvier.

Le midi du même jour, Jean-Baptiste Desforges, frère d'Antoine, arriva chez la veuve Belisle. Jean-Baptiste Desforges était de petite taille, et avait une assez bonne figure, mais sans caractère distinctif. Il portait un collier de barbe chatain, coupé en brosse, qui lui enveloppait le menton, mais la lèvre supérieure était rasée. Il passa l'après-midi à flâner à la maison, quoique ce fût un lundi.

Un peu avant le coucher du soleil, Jean-Baptiste Desforges et Marie-Anne Crispin partirent ensemble en voiture, après avoir annoncé à Jean-Baptiste Belisle qu'ils allaient passer la nuit avec la femme d'Antoine Desforges.

Celle-ci fut un peu surprise de cette marque de sollicitude, car il était arrivé fréquemment à son mari de s'absenter, et elle n'était pas effrayée de rester seule. Elle fit néanmoins bon accueil à ses visiteurs, car c'était une excellente femme, humble, obligeante et pieuse.

Jean-Baptiste Desforges pensa à aller passer la soirée chez le voisin, nommé Foucault, avec qui il joua aux cartes. Et, afin de préparer les esprits à l'événement qui allait s'accomplir, il feignait une vive inquiétude sur le compte de sa belle-soeur.

— Je suis inquiet de Catherine, disait-il : elle n'est pas bien ; elle est bien fatiguée.

Puis, à propos de rien, il ajouta:

— Catherine n'a pas pour longtemps à vivre ; pas un mois, pas quinze jours de vie, peut-être ; c'est un dernier grand ménage qu'elle vient de faire.

La femme Foucault, qui avait une grande amitié pour sa voisine, fut alarmée, et, sans en avertir son mari ni Desforges, courut s'enquérir de sa santé. Elle la trouva bien portante, mais elle fut grandement surprise de la voir en compagnie de Marie-Anne Crispin. Elle en éprouva même le vague pressentiment d'un malheur.

De retour chez elle, elle apostropha Jean-Baptiste Desforges :

— Pourquoi nous contez-vous de pareilles histoires ? Non seulement la voisine n'est pas malade, mais elle n'est pas seule. La veuve Belisle est avec elle.

Desforges fit l'incrédule, mais la femme Foucault lui déclara sèchement:

— Je ne vous paierai pas pour me croire.

Desforges retourna d'assez bonne heure chez sa belle-soeur.

A minuit, il revenait frapper à la porte des Foucault, annonçant que la femme de son frère était expirante.

La femme Foucault se précipita. En entrant chez Antoine Dseforges, elle aperçut son amie inanimée, et, penchée sur elle, Marie-Anne Crispin qui, à l'aide d'un miroir, feignait de chercher à découvrir si elle respirait encore.

La femme Foucault s'approcha, appliqua sa main sur la figure, puis sur la poitrine, puis sur les jambes de la prétendue mourante.

Et elle constata que le corps de son amie était froid !

Desforges, empressé, alla chercher une femme Quevillon, sage-femme de son métier, à qui il voulait faire ensevelir la morte. Elle refusa obstinément de toucher au cadavre avant qu'un médecin l'eût examiné, parce que, expliqua-t-elle plus tard, en voyant dans la maison Marie-Anne Crispin, elle s'était dit :

— Mon Dieu ! Ne serait-elle pas morte de sa main ?

Le matin, la veuve Belisle était pressée de retourner chez elle. On fit pour la retenir, de pressantes instances sur la signification desquelles elle ne se trompa pas :

— Plusieurs, dit-elle, ont des doutances contre moi. Eh bien ! je vais attendre M. Desforges, afin de lui demander quelque chose.

Antoine Desforges avait fait, la veille, sa longue randonnée et était resté à coucher à l'hôtel Garon, à quelques milles seulement du village de St-Jérome. Pourquoi ne s'était-il pas rendu auprès de sa femme, lorsqu'il en était si près ? Pourquoi s'était-il arrêté chez Garon, lorsqu'il n'était que six heures du soir, et que son cheval, témoigna ce dernier, était encore frais ?

Antoine Desforges rentra chez lui après huit heures du matin et on lui annonça que sa femme était morte.

— Ne m'avez-vous pas demandé de venir passer la nuit avec votre femme ? lui demanda promptement Marie-Anne Crispin.

— Non, répondit Desforges, je ne vous l'ai pas demandé.

—Vous avez oublié, persista la veuve. "Jonglez" bien, ne m'avez-vous pas demandé de venir passer la nuit avec votre femme ?

— Si je vous ai demandé, je ne me le rappelle pas, s'obstina Antoine Desforges.

La veuve racontait les circonstances de la mort à sa manière.

Elle s'était, disait-elle, couchée de bonne heure avec la femme Desforges. Elle avait été réveillée par cette dernière qui se plaignait de ressentir une sorte d'étouffement, et au bout d'un instant, elle avait rendu le dernier soupir.

La femme Foucault, toutefois, qui savait observer, s'était tout de suite rendu compte que le lit ne portait l'empreinte que d'une seule personne.

L'examen médical établit péremptoirement que la mort avait été violente, et le jury du coroner ordonna la mise en accusation de Marie-Anne Crispin, de Jean-Baptiste et d'Antoine Desforges, tous trois tenus pour complices dans le meurtre.

En prison, la veuve chercha à s'innocenter en donnant une autre version de l'affaire. On attendait à ce moment le rapport de l'analyse chimique :

— On ne trouvera dans le corps de la défunte, dit-elle, pas plus de poison que dans ma main. C'est vrai qu'elle n'est pas morte toute seule, mais je suis claire de cette affaire. Ce n'est pas moi qui l'ai fait mourir ; c'est Jean-Baptiste. J'étais couchée avec elle, dans la ruelle. Il lui a mis un oreiller de plumes sur la tête et il s'est assis dessus... Je lui ai dit : "Ne faites donc pas cela, c'est trop de valeur", et il m'a répondu : "Ne me déclarez jamais où je vous en ferai autant". De frayeur, je me suis levée, et je suis venue m'ccouder sur le pied de la couchette.

Cette seconde version contenait aussi des faussetés, de sorte qu'il était impossible de déterminer si elle contenait aussi du vrai.

En tout cas, l'examen médical avait révélé de larges taches bleuâtres au cou, à la poitrine et aux jambes. De sorte qu'il était plausible de conjecturer que la victime avait résisté, et que, violemment, on lui avait saisi les jambes, on avait appuyé sur sa poitrine et on avait fait au moins le geste de l'étrangler.

L'oreiller aurait pu être employé par surcroît de la façon indiquée par la veuve, sans laisser de traces visibles de violence.

Le procès des trois accusés s'instruisit aux assises d'avril, sous la présidence du juge Aylwin.

Le jury rendit sans hésiter un verdict de culpabilité contre la Crispin et Jean-Baptiste Desforges, mais acquitta Antoine Desforges.

En attendant la date de leur exécution, les deux condamnés se convertirent, firent l'aveu de leur culpabilité et manifestèrent un sincère repentir.

La justice déploya d'extraordinaires apprêts pour leur supplice.

L'échafaud fut dressé en face de la prison, et on le construisit de 46 pieds de hauteur, afin qu'il dominât non seulement le mur d'enceinte, mais toute la place.

Vingt mille spectateurs assistèrent à la double pendaison.

A dix heures du matin, les deux condamnés — précédés du shérif en costume galonné et portant le tricorne, soutenus par plusieurs aumôniers en surplis blancs, et suivis par le bourreau, revêtu d'une longue robe noire et la tête dissimulée sous un capuchon — gravirent les 84 degrés du gibet.

Lorsqu'ils furent parvenus au sommet, Desforges contempla un instant la foule immense, puis, s'avançant de quelques pas, il réitéra solennellement, et d'une voix puissante, l'aveu de son forfait. Marie-Anne Crispin, vêtue d'une ample robe noire, que les religieuses lui avaient confectionnée spécialement pour le supplice, formula aussi ses aveux, mais d'une voix qui ne parvenait pas à la foule, et son confesseur les répéta après elle à haute voix.

Et lorsque tout fut prêt pour le geste de l'exécuteur, il s'écoula un temps — quelques secondes ou quelques minutes — pendant lequel tous les personnages sur l'échafaud, se profilèrent dans une parfaite immobilité sur le ciel ensoleillé de cette matinée de juin.

Puis la trappe se déclancha sous la main rapide du bourreau.

Et les deux corps inertes furent laissés pendant plusieurs heures exposés aux regards des passants.

* * *

Un point est resté obscur en cette affaire, et c'est le mobile qui a fait participer Jean-Baptiste Desforges à ce crime.

Marie-Anne Crispin, en faisant disparaître la femme d'Antoine Desforges, avait en vue de épouser par la suite ce dernier.

Mais comment Jean-Baptiste, qui n'y avait point de motif passionnel, pouvait-il s'intéresser à ce dessein assez pour risquer sa tête afin d'en assurer la réalisation, cela est resté inexpliqué. Les assassins, ordinairement, ne tuent point par pure complaisance!

LA CHASSE AUX LOUPS DANS LES FORETS RUSSES

Petrograd, 29. — Plus d'un million de chasseurs de loups se sont fait inscrire en Russie. Ces chasseurs doivent livrer quinze millions de peaux. Les bandes de loups se sont énormément multipliées et pénètrent dans les villages et les villes. On calcule que depuis la guerre et la révolution, ces loups ont détruit une quantité de cheptel égale à un an d'abatage de viande. En certains points, tout le gibier a disparu. Aussi l'autorité a-t-elle résolu d'organiser la chasse d'une façon rationnelle.

STATISTIQUE RELIGIEUSE

Sous le titre "La Preuve du sang", la Documentation catholique, revue hebdomadaire, publiée 5, rue Bayard, contient, en son dernier numéro, en une page saisissante, "le livre d'or des religieux français".

Nous en extrayons le tableau suivant, dont les chiffres ont une éloquence qu'aucun orateur ne saurait dépasser ou même atteindre:

Religieux mobilisés pendant la guerre	8 928
Citations obtenues par eux	4.722
Croix de guerre	2.418
Légion d'honneur	220
Médaille militaire	346

GARDIENS DE L'ASSURANCE STRATCHONA

TURCOTTE ÇMERRILL CONSERVENT CES FONCTIONS EN ATTENDANT LA DECISION EN APPEL.

Comme conséquence du jugement qui vient de rendre l'honorable juge Martin, accordant la permission à la Stratchona d'interjeter appel, MM. Turcotte & Merrill conservent les fonctions de gardiens provisoires de la compagnie en attendant le jugement final.

LA CHAMBRE DES NOTAIRES SERA SEVERE

Contre ceux qui manqueront à l'honneur professionnel. —Le banquet en l'honneur de

M. C. PAQUET

Il y a 800 notaires dans la Province de Québec. Cette Association a été fort secouée ces derniers temps par les défections très douloureuses pour les membres. Voilà le thème des discours prononcés hier soir au banquet donné au notaire Camille Paquet, président de la Chambre des Notaires, par l'Association des Jeunes Notaires de Montréal, à l'occasion de son départ pour la France.

De la causerie, "Le Parfait Notaire" donnée par M. le notaire J. M. Savignac nous donnons le résumé.

Dès 1648 il y avait des notaires au pays: les tabellions et les royaux. Les tabellions étaient les notaires des seigneurs, tandis que les royaux avaient juridiction dans toute la colonie. Les tabellions disparurent dans la suite à la demande des Sulpiciens et nous avons aujourd'hui des notaires avec juridiction professionnelle dans toute la province.

Nombre de juges furent notaires avant d'être avocats.

Nous sommes redevables aux notaires pour une grande part d'avoir contribué à la conservation, pendant trois siècles des lois françaises, et la langue et de la foi des Canadiens-français. La confiance dont jouit le notaire, le charge d'une grande responsabilité vis-à-vis du public. Son rôle est de donner aux siens la plus grande somme de bien possible. C'est parce qu'il est un officier public que le public a besoin de lui. Sa profession l'entraîne nécessairement à se mêler aux affaires et il lui fait une préparation spéciale afin de renseigner et mieux diriger ses clients. Il est donc nécessaire de contrôler ceux qui ne seraient pas dignes de faire des notaires.

La profession est-elle affectée par certaines défections récentes? Il faut répondre non. Le notaire possède la confiance du pays. Depuis la fondation des paroisses, le notaire a suivi le colon. Il a toujours été son homme de confiance et le sera toujours. Il est le compagnon fidèle du curé de la paroisse, son homme de confiance.

Le notaire ne doit pas disparaître parce que c'est une institution utile et nécessaire.

Dans une improvisation heureuse le notaire Camille Paquet a impressionné l'auditoire par la franchise, dit-il, traverse une crise terrible: des fautes graves ont été commises, des scandales ont éclaté qui ont ému l'opinion publique. Notre profession n'est pas restée indifférente à un pareil état de chose et, par la Chambre des Notaires, les coupables ont té rayés des cadres des notaires. Nous serons plus sévères que jamais. Le public qui a confiance en nous a droit à cela."

D'autres allocutions ont été prononcées par l'hon. juge Surveyer, l'hon. André Fauteux, l'hon. Cyrille Delâge, le notaire Rowat et le notaire Léandre Bélanger le plus vieux notaire qu'il y avait au dîner.

Le banquet, présidé par le notaire Emile Massicotte avait le cachet et le brillant d'une réunion d'hommes distingués.

Incendie désastreux à Valleyfield

(Spécial à la Patrie)

Valleyfield, 27. — Dans la nuit du 25 avril courant, le feu a détruit le garage de M. Noé Brunet de cette ville.

M. Brunet souffre de brûlures à la figure qu'il reçut, en tentant de sauver son automobile que les flammes consumèrent.

Lorsque les pompiers arrivèrent sur le lieu du sinistre, l'incendie faisait rage. Leur travail dut se borner à empêcher l'élément destructeur de se propager ailleurs.

Un hangar, propriété de madame Sauvé fut réduit en cendres. Les dommages sont considérables et ne sont pas couverts par les assurances.

(Spécial à la Patrie)

OTTAWA, 27 — Il y a 22 ans aujourd'hui le 27 avril 1900 le feu détruisait une grande partie de Hull et d'Ottawa causant plusieurs pertes de vie et des dommages matériels pour une vingtaine de millions de dollars. Cet incendie avait commencé à Hull.

MOUVEMENT QUI EXISTE DIT M. S. LAFORTUNE

Celui des fermiers et des ouvriers en pleine organisation ajoute-t-il.

LES LIBERAUX

(Spécial à la PATRIE)

OTTAWA, 27 — Le docteur Sylvio Lafortune le la Pointe-Gatineau, interrogé par votre correspondant au sujet d'un mouvement fermier-ouvrier-libéral, en vue des prochaines élections provinciales, tel qu'annoncé par "La Patrie" d'hier, dit que c'est vrai.

Le docteur S. LAFORTUNE, qui déclare que le mouvement fermier-ouvrier existe.

"Plusieurs libéraux, même très influents, ont fait des démarches auprès de nous, ajoute le docteur Lafortune, pour faire une alliance, mais rien n'a encore été décidé". Pour le moment le docteur Lafortune ne veut pas en dire davantage sur cette affaire.

GEOLIER CONDAMNE A $100 D'AMENDE

IL AVAIT SPECULE D'UNE MANIERE HONTEUSE SUR LES PRISONNIERS.

Revêtu de son uniforme de garde du pénitencier de St-Vincent de Paul, Albert J. Everett a comparu devant le juge Amédée Monet, ce matin, pour recevoir sa sentence.

"Les circonstances sont très graves, déclara le juge en s'adressant au prisonnier. Votre système ajoute-t-il, c'était de vous faire remettre diverses sommes d'argent par les parents des détenus, soit $100, soit $50, et de ne donner à ceux-ci que $10 et un ou deux paquets de tabac, vous appropriant ainsi l'argent de ces malheureux.

"Je dois faire un exemple.

"J'ai même été informé que vous vous êtes construit une maison en exploitant ainsi les prisonniers.

"Il est heureux pour vous que vous ayez été le premier prévenu à comparaître devant moi depuis que je suis sur le banc, car l'usage veut en pareil cas que le juge se montre clément. Je pourrais vous condamner à trois mois de prison, mais ma clémence sera de ne vous condamner qu'au maximum de l'amende, soit $100 et les frais ou un mois de prison".

UN MORPHINOMANE

Le premier individu à être condamné par le juge Monet a été Thomas Murphy, qui s'est avoué coupable à l'accusation d'avoir volé un colis dans une voiture de la Dominion Express. Il a été condamné à deux mois de prison.

NOMINATIONS PROVINCIALES

(De notre correspondant)

QUEBEC, 1. — Le gouvernement provincial a fait récemment les nominations suivantes:

MM. Elzéar Vézina, ex-régistrateur conjoint de la division d'enregistrement du comté de Dorchester, et C.-S. Rouleau, de Sainte-Hénédine, comté de Dorchester, conjointement régistrateur de la division d'enregistrement du comté de Dorchester.

M. J.-Roch Thibault, de Sainte-Anne-des-Monts, dans le comté de Gaspé, régistrateur de la division d'enregistrement de Sainte-Anne-des-Monts.

M. Edmond Roy, industriel, du village de Saint-Ulric, comté de Matane, juge de paix pour le district de Rimouski.

M. Joseph-Alonzo-Roméo Deblois, commerçant de bois, de Beauceville, comté de Beauce, juge de paix pour le district de Beauce.

MM. L.-Adélard Dubois, industriel, et Joseph Richard, régistrateur, tous deux de la paroisse d'Hébertville, comté du Lac Saint-Jean, juges de paix pour le district de Roberval.

M. Ernest Cloutier, agent d'assurance, de Trois-Saumons, comté de L'Islet, juge de paix pour le district de Montmagny.

M. Alfred Glen, commerçant, de Verdun, comté d'Hochelaga, juge de paix pour le district de Montréal.

M. Joseph Flamand, boucher, de Saint-Nicolas, comté de Lévis, juge de paix pour le district de Québec.

MM. Arthur Fournier, cultivateur et Josaphat Nadeau, commerçant, tous deux de Sainte-Justine, [illegible] juges de paix pour le district de Beauce.

ON COMMENCE PAR LA CAUSE DE MACAROW

L'enquête dans l'affaire de la Banque des Marchands se poursuit.

RAPPORT EN RETARD

L'enquête dans l'affaire de la banque des Marchands, relativement à l'accusation d'altération de rapports au gouvernement, contre M. D.-C. Macarow, gérant de cette institution, et de négligence, dans la signature de ces rapports, contre sir Montagu Allan, est commencée depuis ce matin, devant l'hon. juge Cusson.

Sir Montagu Allan et M. D.-C. Macarow étaient présents, tandis que Me C.-A. Wilson, représentant la poursuite, et Me N.-K. Laflamme, c.r., représentait la défense. Le tribunal a commencé par le cas de M. D.-C. Macarow.

M. J.-M. Creighborn, secrétaire de la banque, depuis 1906-1907, a été le premier témoin. Expliquant la nature de sa position de secrétaire, il dit qu'il ne s'occupait que de voir à ce que les rapports annuels, trimestriels ou mensuels de la banque fussent transmis à temps au ministre des finances, à Ottawa, mais qu'il n'en étudiait pas le contenu. Il a identifié la série des rapports photographiés de 1921, mais on s'est surtout arrêté à celui du mois d'octobre de cette année-là. Le témoin dit que l'envoi de ce rapport fut retardé de plusieurs jours parce qu'il y avait des changements à effectuer; c'est du moins ce qu'on lui a dit. Ce rapport est signé du 19 novembre 1921. Il fut aussi question des réunions de directeurs des 13, 16 et 21 décembre 1921, ayant trait à la démission de M. D.-C. Macarow, comme gérant, ce dernier demandant trois mois de salaire, soit $10,000. M. Macarow avait alors été augmenté de $30,000 à $40,000.

LES ECOLES FRANCAISES D'ONTARIO

UN APPEL CHALEUREUX POUR LA FONDATION D'UNE ECOLE LIBRE, FRANCAISE ET CATHOLIQUE A WINDSOR. — UNE OEUVRE PATRIOTIQUE.

Les Canadiens-français de Windsor, Ontario, se trouvent dans l'impossibilité — temporaire tout au moins — de faire donner à leurs enfants une éducation à base nettement française. Pour remédier en partie à cet état de choses, un certain nombre d'entre eux ont décidé de créer une école libre française, catholique, cela va de soi. Une société légalement constituée, la "Ligue des Patriotes", assistée d'un comité de dames, a pris la direction du mouvement.

Comme il faut d'abord réunir une certaine somme pour parer aux premiers frais: loyer d'une maison d'école, constitution de l'ameublement, achat des livres, traitement de l'institutrice, etc., on a décidé de tenir une tombola qui s'ouvrira à Windsor, le 1er juin, et d'organiser une souscription. Il va de soi qu'une partie des frais ci-dessus énumérés seront remboursés au cours de l'année par les cotisations que s'imposeront, tout en continuant de verser l'impôt aux écoles officielles, les parents des futurs élèves; mais, outre que l'étendue de ce revenu est encore inconnu, celui-ci ne sera perçu qu'au cours de l'année.

Il s'agit donc, pour le moment, de constituer un fonds qui pourra, et tout de suite, parer à l'ensemble des frais d'établissement et des dépenses courantes de la première année. Si, comme on l'espère bien, les recettes de l'école permettent de garder là-dessus quelque chose, on en fera une réserve qui sera toujours fort utile.

On s'est donc mis à l'oeuvre. A Windsor et dans le voisinage, les dames du comité ont sollicité pour leur tombola offrandes et cadeaux. A force de dévouement, elles ont déjà obtenu d'appréciables résultats, qui cependant ne leur paraissent pas encore suffisants. Deux d'entre elles, Mme Joseph de Grandpré, femme de l'avocat de Windsor, qui est secrétaire-trésorier de la Ligue des Patriotes, et Mme Wilfrid Gravel, de Windsor également, sont présentement à Montréal pour solliciter le concours des amis de la langue française. Elles ne pourront voir, naturellement, qu'un nombre limité de personnes. Pour les autres, disons que les offrandes, de quelque nature que ce soit, qu'on voudrait faire à la cause, pourront être adressées au secrétariat général de l'Association Catholique de la Jeunesse canadienne-française, 90, rue Saint-Jacques Montréal, qui se chargera d'en accuser réception par la voix des journaux, à moins qu'on ne préfère s'adresser directement à la Ligue des Patriotes, Immeuble Labelle, bureau 37, Windsor, Ont.

Les dévouées et patriotes quêteuses acceptent également les articles pour leur tombola et des souscriptions diverses.

Le bureau de la Ligue des Patriotes est présentement composé de MM. Ernest Parent, président; Joseph Forton, 1er vice-président; Laurent Parent, 2nd vice-président; Joseph de Grandpré, secrétaire-trésorier; Wilfrid Gravel et Joseph Laframboise, directeurs.

Le bureau du comité des dames se compose de Mesdames Joseph Laframboise, Joseph Dufour, Albert Soulière, John Gignac, Wilfrid Gravel et Joseph De Grandpré.

Il est probable que l'école des enfants, une fois fondée, on y établira une école du soir pour les adultes qui désirent apprendre le français.

—:o:—

L'Association canadienne-française d'Education d'Ontario, qui a tant fait pour la cause française dans la province voisine, a bien voulu, par l'intermédiaire de M. le sénateur Belcourt, son président, approuver le projet de la Ligue des Patriotes. [illegible] "Cette initiative de votre Ligue est, ajoute-t-il, nous n'en doutons pas, l'un des heureux résultats du travail merveilleux que fait depuis longtemps la Société Sanit-Jean-Baptiste de Kent et Essex, pour maintenir et développer chez nos compatriotes de la Péninsule, l'amour de leur belle langue maternelle et le culte des idées françaises."

M. Belcourt, après avoir rappelé les sacrifices déjà accomplis par les Canadiens de la région et ceux qu'ils sont disposés à faire à l'avenir ajoute ceci qu'on lira avec le plus vif intérêt dans notre province: "Votre entreprise cependant ne doit pas, croyons-nous, retomber uniquement sur vos épaules; elle intéresse toute la race et nous osons espérer que ceux qui croient à la solidarité de la grande famille française du Canada, sauront vous seconder généreusement."

UN NOUVEAU TRUC DES AMIS D'OCCASION

Plusieurs étrangers ont porté plainte au bureau de la Sûreté ces jours derniers, disant qu'ils avaient été victimes d'un nouveau truc des "confidence-men". Ils ont expliqué qu'ils avaient confié leurs billets de banque à ces individus parce que ceux-ci prétendaient pouvoir, au moyen de ces billets en forger un grand nombre d'autres.

Les détectives Gursky et Maloney ont arrêté hier soir, coin Saint-Laurent et Ste-Catherine, Vasile Brobin, 27 ans, que l'on accuse d'avoir soutiré au moyen de ce truc une somme de $2,040 de A. Kivalchuck.

Au bureau des détectives, on fouilla le prisonnier et on trouva dans la doublure de son pardessus trois billets neufs de $100 de la banque de Montréal.

Kivalchuck prétend que l'individu lui a soutiré 15 billets neufs de $100, un de $500, un de $20 et deux de $10, tous de la banque de Montréal. Il a identifié l'inculpé comme étant l'un de ceux qui l'ont dévalisé.

Il a raconté aux détectives que Brobin l'avait induit à retirer son argent de la banque sous prétexte d'en doubler la valeur. Accompagné de l'accusé et de deux autres individus, il se rendit dans une maison de la rue Clarke où on lui montra deux planchettes et du papier devant servir à reproduire les billets de banque. Les billets furent déposés apparemment entre les feuilles de papier et saturés d'un certain liquide. Puis ils furent placés entre les deux planchettes, lesquelles furent serrées très étroitement. On confia le tout à Kivalchuck en lui recommandant de ne pas desserrer les planchettes avant le retour des individus. Mais ceux-ci eurent bien garde de se montrer. Lorsque Kivalchuck ouvrit les planchettes, il n'y trouva que des feuilles de papier collées.

GILLETT'S
PERFUMED
100%
POWDERED
LYE
E.W. GILLETT COMPANY LIMITED
TORONTO, CANADA

Névralgie et Sciatique

Causées par les nerfs affaiblis dus au sang faible, aqueux.

Les gens regardent la névralgie comme une douleur dans la tête ou le visage, mais la névralgie peut affecter n'importe quel nerf de l'organisme. Différents noms lui sont donnés quand elle affecte certains nerfs. Ainsi la névralgie du nerf sciatique est appelée la sciatique, mais le caractère de la douleur et la nature de la maladie sont les mêmes. La cause est la même et le remède pour être efficace doit être de même. La douleur de la névralgie si elle prend la forme de la sciatique ou si elle affecte le visage et la tête, est causée par les nerfs affaiblis. Le sang, qui normalement conduit la nourriture aux nerfs, pour quelque raison ne fait [illegible] pauvre et faible.

Quand vous renouvelez le sang par les Pilules Roses du Dr Williams, vous attaquez à la racine la névralgie, la sciatique et autres maux semblables. La valeur de ces pilules dans les cas de ce genre est démontrée par l'expérience de Mlle Beulah M. Fairweather, Cumberland Bay, N.B., qui dit: "Il y a quelques années, [illegible] je me trouvai dans un état de grand épuisement. J'étais faible et très nerveuse [illegible] pas d'appétit. Je fis venir un médecin qui me donna un remède, mais [illegible]. Mon sang était devenu très pauvre, mes mains étaient toujours froides. Pour ajouter à mon malheur je fus attaquée de névralgie, dont je souffris beaucoup. J'étais réduite à l'état de squelette [illegible] je suis maintenant forte et en bonne santé [illegible] les Pilules Roses du Dr Williams à toutes les personnes faibles.

Vous pouvez vous procurer ces pilules chez tout marchand de remèdes ou par la malle à 50 cents la boîte ou six boîtes pour $2.50 de The Dr Williams Medicine Co., Brockville, Ont.

Nouveau genre de campement dans les bois

Un peu partout au Canada et aux Etats-Unis, les agents du revenu font depuis quelque temps de fréquentes incursions dans des endroits qui n'étaient habités jadis que par des bêtes sauvages. Et voici ce qu'on y trouve, comme dans le présent cas: de gigantesques alambics, [illegible] des quartiers pour le personnel. Cette photo fut prise, il y a quelque temps, dans les bois près de Savannah, Ga, à la suite d'un raid de la police du revenu.

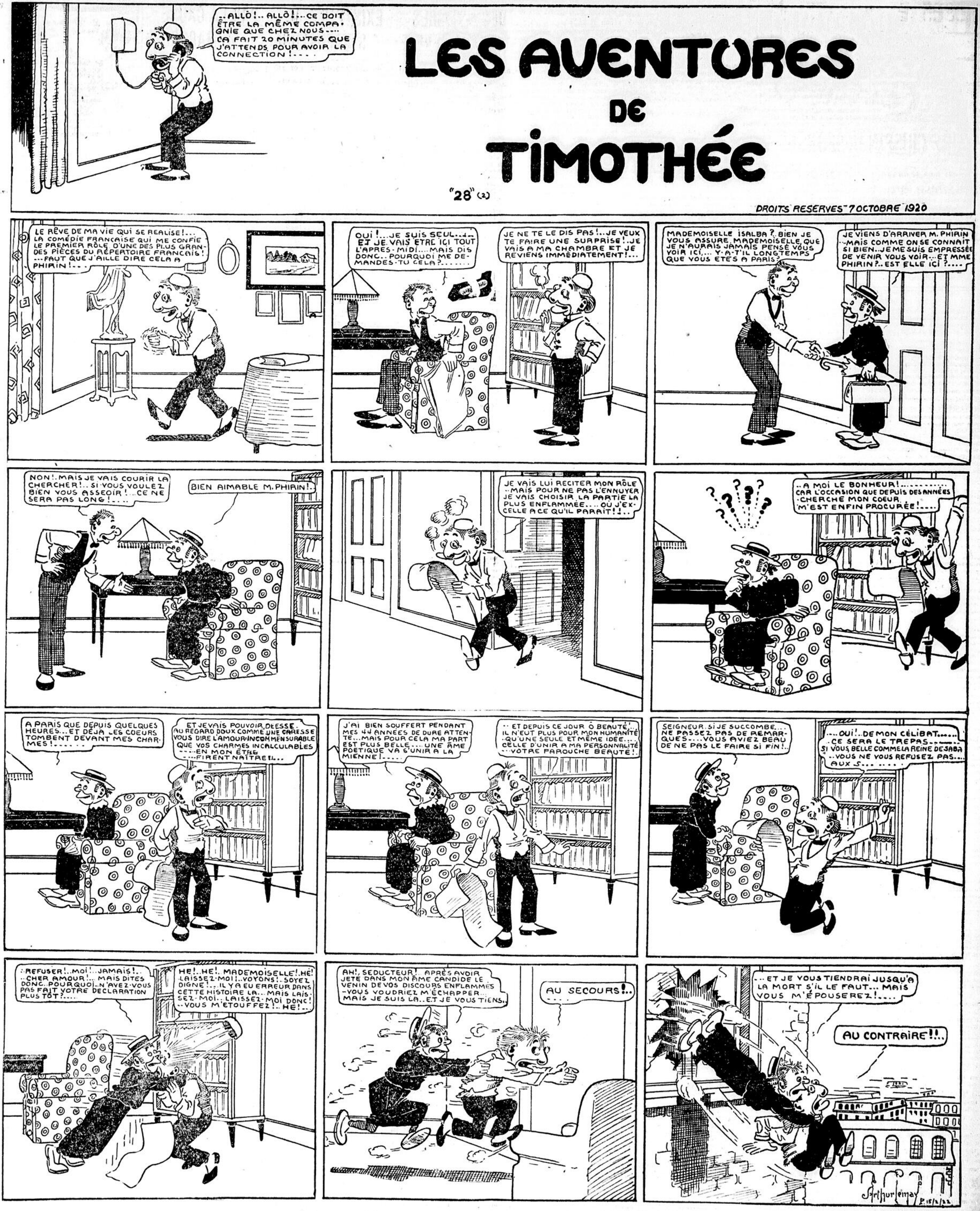

LES AVENTURES DE TIMOTHÉE

"28" (2)

DROITS RESERVES 7 OCTOBRE 1920

..ALLÔ!.. ALLÔ!...CE DOIT ÊTRE LA MÊME COMPAGNIE QUE CHEZ NOUS.... CA FAIT 20 MINUTES QUE J'ATTENDS POUR AVOIR LA CONNECTION!...
LE RÊVE DE MA VIE QUI SE REALISE!... LA COMÉDIE FRANCAISE QUI ME CONFIE LE PREMIER RÔLE D'UNE DES PLUS GRANDES PIÈCES DU RÉPERTOIRE FRANCAIS! ...FAUT QUE J'AILLE DIRE CELA A PHIRIN!...
OUI!...JE SUIS SEUL...... ET JE VAIS ETRE ICI TOUT L'APRES-MIDI....MAIS DIS DONC..POURQUOI ME DEMANDES-TU CELA?......
JE NE TE LE DIS PAS!...JE VEUX TE FAIRE UNE SURPRISE!..JE VAIS A MA CHAMBRE ET JE REVIENS IMMÉDIATEMENT!...
MADEMOISELLE ISALBA?..BIEN JE VOUS ASSURE, MADEMOISELLE, QUE JE N'AURAIS JAMAIS PENSÉ VOUS VOIR ICI,... Y-A-T'IL LONGTEMPS QUE VOUS ETES A PARIS?
JE VIENS D'ARRIVER M. PHIRIN ..MAIS COMME ON SE CONNAIT SI BIEN..JE ME SUIS EMPRESSÉE DE VENIR VOUS VOIR...ET MME PHIRIN?..EST ELLE ICI?....
NON!.MAIS JE VAIS COURIR LA CHERCHER!..SI VOUS VOULEZ BIEN VOUS ASSEOIR!...CE NE SERA PAS LONG!....
BIEN AIMABLE M. PHIRIN!..
JE VAIS LUI RECITER MON RÔLE ..MAIS POUR NE PAS L'ENNUYER JE VAIS CHOISIR LA PARTIE LA PLUS ENFLAMMÉE.... OU J'EXCELLE A CE QU'IL PARAIT!!..
?? ? ? ? ?
..A MOI LE BONHEUR!........... CAR L'OCCASION QUE DEPUIS DES ANNÉES CHERCHE MON COEUR M'EST ENFIN PROCURÉE!....
A PARIS QUE DEPUIS QUELQUES HEURES...ET DÉJA LES COEURS TOMBENT DEVANT MES CHARMES!......
ET JE VAIS POUVOIR, DÉESSE AU REGARD DOUX COMME UNE CARESSE VOUS DIRE L'AMOUR INCOMMENSURABLE QUE VOS CHARMES INCALCULABLES ....EN MON ÊTRE ....FIRENT NAITRE!!...
J'AI BIEN SOUFFERT PENDANT MES 44 ANNÉES DE DURE ATTENTE...MAIS POUR CELA MA PART EST PLUS BELLE....UNE ÂME POETIQUE VA S'UNIR A LA MIENNE!.....
..ET DEPUIS CE JOUR Ô BEAUTÉ!.. IL N'EUT PLUS POUR MON HUMANITÉ QU'UNE SEULE ET MÊME IDEE.... CELLE D'UNIR A MA PERSONNALITÉ ..VOTRE FAROUCHE BEAUTÉ!
SEIGNEUR..SI JE SUCCOMBE... NE PASSEZ PAS DE REMARQUES....VOUS AVIEZ BEAU DE NE PAS LE FAIRE SI FIN!..
....OUI!..DE MON CÉLIBAT...... CE SERA LE TREPAS........ SI VOUS BELLE COMME LA REINE DE SABA ..VOUS NE VOUS REFUSEZ PAS.... AUX S........
..REFUSER!..MOI!..JAMAIS!.. ..CHER AMOUR!...MAIS DITES DONC..POURQUOI..N'AVEZ-VOUS PAS FAIT VOTRE DECLARATION PLUS TÔT?....
HE!..HE!..MADEMOISELLE!..HÉ! LAISSEZ-MOI!..VOYONS!..SOYEZ DIGNE!...IL Y A EU ERREUR DANS CETTE HISTOIRE LA...MAIS LAISSEZ-MOI..LAISSEZ-MOI DONC! ..VOUS M'ETOUFFEZ!..HE!..
AH!, SEDUCTEUR! APRÈS AVOIR JETÉ DANS MON ÂME CANDIDE LE VENIN DE VOS DISCOURS ENFLAMMÉS VOUS VOUDRIEZ M'ÉCHAPPER... MAIS JE SUIS LA..ET JE VOUS TIENS..
AU SECOURS!.. ....
...ET JE VOUS TIENDRAI JUSQU'A LA MORT S'IL LE FAUT... MAIS VOUS M'ÉPOUSEREZ!....
AU CONTRAIRE!!..
Arthur Lemay
P. 15/2/22

FEUILLETON DE "LA PATRIE"

FEMME DE PROIE !

Par Georges Maldague

Reproduction et adaption autorisées par les Gens de Lettres

7

"C'est tout ce que nous pouvons dire aujourd'hui."

—Si c'est tout ce qu'ils peuvent dire aujourd'hui, ce n'est pas grand chose!

Cette exclamation était jetée, ou plutôt ces paroles froidement, tranquillement émises dans le cabinet particulier des jeunes banquiers, les fils de aMrbeau de Ryves, par l'un d'eux, l'aîné: Ivan, trente ans, robuste auprès de ses frères d'apparence plutôt délicate.

Celui-là tenait de son père, de la race restée forte de ces soldats de l'Empire, le meilleur sang de la France, paysans ou citadins, colonels à vingt-huit ans, généraux à trente, à moins qu'ils n'ajoutassent leur vie à la jonchée de vies que l'insatiable besoin du Conquérant, livrait à la grande moissonneuse:

La guerre!

L'aïeul Nicolas Marbeau, tué à Waterloo, avait ramené de Russie une belle fille qui se prétendait du même sang que la Grande Catherine, et qu'il sauvait après une bataille, de la violence et des hontes de la victoire.

Un enfant de huit ans plus jeune qu'elle, son frère, suivait aussi le vainqueur.

Le pauvre petit Ivan succomba au passage de la Bérézina.

Nicolas Marbeau, rentré en France, épousa Sonia.

Un fils naissait, dont la venue au monde coûtait la vie à la mère.

Et quand le père tombait à Waterloo, le petit Ivan, confié à ses grands-parents, de braves cultivateurs Champenois, essayait ses premiers pas, bégayait ses premières paroles.

Nicolas était leur fils unique.

Ils n'avaient plus que son enfant.

Plus tard, ils l'envoyèrent à Paris faire son droit.

Les braves vieux, se saignant aux quatre veines en le voyant beau parleur, voulaient qu'il fût avocat.

Il entra, en effet, dans le barreau, épousa par amour une de Ryves, famille complètement ruinée par la Révolution, eut d'elle quatre enfants, dont l'aîné porta le nom du petit Moujick tombé en suivant l'armée française au passage meurtrier du fleuve.

Ce Marbeau, qui accolait à son nom le nom de: de Ryves était l'aieul des Marbeau d'aujourd'hui.

Son fils, leur père, se lança, lui, dans la finance.

Un krack formidable, dont les suites furent dix années de lutte et de misère, de cette misère qu'on dissimule sous des dehors convenables, avec une femme, des enfants à certains jours sans pain, vint l'abattre.

Puis, après dix ans, une veine, un hasard, une opération favorable.

La banque Marbleau de Ryves renaissait de ses cendres.

Le malheur fondit encore, la fatalité s'abattit sur cette famille, en la perte brutale de son chef, foudroyé un matin en entrant dans son bureau, par une attaque d'apoplexie.

L'aîné des fils n'avait pas vingt ans.

C'était la liquidation: une nouvelle ruine, puisque la maison arrivait seulement au degré de stabilité qui permettait d'augurer quelque chose pour l'avenir.

Mais la femme se dressa, la femme qui était la mère farouche, la mère qui voulait pour ses petits la large existence, qui revait les vastes projets, les opérations colossales.

Celle qu'on appelait lorsqu'elle réinstallait son salon boulevard Hausmann Mme de Ryves, devenait Mme Marbeau tout court, dans les bureaux de banque de la rue Tronchet où elle prenait la place de son mari, puis avenue de l'Opéra, où, après cinq ans de prospérité nouvelle, ces bureaux étaient transportés.

Elle était le cerveau de la maison, ses fils ses instruments.

—Tous les trois, vous vous completez... Pas un n'atteint à ce que je voudrais... Aussi mes petits, ne vous séparez jamais.

"Restez aux affaires: Ivan, Stanislas et Maxime, les fils de Marbeau de Ryves.

"Autrement vous êtes fichus!

Ce matin-là, elle entrait très exactement à dix heures, comme elle le faisait tous les jours, dans le cabinet de travail où elle trônait au milieu de ses fils, à la banque de l'avenue de l'Opéra.

Madame de Ryves, mariée à vingt ans, sans aucune fortune, et veuve à quarante, — arrivée de quarante à cinquante ans à une situation exceptionnelle, — mondaine à qui tous les salons étaient ouverts, et bientôt une des reines de la finance parisienne, venait d'écouter la lecture de l'information, illustrée de la photographie des trois wattmen qui la nuit de Noël entraient dans la maison du boulevard Maillot— lecture faite par l'aîné de ses fils, lequel concluait de lui-même:

—Si c'est tout ce qu'ils peuvent dire aujourd'hui, ce n'est pas grand chose!

—C'est bien bizarre, faisait Maxime, bien bizarre en tout cas.

Et Stanislas portant un coup droit.

—Tu en sais, j'en suis sûr, toi, maman, plus que le chef de la sûreté, plus que tous les policiers de Paris?

—Moi?

La belle figure de madame Marbeau de Ryves ne manifestait qu'un étonnement et une interrogation.

Stanislas reprit:

—Enfin, tu es chez toi une des victimes...

Maxime ajouta:

—Et tu connais l'autre.

—Je connais même les deux autres... J'ai parlé à la femme de chambre cette après -midi de Noël.

Cela ne prouve pas que je sache quelque chose.

—Evidemment, cela ne constitue pas une preuve.

—Ni même d'avoir chez toi la pauvre petite comtesse Violette.

Bien entendu... l'accident du boulevard Haussmann et l'attentat de Neuilly sont deux faits distincts ...si la mère et la fille en sont les héroïnes.

La voix de Mme de Ryves était très nette, et très normale.

Eût-il pu en être autrement?

Son fils aîné restait muet.

Il se contentait de la regarder de ses yeux un peu plus à fleur de tête que les siens, très larges aussi, mais non pas noirs, d'une couleur d'acier bruni, où passerait parfois comme la coulée du métal en fusion.

Ceux de Mme de Ryves peut-être tout naturellement attirés, les rencontrèrent et s'y attachèrent.

Elle les connaissait ces yeux.

Ils réflétaient un état d'âme pas toujours bien défini, mais spécial et parfois troublant.

Elle posa une question droite.

—Qu'as-tu, toi ? Pourquoi ce regard ?

—Pourquoi ce regard? Parce que maman...

Ivan Marbeau de Ryves s'était tu.

—Parce que maman ? répéta-t-elle, interrogeant.

—Tu penses comme moi, comme nous plutôt, que le mystère qu'il y a là-dessous n'en est peut-être pas un pour tout le monde.

—C'est-à-dire ?

—Que des gens que nous connaissons pourraient nous renseigner...

Madame de Ryves jeta cette fois sur son fils un regard assombri.

—Mon ami, je n'y suis pas... d'abord de qui parles-tu ?...

"Est-ce du vol du boulevard Maillot ou de l'accident de chez moi ?

—Des deux.

—Et tu dis que... des gens que nous connaissons... pourraient nous renseigner ?

"Je n'y suis pas du tout.

Elle regarda tour à tour Stanislas et Maxime.

—Et vous Max... Stani... vous comprenez, mes enfants ?

Max haussa les épaules.

—Ma foi non, je ne comprends pas...

—Mon non plus, fit Stani; puis de toute façon, j'aime autant ne pas comprendre.

Alors Ivan avec un geste brusque :

—Quand on aime autant ne pas comprendre... c'est qu'on a compris.

L'entretien fut coupé, par l'entrée soudaine d'une femme.

—Ma fille !

—Sonai.

Ces deux exclamations jaillirent de la bouche de la mère et de celles des trois frères, quand la nouvelle venue avait déjà fermé sur elle la porte.

Sonia, c'était la dernière née, l'unique fille, la soeur à qui d'un commun accord, les trois Marbeau de Ryves avaient sacrifié par anticipation une part de l'avenir.

Et cette créautre d'à peine vingt-deux ans, au rire jeune, au regard aussi sûr que si elle en eut eu quarante, enfant et femme, tantôt ange et tantôt démon, enivrante ou tragique, semblait bien ce que l'on peut appeler la femme fatale.

A l'exclamation de surprise joyeuse, car un sourire avait éclairé tous les visages, accueillant son entrée à la banque de l'avenue de l'Opéra succédait une interrogation générale, manifestant presque un souci.

—Qu'est-ce que tu as?

—Qu'est-ce que jai?... mais rien du tout.

—Avec cela.

Ces deux derniers mots étaient jetés par la mère qui marchait à la nouvelle venue, tombée sur un des fauteuils de cuir de Cordoue garnissant le cabinet de travail des jeunes banquiers.

Sonia, d'une pâleur différente de sa matité chaude habituelle, eut un geste brusque qui la repoussait.

—Si... vous avez raison... je suis venue vous le dire.

—C'est vrai?

—Allons donc!

—Eh bien, ma petite, fit Ivan, tu fais là une jolie bêtise.

—Et tu dois en avoir conscience, ajouta Maxime, autrement tu ne serais pas si bouleversée.

—Moi, bouleversée? Pas le moins du monde... Je suis fatiguée, je n'ai pas dormi...

—C'est tout?...

—A ton âge, un divorce, articula madame de Ryves.

Et Stanislas, affectant de trancher:

—Il n'y a pas d'âge pour se libérer d'une entrave, que l'on considère comme une chaine.

"Il vaut mieux divorcer à vingt et un ans qu'à cinquante... quand on ne peut plus rien espérer...

—Et puis, ajouta Maxime, plutôt narquois, on a le temps de recommencer plusieurs fois.

—Ne crains rien, fit Sonia, je ne m'en priverai pas!

Elle conclut:

—Ce n'est pas moi qui me sacrifierai jamais... Aucun homme ne vaut la peine... qu'une femme lui sacrifie quelque chose.

—Merci pour tes frères, fit Ivan.

—Je ne ferais qu'une exception peut-être en ta faveur.

—Plains-toi! s'exclama Maxime.

Et Stanislas, en riant:

—Non... Je vous aime tous les trois également... Mais Ivan a les qualités qui me plaisent dans votre sexe... celles qui font les grands hommes, et les grands condottieri...

"Je l'aimerais davantage encore si j'étais sûre qu'il devint un condottière.

Ils se remirent à rire.

Les saillies sorties de cette bouche laissée libre depuis qu'elle savait parler, de s'ouvrir pour traduire la pensée, que cette pensée fût folle ou grave, faisaient toujours rire, si extrêmes qu'elles parussent.

Mme de Ryves elle-même et peut-être la première, en subissait le charme ou l'ironie.

Cette fois, elle fit exception.

—Voyons, mon enfant... Aux

8

choses sérieuses... Ton divorce?

—Et bien, voilà... J'ai quitté le domicile conjugal.

—Tu as quitté le domicile conjugal?

—Parfaitement.

—Depuis?...

—Depuis avant-hier.

—Le soir du réveillon?

Sonia, qui depuis son entrée dans la vaste pièce luxueuse et sobre, s'était mise à marcher nerveusement, s'arrêta net devant une fenêtre, tournant le dos au groupe formé par tous les siens.

Un tressaillement singulier, comme un tic soudain, venait de convulser son beau visage.

La teinte qui changeait sa blancheur en lividité s'assentua.

Ses paupières aux longs cils sombres se baissèrent, marquant les joues d'une ombre.

Elle se retourna.

Et, le visage redevenu normal, elle répondit:

—Justement le soir du réveillon.

—Je m'explique pourquoi je ne t'ai pas vue...

—Tu ne t'en es pas d'ailleurs inquiétée, maman...

—Ma pauvre enfant avec notre accident...

—Votre accident?

—Comment!... Ce n'est pas possible que tu ne sois au courant de rien?

—De quoi serais-je au courant? ... puis je vous vois tous très bien portants.

La même expression stupéfaite marquait le visage de madame de Ryves et de ses deux plus jeunes fils.

Celui de l'aîné en avait une autre, ou plutôt n'en reflétait aucune.

Mais ses yeux ne quittaient pas sa soeur.

Celle-ci répéta:

—Votre accident?

—Enfin celui arrivé dans notre maison et à une amie; madame de Gueslin.

—Madame de Gueslin!

Stanislas et Maxime prirent la parole.

—Alors tu ignores aussi ce qui s'est passé boulevard Maillot, chez la mère de madame de Gueslin?

—Boulevard Maillot?... Je ne sais pas du tout ce que vous voulez dire.

—Tu n'as donc lu aucun journal?....

—Est-ce que les journaux m'intéressent en ce moment?... C'est mon divorce qui m'occupe.

—Eh bien, l'hôtel de madame Charles Borre a été mis, le soir de Noël, complètement à sac.... On l'a retrouvée, elle et sa femme de chambre, ligotées... et endormies... sans aucune blessures heureusement... pas d'effusion de sang mais les bijoux, l'argenterie, des billets de banques, des valeurs ont disparu.

—Pas possible!... la nuit de Noël...

—Oui...

—Puis, d'un autre côté, madame de Gueslin tombée dans mon escalierlier de l'ascenseur, fit Mme de Ryves, est toujours chez moi, dans mon lit, avec, entres blessures, une fracture du crâne, qui, d'un moment à l'autre, peut amener des complications contre lesquelles il n'y aurait pas de remède.

—Mon Dieu! Mais c'est atroce, cela... Qu'est-ce que toutes ces histoires?...

—Des histoires vraies, articula Ivan, scandant les syllabes.

Sa prunelle calme et fixe ne quittait toujours point sa soeur.

Et celle-ci, qui se détournait plutôt, fut comme contrainte de le regarder.

Une très légère rougeur anima son teint.

Elle sentait une arrière-pensée chez son frère aîné.

Il était une idée fixe, qu'elle ne délogerait point de ce cerveau dont elle connaissait la ténacité.

Cela l'inquiétait-il?

—Ivan!

—Ç'avait été le grand ami de ses jeunes années, tendre pour elle, comme le père, mort trop tôt...

Mais telle il l'avait connue dans les moindres replis de son petit être d'enfant bizarre, telle ensuite il la connaissait jeune fille.

Pas moyen de rien cacher à ce terrible scrutateur... terrible et doux.

Après son mariage, elle lui échappait — il y avait trois ans déjà — car elle avait à peine dix-neuf ans, lorsqu'elle épousait Pierre Fres-Fresnier, un peintre très en vue, hors concours tout jeune, et avec beaucoup d'avenir.

Fresnier était de cette génération d'artistes sans longs cheveux, hommes du monde, de bonne éducation, instruits, aussi cotés sinon plus, dans les salons qu'au Salon,

Passionné, lui, de son pinceau, il ne plaçait rien, ni personne au-dessus de son art.

Si, pourtant, il avait placé au-dessus de son art une créature très belle, très étrange, dont il était amoureux fou, comme elle était amoureuse folle.

Sa femme...

Cette Sonia, qui, après trois ans de vie commune, troublée dès les premiers six mois, venait de dire en entrant dans le cabinet de ses frères:

—J'ai quitté le domicile conjugal, je divorce!

Ivan parla tout à coup.

Cette phrase lui hantait l'esprit, car il demanda:

—Enfin, qu'as-tu fait depuis que tu l'as quitté, le domicile conjugal?

—Ce que j'ai fait?

—Oui...

"Personne ne t'a vue; tu n'es pas venue boulevard Haussmann au réveillon... tu ne connais rien de ce que tout Paris connait depuis trois jours...

—Qu'es-tu devenue pendant ces trois jours-là?

—Pour cela, mon cher, c'est mon affaire...

Elle avait au coin de sa lèvre décolorée, un sourire.

Ah! quel sourire!...

Devaient-ils s'en souvenir plus tard, les trois frères et la mère, dont l'attention convergeait vers cette souple et féline jeune femme aux yeux d'acier brûlé, aux cheveux fauves, rutilants comme une crinière de lionne.

D'un mouvement des épaules, elle venait de se débarrasser de son manteau de zibeline aux parements d'hermine, qui tombait mollement sur le fauteuil en cuir de Cordoue, où elle s'était assise une seconde.

—Il fait chaud chez vous; on étouffe!

Elle sortait de là, gainée de noir, la robe d'aujourd'hui, qui moule, qui accuse les lignes que l'on cachait.

Mais cette robe était chiffonnée, plus que chiffonnée, maculée, fripée comme si elle l'avait trainée, sans la défaire depuis plusieurs jours.

Ses frères et sa mère s'en aperçurent d'un même coup d'oeil.

—D'où sors-tu ? exclama cette dernière.

—D'où sors-tu? répétèrent les trois jeunes gens.

Elle jeta sur elle-même un regard d'investigation.

Elle sourit encore, du même sourire troublant.

—Eh bien! tout simplement n'ayant pas emporté mes effets, je suis là-dedans depuis mon départ du domicile conjugal.

—Mes compliments, tu es jolie!

—Oh! maman, on fait ce qu'on peut.

—Et pourquoi es-tu venue ici plutôt qu'à la maison?

—Parce que je savais à cette heure vous y trouver tous...

"Et parce que j'ai besoin d'argent!

—Voilà le fin mot, s'écria Stanislas!

—Tu sais que tu es joliment en avance sur ta rente, dit en riant Maxime.

—Je crois, mes petits, que vous l'êtes au moins autant sur la vôtre.

"Puis, avec un mari qui fait de la sculpture, je vous demande s'il peut en être autrement!...

"Et si nous avions eu un enfant, mon Dieu! mais nous serions réduits à la mendicité!

—Pas tout à fait, tu exagères.

—C'est que vous n'êtes pas généreux comme rente, mes très chers freres.

Ivan intervint:

—Ma petite Sonia, ne commence pas; nous t'avons ménagé une part d'intérêts très large dans la maison.

"Nous t'associerons même à nos opérations, lorsqu'elles nous sembleront certaines.

—Soit, mais je me demande quand elles vous sembleront certaines, vos opérations.

—Quand elles le seront.

—C'est-à-dire jamais... Est-on sûr de quelque chose, en banque?

—Mais oui... Il y a des placements de tout repos.

—Enfin, je veux dès à présent être une collaboratrice active.

—Je veux ma place dans la maison Marbeau de Ryves!

"Je veux la lutte... la lutte pour la fortune, la grosse fortune.... Pour l'argent!

Elle prononça ce mot: l'argent, avec une passion, mêlée de colère, une colère qui s'accrut à mesure qu'elle parla.

—Oui, j'en veux, moi, de l'argent, beaucoup... Il me faut la vie aussi grande, aussi large, aussi folle que possible!

"Et n'êtes-vous pas, du reste, tous, comme moi?

"Toi maman, toi... cynique en affaires?

—Oh! ma fille, cynique... quelle expression

—C'est la tienne... c'est ton mot... il faut que la banque Marbeau de Ryves devienne la première banque de Paris, après Rotschild, bien entendu!

—Ma chérie, c'est que je les ai connus, les jours noirs, avec vous quatre... ils m'ont pris la plus belle partie de ma jeunesse... et ils m'ont laissé ce fond de rancoeur, que vous savez, avec cette force, cette énergie, que vous connaissez aussi, puisque c'est à elle que vous devez être fort aujourd'hui, chez vous.

—Eh bien, moi, maman, je suis une femme d'affaires, il n'y a que cela qui m'intéresse....

"Je viendrai ici tous les jours... je serai votre collaboratrice...

"Je veux en triturer de l'argent... je veux en manier, en remuer à pleines mains et faire marcher le monde... le monde vil et lâche!

Tous les quatre la considéraient, comme on considère quelqu'un qui se manifeste sous un jour nouveau.

Cette fois, elle eut un rire sec, ressemblant à des coups de castagnettes.

—Mais quelles têtes avez-vous, tous!... Qu'y a-t-il à cela d'extraordinaire? J'ai fait la bêtise d'épouser un artiste qui gagne tout juste de quoi payer les contributions et le loyer...

"Nous en sommes arrivés à nous détester... Si j'aime ailleurs, je veux aimer librement... et avoir un but à ma vie...

"M'y voilà aussi dans la finance... Me voilà votre associée!... Les grands marchés, les grands trusts internationaux... il n'y a que cela, le trust international!

Et son rire reprenait nerveux, cassant, encore ce claquement qui laissait penser à la cadence de l'instrument de bois, qui accompagne les danses espagnoles.

Quand elle se tut, ce fut le silence autour d'elle.

—Voyons, tu es folle, ma petite Sonia! dit au bout d'un instant Mme de Ryves.

—Folle!... Ah! je n'ai jamais eu plus ma raison qu'aujourd'hui!

Maintenant que me voilà libre... maintenant que... Je suis débarrassée!

—Tu es débarrassée... mais un instant... tu as quitté le domicile conjugal, voilà tout.

"Est-ce toi qui vas introduire une instance en divorce, ou est-ce ton mari?

—Tous les deux, je pense bien...

—Voyons, calme-toi, et causons.

—Mais je n'ai pas à me calmer... Je suis absolument calme.

Cette fois les trois frères éclatèrent de rire.

—Qu'est-ce que ce serait si tu ne l'étais pas! exclama Maxime

Et Ivan, revenant d'un seul coup à son sérieux de tout à l'heure:

—Il faut parler tranquillement, à présent, nous raconter exactement ce qui a eu lieu... comment vous êtes-vous séparés, Pierre et toi...

—Comment? Je ne suis pas rentrée, simplement.

—Et il ne t'a pas cherchée?

—Je n'en sais rien... en tout cas, il ne m'a pas dénichée...

—Où étais-tu?

—Je vous ai dit que je trouvais bon de le garder pour moi...

—Eh bien, garde-le... Seulement, maintenant, que vas-tu faire?

—Maintenant? Je reviens chez

9

ma mère... et je deviens son associée, et celle de mes frères.

—C'est tout?...

—Mais oui... c'est tout... je pense que vous ne me mettrez pas à la porte?

—La maison est à toi comme à nous, et tu y tiendras la place que tu voudras et que tu pourras y tenir...

—Nous savons tous les quatre que l'inexpérience est compensée chez toi par une faculté d'assimilation énorme.

"Tu as fait des études qui égalent les nôtres; tu es sortie du bachot avec des notes brillantes... Tu as, en certains cas une volonté de fer, et, en général, une vision juste.

"Voilà tes qualités, qui ne sont pas celles de ton sexe.

"Tu as les défauts de tes qualités, comme tu as tes imperfections de femme...

"Nous avons, nous, nos inperfections d'hommes, qui sont parfois de terribles défauts.

"Tu as voulu te marier, nous t'avons laissée te marier, sachant bien à l'avance que tu n'étais pas faite, comme tu dis, pour la vie de ménage, et que Pierre Fresnier, un ancien camarade du quartier Latin, que nous aimions tous les trois, ne serait pas plus heureux avec toi, que tu ne serais heureuse avec lui.

Nous avons reçu tes plaintes, car lui n'en a jamais porté une à ton égard; nous l'avons seulement senti souffrir... souffrir abominablement... comme un homme qui ne peut guérir d'un amour impartagé.

—C'est cela qui a tué le mien... vous ne connaissez pas, vous, ce supplice: l'empire d'un homme qui vous aime trop!

—Puis, il nous a paru se détacher de toi!...

—Ce qui ne l'empêchait pas de rester très jaloux... et de me rendre la vie infernale.

Madame de Ryves, reprit la parole:

—Je ne m'explique pas comment, si tu l'as quitté avant-hier, nous ne l'ayons pas vu.

Sonia fit un geste, sans répondre; un geste d'indifférence.

Ivan lui-même, l'observateur à qui elle ne pouvait bien cacher, n'y vit pas autre chose.

Mais elle tourna lentement sur ses talons, pour revenir à la fenêtre, devant laquelle tout à l'heure, elle laissait son visage se contorsionner violemment.

A ce moment, on frappa.

La jeune femme se jeta derrière une portière séparant le cabinet de travail d'une pièce étroite servant de lavabo et de cabinet de toilette.

Ce fut pendant plus d'une demi-heure un va-et-vient constant dans le bureau des jeunes banquiers.

Les rapports, les ordres, celle de la veille au soir, tout ce qui concerne la mise au point de la journée à la fois coordonnée et fiévreuse d'une maison de ce genre, évolua dans la vaste pièce sévère, où les fils de Marbeau de Ryves tenaient ,avec leur mère, leurs assises.

Puis, la porte fermée, le verrou poussé, de nouveau, les patrons étaient seuls.

Sonia reparut, alors que l'un d'eux, Stanislas, rouvrait un des journaux qu'il parcourait tout à l'heure pour y chercher l'article concernant le mystère du boulevard Maillot.

Et voilà qu'il changea de couleur:

Saisissant brusquement la feuille étalée sur le bureau, en se redressant, il la tendit à sa mère, occupée encore à écrire.

—Qu'est-ce que c'est?... Ai-je bien vu... A la troisième page... Ai-je bien vu?

—A la troisième page, répéta cette dernière, quoi, à la troisième page?

Sonia, dans le fauteuil près de la cheminée, où flambaient des bûches, les pieds au feu, bougea.

Sa tête s'inclina légèrement de côté, ses paupières se fermèrent encore.

Si on lui eut touché les mains, on les eût senties de glace.

Mme de Ryves ne trouvait point.

Et comme son second fils haletait, en crispant ses doigts sur son front, elle interrogea, la feuille tremblant dans sa main:

—Mais qu'y a-t-il?.. tu me fais peur!...

—Qu'as-tu? interrogeaient Maxime et Yvan.

Stanislas serrant toujours son front dans sa main, se tourna lentement vers sa soeur.

Et de la même voix, rauque et faible:

Sonia... as-tu lu... as-tu lu?

Sonia ne bougea toujours pas.

Mme de Ryves se précipita:

Mon Dieu!... elle est évanouie!

Excepté Stanislas retombé sur son fauteuil devant le bureau, chacun se précipita.

En effet, Mme Pierre Fresnier, la femme bientôt divorcée du peintre connu, était sans connaissance.

Vivement, Ivan la souleva, la porta jusqu'au large divan, l'étendit la tête basse.

Sa mère desserrait son corsage, pendant que Maxime, allant au devant du garçon de bureau qui apportait des papiers, lui donnait l'ordre de demeurer dans l'antichambre et de ne laisser entrer personne.

Sonia ouvrait les yeux.

Elle se redressa d'elle-même avec une espèce d'effarement.

—Qu'ai-je donc eu?...

"Un étourdissement ... je me sentais toute drôle... Je n'ai pas déjeuné... et vous savez, moi, il faut que je mange le matin....

—Ma pauvre petite, nous allons rentrer, nous aurions déjà dû le faire.

—Oui maman, oui... puis j'ai eu froid... je me coucherai... et tu me feras servir quelque chose... allons!...

Une fois debout, la tête lui tourna.

Elle raccrocha à madame de Ryves.

Et, comme si l'effort de sa volonté lui eût en une seule fois ramené le sang au cerveau, elle se retourna.

—Viens, mère.... prenons un taxi-auto, nous serons chez toi en cinq minutes,

Pendant ce court colloque entre elle et sa mère, et pendant que celle-ci l'aidait à passer son grand manteau de fourrure, Stanislas, toujours aussi pâle — autant qu'elle l'était quelques minutes plus tôt sur le canapé — reprenait le journal, tombé des mains de Madame de Ryves.

Retrouvant immédiatement l'article qui suscitait à un si haut degré cette émotion, il attirait, d'un geste tellement péremptoire, qu'ils obéissaient automatiquement, ses frères vers cette même fenêtre, devant laquelle s'était tenue la jeune femme, et leurs trois têtes, se rapprochant à se toucher, ils lisaient ensemble quelques lignes seulement, en gros caractères.

CRIME OU SUICIDE

Le peintre Pierre Fresnier, a été trouvé dans son atelier la tête fracassée, et la poitrine trouée d'une balle, le décès semble remonter à quarante-huit heures, au moins.

Le saisissement fut tel, que le cri s'étouffa dans la gorge de l'aîné et du plus jeune, comme il s'était étouffé dans celle du cadet.

Tous trois eurent un mouvement du côté les deux femmes qui marchaient vers la porte.

—Maman!

—Sonia!

Le double appel partit de leurs bouches sur le même ton de prière et de commandement.

La mère et la soeur s'arrêtèrent.

Ivan marcha droit à cette dernière.

Et, comme elle se retournait encore vers la porte, il se colla contre cette porte.

—Sonia, tu sais quelque chose?

—Quoi?

—Ton mari a été rtouvé mort dans son atelier.

—Mon mari!

Elle la jeta, stridente, cette exclamation, pendant que ses yeux se révulsaient.

Si sa mère ne l'eût soutenue, elle fût tombée en arrière.

Madame de Ryves balbutiait:

—Ce n'est pas possible... ce n'est pas possible...

—Les journaux le disent, tu n'as qu'à lire !

Et Ivan, saisissant sa soeur au poignet, tandis qu'il lâchait la feuille que ses doigts froissaient:

—Ce n'est plus l'heure de se trouver mal, c'est l'heure de répondre.

Il l'attirait, violent, la remettait debout.

Alors, elle eut une explosion de larmes, des sanglots, des hoquets, tout cela coupé de paroles et de phrases brèves:

—Ah! il l'avait dit... il l'avait dit... du jour où tu partiras... Pierre... nous nous... étions aimés... Pierre... ils l'avait dit... moi aussi... je partirai... mais pour... toujours.

—Tu le savais! répéta Ivan.

—Non!

Et ce non était énergique, si énergique qu'il sentait presque le défi.

Les sanglots s'arrêtaient, les larmes cessaient de couler.

Les yeux d'acier, les mêmes yeux, s'étaient rencontrés, s'attachaient l'un sur l'autre, obstinément.

Si ceux d'Ivan déployaient toute leur puissance de suggestion, ceux de Sonia gardaient leur impénétrabilité énigmatique.

—J'en avais le pressentiment, répondit-elle d'une voix lente, ce n'est pas la même chose.

Ivan qui l'avait lâchée, se tenait toujours entre elle et la porte.

Son regard s'abaissa soudain, vers un point qui faisait tache sur le parement d'hermine de son manteau de zibeline.

C'était sombre, comme une éclaboussure qui s'y serait écrasée.

Cela avait la largeur d'une pièce de cinquante centimes.

Et le regard continua à descendre .

Sur le parement, en hermine également, de la manche droite, encore quelque chose comme une éclaboussure... puis une autre plus petite...

Des taches sombres aussi... d'étranges taches...

Ivan Marbeau de Ryves reprit sa soeur au poignet.

Il la fit tourner sur elle-même, la ramena vers la fenêtre, vers la lumière.

Devant ses frères, devant sa mère, il posa l'index sur les marques bizarres, qui, au jour, semblaient rougeâtres.

Et, le laissant sur celle du parement:

—Qu'est-ce que cela?

Il retira son doigt.

Ce fut à Sonia à faire descendre la coulée grise de son regard, sur la coûteuse fourrure.

—Et cela? interrogea encore son frère, prenant sa main, qu'il leva, pour montrer la manche souillée.

Stanislas, Maxime, leur mère première, une exclamation:

—On dirait du sang!

Stanislas et Maxime eurent un recul.

La même pensée leur vint, qu'ils formulèrent alors que leur frère et leur mère se taisalenta:

—Tu étais là?

—Tu as vu le suicide?

—A nous, on ne nous ment point! ajouta Ivan d'une voix sourde.

Pour toute réponse, elle montra le journal à terre:

—Que dit-on? lisez... lisez!...

Maxime se précipita pour ramasser la feuille.

Il trouva, lui aussi...

Et, debout au milieu du cercle Sonia seule retombée sur un siège, où elle attendait pantelante, il lut haut, en affermissant peu à peu sa voix, ce que ses frères, sa mère et lui avaient lu tout à l'heure tout bas, l'en-tête de l'article...

Puis, il alla plus loin.

CRIME OU SUICIDE?

Le peintre Pierre Fesnier a été trouvé dans son atelier la tête fracassée, la poitrine trouée d'une balle.

"Hier matin, lendemain de Noël vers neuf heures, une jeune fille de seize ans, dont le père est l'encadreur attitré de M. Fresnier, vint frapper à la porte de l'atelier de l'artiste bien connu, à qui l'Etat a fait en ces dernières années d'importantes commandes.

"Pas de réponse.

"La concierge du passage Réty, une impasse plutôt, aboutissant à l'avenue des Ternes, occupée uniquement par des ateliers d'artistes, dont quelques-uns, très vastes et très beaux, comme celui de M. Fresnier, n'avait point vu non sans étonnement, depuis trois jours, son locataire.

"Nous disons, non sans étonnement,

10

ment, car M. Fesnier était à peu près le seul parmi les artistes du passage Réty, susceptible d'y travailler le jour de Noël.

"C'était assez son habitude de profiter d'une fête ou d'un dimanche, où il pouvait s'enfermer sans crainte des visiteurs, pour se laisser aller à sa simple inspiration en l'absence du modèle.

"Sa femme avait seule, alors, le droit d'entrer.

"La concierge, qui savait cela, ne s'inquiétait pas, d'ailleurs, si d'autres allées et venues avaient lieu.

"On ne surveille point une impasse comme on surveille une maison. Et l'atelier de M. Fresnier, se trouvant situé tout au fond, elle ne pouvait voir de sa loge si on y entrait ou si on en sortait.

"Or, hier matin, la jeune fille en question, dont le père, un de ces ouvriers bambocheurs comme il en existe trop, avait planté là les siens, depuis au moins une huitaine, venait voir si le peintre n'avait pas de ses nouvelles.

"Son chien, un grand barbet qu'elle avait amené, se mit à trembler en reniflant sous la porte, à gémir d'abord doucement, puis à hurler en grattant la terre.

Effrayée, la jeune fille courut chez les concierges.

"Devant l'attitude de l'animal, on s'inquiéta.

"On téléphona au domicile particulier du sculpteur. Une domestique répondit que madame partait la veille de Noël, annonçant que, décidée à divorcer, elle abandonnait le domicile conjugal.

"Une scène extrêmement violente avait eu lieu entre elle et Monsieur, scène dont les échos n'arrivaient qu'indistincts aux oreilles des domestiques.

"Une phrase cependant, prononcée par le mari, qui devait s'en aller le premier, pour ne pas reparaître non plus, inquiétait la femme de chambre qui l'entendait:

"—Je dirai tout, devant un tribunal...

"Quand on fit ouvrir la porte de l'atelier, le chien s'élança d'un bond, pour s'arrêter net en gémissant.

"Au pied du grand chevalet sur lequel était posé un portrait inachevé, un homme, sa longue blouse blanche de peintre, maculée, la face contre terre était étendu littéralement dans une marre de sang.

"Quand on souleva le corps, on vit une chose horrible: le visage fracassé, en bouillie, comme si toute une décharge l'avait emporté.

"Un détail qui fit naître au cours des constatations, une pensée troublante: on retrouva le revolver près de la porte d'entrée.

"Le sculpteur Pierre Fresnier adorait sa femme.

"S'est-il suicidé en lui voyant prendre le parti du divorce?

"Mais s'il s'est suicidé, s'il s'est fait cette horrible blessure qui a presque emporté la face, comment l'arme de laquelle il s'est servi n'est-elle pas tombée à ses pieds.

"Pierre Fresnier avait épousé, il y a trois ans, la soeur des banquiers Marbeau de Ryves.

"Madame Pierre Fresnier est une des plus jolies femmes de Paris...

Maxime s'arrêta.

Puis il articula la dernière phrase de l'article:

"La jeune femme a, en effet, abandonné depuis plusieurs jours le domicile conjugal."

Il se tut tout à fait; dans le bubeau un silence écrasant.

On eût cru que la vie s'était retirée de cette pièce où se trouvaient cinq personnes.

A mesure que son frère lisait, Sonia s'affaisait sur elle-même.

Ses coudes sur ses genoux, ses mains sur son visage, elle n'avait pas même un tressaillement.

Tous ces regards fixés sur elle la pénétrèrent.

Elle le montra, son visage, et chacun frémit.

Elle était étrangement sombre.

Elle articula:

—Il faut que vous me trouviez un alibi!

Ni l'un ni l'autre ne répondit.

Les lèvres étaient figées.

Dans le silence du grand cabinet, luxueux et sévère, Sonia Marbeau de Ryves, la veuve du sculpteur Pierre Fresnier, ajouta:

—Je crains d'être soupçonnée.

—Pourquoi?

L'interrogation s'échappa vibrante ou raujue, de la bouche de chacun des trois hommes.

—Soupçonnée! répéta la mère, les pupilles élargies de peur...

Sans bouger, droite, pas un muscle de sa face ne tressaillant comme si elle eût parlé sous l'empire de l'hypnose la jeune femme raconta:

—Oui... Nous avions eu une scène violente... Je n'aurais pas dû le revoir... Je suis allée à son atelier... il m'a suppliée... une scène encore entre nous... Je le vois. Oh! si blême!... et des reproches ...et des menaces... Je l'ai poussé à bout.. .alors, il s'est tué... devant moi... tout près de moi...

Il faisait noir, plus personne dans les ateliers... l'impasse était déserte... Je suis repassée devant la loge des concierges... et j'ai marché... j'ai...

On la vit tressaillir.

Elle sortait de la vision somnambulique.

—Tu as ? interrogea Ivan.

Les deux regards d'acier se rencontrèrent encore.

Sonia répondit:

—Le reste est mon affaire... Je ne trahirai point mon secret... Je n'aimais plus mon mari. Les réticences de cet article que Stanislas venait de lire me font peur... Je ne veux point qu'on sache que j'étais là lorsqu'il s'est tué... Je ne le veux point!...

—Et si quelqu'un t'a vue entrer... Si quelqu'un t'a vue sortir.

—Je ne le crois pas...

—Sonia, c'est très grave, cela. Tu feras mieux...

—Quoi?

C'était la mère qui venait de parler.

C'était elle que la jeune femme interrogeait.

—J'aurais dû aller tout de suite trouver le commissaire de police... Je ne l'ai pas fait... une fois convaincue qu'il était mort... je me suis sauvée comme une folle... et je ne veux pas qu'on croie...

—Quoi? interrogea encore Ivan.

—Que si je n'ai pas déclaré ce suicide, c'est que j'y avais aidé... aidé moralement... que sais-je... que sais-je, enfin!

Madame de Ryves eut un geste de détresse.

—C'est maintenant qu'on peut le croire.'. ne pas comprendre que ton affolement dissipé, tu n'aies pas pensé à faire appeler un médecin'.. que tu sois restée quarante-huit heures sans rien dire.'.. et que mais pourquoi à nous, viens-tu de mentir?

La mère s'arrêta.

Et Ivan, saisissant encore sa soer au poignet:

—Sonia!

Elle remua les lèvres sans émettre une syllable.

—Sonia, tu mens toujours!

Puis, penché sur elle, haletant et blême:

—Oh! parle... parle... Peut-être nous, les tiens, nous pouvons te sauver... Sonia, tu es perdue, tu te perdras toi-même...

Elle se dégage d'un seul coup.

—Je suis perdue... Je me perdrai... Je...

Son audace, son calme, son inconscience dans les contradictions s'entamaient.

Une lueur d'affolement passa dans ses yeux, qui prirent une teinte bleutée, se foncèrent, tandis qu'elle avait le geste instinctif de la bête traquée, le mouvement brusque de la tête, poussée à droite, puis à gauche, comme pour se livrer passage.

Et eux, sa mère, ses trois frères, d'instinct aussi, se serraient, formaient autour d'elle un cercle étroit.

Elle jeta ses bras en avant:

—Ah! laissez-moi... Vous m'étouffez!

—Parle! répéta Ivan.

—J'ai dit... tout ce que j'avais à dire...

—Non!

"Je te connais, Sonia... Grande, bonne, généreuse, tu peux être aussi perfide que tout cela à la fois... Tu n'as dit que ce qui était mensonge... La vérité, tu la caches!...

—Que veux-tu donc que soit la vérité ?

—Pierre se refusait au divorce... Toi tu voulais t'appeler marquise de Gueslin....

—Tu sais... ô

La voix de la jeune femme s'étranglait; ses mains se cripèrent à son corsage, elle en arracha l'échancrure.

—Je sais, reprit son frère. Et ce dont j'ai peur aussi, vois-tu... ce dont j'ai peur... c'est que l'acident survenu à sa femme... ne soit pas un accident...

Une exclamation sourde échappa à madame de Ryves, que Stanislas et Maxime soutinrent, étendant en même temps les bras.

C'était elle qui avait maintenant aux tempes la sueur de la syncope.

Mais la situation fait la résistance, et les mères ont des énergies qui étonnent.

Madame Marneau de Ryves était une mère farouche.

Surmontant sa faiblesse au moment où elle la terrassait, ce fut elle qui protesta.

—Ivan, tes paroles sont terribles... je t'en prie... Ivan...

—Terribles parce qu'elles sont justes, répondit le fils aîné.

Et la regardant bien en face:

—Comment toi... toi, la physionomiste, la psychologue, la femme qui dissèque aussi facilement un coeur qu'un visage, toi, qui saisis tout... est-ce parce qu'il s'agit de ta fille, que... Et vous deux, Maxime, Stanislas, ne vous doutiez-vous pas, ne saviez-vous pas que l'homme pour lequel Sonia voulait abandonner son mari, c'était le marquis de Gueslin?

Même signe de dénégation chez les deux frères que chez la mère.

—Eh bien, ils furent d'habiles comédiens, elle et lui, déclara Stanislas.

—Sonia aime Violette de Gueslin, son amie de pension, son inséparable, comme une soeur, affirma madame de Ryves.

—Quel rapport, quand même, cela aurait-il avec... l'accident de l'ascenseur?

—Toi, tu nous disais... ce matin, tout à l'heure, que tu le trouvais bizarre, cet accident.

—C'est vrai, affirmèrent Maxime et Stanislas.

—Certes... Arrivé peut-être à l'heure où l'on ligotait chez elle, à Neuilly, la mère de Violette, madame Charles Borre.

?Etait-ce bien cette pensée qui dictait tes paroles?

—Si j'en avais eu une autre... M. de Gueslin n'aurait plus franchi ma porte.

—Allons donc! Tu l'as eue, tu l'as repoussée, comme moi, comme je la repousse encore...

"L'ascenseur s'est déclanché tout seul, Violette a perdu pied... Puis, cela ne nous occupe que parce que Sonia est en jeu... Seulement, elle, il faut qu'elle nous dise la vérité... la vérité tout entière.

—Elle l'a dite, murmura madame de Ryves; que veux-tu donc qu'elle soit, cette vérité... Ne te semble-t-elle pas suffisamment terrible?...

—Certes et pourtant...

"Il y a quelque chose qu'elle sache...

La jeune femme avait eu le temps de se remettre.

Son beau et étrange visage reprenait son impassibilité morne.

—Ce que je cachais, prononça-t-elle, c'était le nom de celui que j'aime... puisque vous le savez, j'ai tout dit.

Et, avant que l'un ou l'autre répondit:

—Laissez-moi le défendre... Robert de Gueslin n'est pas un assassin!

Stanislas et Maxime eurent le geste qui signifiait:

—Nous l'espérons.

Madame de Ryves exprima tout haut son sentiment:

—Non... il n'est pas... il ne peut pas être un assassin!

—Je veux penser comme vous, fit Ivan et pourtant, je te dis, à toi, Sonia, quitte cet homme... il est néfaste!

— Pourquoi néfaste?

—Une prescience... un instinct.

Madame Pierre Fresnier prononça, dressant sa tête énigmatique, et, d'une voix à la fois profonde et sarcastique:

—Ame russe!

Le regard gris du frère aîné se bleuta comme le sien, le bleu de

GRAND'MERE VEUT ATTIRER CHEZ ELLE LES INDUSTRIES ANGLAISES

SON CONSEIL MUNICIPAL DECIDE DE PUBLIER LES AVANTAGES QUE CETTE VILLE PROCURE.

(Spécial à la PATRIE)

Grand'Mère, 27.—Un ajournement à la session générale du Conseil Municipal du 19 avril dernier a été tenu le 24 avril au soir à laquelle séance furent présents: Son Honneur le Maire J. P. Lalonde et MM. les échevins J. O. Pelletier, J. A. Desbiens, W. Grondin et A. Matteau.

En prévision de la prochaine préparation du rôle d'évaluation, la Corporation prévoyant la nécessité d'engager un évaluateur expert pour faire l'évaluation de la Laurentide Co. et de la Laurentide Power, mais vu qu'il y a un appel de la part de la Commission Scolaire actuellement pendant devant la cour au sujet de cette évaluation pour l'an dernier, le Conseil décide d'attendre le jugement dans cette cause avant de faire telle nomination.

Le secrétaire donne lecture d'un protet adressé au conseil par le docteur J. Ed. Guibord, propriétaire du théâtre National, se plaignant que les constables de la ville entrent dans son théâtre pour lui faire observer la loi.

Le Conseil déclare qu'il est parfaitement dans son droit d'agir comme il le fait.

On autorise le secrétaire à donner toutes les statistiques possibles sur la ville donnant tous les avantages qu'il y aurait pour l'établissement d'industries en notre ville. Les dits renseignements devant être envoyés à M. L. D. Wilgress, commissaire du gouvernement canadien à Londres, Angleterre.

C'est sur la demande de M. l'échevin J. O. Pelletier, qui s'intéresse d'une manière toute spéciale à la venue en notre ville, de manufactures prospères, que le Conseil a décidé de donner ces statistiques à M. Wilgress, afin d'attirer en notre ville l'établissement d'industries anglaises.

L'initiative de M. Pelletier et de tous ses confrères du Conseil est certainement louable puisque ces messieurs s'efforcent de nous attirer des manufactures qui pourraient donner de l'emploi à nos gens.

DIPLOMES A ETRE CONFERES AUX INSTITUTEURS

LE SOUS-COMITE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ETUDIE UN PROJET DANS CE SENS.

(Spécial à la Patrie)

Québec, 1. — Ce matin, il y a eu réunion du sous-comité nommé par le comité catholique du conseil de l'Instruction Publique pour étudier le projet d'instituer un diplôme supérieur qui serait accordé par les universités Laval et de Montréal aux instituteurs et institutrices laïques et congréganistes qui suivraient certains cours de perfectionnement, lesquels seraient couronnées, après quelques années d'un diplôme universitaire.

Etaient présents' Mgr Frs. Pelletier, directeur de l'Ecole Normale Supérieure, les abbés Courchesne, de Nicolet, Maurice, de Montréal, M. C. J. Magnan, inspecteur général des écoles catholiques. A. C. Miller, J. M. Manning, directeurs secrétaires de la commission scolaire catholique de Montréal, et M. Tremblay, professeur à l'Ecole Normale de Québec.

Rapport sera fait à la réunion plénière du comité catholique le 10 mai prochain.

LES FAILLITES MONDOU-LABERGE

Dans l'opinion des liquidateurs Damphousse et Lemire, il est peu probable que les créanciers du notaire A. A. Mondou reçoivent plus de vingt pour cent de leurs réclamations.

L'actif actuel est élevé à $97,000 dont $54,000 en actions sans valeur commerciales, pour le moment du moins.

Le passif de M. Mondou s'élève à $437,000. Son principal créancier est la compagnie d'assurance Strathcona maintenant en liquidation.

La faillite du notaire Laberge, de Chateauguay, laisse entrevoir de meilleurs résultats.

Les liquidateurs Turcotte et Merrill espèrent réaliser par la vente à l'encan des sommes considérables dépassant leurs prévisions.

LE NOUVEAU VICAIRE GENERAL DE SHERBROOKE

Mgr P. J. A. LEFEBVRE, SUPERIEUR DU SEMINAIRE DE SHERBROOKE SUCCEDE A FEU Mgr CHALIFOUX.

SHERBROOKE, 27. — Mgr P. J. A. Lefebvre, protonaire apostolique et supérieur du séminaire St-Charles Borromée de cette ville, vient d'être nommé vicaire-général du diocèse de Sherbrooke, en remplacement de feu Mgr F. X. Chalifoux, décédé il y a quelques semaines.

La nouvelle de cette nomination a été connue hier soir seulement à une fête donnée par les professeurs et les élèves du séminaire en l'honneur de leur directeur et à laquelle Mgr A. O. Gagnon, vice-supérieur de l''institution, donna lecture de la lettre de Mgr Paul Larocque, évêque de Sherbrooke, par laquelle cette nomination est annoncée.

Mgr P. J. A. Lefebvre, qui était déjà prélat domestique depuis quelques années, fut élevé à la dignité de protonotaire apostolique l'automne dernier.

RETRACTATION QUI NE LUI SIED POINT

M. TASCHEREAU VEUT QUE SON PROCES CONTRE LE "DEVOIR" CONTINU.

QUEBEC, 1. — Ce matin en cour supérieure, s'est instruit la cause de l'hon. L.-A. Taschereau, contre le "Devoir", de Montréal, pour libelle, en rapport avec l'afafire Garneau.

Me Dorion, le procureur du "Devoir", a annoncé qu'il était prêt à confesser jugement, à payer $100.00 de dommages, ainsi que les frais de l'action telle qu'intentée et publier une rétraction.

Les procureurs de l'hon. M. Taschereau ont refusé, déclarant que cet arrangement ne rendrait pas justice au demandeur et qu'il valait mieux poursuivre la cause.

M. ERNEST LAPOINTE A FAILLI ASSISTER A UN CAUCUS CONS.

LE MINISRTE DE LA MARINE S'ETAIT TROMPE D'ADRESSE.

(Spécial à la Patrie)

OTTAWA, 28. — L'honorable Ernest Lapointe a failli assister à un caucus conservateur. Hier désirant entendre la conférence du professeur Zimmern, le ministre de la marine se rendit à la chambre des communes et demanda à un messager dans quelle salle se trouvait le conférencier. Le messager conduisit le ministre à la salle du caucus conservateur, où les députés de ce parti étaient déjà en séance. L'honorable M. Lapointe s'aperçut de l'erreur avant d'entrer et se rendit au comité des chemins de fer où M. Zimmern donnait sa conférence. On peut se figurer la scène, si le ministre était entré au caucus conservateur. Les partisans de M. Meighen, ne se sont pas doutés de la visite qu'ils avaient failli recevoir.

L'HON. M. CARON CONTRE M. PONTON

Québec, 1. — Devant l'hon. juge Malouin, ce matin, sont commencées les deux causes de l'hon. J. E. Caron, contre M. J. M. Ponton et la compagnie de Publication Rurale Limitée. Ces actions avaient été intentées par le ministre de l'Agriculture au montant de $500.00 chacune à la suite de certains articles publiés dans le Bulletin des agriculteurs.

La quarantaine "Animale"

Ottawa, 1er.—Le Ministère d'Agriculture, en vertu de l'autorité qui lui a été conférée par l'ordre en conseil du 30 novembre 1909, relativement à la "Quarantaine Amicale", vient de lancer les proclamations suivantes:

"Le, et après le premier jour du mois de mai 1922, l'importation, au Canada, d'abeilles, de ruches, déjà usagées, d'accessoires et de produits de ruchers, à l'exception du miel et de la cire, venant du Continent européen, est, par la présente, défendue, et ce, dans le but d'éviter le danger d'infection dû à une maladie d'abeilles connue sous le nom de maladie de "Isle-of-Wright".

LES PILULES ROUGES

Purifient et enrichissent le sang, donnent du ton aux nerfs et rendent la santé à toutes les femmes pâles, faibles et souffrantes.

Mme JOSEPH LAROSE

Avant la naissance de mon bébé je me sentais d'une grande faiblesse; il m'était impossible de m'occuper des soins de mon ménage; j'avais des palpitations et très souvent mes jambes fléchissaient et j'étais près de perdre connaissance. Les Pilules Rouges m'ayant été enseignées, j'en ai pris et dès les premières boîtes je remarquai une augmentation de mes forces. J'ai continué de les employer jusqu'à la naissance de mon enfant et j'attribue à leurs bons effets la vigueur que j'avais alors. Je me rétablis ensuite promptement, grâce aux Pilules Rouges que j'ai prises encore après.—Mme Joseph Larose, 3, Mohawk, Cohoes, N.Y.

J'avais de fréquents maux de tête, de gros maux de reins et j'étais tellement faible que souvent je gardais le lit. Après avoir fait usage de quelques boîtes de Pilules Rouges, j'ai senti renaître mes forces et mes souffrances se dissiper. En quelques mois de traitement je me suis tout à fait rétablie. Maintenant que je connais la valeur des Pilules Rouges, je ne veux plus me laisser abattre par la faiblesse. J'aurai recours aux Pilules Rouges dès que je me sentirai moins de résistance au travail et je suis sûre d'y trouver satisfaction.—Mme Alphonse Sirois, 649, rue Panet, Montréal.

J'étais mariée depuis treize ans et le plus souvent je n'avais pas la force de vaquer à mes occupations de chaque jour. J'étais pâle, maigre, ne mangeais presque pas, souffrais de douleurs d'estomac et d'un dérangement interne. J'essayai un jour les Pilules Rouges qui firent le prodige de me rendre à la santé, de me donner la vigueur dont j'avais besoin pour entretenir ma maisonnette et faire rayonner la joie tout autour de moi. Après quelque temps j'eus mon premier bébé; ma santé continua d'être bonne et mon bonheur fut au complet.—Mme Frank Roy, 52, Main, Northbridege, Mass.

J'avais contracté un mauvais rhume qui se prolongea si longtemps que j'ai eu des craintes pour mes poumons. J'étais devenue très faible et des douleurs internes s'étaient ensuite déclarées. Ayant lu dans les journaux de nombreux témoignages en faveur des Pilules Rouges, j'écrivis au médecin de la Cie Chimique Franco-Américaine qui m'indiqua ce que je devais faire et me conseilla l'emploi des Pilules Rouges. Ma guérison ne tarda pas. Après quelques semaines j'éprouvai un grand soulagement et je continuai encore plus régulièrement à me traiter. Lorsque j'eus pris douze boîtes de ces merveilleuses pilules les reins ne me faisaient plus souffrir et toutse mes douleurs étaient disparues; les forces m'étaient revenues. Avec les conseils reçus et le traitement prescrit, mon rhume s'était aussi passé.—Mme Philias Guertin, 66, rue Orléans, Montréal.

Les Pilules Rouges pour les Femmes Pâles et Faibles sont en vente chez tous les marchands de remèdes. Nous les envoyons aussi par la poste, au Canada et aux Etats-Unis, sur réception du prix, 50 sous la boîte.

Nos médecins donnent des consultations gratuites tous les jours, dimanche excepté, de 9 heures du matin à 8 heures du soir, au No. 274, rue St-Denis. Les femmes malades qui ne peuvent venir les voir sont invitées à leur écrire.

Adresse: COMPAGNIE CHIMIQUE FRANCO AMERICAINE limitée, 274, rue St-Denis, Montréal.

Mlle GERMAINE CORBEIL

J'étais à bout de force. La grippe espagnole que j'avais eue m'avait tellement épuisée et laissée nerveuse que je passais des nuits sans dormir. Le matin je me levais fatiguée, accablée et j'étais traînante toute la journée. J'avais des maux de tête fréquents et aussi des douleurs à l'estomac. Ayant employé sans succès divers remèdes, j'ai eu recours aux Pilules Rouges, que des amies m'avaient recommandées, et mes forces ont été rapidement augmentées. Au bout de trois mois j'étais tout à fait rétablie.—Mlle Germaine Corbeil, R.R., No. 3, Wotton (Wolfe), P. Q.

11

l'acier passé au feu.

—Et toi!

—Moi, je descends de la Grande Catherine...

"Je veux aimer quand j'aime... Quand je n'aime plus...

—Quand tu n'aimes plus?...

—Oh! je n'assassine point...

Sonia avait détourné son regard.

Elle ajouta, comme si elle revenait au sentiment de la situation, en passant tout à tour ses deux mains sur son front:

—C'est affreux, tout cela... J'ai été folle, cette nuit de Noël... Je me suis réfugiée dans les églises... Et la journée d'hier, je l'ai passée, malade, dans un hôtel... je ne sais plus lequel... Des coups épouvantables dans la tête, une fièvre comme je n'en avais jamais eue... mes jambes ne voulait plus me porter...

Enfin, la nuit dernière, j'ai dormi... mais je n'ai rien mangé depuis quarante-huit heures... je vous dis... que je n'en puis plus...

Elle reprenait un air égaré!

—Emmène-la, maman, fit Stanislas.

—Emmène-la, dit Maxime.

—Violette est chez toi? interrogea madame Pierre Fresnier.

—Oui, entre la vie et la mort...

—Alors, je n'y vais point, je ne peux pas y aller...

Et aussitôt:

—Si... ma place y est... auprès de vous... elle ne savait rien d'ailleurs... Il n'y a qu'Ivan pour avoir deviné... Oh tiens... Ivan tiens je te hais!...

Il la contempla avec une pitié où l'on sentait une détresse.

Quoiqu'elle fût très forte, elle ne s'était point ressaisie.

Les circonstances, il est vrai, étaient tragiques, plus tragique peut-être encore, que ce qu'elles paraissaient.

Ivan Marbeau de Ryves n'osait plus aller au fond de sa pensée.

Il n'osait plus s'arrêter à ce qu'il y avait d'anormal, en faisant même la part de l'affolement dans lequel la mettait l'événement qui se passait devant elle, à sa ligne de conduite.

Il ne voulait pas, il n'osait plus penser.

Une seconde, dans le besoin de détente produit par une tension cérébrale arrivée à son paroxysme, il ferma les paupières.

Avant qu'il les rouvrit, sa soeur n'était plus la même femme.

Toute la force que possédait cette créature, qu'ils avaient tous trois adorée, pour son originalité, pour son intelligence, pour son charme, autant que parce que, beaucoup plus jeune qu'eux, ils étaient ses protecteurs, éclatait, faite de contrastes.

Elle pouvait avoir de ces revirements, qui de celles qui se dressent, de façon à l'écarter.

Sa voix, son geste, ses paroles, furent tout à coup à l'unisson.

Frappant d'une main sur la large table d'acajou et cuivre, qui servait de bureau, elle prononça d'un ton, ne permettant pas d'interruption, et pour ainsi dire pas de contradiction, de paroles qui étaient un ultimatum.

—C'est fini, je suis redevenue maîtresse de moi, j'ai toute ma raison à présent, toute ma volonté... je suivrai la ligne qui soit la seule à suivre en la circonstance.

"Madame Pierre Fresnier est partie!

"On ne m'a pas vue ici; j'ai longé la galerie sans rencontrer un garçon... personne ne m'a ouvert puisque on entre librement dans une maison de banque... et j'étais à côté, dans le lavabo, quand sont arrivés les employés...

"Donnez-moi de l'argent... Vous me reverrez quand tout sera apaisé... plus tard!

La mère essaya d'un interrogatoire:

—Où vas-tu?

—Me mettre à l'abri des ennuis, des interviews, des enquêtes... Pierre s'est tué... rien ne peut faire qu'il n'ait payé de sa vie notre séparation... Je suis partie c'est naturel... personne ne pensera à le trouver étrange... Soyez sûrs que le comte de Gueslin demeurera à Paris, et que si nous devons nous retrouver un jour, ce jour-là n'est point demain.

Elle s'arrêta.

Tous quatre se taisaient.

Sonia regarda Ivan bien en face:

—Vous me servez vingt mille francs de rentes... C'est ma dot, et c'est ma part dans la maison... Je demande mon année d'avance.

—Et si nous ne voulions pas te la donner?

—Je ferais comme lui... je me tuerais!

—Folle!...

—Sous vos fenêtres, dans la rue!...

—Sonia!

Le nom s'échappait en une plainte de la bouche de la mère.

Les trois frères étaient sombres: ils sentaient qu'elle ne mentait plus.

—Mais si nous ne pouvions pas te les donner? dit l'aîné au bout d'une seconde.

—Je sais que vous pouvez.

—Si naus avions besoin demain de tous nos fonds, pour une opération importante, une opération qui ne se présente pour des banquiers qu'une fois, et qui fait leur chemin de Damas?

—Elle ne se présentera pas demain...

"Elle attendra, j'en suis sûre, que vous ayez comblé le trou peu important fait à votre caisse... puis, ma vie vaut cette occasion... Je ne réclame qu'une avance... à vous de choisir.

—Une dernière fois veux-tu nous entendre?

—Je n'ai rien à entendre... Si je ne sors pas d'ici avec vingt mille francs, je me casse la tête sous vos fenêtres...

—Ma pauvre enfant, voyons... C'est maintenant que tu ne l'as plus, ta raison.

Mme de Ryves suppliait de nouveau.

Sa fille fixa sur elle le regard qu'elle fixait sur son frère.

—Je veux ma rente d'une année, il me la faut pour me mettre à l'abri.

—A l'abri de moi? encore une fois!

C'était Ivan qui se reprenait à interroger.

—Tu me le demandes? fit-elle sans se troubler autrement; alors que je viens de te dire que j'étais là lorsqu'il sest tué.

Puis, implacablement résolue:

—Faites vite!... Mon année d'avance... dix minutes encore d'hésitation et vous pourrez le regretter toujours.

L'aîné des fils de Marbeau de Ryves éprouva la sensation d'une lutte inutile.

Que Sonia eût tout avoué, qu'il y eût au fond de tout cela quelque chose de plus terrible que ce qu'elle avait dit, elle s'était reconquise, elle ne dévierait pas de son but.

Et il n'était sans doute qu'un parti à prendre, le plus sage, ou le moins scabreux: la laisser suivre son instinct, sa voie, sa destinée.

—Rentre par là, dit-il, lui montrant le cabinet où elle passait tout à l'heure.

Sans répondre une parole, elle alla dans la petite pièce.

L'aîné s'était tourné vers sa mère et ses frères:

—Nous sommes du même avis?

—Oui.

Et Madame de Ryves, la gorge étreinte par un sanglot qu'elle voulait retenir:

—Il n'y a pas autre chose à faire.

Ivan appuya sur une sonnerie, à un coin du bureau.

Un garçon parut.

Le jeune homme griffonna quelques mots et lui rendit le papier prononçant:

—A la caisse.

Cinq minutes s'écoulèrent très longues, un silence morne dans la pièce.

Le garçon revint.

Il apportait une liasse de vingt billets de mille francs.

Quand il fut sorti, Mme Pierre Fresnier, soulevant la lourde portière qui voilait la porte du cabinet, rentra.

Son frère lui montra la liasse.

—Prends et compte...

Elle prit.

Elle compta.

Elle mit un des précieux papiers à vignettes dans son portemonnaie, le reste dans son corsage.

Et tendant les deux mains:

—Adieu!

—Adieu! répéta la mère.

—Je veux dire: au revoir... N'ayez pas peur, ne vous inquiétez pas... J'ai confiance en mon étoile.

"Je marche à un but, je l'atteindrai, n'ayez pas peur!

Elle embrassa sa mère longuement.

Et ses frères se détournant presque dans un même mouvement de réprobation:

—Au revoir, répéta-t-elle en allant vers la porte.

Puis s'arrêtant:

—Voulez-vous regarder dans la galerie? On ne m'a pas vu entrer, on ne doit pas me voir sortir.

Ce fut Maxime qui ouvrit.

—Tu peux passer, dit-il, en se retournant.

La porte du palier donnait juste en face du bureau particulier des jeunes banquiers.

Sonia n'eut qu'à traverser la galerie, à l'ouvrir.

Elle était dans l'escalier.

Les concierges des immeubles où se sont installés des banquiers et des commerçants, avenue de l'Opéra ou ailleurs, ne font pas grande attention au va et vient des gens qui entrent ou qui sortent.

La jeune femme allait vite et détournait la tête.

Elle heurta en plein au passage un homme auquel elle ne fit pas attention elle non plus.

Lui avait, au travers de la voilette, surpris en plein son visage.

Au lieu de pénétrer sous le porche, à l'endroit duquel il arrivait, il s'arrêta net.

Une seconde à peine d'hésitation.

Lorsqu'il se retourna, pour chercher du regard celle dont la vue évidemment éveillait en sa pensée un souvenir, elle s'était déjà confondue avec les passants.

Il eut une exclamation sourde en s'élançant dans la direction où elle venait de partir;

—La petite dame au manchon!

Cet homme c'était Brisquard, un des wattmen qui conduisaient les taxi-autos menant à Neuilly, le soir de Noël, l'un, un monsieur, l'autre une dame, et en ramenant le premier, une dame, le second un monsieur, tous deux jeunes, distingués, très chics.

IV

A l'hôtel du boulevard Maillot, à l'angle de la rue des Sablons, face au bois de Boulogne, resté tout blanc de neige, quoique la neige ne tombât plus depuis quarante-huit heures, deux femmes sortaient à peine de l'espèce de léthargie où les trouvaient plongées, cette nuit de Noël, les trois chauffeurs: Balthazar, Guérand et Brisquard, accompagnés des deux agents recrutés au commissariat de Neuilly.

La fièvre avait-elle, autant que le stupéfiant, agi sur elle?

Elles restaient pendant ce laps de temps, incapables de répondre à aucune question, la vieille dame, couchée dans sa chambre, au premier étage, la camériste dans la sienne, au deuxième.

Balthazar ne devait point quitter sa Juliette.

Les neveux de Madame Charles Borre s'installaient chez celle-ci. A tour de rôle, leurs femmes ou eux faisaient la navette entre Neuilly et Paris, passant à leur domicile, mois allant voir, chez madame de Ryves, leur pauvre cousine Violette.

Le téléphone marchait du reste à chaque instant dans la journée, de Paris à Neuilly et de Neuilly à Paris, entre le boulevard Haussman et le boulevard Maillot:

Mme de Gueslin demeurait dans un état grave.

Les médecins, entre autres le docteur Manuel Piétrel, le jeune chirurgien des hôpitaux, qui provoquait de lui-même une consultation ne pouvaient conclure, ni dans un sens, ni dans un autre.

Beaucoup de fièvre, de la divagation, une divagation où des cris de peur se mêlaient à des paroles de douceur, à des rires.

Pas une fois les phrases terribles, qu'elle articulait la nuit de l'accident en reconnaissant, avant de retomber dans un évanouissement profond, le docteur Manuel Piétrel, n'étaient revenues.

Ce délire était bien du délire, avec des visions chimériques, que traversait l'épouvante. Et cependant, à deux reprises, elle l'avait

12

encore reconnu, le docteur Piétrel, l'ami à qui elle disait, avant que la fièvre la terrassât:

—Me pardonnez-vous? Pardonnez-moi...

—Vous pardonnez quoi?... interrogea-t-il.

"De m'avoir préféré Robert de Gueslin?

Et elle, les prunelles hagardes, une sueur glacée sur tout le corps:

—Mes filles... mes petites filles... je vous les confie... il m'a poussée... Il m'a... Il m'a... J'ai peur... mes filles... aventurier... nesss... aesse...

Ce mot que Manuel Piétrel seul entendait, ce mot inachevé, n'était point revenu.

L'accusation terrible n'avait plus été formulée.

Presque à chaque fois qu'il arrivait au chevet de la jeune femme le chirurgien y rencontrait M. de Gueslin.

Il existait entre eux ces rapports d'hommes bien élevés, qui couvrent absolument les sentiments réciproques.

Point de sympathie, la politesse qui donne le change dans les milieux bien éduqués.

La barrière ne se derssait vraiment entre eux que depuis l'accident, c'est-à-dire depuis trois jours.

Et cette barrière c'était le médecin qui l'élevait.

Une froideur silencieuse arrêtait les élans, que le comte de Gueslin eût eus vers lui.

Il répondait d'une façon si brève à ses interrogations, et coupante parfois que lorsqu'un tiers se trouvait là, il en restait étonné.

Comme ce tiers était, ou madame de Ryves ou l'un des cousins de la blessée, la porte se trouvant absolument défendue à tout autre, cet étonnement n'atteignait point jusqu'à une curiosité troublante.

Maurice et André Borce, aussi bien que madame de Ryves, savaient avec quelle passion profonde Manuel Piétrel avait aimé Violette.

C'était, pour eux, l'explication.

Cette dernière, marié très jeune à un ami de leur père, avait une quinzaine d'années de moins que celui-ci, ce qui ne l'empêchait pas d'en avoir vingt prématurément et de façon tout à fait imprévue.

Né de parents français en Russie, où son père, igénieur des mines, avait, en exploitant des puits de pétrole, fait une fortune colossale, et, quoique résident à Paris, retournant là-bas au moins deux fois par an, c'était au cours d'un de ces voyages, dans un accident de "troïka", des chevaux emballés à une descente dangereuse en pein Caucase, et lançant le traineau en bas d'un ravin, que le malheureux Jean Ferratay, en pleine force de l'âge—quarante-deux ans—avait, avec un des deux Cosaques qui l'accompagnaient trouvé la mort.

L'autre Cosaque, Boris, un vieil homme déjà, qui lui servait de domestique pour ainsi dire depuis sa naissance, et le conducteur de la troïka, dont les trois chevaux, hors d'usage, étaient laissés au fond du ravin, devaient sortir sains et saufs de la catastrophe.

Le corps de Jean Ferratay était ramené en France par Boris, le vieux Cosaque, et celui-ci reprenait aussitôt après le chemin des steppes.

Veuve à vingt et un ans, et mère de deux jumelles ravissantes, Violette en avait vingt-cinq lorsqu'elle épousa le comte de Gueslin, disparu une dizaine d'années de la vie parisienne et y rentrant pour lui faire une cour aussi assidue que le jeune cirurgien, Manuel Piétrel, mais beaucoup plus obstensible, une de ces cours compromettantes auxquelles se laissent prendre la plupart des femmes convaincues que cette façon d'agir est la plus grande preuve d'amour.

Qu'elle partageât ou non cette erreur, la jeune veuve s'éprit follement.

Le titre ajouta-t-il son attirance à la puissance de séduction, de cet homme de trente-trois ans, grand, mince, élégant, aux yeux veloutés, à la barbe d'or, une longue et fine barbe, taillée à la François 1er, et sous cette apparence presque efféminée, des muscles d'acier, une de ces volontés qui vont au but, sans souci d'aucun obstacle, un scepticisme intense, enveloppé d'une aménité et d'une intelligence spéciale.

Enfin, ce qu'il faut à une femme:

Un charmeur.

Un adulateur.

Un maître.

Maître, il devait l'être.

Pas de créature plus choyée que la comtesse de Gueslin.

Pas de créature plus dominée.

Tant qu'elle restat passive, elle fut réellement heureuse.

A sa première révolte, il la brisa.

Un garçon était né, Yves, un bel enfant blond, que tout le monde adorait, ses soeurs elles-mêmes, de près de quatre ans plus âgées, et qui jouaient chacune à la petite mère.

Tout marchait à souhait. M. de Gueslin presque aussi paternel pour les fillettes que pour leur frère, quand il décréta un beau matin que l'on partait en famille pour la Russie.

Ce projet n'était point fait pour déplaire à Violette.

La fortune de son premier mari gérée par son second, qui avait fait déjà de fréquents voyages, seul là-bas, reposait toujours sur cette exploitation de puits à pétrole, au Caucase, qui rapportait de gros revenus.

Les deux jumelles, Claudine et Alice, auraient plus tard des dots royales.

Surtout si l'on comptait l'héritage d'une tante, soeur de leur père, restée en Russie, et qui possédait moitié de ces puits.

En attendant, on menait grand train.

Le comte avait acquis un vieux château en Seine-et-Marne, qu'il faisait restaurer, et où il commençait au dernier automne, à donner des chasses à courre.

A Paris, on habitait entre la porte Dauphine et la porte de Neuilly, avenue Malakoff, un hôtelier particulier.

On faisait de l'auto tout en gardant des chevaux.

Si, ce soir de Noël où avait lieu l'accident dans l'ascenseur, on prenait le coupé, c'est qu'une panne sérieuse survenue l'avant-veille empêcherait durant plusieurs jours de se servir de la limousine électrique, qui eût affronté la neige.

Or, depuis ce dernier voyage, c'est-à-dire bientôt huit mois, Claudine et Alice étaient en Russie.

La tante, qui demandait à les garder, les ramènerait au printemps à moins que leur beau-père ne le fit en revenant du Caucase où il irait à cette époque.

A moins que tout le monde ne se décidât, — ce que désirait beaucoup la tante — à passer l'été dans la steppe immense et fleurie, où elle avait sa résidence aux environs de Tiflis.

Madame de Gueslin était une de celles qui ne comprennent la maternité qu'avec leurs poussins sous leurs ailes.

Si elle cédait au désir de la tante, mariée autrefois à un Russe, maintenant veuve sans enfant, adorant la Russie, au point qu'elle voulait absolument en apprendre la langue à ses nièces, c'était poussée par son mari.

Elle eût préféré rester un mois ou deux de plus elle-même là-bas et reprendre ses filles.

Madame Kregenwska l'eût très bien compris.

Et qui sait si elle ne se fût pas deidée à venir en France, chez eux, pour un certain laps de temps.

Robert de Gueslin, sous le prétexte que Mme Kragenwska ne lui était pas au fond extrêmement sympathique, qu'il sentait la réciproque, et que par conséquent, ils ne pouvaient, sans risquerdes heurts préjudiciables à l'harmonie de leur relations, vivre trop longtemps, sous le même toit, n'acceptait pas cet aléa.

Bref, la mère insistait toujours pour reprendre ses filles, il s'y opposa tout net.

Un soupçon naquit, dans le chagrin de cette séparation que les petites n'eussent pas voulue non plus, si on la leur eût dite aussi longue, et que même au dernier moment, elles ne voulaient pas du tout, pleurant pour partir avec leur mère.

Une peur s'ajoutait à ce soupçon déjà ressenti dailleurs.

Que son mari n'aimât point ses filles comme il aimait leur fils, rien de plus naturel, de plus humain.

Qu'il ne les aimât réellement point, c'était une douleur.

Au cours même de cette lutte où elle devait avoir le dessous, il lâcha cette phrase:

—N'est-ce pas dans l'intérêt de vos enfants que je parle?

"Plus leur tante s'attachera à elles, moins il y aura de chances pour que, dans une folie de retour d'âge, dont je la crois très capable, elle ne sorte de son veuvage et ne donne ailleurs ce qui leur reviendrait légalement.

"Laissez-moi accomplir vis-à-vis de vos filles, auprès de qui leur frère sera pauvre — mon fils, un de Gueslin!... ce que mon devoir de tuteur me commande...

"C'est l'intérêt aussi de mon fils d'ailleurs... Il serait l'héritier de ses soeurs, si un malheur arrivait.

"Et sait-on jamais ce qui peut arriver?...

—Taisez-vous, Robert!

—Que je me taise, ma chère!... Ne croyez-vous pas que ce sont mes paroles qui les feront mourir?...

"Pour conclure, il faut qu'Alice et Claudine restent un an en Russie... elles y resteront!

Il ajoutait:

—Si vous voulez y demeurer, avec elles, demeurez-y...

"Moi je retourne à Paris!

Cette conclusion devait décider Violette.

Sa perspicacité de femme, sa jalousie d'épouse qui déjà depuis un certain temps se sent délaissée, avaient raison de sa résistance maternelle.

Les petites seraient admirablement chez leur tante.

Elle, elle n'avait qu'à suivre son mari.

Elle le suivit.

Mais le coup était porté.

Il n'y avait plus seulement une défiance d'épouse.

Il y avait une défiance de mère.

Restée sous le joug, elle ne fut plus sous le charme.

Violette, sous sa douceur, son masque de résistance, sa pussivité, avait une très grande force.

Son intelligence pondérée, droite, l'amenait à un raisonnement dominant à l'occasion ses sentiments les plus tumultueux.

Puis cet homme, c'était la passion de sa vie.

Elle sentait qu'elle restait, qu'elle resterait prise, ce charme qu'il lui infiltrait fut-il rompu,

Et pourtant, un jour quelques semaines seulement avant ce drame dont elle était victime, il s'évanouissait le charme.

En leur hôtel, avenue Malakoff, s'était passée une scène étrange, mystérieuse, de laquelle il ne lui restait qu'une impression pouvant conduire à une déduction troublante: c'est que son mari se ressentait, sous son air d'indifférente bravade, une peur.

Car elle connaissait bien cette figure, ce masque habile à mentir dans la séduction, à en imposer en toutes circonstances, à cacher ce qu'il ne fallait point trahir.

Elle rentrait de courses dans Paris, d'essayages chez son couturier, et fatiguée, elle montait lentement l'escalier couvert de moquette, conduisant au premier étage.

Des voix très assourdies, dépassant cependant comme dans une discussion, le diapason habituel, l'arrêtèrent dans cet escalier.

Elles venaient de la pièce qui servait de cabinet de travail au comte.

Se disputait-il avec son secrétaire?

Cela n'était point probable.

Celui-ci, qu'il ramenait de Russie, à leur dernier voyage, qui s'occupait de toute la correspondence concernant les affaires du Caucase était un garçon jeune, très doux, avec lequel il était impossible d'avoir même un semblant d'altercation.

D'ailleurs il ne venait généralement que le matin.

Puis, Robert de Gueslin n'avait pas un caractère à discuter encore moins à se disputer.

Il brisait d'un seul coup, ou il laissait faire lorsqu'il s'agissait de ses inférieurs, du moins.

(A suivre)

COIN DE POLICHINELLE

M. CROWLEY

Quelques personnes, vous le savez, prétendent que nous descendons du singe.

M. Crowley estìtout à fait disposé à admettre cette opiion, seulement il trouve que l'espèce a dégénéré.

M. Crowley est un chimpanzé, né d'honnêtes parents qui habitaient le Gabon. Quand il était bébé, sa mère le confia aux soins d'un jeune voyageur qui l'amena en France, où il reçut la meilleure éducation.

C'est ainsi que M. Crowley offre volontiers une poignée de main, de sa longue main, noire et velue, à ses visiteurs, les invitant, de son air le plus aimable, à entrer dans son appartement, lequel est une cage des mieux conditionnées. Quand on repousse ses avances, il essaie de vous forcer à les accepter, en passant ses mains au travers des barreaux, qui, heureusement, sont assez serrés pour qu'on puisse facilement se tenir hors de ses atteintes.

M. Crowley est un fort habile gymnaste: personne ne se livre aux sauts et aux culbutes avec plus de vélocité et de souplesse, et il accomplit les tours les plus prestigieux sur le trapèze.

Il a, en outre, un grand talent pour faire des tas de sable, et c'est une de ses grandes occupations. Après être resté pendant quelque temps la tête dans sa main, comme s'il méditait son plan, il se met tout à coup à l'ouvrage, et empile son sable avec autant de soin et de méthode qu'un avare empile ses pièces d'or.

M. CROWLEY.

De là vous concluez que M. Crowley est très intelligent, — pour un singe, — et en effet, il apprend ce qu'il veut, mais seulement ce qu'il veut. Son gardien entreprit un jour de lui enseigner le maniement du balai. M. Crowley le comprit tout de suite; seulement, au lieu d'employer ces instrument à l'usage pour lequel il a été fait et de le tenir selon les règles habituelles, il le saisit de l'autre bout, usant du manche sur le dos de son professeur, qui s'empressa de renoncer à donner des leçons à un pupille qui les payait de si fâcheuse manière.

Du reste, ce n'est pas le premier tour que lui jouait M. Crowley.

M. Crowley est d'une santé assez délicate; quelquefois il est pris de coliques et se roule par terre; d'autres jours il a des maux d'estomac violents, et certainement s'il était petit garçon, il ferait valoir cette circonstance pour demander à ne pas aller à l'école. Ordinairement, quand on a mal à l'estomac, on ne mange pas; mais comme M. Crowley est très gourmand, il préfère souffrir que de refuser ce qu'on lui offre de bon. Un jour pourtant il eut une pneumonie ou fluxion de poitrine, et son appétit l'abandonna complètement. C'était touchant de voir le regard de reproche qu'il jetait à un visiteur qui lui présentait quelques grains de raisin. Il semblait lui dire: Est-ce que c'est généreux d'offrir des choses si tentantes à un pauvre malade qui ne peut les accepter?

Il recouvra la santé néanmoins et devint en peu de temps aussi bien portant et aussi malicieux que par le passé. Probablement il dut sa guérison à ce qu'il ne refusa jamais de prendre les médicaments qu'on lui ordonnait, en quoi les enfants peuvent prendre modèle sur lui. Quand on lui présentait une médecine il ne grognait pas, ne se fâchait pas, ne disait pas que c'était mauvais, qu'il ne voulait pas la prendre. Au contraire, il étendait la main, saisissait le vase, flairait le contenu d'un air soumis, puis, prestement, le lançait à la figure de celui qui le lui offrait.

Puisque nous avons parlé du goût de M. Crowley pour les bonnes choses, nous devons parler de la manière dont il se comporte à table. Elle pourrait servir d'exemple à plus d'un enfant de ma connaissance. L'usage du couteau, de la cuillère et de la fourchette lui sont familiers, presque depuis le berceau, et il s'en sert avec beaucoup d'aisance. Il coupe ses aliments en morceaux très petits, si on les compare à la largeur de sa bouche, avale sa soupe sans bruit et n'essuie jamais ses doigts à la nappe.

Ce qui est fâcheux à constater par exemple, c'est que l'éducation qui a, Dieu merci! tant d'action sur l'espèce humaine, qui fait d'un petit garçon gourmand, paresseux et rageur, un jeune homme doux, réservé et laborieux, l'éducation n'a aucune action réelle sur le chimpanzé. Quand il est jeune, il est gai, franc et ouvert; avec l'âge il devient morose, traître et rancunier. Est-ce l'expérience qui le rend ainsi? C'est ce que je ne saurais dire; mais un vieux chimpanzé serait un mauvais compagnon de jeu, et comme la force musculaire de ces animaux est terrible, ce serait un compagnon dangereux.

N'est-ce pas une raison suffisante pour que nous ne voyions pas en lui un de nos ancêtres?

NOS AMIS

Rintintin, P. E. DELISLE, TIT JULES, TIT NOIR

Charade

Mon premier, d'un point surmonte,

Est une modeste voyelle
Mon second souvent répète
En chatouillant la vanité,
Du chanteur stimule son zèle;
Mon tout jadis dignité,
Aux pattes de structure frêle,
En Egypte est encore sculpté
Sur quelque vénérable stèle.
(Solution samedi prochain)

BRISANT 'L'OS A SOUHAITS'

Gravure à colorier.

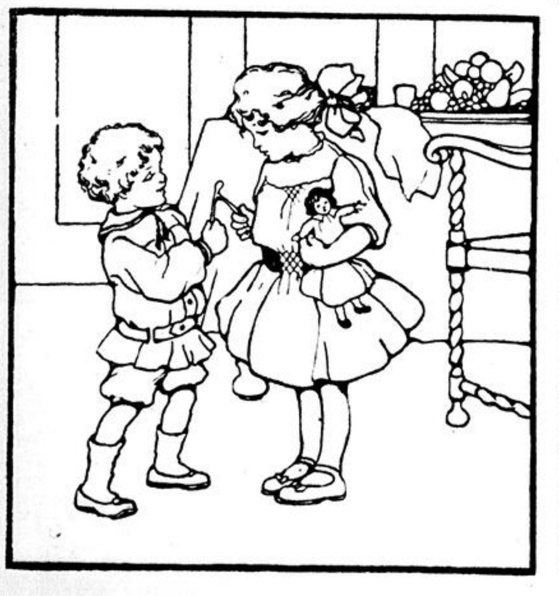

LE MOIS DE MAI 1922.

Salut, beau mois de Mai! tout parfumé de fleurs,
De roses, de lilas, de blanches pâquerettes,
D'oeillets rouges et blancs, et d'humbles violettes:
Calice où le matin laisse tomber ses pleurs.

Salut, beau mois de Mai! mois des petits oiseaux,
Qui bâtissent leurs nids sous la verte ramure,
Et dont le chant ressemble à ce confus murmure
Que fait en s'écoulant l'eau pure des ruisseaux.

Salut, beau mois de Mai! ton ciel est tout d'azur,
Ton soleil tissus d'or, tes nuits faites d'étoiles:
Le croissant de vermeille s'y balance sans voiles,
Comme un oiseau géant, tout inonde d'air pur.

Je me suis demandé qui sait combien de fois!
Pourquoi tout ce réveil de l'immense nature?
Pourquoi toutes ces fleurs? ces nids sous la verdure
Pourquoi ces chants d'oiseaux dans le secret des bois?

Pourquoi cet air si pur et ce ciel toujours bleu?
Ces frôlements légers de l'insecte qui bruisse?
Et parmi les joncs verts, cette onde qui se glisse
Avec un bruit si doux qu'on dirait un aveu!

Et j'ai prêté l'oreille à cet aveu discret
Du ruisseau qui s'enfuit en baignant la prairie
Et le ruisseau disait: "C'est le mois de Marie:
Pour célébrer son nom je murmure en secret."

Envoi de Rieuse Brunette, St-Charles Caplan.

PETITE CORRESPONDANCE

TI LOUP — Votre lettre de bienvenue me charme. Moi aussi je veux vous aimer beaucoup. Vos communications seront faites aujourd'hui.

PETIT ECOLIER — Je comprends votre chagrin et voudrais vous consoler, voulez-vous devenir mon ami?

JEANNETTE AUX YEUX D'AZUR —Je vais écrire à Coeur d'or et faire paraître votre joli dessin.

JOLIE FAUVETTE — Vos tendresses m'arrivent après votre départ, toutes les miennes en échange.

CRIQUET DES BOIS — Charmante tout plein votre missive! Si je vais vous aimer un peu, c'est beaucoup qu'il faut dire. Certainement vous pouvez écrire à la machine, mais moi aussi je vous demanderais quelque chose: voulez-vous le faire à la main la prochaine fois, je voudrais voir l'écriture de mon gentil Criquet. Je ferai votre communication à Tante Nine.

MIRELLA — Vous voyez, me voilà! êtes-vous contente, Mirella la jolie?

REVEUR — Si je vais la publier et tout de suite, avant même d'avoir lu la lettre adressée à Mademoiselle, elle avait sa place d'honneur. Vous écrivez à ravir et à mon tour de vous répéter votre finale si douce, si affectueuse: Au revoir!

JEANNINE — Mon petit mot vous consolera-t-il? dites-moi vite que vous êtes un peu moins triste et revenez. Un gentil bonjour.

MYOSOTIS — Que vous vous rappellerez, j'en suis certaine, n'êtes-vous pas la fleur du souvenir. Un peu plus tard je répondrai à votre demande si cela vous fait plaisir, petite fleur d'azur.

MARINA — J'admire votre franchise, et prends note du mot "toujours"... Pour vos études je suis tout à fait de l'avis de votre maman. Tous ces grands mots ne vous serviraient à rien, dites-vous... qu'est-ce que vous savez: "l'Avenir est à Dieu" et si j'étais à votre place j'en profiterais, c'est un bagage si peu lourd, à porté que l'instruction et elle nous rend au centuple le mal que nous nous donnons pour l'acquérir; tant de jeunes filles voudraient pouvoir continuer leurs études et ne le peuvent pour une raison ou une autre vous êtes dans les privilégiées, sachez le reconnaître et remerciez vos chers parents.

PETIT OUVRIER — Vous êtes le bienvenu, venez souvent.

GILLBERTE GIROUX — Quelle jolie petite carte de Joyeuses Pâques, une grand merci aussi pour les nombreux dessins qui seront bientôt publiés.

ROLLANDE DES LYS — Votre lettre m'émeut, merci de l'affection promise que je vous rendrai, soyez-en assurée, délicate Rollande.

PAUL BEDARD — Vos dessins sont bien jolis, le dernier surtout, merci pour lettre.

PETITE JOYEUSE — Tous vos souhaits sont arrivés à temps, sincères remerciements.

FLEUR D'AMOUR — Merci pour votre lettre si gentille, j'espère vous revoir encore.

LEOPOLD et GERARD SIMARD — Quels jolis dessins. Thimothée est réussi et l'on voudrait manger les fruits.

PASCALON — Et l'autre.... peut-être?" C'est oui que je voudrais entendre dire ... contentez-moi, voulez-vous, Pascalon?

REVEUSE — Oui, comme Tante Nine, je dirai: "Ma petite", là êtes-vous contente.... Souriez alors, car cela me peine de vous voir des larmes dans les yeux... souriez à Tante Ivy ... et à vos quatorze ans. Je penserai à vous et très tendrement le 29. Un baiser de bon anniversaire.

Tante Ivy

La Maison Paternelle

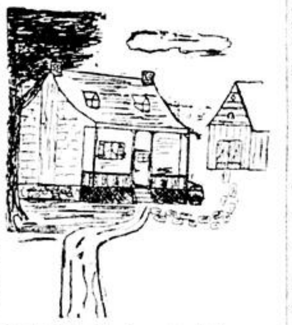
Envoi d'André Legault, St-Laurent

CHARADE (P.Q.)
(Solution)
Papillon

—o—

ENIGME
(Solution)
Poêle.

Un instrument de musique avec des Bouteilles

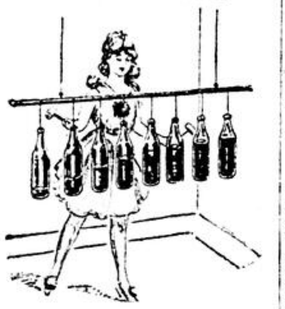

Un très bon instrument de musique peut être fait avec huit bouteilles attachées à des cordes, comme nous le fait voir notre vignette.

On donne la note à ces bouteilles en les remplissant d'eau.

En mettant plus ou moins d'eau dans chaque bouteille on aura toutes les notes de la gamme.

—:o:—

CHARADE

En mon premier si l'on place un e muet.

Il devient un nom propre, et même un nom d'apôtre,

A mon dernier, mets une lettre, une autre:

La lettre H et le froid te dira son portrait.

Avec mon tout un nouvel an commence.

Il est donc signe d'espérance.
(Solution samedi prochain)

—:o:—

UN PARISIEN

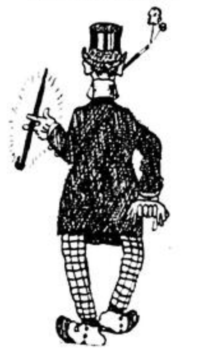
Dessin de J. C. FAUCHER

PHRASE POINTEE (O.B.)
(Solution)

A tous les coeurs bien nés que la patrie est chère.

—:o:—

ANAGRAMME (J. L. F.)
(Solution)

Able, Bela, Bale, Albe.

—:o:—

ENIGME (J. L. F.)
(Solution)

Le feu.

—:o:—

METAGRAMME R. d. I.
(Solution

Coin, Foin, Loin, Soin.

—:o:—

CHARADE
(Solution)

Salade.

—o—

LOGOGRIPHE (J. W.)
(Solution)

Furoncle, oncle.

SUR LA GREVE

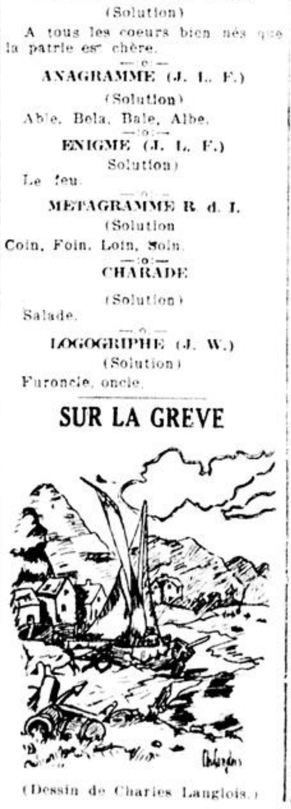
(Dessin de Charles Langlois.)

Petit Sac Brodé de Perles

Un très joli sac qui n'est pas très difficile à exécuter.

Pour le faire, prendre du satin, du taffetas ou du velours.

Si l'on veut un autre genre, on pourrait choisir du tissu suédé, imitant la peau de chamois, dans les tons suède ou gris argent.

Dans ce cas, les perles seront de préférence acier ou or. Sur la soie, on pourra perler, en n'importe quelle couleur, soit d'une nuance assortie au fond, soit au contraire d'une teinte complètement tranchante.

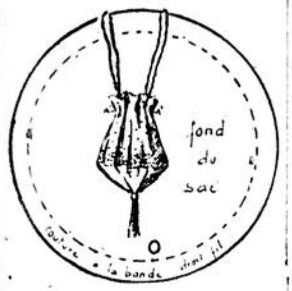

Ce petit sac, d'une exécution très simple, demande cependant beaucoup d'attention pour être bien réussi.

Vous remarquerez au-dessus de la ligne de perles, les mots: partie intérieure du volant. En effet, le sac une fois cousu en rond a le haut replié à partir des perles et forme un large ourlet, la ligne A-A, qui vient se coudre en dedans contre la ligne pointillée A'-A'.

On fait ensuite les petits anneaux soit en brides, soit au crochet, et c'est dans ces anneaux, à l'intérieur du sac, par conséquent, que passent les coulisses.

Le fond rond est cousu au corps du sac, et au centre du rond on fixe un gland formé de fils de petites perles venant se réunir sous une grosse perle.

Bien entendu, le sac se perle avant d'être monté, c'est une bande droit fil. On peut le doubler d'une soie légère, taffetas ou pongé.

Pour faciliter le travail de perlage, décalquer le dessin perlé et le reporter par ponçage sur l'étoffe en suivant bien exactement tous les contours.

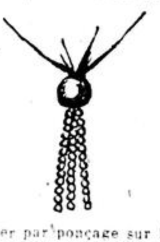

Les coulisses du sac se fait soit avec un étroit ruban perlé, soit avec une petite chaine d'acier, si les perles sont des perles d'acier.

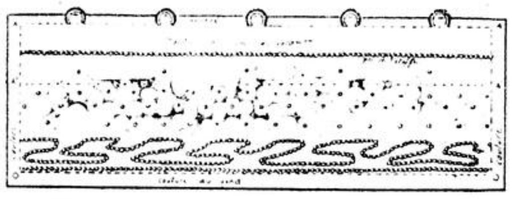

EXTRAITS DU COURRIER

DERNIERS ET PREMIERS SOUHAITS.

Mon dernier affectueux bonjour à Tante Nine, lui souhaitant tout le bonheur possible et désirable pour l'avenir, un complet succès dans toutes ses entreprises et tous ses désirs, du plus grand au plus petit.

Vous avez, très chère Tante, fait prospérer le "Coin" à merveille; mais n'oubliez pas qu'en retour, vous emportez la sympathie de tous vos amis. De ma part, je vous promet mon meilleur souvenir de votre séjour à la PATRIE. Au revoir, Tante Nine.

Mon premier témoignage d'amitié à la nouvelle amie, qui par son dévouement et son affection pour les correspondants, saura conserver le bon renom du "Coin" et l'estime, si non l'amour, des chers amis de Tante Nine.

Je vous souhaite donc, de demeurer longtemps parmi les cousins et cousines, afin que nous ayons le loisir de vous connaître, et de correspondre avec vous comme avec une "grande amie" sincère à qui l'on dit des choses, souvent très personnelles, sans crainte qu'elles soient dévoilées.

Puissent tous ces souhaits se réaliser!

REVEUR.

—:o:—

Je suis bien triste après avoir lu votre lettre oh! chère tante, je ne sais ce qui me retiens, je veux pleurer, c'est bien triste de nous quitter bonne tante. J'espère que celle qui doit vous remplacer sera aussi bonne, nous l'aimerons beaucoup en souvenir de notre chère Tante Nine. Quel nom portera-t-elle, sera-t-elle encore une bonne tante. Je souhaite la bienvenue à notre nouvelle amie.

FLEUR D'AMOUR.

—:o:—

En retour de votre affection je vous envoie comme souvenir, cette carte de Pâques, que vous daignerez bien accepter car ce sera le "dernier souvenir" d'une de vos petites nièces du coin de polichinelle. Je regrette beaucoup de manqué d'art de compositions pour répondre à votre charmante lettre de samedi, 15 avril 1922. Je vais la conserver comme souvenir de vous chère Tante Nine, je vous promets que je continuerai à correspondre avec celle qui vous remplacera et que j'aimerai comme vous et je suis dans le plus grand espoir que les neveux et nièces feront comme moi.

—:o:—

"Bienvenue à la nouvelle "Tante" chérie. (Criquet des Bois).

"J'espère que vous allez bien vous plaire au "Coin" avec nous, et je vous assure que je vais tout faire, tout, pour vous plaire, afin que vous m'aimiez un peu... et les autres de même. Vous allez avoir beaucoup d'enfants, n'est-ce pas? Mais je vous promets d'être sage et si je ne le suis pas assez, eh bien, vous me réprimanderez, alors cela me fera comprendre qu'il faut être sage... à seize ans. Je vous quitte, ma chère tante et vous envoie mille baisers, amical bonjour à toutes et à tous un baiser, à tante "Nine" si vous la voyez... De votre petite nièce qui vous aime ... déjà."

CRIQUET DES BOIS.

—:o:—

Vous penserez bien à moi le 29, car je vais avoir mes 14 ans. Quand j'étais petite, comme "14 ans" sonnaient bien à mon oreille, je rêvais "d'être grande comme mes aînées qui faisaient un peu comme ils le voulaient, mais maintenant j'aimerais mieux garder mes 13 ans et ne pas vieillir!!

Mais le temps se moque de nous et de nos désirs, et nous désillusionne hélas trop souvent! Suis-je mélancolique? Je le suis aujourd'hui, quelle folie, mes idées sont en deuil!! Pourquoi, je me le demande.

REVEUSE.

CHANT ECLER

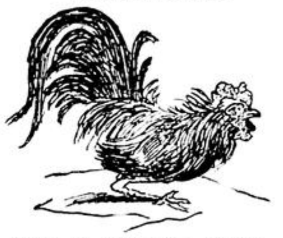
Envoi du crayonneur Québec.

COIN DE CHEZ NOUS

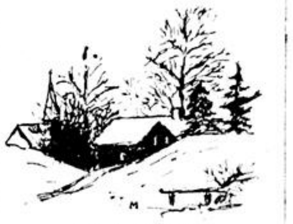
(Dessin de Marina

ETUDES

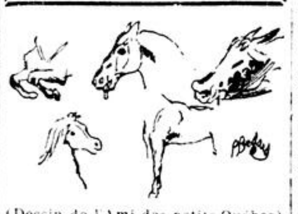
(Dessin de l'Ami des petits, Québec)

Devinette

D.—Quels sont les ouvriers qui ont la voix la plus solide?

(Solution samedi prochain)

—:o:—

LOGOGRIPHE (J. W.)
(Solution)

Mars, Ars.

—:o:—

ENIGME
(Solution)

Sarrazin.

97. — La Bergeronnette

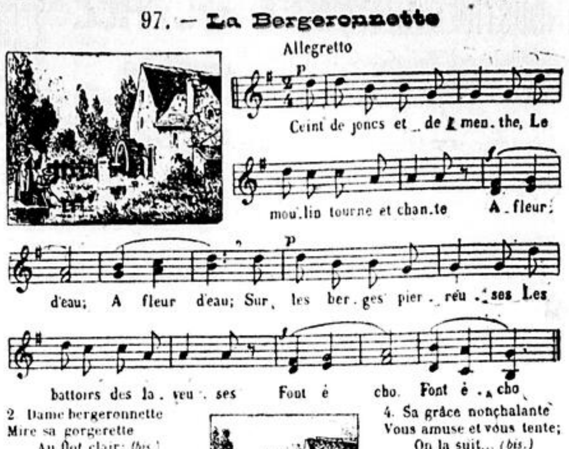
Allegretto
p
Ceint de joncs et de men-the, Le
mou-lin tourne et chan-te A fleur
d'eau; A fleur d'eau; Sur les ber-ges pier-reu-ses Les
battoirs des la-veu-ses Font é cho. Font é-cho

2. Dame bergeronnette
Mire sa gorgerette
Au flot clair; (bis.)
En haut, en bas, sans cesse,
Sa queue avec souplesse
Bat dans l'air. (bis.)

3. Elle semble, la belle,
Un maître de chapelle
Blanc et noir, (bis.)
Qui rythme la cadence
Du moulin et la danse
Du battoir. (bis.)

4. Sa grâce nonchalante
Vous amuse et vous tente;
On la suit... (bis.)
Du rivage à la plaine,
La fantasque vous mène,
Et vous fuit. (bis.)

5. Elle court sur le sable
Et s'envole, semblable
Au désir (bis.)
Qui toujours vous devance
Et s'enfuit, quand on pense
Le saisir. (bis.)

Paroles de André Theuriet.

COMMUNICATIONS

De Ti-Loup à Reine de Mai en lui disant qu'il se serait fait un plaisir de lui envoyer la chanson demandée si le nom avait été compréhensible; de Jeannette aux yeux d'azur demandant pourquoi Coeur d'Or ne lui écrit pas; de Criquet des Bois à toutes et tous, de Mirella aux cousins et cousines et spécialement à Spéranza; de Jeannine à Fleur des Ondes et à Suzel, qu'elle remercie beaucoup, à Bambinella, Liliane et Mirzah; de Myosotis à Joie de Maman, Rêveuse, avec qui elle accepte de correspondre en lui demandant d'écrire la première à: G. Lesard, 51 rue Garneau, Québec; de la même à Etincelle, Peau d'âne; de Marina à Zita, Mirzah, Liliane, Mimosa, Spéranza; de Pascalon à Marina jolie, Fleurs des Grèves en la remerciant d'avoir pensé à lui; de Rollande des Lys à Reine de mai qu'elle aime beaucoup, Petite Rollande en lui envoyant son nom et son adresse, Rollande Bélisle, 868 de St-Vallier, Boul. St-Denis, Montréal. À Coeur Français en lui demandant la cause de son silence, Fleur d'amour et Pégasette la politesse; de Fleur d'amour à Marina, Margot, Rollande des Lys qu'elle trouve très gentille, et à Lys de Mai en la priant de lui écrire si elle désire la connaître voici son adresse: Flore Fournier, 1564 St-André, Montréal; de Rêveuse à Rêveur à qui elle demande une autre "Rêverie" à Pégasette et Bambinella en leur demandant si elles ont reçu sa carte de "Pâques" à Zita et Myosotis qu'elle aime beaucoup, à Chiffonnette avec qui elle voudrait correspondre, à Feosa la Gaspésienne et Gérard Rivet en les assurant de son souvenir, à Lys de Mai qu'elle désire aussi connaître, à Rollande des Lys, mon meilleur baiser, à Myosotis en lui disant "Forget-me-not", à Joie de maman, un beau bonjour!, à Princesse des Rêves en lui disant que Rêveur-Princesse des Rêves et Rêveuses feront un joli trio, qu'en pensez-vous? Salut à petite Fée printanière.

LE MOULIN A VENT

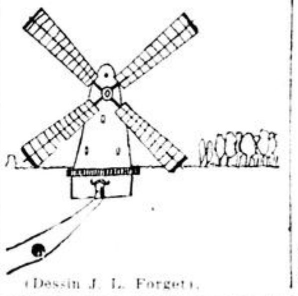
(Dessin J. L. Forget).

Discussion politique

Se servir pour ce numéro de morceaux de carton découpés pour servir de chapeaux aux personnages.

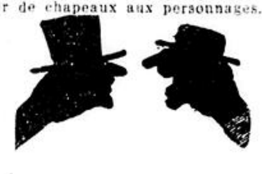

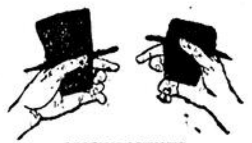
MOUVEMENTS

En accentuant de plus en plus vite le mouvement du bout des doigts, les deux ombres se disputeront. En écartant le majeur et l'annulaire de la main droite et en prenant, entre ces deux doigts l'index gauche, l'un des personnages mangera le nez de l'autre.

—:o:—

.... MOTS EN LOSANGE

```
           L
        C  A  P
     L  A  B  A  N
  C  A  B  O  T  I  N
L  A  B  O  U  R  E  U  R
  P  A  T  R  I  C  E
     N  I  E  C  E
        N  U  E
           R
```

—:o:—

CHARADE (M. T. de G.g
(Solution)

Jeannette.

—:o:—

CHARADE (J. W.)
(Solution)

Discorde.

—:o:—

PHRASE POINTEE (G.)
(Solution)

La correspondance de tante Nine est une des plus belles et amusantes pages de la patrie pour les enfants de notre âge.

BILLES ET BOULES

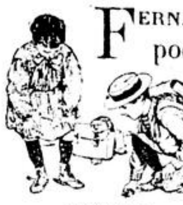
POURSUITE.

Fernand et Ernest ont leurs poches pleines de billes, et à tous moments les voilà jouant à la *poursuite* ou traçant le gros *serpent* ou les *losanges*.

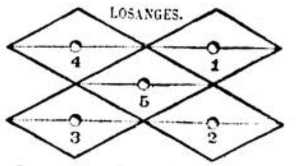

Ils sont toujours fort bons amis, car jamais ils ne trichent. — Ernest est si habile au jeu de losanges, qu'il chasse parfois, d'un seul coup, deux calots, ou même trois, par carambolage.

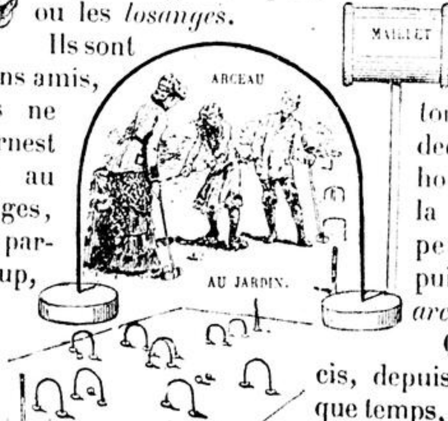

CROQUET DE SALON.

Antoine et ses sœurs aiment surtout le *croquet*, dedans ou dehors, ainsi que la grande et la petite *godiche*, puis aussi les *arcades*.

Quant à Francis, depuis quelque temps, il joue souvent à la *bille au pot*, sur la table: hop! la bille est sur le couteau,... aïe! elle tombe,... recommençons: la voilà près du pot, — hélas! elle roule à côté.... Essayons encore. — Bravo: la bille est dans le pot!

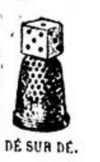
DÉ SUR DÉ.

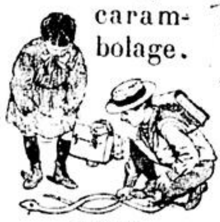
SERPENT.

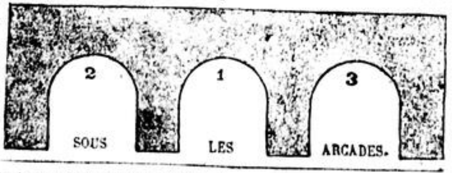

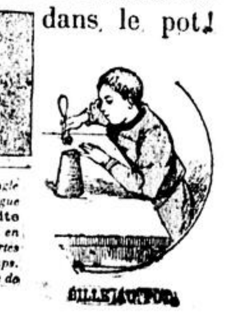
BILLE AU POT.

Losanges: *Chasser avec billes les calots posés au centre, valeur un à cinq points; quand la chasse finit, celui qui a le plus de points gagne.*

Serpent: *Dessiner figure aller de la queue à la tête sans sortie hors des raies, ni arrêt sur les croisements; sinon recommencer.*

Croquet de salon: *Règles du croquet ordinaire; Maillet: bobine sur allumette; arceau: épingle à cheveux sur bouchon ou plomb. Boules: billes de couleurs différentes.* — **Godiche**: *Pierre longue dressée peu solidement sur le sol, à renverser à coups de palet.* — **Dé sur dé** *ou* **petite godiche**: *Bille ou monnaie figurant palet; faire tomber dé à jouer et compter les points; partie en douze ou davantage.* — **Arcades**: *Planche ou carton découpé dressé contre appui. Valeur des portes 1, 2, 3 ou 10, 20, 30; trois boules par joueur, victoire pour celui qui a le plus de points en trois coups.*

Bille au pot: *Avec coupe-papier, fourchette, etc., ramasser bille; la jeter dans pot sans aide de main gauche; même jeu avec autre main.*

J.-B. Sheridan.

TRAITÉ de BASEBALL

Par J.-B. Sheridan

AUTEUR DU "BASEBALL POUR LES COMMENÇANTS."

(Enrégistré en 1922 par le Syndicat International)

Nous sommes heureux de faire profiter nos lecteurs de l'édition hebdomadaire du Traité de Baseball, dont nous avons commencé la publication par leçons, samedi, le 22 avril. Ces leçons illustrées ont été écrites par J. B. Sheridan, auteur renommé dans les cercles sportifs des Etats-Unis. La lecture en est simple, facile et ne manque pas d'élégance. Nous avons reçu foule de témoignages flatteurs depuis que nous avons commencé à publier ces leçons de baseball dans notre édition quotidienne et nous sommes certains que nos abonnés de l'édition hebdomadaire sauront apprécier l'innovation créée par "La Patrie". Nous leur conseillons donc de lire et même de découper ce traité afin d'y recourir au besoin.

LA REDACTION.

COMMENT UN LANCEUR DOIT-IL SE RECHAUFFER?

Un lanceur devrait consacrer une grande attention à l'opération qui consiste à le réchauffer. Un jeune lanceur n'a pas besoin d'autant de temps à se réchauffer qu'un autre plus âgé, parce que le bras de ce dernier sera plus roide et se fatiguera plus vite. Un jeune lanceur devrait consacrer au moins dix minutes pour se réchauffer. Il doit lancer facilement la balle au premier but, et travailler avec lenteur jusqu'à ce qu'il ait atteint une vitesse suffisante. Il devra atteindre alors sa meilleure vitesse tout en travaillant avec aisance, puis trouver son contrôle, avant d'essayer sa balle en courbe ou changer d'allure. Quand sa balle rapide "travaille bien" et qu'il a acquis un contrôle raisonnable, il pourra essayer une balle en courbe, changer d'allure, etc., jusqu'à ce qu'il la travaille à sa satisfaction.

Un lanceur devrait toujours continuer à se réchauffeur jusqu'à ce qu'il soit appelé dans la boite pour y lancer. S'il se réchauffe et qu'il s'assied aussitôt après, ou s'il attend oisivement, il s'expose à attraper le rhume ou il expose son bras à se raidir.

Un lanceur ne devrait jamais porter un chandail ou autre chose que son uniforme quand il se réchauffe. S'il porte un chandail en se réchauffant, il contractera le rhume lorsqu'il l'enlèvera pour la partie. Il devrait se réchauffer sans chandail; qu'il en mette un après s'être entraîné et l'ôte avant de jouer dans la partie. Entre les diverses innings, le lanceur même dans les temps les plus chauds fera bien de se couvrir, partiellement au moins, de son tricot. Le bras qui lance et la même épaule seront ainsi recouverts. Il faut tenir le bras du lanceur bien réchauffé pendant la partie.

Il ne faut jamais précipiter l'opération du réchauffement pour le lanceur. Il devrait prendre amplement de temps pour chacune des balles qu'il lance.

Quand il se rend dans sa boite, il devrait permettre à tous ses co-équipiers de le précéder dans le champ à leurs positions respectives, afin qu'il n'ait pas à attendre. Le receveur doit se hâter de prendre sa position derrière le marbre parce que le lanceur désirera peut-être "se faire le bras" quique peu avant la reprise des hostilités en lui lançant quelques balles. Si le lanceur constate qu'il manque sous un certain rapport, il pourra pratiquer la balle qu'il sait ne pas bien contrôler, en attendant que le frappeur prenne sa position devant lui.

Le réchauffement du lanceur est très important. Beaucoup de lanceurs magnifiquement doués ont vu leur efficacité détruite parce qu'ils avaient officié dans des parties sans s'être suffisamment réchauffés.

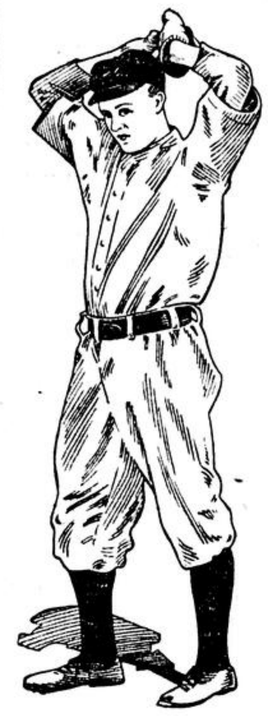

(Prochaine leçon: Comment on doit se tenir sur le marbre.)

Le lanceur devrait embarquer dans sa boite avec toute la confiance possible. Il devrait partir du banc des joueurs avec vivacité, ramasser la balle avec détermination et pratiquer avec son receveur avec énergie et confiance. Lorsque le frappeur vient se placer dans sa cage, le lanceur doit se préparer à saisir le signe de son receveur.

En recevant le signe, le lanceur doit se tenir sur le caoutchouc dans sa position de lancer, les muscles relâchés, la balle en main, à la hauteur de sa cuisse. Il prendra le temps suffisant pour comprendre le signe du receveur, afin de s'assurer s'il est bien ce qu'il croit. Ceci fait, il pourra se décider de lancer la balle.

La première chose qu'un lanceur devrait faire en commençant à lancer sa balle c'est de s'assurer avec ses crampons d'une bonne emprise sur le caoutchouc. Une bonne prise des crampons sur le caoutchouc veut dire beaucoup pour le lanceur. A moins que le lanceur n'ait une bonne poigne pour ses pieds; à moins que ses crampons ne se prennent fortement sur le caoutchouc, il en éprouvera un sérieux désavantage. De sorte que la première chose à faire, c'est de trouver une prise très forte du pied sur le caoutchouc, et du pied sur lequel ce soit le droit ou le gauche.

on s'appuie le plus pour lancer, que

Quelques lanceurs ont la mauvaise habitude de creuser un trou dans un certain endroit du caoutchouc et de faire partir toutes leurs balles de cet endroit. Au dire des meilleures autorités, qui sont unanimes sur ce point, c'est là une faute sérieuse qu'ils commettent. Un lanceur devrait se servir de tout le caoutchouc, les deux extrémités et le centre. En ce faisant, il mystifiera le frappeur, car la balle viendra d'une infinité de directions. Une balle rapidement lancée du coin du caoutchouc, situé du côté du premier but sera bien différente d'une autre lancée du coin du caoutchouc situé du côté du troisième but. Si un lanceur à droite se tient en dehors du coin du caoutchouc, du côté du troisième, sa balle cursive sera différente de la balle cursive qu'il lancera alors qu'il se tiendra sur l'extrême coin du caoutchouc, du côté du premier but. De sorte qu'un lanceur devrait se servir de tout le caoutchouc au cours d'une partie et changer la position de ses pieds fréquemment.

Prochaine leçon: La poigne qu'il faut sur la balle.

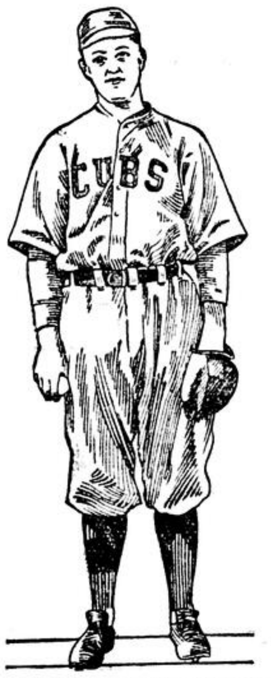

ALEXANDER sur le caoutchouc; gravure magnifique d'un fameux lanceur, alors qu'il fait face au frappeur.

LA VRAIE MANIERE DE SAISIR LA BALLE

Vous êtes maintenant prêt à lancer. Vous avez votre signe, une bonne prise du pied sur le caoutchouc, la balle est dans votre main, le frappeur attend, les spectateurs, dans les tribunes, retiennent leur haleine et attendent anxieusement. Maintenant jeune homme, c'est à vous de lancer la balle: la chose la plus difficile de tous les jeux athlétiques connus.

La balle est dans votre main, mais vous n'avez pas encore votre poigne de lanceur sur elle. Il n'y en a qu'une et bien simple. Tenez la balle légèrement et fermement à la fois entre les deux premiers doigts et le pouce. Laissez la balle reposer aussi loin en avant entre les doigts et le pouce qu'il vous semblera bon. Le moins d'espace votre pouce et votre doigt occupent sur la balle, plus elle aura de vitesse et meilleure sera sa courbe.

Pour les changements de vitesse, vous trouverez peut-être nécessaire de donner plus d'espace au pouce et au doigt sur la balle, ce qui démontre que plus le pouce et le doigt occupent de place sur la balle, moins vous avez de vitesse.

Un garçonnet aux doigts courts ne peut pas, naturellement, tenir la balle aussi en avant qu'un individu aux doigts plus longs. La longueur des doigts et la dimension de la main ne signifie pas, cependant, grand'chose dans l'art de lancer. Des hommes comme Seymour, qui avait des mains très petites, ont réussi à obtenir des courbes extraordinaires de même qu'une vitesse exceptionnelle, tandis que d'autres lanceurs, avec des mains énormes, n'ont jamais été des étoiles.

Pour la balle rapide, il vaut mieux saisir la balle de façon que les doigts touchent les deux coutures au point où elles se rapprochent le plus. Ceci donne une poigne plus ferme et l'action des doigts sur les coutures tend à donner à la balle un léger effet ou à lui imprimer un recul qui lui permet de sauter ou de baisser comme elle approche le frappeur. C'est cette opération qui rend réellement la balle rapide et effective. Il n'est pas possible d'avoir une balle rapide sans un bon effet sur elle.

Après avoir correctement saisi la balle, le jeune lanceur commence à faire son mouvement. Le genre de lancement est une chose très importante. La plupart des autorités favorisent le style qui consiste à lancer par en-dessous sans mouvement. Même les chauds adeptes du système de lancement de côté admettent qu'un lanceur de côté ne peut jamais produire les changements d'allure, la balle lente, etc., qui sont aisément le lot du lanceur par en-dessous. Les lanceurs de côté sont très effectifs quand ils sont dans leur plus grande vitesse. Une fois qu'ils la perdent, ils perdent aussi leur plus grand facteur d'efficacité. De sorte qu'ils ne durent pas aussi longtemps dans le baseball professionnel que le lanceur qui possède une balle facile, envoyée par en-dessous.

(Prochaine leçon: Comment doit reculer un lanceur pour envoyer la balle.)

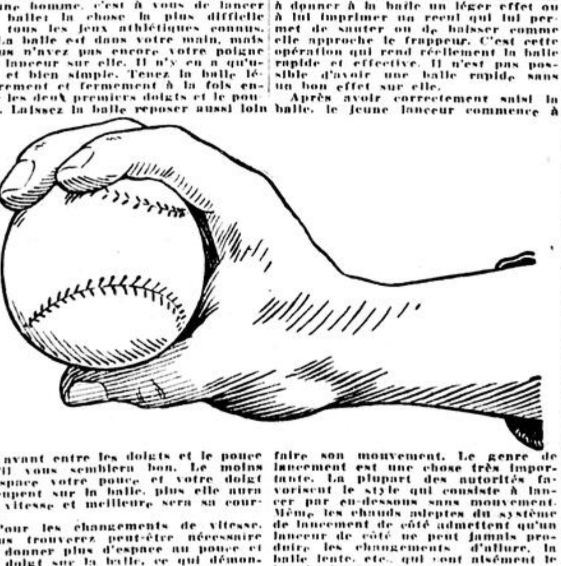

COMMENT AVANCER POUR LANCER

Après s'être réchauffé de la meilleure manière possible, après avoir effectué son mouvement de recul comme on l'a vu dans la leçon précédente, le lanceur est maintenant prêt à faire son mouvement en avant pour envoyer la balle au frappeur.

Il ne devrait pas y avoir d'hésitation entre les mouvements en arrière et en avant.

Ils sont distincts l'un de l'autre, directement opposés l'un à l'autre, mais ils doivent ne faire qu'un seul complet mouvement. De sorte que le fait de renverser le mouvement en arrière dans un mouvement en avant doit s'accomplir sans brusquerie ou hésitation. Le mouvement complet doit être très doux, bien qu'en certaine circonstance vous rencontrerez un lanceur qui a une hésitation énigmatique dans son lancé, hésitation qui n'est pas sans valeur pour lui. Nous en reparlerons plus tard.

Mais la moyenne des lanceurs possèdent un mouvement naturellement doux, et ce doit être leur ambition que de rendre ce mouvement aussi doux que possible; il doit travailler avec le moins d'effort possible, afin d'obtenir des raultats sans se déchirer le bras ou en dépensant trop d'énergie.

Ceci veut dire: "ne vous précipitez pas", c'est-à-dire ne cherchez pas à forcer trop votre vitesse sur la balle. Adoptez un mouvement dégagé, doux, allez en arrière aussi loin qu'il vous plaira, revenez en avant avec force, mais avec aisance, en vous servant de vos crampons, des pieds, de la cheville, du mollet, du genou, du dos, de l'épaule, même du poids de la tête et de la jambe libre et du bras pour aider au mouvement, et mettez de la pesanteur et de la vitesse derrière la balle. Alors quand il est temps, laissez partir la balle.

Ne lâchez pas la balle trop vite. Bien des lanceurs lâchent la balle avant qu'il soit temps de le faire. La plupart des grands et rapides lanceurs laissent filer la balle vis-à-vis un point qu'ils ont en face d'eux et au niveau de l'épaule comme l'illustre notre gravure.

(Prochaine leçon: Le complément du mouvement du lanceur en avant.

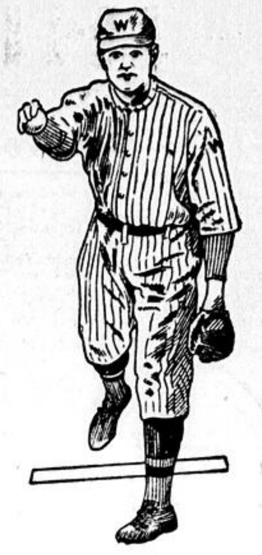

Walter Johnson dans sou mouvement en avant.

LE COMPLEMENT DU MOUVEMENT QUE FAIT LE LANCEUR

Un lanceur ne doit pas considérer son action terminée quand la balle a laissé le bout de ses doigts. Il lui reste à compléter un mouvement des plus importants. C'est ce qu'on appelle "la parachèvement de son mouvement".

Les lecteurs de ce traité entendront dire bien de quoi sur le "parachèvement du mouvement du lanceur". C'est une partie vitale du baseball comme c'est une question essentielle à tous les sports athlétiques que de bien finir ce qui a été commencé. Cette expression veut dire: complétez entièrement tout ce que vous commencez.

Le lanceur doit se jeter en arrière lentement pour effectuer son lancement et revenir en avant avec aisance, sans aucune violence ni secousse. Il laisse aller la balle au moment convenable ni trop tôt, ni trop tard.

Maintenant il doit compléter son mouvement de façon à obtenir sa plus grande vitesse, sa meilleure courbe et son meilleur contrôle sur la balle.

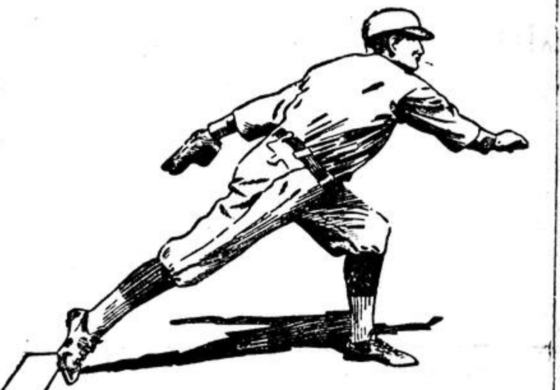

URBAN SHOCKER, le fameux lanceur. Il vient d'envoyer la balle. Notez bien jusqu'où il se penche. Il vient de commencer le mouvement appelé "parachèvement du mouvement du lanceur". Quand il l'aura complété, son pied droit sera en ligne avec son pied gauche, son corps aura une attitude courbée et le lanceur sera prêt à recevoir toute balle frappée.

Le "parachèvement du mouvement du lanceur" veut dire simplement que vous laissez le corps et le bras et la tête suivre la balle jusqu'au frappeur jusqu'à ce qu'elle s'arrête d'elle-même.

Comme le complément de ce mouvement s'effectue après que la balle a été lâchée, il peut paraître étrange qu'il ait un effet quelconque sur le vol de la balle.

Comme question de fait, le parachèvement du mouvement du lanceur est de grande importance parce qu'il démontre que le lanceur a envoyé la balle correctement. Si un lanceur immobilise son corps et son bras avec brusquerie comme il lâche la balle, il n'aura pas effectué un bon travail. Son mouvement aura été interrompu, la balle sera médiocrement envoyée, et elle sera dépourvue de vitesse, de courbe et échappera au contrôle du lanceur. Le complément du mouvement du lanceur n'imprime pas de vitesse, de contrôle ou de courbe sur la balle. Il démontre seulement que le lanceur a accompli quelque chose qu'il devait faire afin de donner à sa balle les trois attributs mentionnés plus haut.

Complétez donc parfaitement votre mouvement sur la balle envoyée. Que votre corps, votre tête et votre bras pourchassent la balle. Cette action soulèvera votre pied du caoutchouc et l'amènera à côté de votre pied avancé. Le corps prendra une attitude penchée. C'est ce qu'on appelle "compléter parfaitement le mouvement du lanceur, une fois la balle envoyée."

(Prochaine leçon: Prêt à attrapper la balle frappée.)

LE JEU de DAMES

A MM. D. Carrier, C. Desjardins, H. Larocque, O. Taillefer. Problèmes reçus. Merci.

Voir publication.

—:o:—

LE DAMIER LAFONTAINE,
71, rue Papineau.
LE DAMIER ST-HENRI,
120a, rue Rose de Lima.
LE DAMIER LES ETOILES,
589, rue Gilford.
LE DAMIER VILLERAY,
3360, rue St-Hubert.
LE DAMIER MAISONNEUVE,
440, rue Bourbonnière.
LE DAMIER NATIONAL,
80, rue Cherrier.
LE DAMIER CHAMPLAIN,
43, rue Dufresne.
LE DAMIER ST-JACQUES,
500, rue Ontario coin Wolfe.
LE DAMIER VERDUN,
242, rue de l'Eglise.

—:o:—

PROBLEME FRANÇAIS No 169

Par MM. U. Larocque et O. Taillefer.
Noirs, 8 pièces, 1 dame

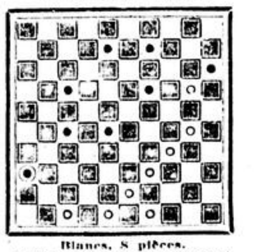

Blancs, 8 pièces.
Les blancs jouent et gagnent.

—:o:—

PROBLEME FRANÇAIS No 170

Par M. Léopold Paradis, fils
Noirs, 11 pièces

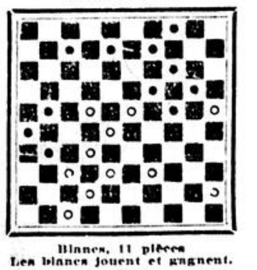

Blancs, 11 pièces
Les blancs jouent et gagnent.

—:o:—

OTTINA vs TANGUAY

La rencontre Ottina-Tanguay, pour le titre de champion des joueurs de dames du Canada, est demeurée sans résultat. Et qui des joueurs présents et témoins des magnifiques parties jouées entre ce vieux et jeune maitres pourraient adresser des reproches à l'un ou à l'autre, parce que ni M. Ottina, ni M. Tanguay n'ont pu obtenir de décision. Au contraire, cette chaude contestation (et pour peu que cela dure) ferait assez voir l'égalité de la force des deux joueurs. Tenons-les et encourageons M. Ottina et M. Tanguay de continuer à donner au public spectateur le beau jeu qui l'a si bien régalé à venir jusqu'à présent.

L.-O. MAILLE.

PROBLEME CANADIEN No 716

Par MM. U. Larocque et O. Taillefer
Noirs 13 pièces

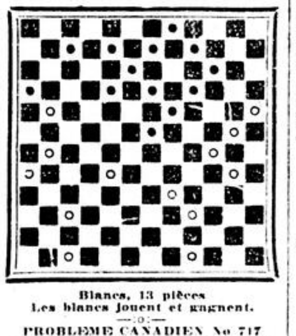

Blancs, 13 pièces
Les blancs jouent et gagnent.

—:o:—

PROBLEME CANADIEN No 717

Par M. Damase Carrier, Villemay, Lévis, P. Q.
Noirs, 14 pièces, 2 dames

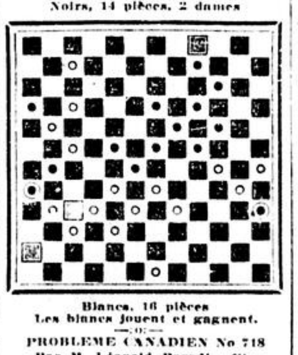

Blancs, 16 pièces
Les blancs jouent et gagnent.

—:o:—

PROBLEME CANADIEN No 718

Par M. Léopold Paradis, fils
Noirs, 11 pièces, 1 dame

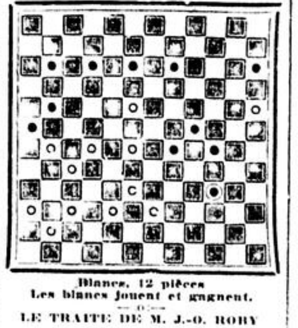

Blancs, 12 pièces
Les blancs jouent et gagnent.

—:o:—

LE TRAITE DE M. J.-O. ROBY

Nous sommes fiers et heureux de présenter au public amateur un exemplaire du magnifique travail fait par M. J.-O. Roby, sur le jeu de dames.

Ce traité nous l'avons lu et relu en son entier, et nous n'hésitons pas dire que peu d'hommes comme M. Roby se seraient exercés à la patience en faisant un travail de si longue haleine. Ceci démontre davantage la valeur de ce manuel. En parler, en faire des commentaires et le recommander cela seul ne suffit pas pour les vieux comme les jeunes joueurs qui veulent se renforcer sur la science et la façon d'apprendre à jouer aux dames.

Il faut de plus l'acheter si l'on veut que chacun puisse se rendre compte du travail énorme et de la somme considérable de temps que ce traité a dû demander à M. J.-O. Roby. Aussi les joueurs de dames, jeunes comme vieux, ont le devoir d'encourager ce jeune auteur.

L.-O. MAILLE.

—:o:—

PROBLEME CANADIEN No 719

Par M. Delp. Caouette, St-Hyacinthe.
Noirs 12 pièces

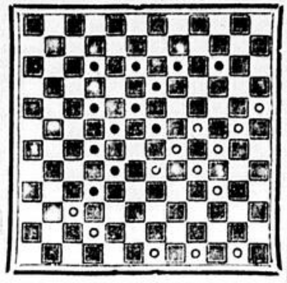

Blancs, 13 pièces
Les blancs jouent et gagnent.

—:o:—

Si nous sommes bien informé, il y aurait une pléthore de défis qui se produirait juste au moment où le match Ottina-Tanguay prendrait fin. Est-ce du racontar ou du petin de vue? A la dernière heure on nous a affirmé que la nouvelle est vraie et bien fondée.

Attendons les événements.

—:o:—

PROBLEME CANADIEN No 720

Par M. Nap. Brochu Lévis.
Noirs 8 pièces 2 dames

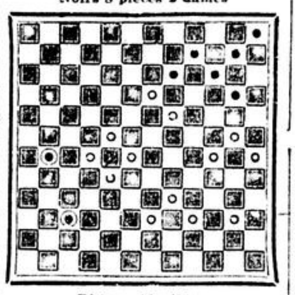

Blancs, 13 pièces
Les blancs jouent et gagnent.

—:o:—

A. M. J. C. A.

(En mal d'information) Quand choisir les noms des joueurs qui devront aller rencontrer nos amis les joueurs de dames franco-américains?

Nous n'en connaissons rien.

Ce point est du ressort de l'Association, mais nous croyons que le plus vite l'on fera connaître les noms de ceux qui doivent aller là-bas, le mieux ce sera, car les joueurs pourront commencer à s'entraîner tout de suite.

L.-O. MAILLE.

—:o:—

ERRATUM

En toute justice pour Mlle Phaneuf, nous devons reconnaître qu'il y a eu confusion dans les noms dans le rapport du banquet des joueurs de dames de Montréal. Mlle Phaneuf a fait une déclamation qui fut à tort attribuée à Mlle Jeannotte. Nous la prierons de bien vouloir excuser cette erreur.

—:o:—

NOUVEAU CLUB

Nous recevons ce qui suit: . . . .

Monsieur,

Voulez-vous publier s'il vous plait dans votre édition de samedi, la communication suivante: . . . .

Les deux concours du club de Dames Sacré-Coeur se sont terminés ces jours derniers par les victoires de MM. Camille Mathieu et Ovila Mathieu, chacun respectivement dans leur classe respective, Camille dans la première et Ovila dans la deuxième.

Le bon entrain et l'enthousiasme ne cessa de régner parmi les concurrents pendant toute la durée du concours, et ces concours furent des plus contestés, surtout dans la première classe, car ce n'est que dans la dernière partie du concours que M. Camille Mathieu s'assura de la première place.

Et dimanche le 9 avril, un certain nombre des principaux membres du club qui sont MM. Pierre Gratton, Calixte Goulet, Emery Cotette, Omer Pion, Jean Mathieu, Réné Jacques, Joseph Gravel, Joseph Lanoix et Joseph Lafortune, s'étaient réunis pour fêter leurs confrères les deux vainqueurs de ces concours, MM. Camille Mathieu et Ovila Mathieu et qui sont les deux frères en leur présentant à chacun une magnifique coupe, comme souvenir de leurs belles victoires.

Les deux héros de la fête remercièrent chaleureusement leurs confrères qui se sont dévoués pour organiser cette réunion intime et ils n'oublieront jamais ce qu'il ont fait pour eux.

Vous remerciant M. le Rédacteur.

J'ai l'honneur d'être
Votre bien dévoué
J. H. MATHIEU,
622, rue Fullum, Montréal.

—:o:—

Solutions des problèmes parus samedi le 22 avril 1922.

PROBLEME FRANÇAIS No 167

BLANCS	NOIRS
30 à 25	19 à 48
29 à 24	48 à 22
21 à 17	16 à 20
17 à 10	15 à 4
25 à 23 gag.	

—:o:—

PROBLEME FRANÇAIS No 168

BLANCS—31 à 27, 32 à 37, 37 à 42, 42 à 5 gagné.

PROBLEME No 711

BLANCS	NOIRS
51 à 46	31 à 44
56 à 49	44 à 68
67 à 61	68 à 27
65 à 60	27 à 66
39 à 34	66 à 27
52 à 47	27 à 52
58 à 12	5 à 18
30 à 41	

—:o:—

PROBLEME No 712

BLANCS	NOIRS
70 à 63	60 à 37
31 à 57	19 à 32
52 à 47	41 à 52

54 à 2 et gagne selon le coup des noirs

—:o:—

PROBLEME No 713

BLANCS	NOIRS
47 à 40	26 à 37
38 à 32	37 à 26
34 à 27	21 à 48
44 à 37	43 à 32
41 à 36	29 à 51
40 à 3	51 à 40
3 à 2 gag.	

—:o:—

PROBLEME No 714

BLANCS	NOIRS
68 à 61	31 à 44
19 à 13	7 à 20
71 à 65	58 à 60
35 à 29	36 à 23
47 à 40	60 à 34
45 à 38	42 à 45
38 à 49	43 à 56
61 à 15 fin	

—:o:—

PROBLEME No 715

BLANCS	NOIRS
38 à 32	26 à 38
37 à 32	38 à 25
44 à 37	33 à 55
50 à 45	39 à 50
37 à 32	25 à 38
68 à 61	55 à 35
53 à 48	35 à 54
71 à 65	54 à 41
63 à 58	41 à 63
70 à 24	17 à 30
42 à 1 gag.	

DE MONTREAL A GASPE EN WAGON-SALON

LE MINISTRE DES CHEMINS DE FER PROMET DE S'OCCUPER DE CE RESEAU.

(Spécial à la PATRIE)

OTTAWA, 27. — Il y a eu une conférence hier après-midi, dans les salons de la présidence de la Chambre des Communes entre l'hon. W. C. Kennedy, ministre des Chemins de Fer, les honorables Rodolphe Lemieux, Charles Marcil, respectivement députés de Gaspé et Bonaventure, M. E. B. Read, de Londres, président des compagnies des chemins de fer de la Gaspésie et M. J. S. Gordon, gérant général de ces voies ferrées. Il s'agissait d'étudier la situation particulière de ces deux chemins de fer, afin d'améliorer le service.

Dans le moment, il ne peut pas être question d'incorporer ces voies avec le réseau national, mais l'honorable M. Kennedy a décidé d'envoyer un officier de son département voir à ce qu'il faut faire immédiatement pour mettre les deux chemins de fer sur un pied d'égalité avec les autres embranchements de l'Intercolonial. Du matériel roulant, des rails, etc., seront fournis, les taux seront modifiés, de manière à ce qu'il soient les mêmes que sur les chemins de fer du gouvernement. Bientôt un service de passagers, avec pullman sera inauguré de Montréal à Gaspé. La Gaspésie aura enfin le service qu'elle demande avec succès depuis 1911.

LES ASSURANCES CONTRE LE FEU

LEUR MONTANT NE DOIT PAS DEPASSER CELUI DES MARCHANDISES EN MAGASIN.

L'ignorance de la loi ne dégage pas la responsabilité de celui qui la transgresse, a rappelé hier le commissaire des Incendies, Latulippe, à M. H. Chartré propriétaire de l'étal de boucher, Amherst Park Meat Market, 1780c rue de Laroche, dont l'incendie du 7 courant faisait l'objet d'une enquête.

L'enquêteur fit cette observation sur l'aveu de M. Chartré qui admit avoir plus d'assurances qu'il n'en fallait pour couvrir le montant des marchandises qu'il avait en magasin.

"Vous n'aviez pas le droit d'agir ainsi", observa le commissaire, malgré que le propriétaire eut protesté qu'il avait cédé aux instances de l'agent d'assurance. Le soir du feu il a quitté son établissement vers 7 heures, accompagné d'un commis. Toutefois, il est rentré seul quelques instants après pour chercher l'argent de sa caisse, pendant que son employé l'attendait sur le trottoir. Le commissaire a trouvé étrange les circonstances de cet incendie dont il a suspendu l'enquête.

La cause probable de l'incendie survenu dans l'après-midi du 24 courant, à la résidence de Mme Martin, 2076 rue St-Urbain, a été un fil électrique défectueux qui passait sous le plancher, où les flammes ont pris naissance.

ASSURER AUX COLONS D'ABORD LA PROTECTION

A propos de l'immigration au pays. — L'opinion d'un agent de colonisation.

LES AUBAINS

Dans une déclaration qu'il faisait mardi, M. G. A. Dionne, agent adjoint du bureau provincial de la Colonisation, a appuyé sur le fait que l'immigration était sur le point de reprendre activement et que 1922 en verrait le flot remuant et cosmopolite de l'avant-guerre.

Voilà certes qui serait plutôt une source de nouvelles difficultés pour le pays, une compilation nouvelle de la question du chômage et de nouvelles entraves à la solution des conditions du travail. Notre situation étant plutôt anormale, il importe tout d'abord d'assurer du travail à notre population, de lui garantir son pain de demain, avant que de recevoir des étrangers dans nos murs.

Ce qu'il importe que nous ayons, ce sont des colons, et uniquement des colons, et ce besoin de colons devrait être protégés par des règlements sévères, défendant l'entrée du pays à toute autre immigration.

Evidemment, cette mesure est plutôt du ressort du gouvernement fédéral. Le gouvernement provincial peut très bien encourager certains immigrants de préférence à d'autres, mais il ne peut défendre l'entrée dans la province à un immigrant quel qu'il soit. Comme tout autre corps public ou association, son pouvoir se limite à faire des suggestions au gouvernement fédéral.

Pour le moment, il n'y a pas à compter sur l'immigration belge ou française, la population de ces deux pays ayant beaucoup diminuée depuis quelques années.

D'ailleurs, on sait qu'il existe en Belgique des restrictions très sévères qui entravent le courant d'immigration au Canada. On exige que l'immigrant belge soit placé d'avance et qu'il soit assuré d'un emploi en arrivant ici. Ce qu'il faudrait alors, serait que nos cultivateurs ou autres patrons remplissent des formules attestant qu'ils sont prêts à recevoir un tel ou une telle et à lui donner une position rémunérée. Et c'est là une des conditions essentielles de l'immigration belge.

D'autre part, le change influe énormément sur l'immigration française. La traversée qui coûtait $100 autrefois, ne revenait qu'à 500 francs à un Français. Maintenant elle lui coûte tout près de trois fois plus, et il lui faut de douze à quince cents francs.

Une restriction fédérale exige que tout immigrant au Canada possède une somme de $250, exception faite pour les colons et les servantes. Cette restriction est dans le but de restreindre l'immigration dans les villes.

En tout cas, à l'heure actuelle nous n'avons aucunement besoin d'immigrants dans nos villes qui sont déjà surpeuplés. Le chômage est déjà trop grand pour lui donner une nouvelle envergure.

Ce qu'il faut, c'est de prendre des moyens efficaces et toutes les dispositions possibles pour empêcher les gens d'aller s'établir dans les villes.

Fermons les portes du pays à l'immigration autre que celle des colons et des servantes. Nous aurons alors des colons et des servantes, puis nous pourrons faire face au chômage et améliorer de beaucoup les conditions actuelles du travail.

Que nos cultivateurs s'intéressent davantage à l'immigration, et surtout à la bonne immigration. S'ils ont besoin de nouveaux bras pour les aider dans leurs travaux sur la ferme, qu'ils en fassent la demande au département provincial de la Colonisation, et tout en s'assurant un concours efficace, ils contribueront à la solution si grave du problème du travail.

DEFENDONS NOS FORETS CONTRE LES INCENDIES

Un avertissement à ceux qui fréquentent nos bois. — Le danger des

CONFLAGRATIONS

Les feux de camp ont causé tant de dommages aux territoires boisés de la province de Québec, l'été dernier, que l'on est à considérer la proposition de soumettre à des règlements sévères tous ceux qui fréquentent les forêts. Si les pertes causées par les feux de forêts sont aussi considérables cette année que celles de l'année dernière, il est certain que des mesures restrictives seront adoptées. Toute personne ayant le droit de fréquenter la forêt, regretterait beaucoup que de telles restrictions fussent nécessaires, mais tous les fumeurs, et tous ceux qui se servent de feux de camp peuvent remédier à la situation, en prenant les précautions necessaires.

Au cours de l'été dernier, de jolis terrains de chasse et de pêche ont été complètement dévastés; à cause de la négligence de certaines personnes, ils sont aujourd'hui déserts et sans utilité aucune pour ces sports. Il est pourtant très facile de faire son feu sur des pierres et du gravier au lieu de l'allumer sur des matières inflammables, et il est beaucoup plus avantageux de faire de petits feux. On peut éteindre complètement un feu dans quelques secondes, en versant dessus quelques chaudières d'eau ou en le couvrant de terre ou de sable. Le fumeur qui jette par terre des allumettes non éteintes ou du tabac en feu n'est certainement pas excusable. Si tout le monde se rappelait qu'en été la forêt est aussi dangereuse qu'une poudrière, la province de Québec ne verrait que très peu de feu de forêts cette année, et subirait par conséquent beaucoup moins de pertes.

Terme de la cour de circuit à St-Hyacinthe

(Spécial à la PATRIE)

St-Hyacinthe, 27. — Le terme de la Cour de Circuit s'ouvrira lundi prochain, le 1er mai, sous la présidence de l'honorable juge Martineau.

Plusieurs causes sont inscrites sur le rôle de ce terme.

Nous donnons ci-après la liste de ces causes: Montreal Light Heat vs Notre-Dame de Bonsecours; Ant. Côté vs Lafrenaye, Desjardins vs L'Ange Gardien, Brien vs Pelland, Pelland vs Laroche.

Celui de la cour Supérieure s'ouvrira le 2 mai sous la présidence du même juge.

Les causes sont celles-ci: Langlois vs Dupuis, St-Onge vs Whitney, Chaput vs Graveline, Désautels vs Roy, Lapierre vs Roy, Désautels vs Guillemette, Lapierre vs Guillemette, Mailloux vs Omega, Bouchard vs La Tribune, Chartier vs Imprimerie Yamaska, Boisseau vs Imprimerie Yamaska, Vaillancourt vs Patenaude, Noiseux vs Carignan, Carignan vs Noiseux, Langelier vs Reeves.

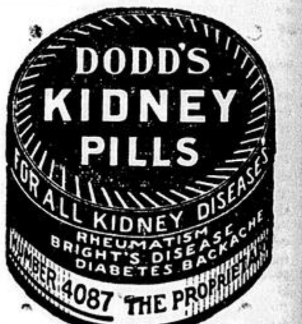

Les Pilules de Dodd pour toutes les maladies des reins, aussi rhumatisme, maladie de bright, diabète et mal de dos. Le cliché ci-haut est un modèle de la boite.

LES PILULES MORO pour les HOMMES

GUERISSENT LES MAUX D'ESTOMAC ET DE REINS

M. J. B. BARON

J'avais perdu beaucoup de forces, ma digestion se faisait mal; j'avais des douleurs d'estomac, des suffocations, des lourdeurs à la tête, puis je me sentais bien mal à l'aise. J'avais pris des remèdes que des médecins m'avaient prescrits et j'avais aussi passé quinze jours à l'hôpital pour me faire traiter, car j'avais le sang bien vicié, m'avait-on dit. En dernier, me trouvant toujours à peu près dans le même état, j'ai pris des Pilules Moro, que des amis m'avaient recommandées, et en quelques semaines je me suis senti parfaitement rétabli. Depuis, j'ai décidé de recourir aux Pilules Moro aussitôt que quelques malaises apparaîtront. — M. J. B. Baron, 870 rue Ste-Catherine, Montréal.

Avant de prendre les Pilules Moro, je souffrais de maux de reins et malgré toutes sortes de remèdes que j'employais, je continuai de travailler malade et bien misérablement. Il m'arrivait parfois que durant la nuit de sommeil me remettrait plus dispos à l'ouvrage, mais il n'en était rien. Je me levais avec les mêmes malaises, et la même lassitude. Dès que j'eus pris quelques boîtes de Pilules Moro je me suis trouvé soulagé et depuis que j'emploie ce remède les forces me sont revenues et je me suis senti guéri. — M. Antoine Champagne, 152 rue St-Philippe, Trois-Rivières, P.Q.

Je fais usage des Pilules Moro depuis quelques années et je me maintiens ainsi en bonne santé. Auparavant je travaillais toujours malade; souvent même je ne pouvais me rendre à l'ouvrage. Ma digestion était très mauvaise et je ne ressaisissais mon appétit, j'avais toutes sortes de douleurs d'estomac, de maux de tête, puis des gaz gênaient ma respiration. J'avais aussi des maux de reins et mes forces diminuaient de plus en plus. Je suis très heureux d'avoir fait usage des Pilules Moro, et j'ai la conviction, en me fiant sur ma santé actuelle, que mon état n'aurait pas tardé à s'aggraver. — M. B. Dessureault, 1726 rue Bordeaux, Montréal.

J'étais au lit, cloué là, ne pouvant presque pas bouger tellement étaient atroces mes douleurs de reins quand j'essayais de faire un mouvement. Mon médecin m'avait déjà prescrit bien des remèdes; je m'étais fait faire des frictions et m'étais appliqué nombre d'emplâtres; je ne m'améliorais toujours pas. Lorsque je commençai à prendre des Pilules Moro je n'espérais presque plus de guérison parce que l'hydropisie se montrait déjà. Je me suis senti mieux après quelques semaines et mes forces m'étaient revenues. Enfin, je suis rétabli et je le dois grâce aux Pilules Moro. — M. Joseph Lemay, rue Cataract, Cohoes, N.Y.

Les Pilules Moro sont en vente chez tous les marchands de remèdes. Nous les envoyons aussi par la poste, au Canada et aux Etats-Unis, sur réception du prix, 50 cents la boîte.

Des consultations gratuites sont données, soit par lettre, soit personnellement, à tous les hommes qui désirent nous consulter.

Adresse: COMPAGNIE MEDICALE MORO, 274 rue Saint-Denis, Montréal.

DOMAINE DU CULTIVATEUR

L'ENGRAISSEMENT DES AGNEAUX POUR LA BOUCHERIE

L'élevage des moutons est aujourd'hui l'une des industries agricoles les plus avantageuses; aucun animal ne rapporte de plus gros bénéfices. Les prix de la viande et de la laine sont très élevés et le resteront bien des années.

Il y a cependant bien des pertes à prévoir. La portée d'agneaux peut être faible, et la mortalité forte parmi les agneaux et les brebis. Il y a le gaspillage de nourriture, les agneaux qui ne profitent pas, les parasites intestinaux et beaucoup de risques de ce genre qui, avec un berger négligent ou indifférent, convertissent ces gros profits en une perte encore plus grande.

Les ventes prématurées, où faites au mauvais moment, sont peut-être la plus grosse source de pertes. Seuls, les agneaux fin gras font prime sur le marché et raportent les plus gros bénéfices.

C'est en automne que se vend le plus gros pourcentage d'agneaux canadiens; ces agneaux sortent directement du pâturage.

C'est évidemment la meilleure méthode d'engraissement, que l'on donne de l'herbe seule ou que l'on y ajoute une ration de grain, pourvu que les agneaux soient bien à point. Mais le cultivateur vend généralement tous ses agneaux en même temps, c'est-à-dire que les sujets bien à point, d'un bon poids, aident à faire vendre les agneaux maigres et légers, qui sont peut-être d'une aussi bonne race que les autres mais qui, parce qu'ils sont venus au monde en retard ou parce qu'ils sont nés jumeaux, ne sont pas développés aussi bien que leurs confrères du troupeau.

Or, les agneaux fin gras et d'un poids uniforme, obtiennent invariablement un prix plus élevé que les agneaux mélangés, d'une grosseur, d'un poids et d'un fini variables.

Il est donc toujours plus avantageux de conserver sur la ferme les agneaux légers et de ne vendre que ceux qui ont un poids uniforme et qui sont bien à point.

C'est aussi une erreur de vendre tous les agneaux en automne; il en résulte presque toujours une baisse de prix. Les agneaux dont on n'a pas besoin pour la consommation immédiate sont conservés dans les entrepôts froids, au profit du marchand de gros, dans l'attente de la hausse de prix qui se produit généralement entre les mois de novembre et d'avril.

L'éleveur finira son travail et tirera un rendement maximum des fourrages qu'il fait consommer à ses animaux et du labeur qu'ils lui ont coûté.

Beaucoup de cultivateurs qui ont de gros fourrages auraient tout avantage à engraisser de un à trois wagons d'agneaux par hiver. Vendus sous cette forme, leurs produits leur rapporteraient le plus haut prix du marché et leur laisseraient de beaux bénéfices.

Tout comme l'industrie laitière et l'aviculture, l'élevage du mouton a pris des développements très appréciables dans la province de Québec.

Cette semaine encore nous avons le plaisir de présenter à nos lecteur le nom de M. Chas Gagnon, éleveur de St-Fabien, Co. Rimouski. Son troupeau de moutons est de l'espèce "Shepherd Down", et M. Gagnon est convaincu que cette race de moutons est facile à garder et la recommande.

Le succès qu'il a obtenu aux différentes expositions en font une gloire pour notre classe agricole.

Magnifique résidence, et dépendances de la ferme de M. Chas. Gagnon, cultivateur et marchand de St-Fabien, Co. Rimouski. Dans le médaillon, M. Chas. Gagnon, grand éleveur de moutons de la race "Shepherd Down" et qui a obtenu plusieurs premiers prix aux différentes expositions.

SEMENCES

VENTES DE BLE, D'AVOINE ET D'ORGE.

Ce n'est pas assez que de bien cultiver et de bien engraisser le sol pour obtenir de bonnes récoltes; il faut encore employer de la bonne semence, c'est-à-dire de la semence tout à fait propre et appartenant à aux conditions du sol et du climat de la ferme que l'on exploite.

Les cultivateurs n'ont en géné- des variétés spécialement adaptées ral aucun avantage à essayer les nouvelles espèces qui ne sont recommandées que par les marchands. Cet essai de nouvelles variétés est sans doute un travail très intéressant, et qui peut plaire aux personnes ayant du goût pour les recherches expérimentales, mais il coûte cher, et c'est pourquoi la plupart des gens font mieux de laisser le soin de ces expériences préliminaires aux institutions gouvernementales et de ne cultiver sur leurs fermes que les variétés dont les mérites ont été abondamment prouvés. Il y a du reste bien assez de variétés parmi celles qui sont recommandées pour que l'on puisse faire des essais comparatifs très intéressants sans grande perte de temps ni d'argent.

Les fermes expérimentales ne recommandent la culture de nouvelles variétés de grain que lorsque ces variétés ont été parfaitement éprouvées, au moins dans certaines régions du Canada, car il est impossible, naturellement, d'empêcher que certaines espèces ne se répandent parmi le public avant qu'elles n'aient été essayées sur tous les points de notre vaste territoire.

De même les fermes ne recommandent aucune variété nouvelle, d'où qu'elle vienne, qu'elle ait été créée à Ottawa ou ailleurs, si cette espèce ne s'est pas montrée supérieure, sous quelques points, aux sortes plus anciennes et mieux connues. Il n'y a en effet, rien à gagner à changer, si ce changement ne doit apporter un avantage bien marqué.

Voici les variétés de grain recommandées pour Québec et Ontario.

Blé de printemps.—Le Fife rouge et le Fife Blanc sont de bonnes variétés régulières, mais un peu tardives pour les régions du nord.

Les blés Huron, Marquis et Fife rouge hâtif mûrissent plus tôt.

Toutes ces variétés sont boulangeables, c'est-à-dire bonnes pour la fabrication du pain, mais le Huron ne vaut pas les autres sous ce rapport. Cependant il mérite d'être hautement recommandé à cause de sa vigueur et de sa productivité.

Le Prélude est utile dans les districts de l'extrême nord, pourvu que le sol soit assez riche et la chute de pluie suffisante.

La variété très tardive Blue Stem (Tige bleue) donne de bons résultats dans le sud de l'Ontario; elle résiste un peu mieux à la sécheresse que la plupart des espèces. Le blé de l'Oie (Goose) est utile dans les régions extrêmement sèches, mais ce blé se vend souvent à bas prix parce qu'il n'est pas employé pour la boulangerie. Le Kubanka, qui ressemble beaucoup au blé de l'Oie, fait un pain excellent, mais il diffère tant des autres espèces de blé que les meuniers n'aiment pas à le moudre. Le blé de l'Oie est plus productif que le Kubanka.

AVOINE.—Les Bonnière et Ligowo sont considérées comme deux des meilleures variétés. La Ligowo murit un peu plus tôt, mais produit généralement moins que la Bonnière. Si l'on désire obtenir une très grande précocité, on peut prendre la Daubeney. L. O. A. C. No 72 (une sélection de l'avoine de Sibérie), est une espèce tardive très productive.

ORGE.—L'orge de Mandchourie et le No 21 du collège d'agriculture de l'Ontario (O.A.C. No 21) sont recommandées parmi les variétés à six rangs. Les Duckbill et les meilleures sous-variétés de la Chevalier sont recommandées parmi les espèces à deux rangs. Aucune des variétés d'orge sans barbes ou sans balle ne peut être recommandée. L'orge Succès (sans barbes) a une maturité très précoce.

POIS.—Parmi les pois jaunes, la variété Arthur est très recommandée pour sa précocité et sa productivité. Les Tige d'or (Golden vine) Chancelier (Chancellor) et White-Marrowfat sont aussi de bonnes variétés. Les Bleu de Prusse, Bleu du Wisconsin et Gris d'Angleterre sont de bons pois colorés.

La richesse et la prospérité générale d'un pays agricole dépendent principalement de ses récoltes de céréales. Les rendements et la qualité des récoltes de grain sont tous les ans des questions d'intérêt national.

Rien donc ne saurait être plus important que l'adoption de méthodes qui permettent d'obtenir un rendement maximum, et des produits de la meilleure qualité.

Or, parmi les factions qui permettent d'arriver à ces résultats, l'un des principaux est l'emploi de bonnes semences. Pour que la terre donne de meilleurs rendements pour les soins dont elle est l'objet, il est essentiel que la semence soit saine, de forte vitalité, et qu'elle appartienne à une variété ou à une sous-variété adaptée aux conditions dans lesquelles elle doit être cultivée.

UN AVICULTEUR, M. J. A. MORIN

Il nous fait plaisir de mentionner aujourd'hui le nom de M. J. A. Morin, de St-AndrédeKamouraska, comme l'un des aviculteurs qui font honneur à la province de Québec.

M. Morin possède depuis plusieurs années un très beau poulailler dans lequel on rencontre la race pure "Plymouth Rock Barré".

Son poulailler est le premier poulailler froid construit suivant les plans du département de l'Agriculture dans cette région. M. Morin a même obtenu l'octroi que le gouvernement accorde à cet effet.

Les succès de M. Morin en élevage ont toujours été s'accentuant et cela grâce aux méthodes et aux procédés qu'il emploie.

Son poulailler pourrait servir de modèle à plus d'un parmi ceux qui s'occupent d'aviculture. Chaque année il vend un nombre considérable d'oeufs pour incubation.

En outre de cela, M. Morin possède sur sa ferme un magnifique verger qui renferme trois variétés de prunes, parmi lesquelles deux ont obtenu deux premiers prix à la dernière exposition régionale. On y voit aussi trois ou quatre variétés de pommes.

Le bétail de la ferme de M. Morin se compose presque exclusivement de têtes canadiennes et non enregistrées, mais provenant cependant d'un taureau primé.

M. Morin possède encore vingt-cinq colonies d'abeilles.

En somme, M. Morin figure avec honneur, parmi nos agriculteurs qui font la gloire de la province de Québec.

De gauche à droite.—Coquette résidence de M. J.-A. Morin, de St-André de Kamouraska. Voyez les beaux arbres qui lui prodiguent leur fraîcheur et leur ombrgae sur la petite butte où elle est bâtie. — 2. Vue de la même résidence, prise le long du chemin qui y conduit.— 3. La ferme de M. J.-A. Morin, à St-André de Kamouraska. Dans le médaillon, M. J.-A. Morin, un de nos grands aviculteurs de la province de Québec.

ENVOI DE LAINE ET POILS

Ottawa, 1.—"Tout envoi de laine et poils passant des Etats-Unis au Canada peut être admis sans désinfection et sous la protection d'un certificat signé par le douanier américain."

"Tout autre envoi de laine et poils entrant au Canada doit être accompagné de certificats, à la satisfaction de l'inspecteur vétérinaire."

Tel est le texte d'une proclamation lancée par le ministre d'Agriculture, approuvée par un arrêté-en-conseil, et devant entrer en vigueur le 1er jour de mai 1922.

Les déchets de laine et la laine carbolisée ne tombent pas, cependant, sous le coup de ce règlement et peuvent être importés sans restrictions.

La rareté des têtes maintient le prix de la viande sur pied.

Abattoirs de Montréal, 3 — Comme il a eu très peu d'arrivages aujourd'hui, les quelques bestiaux mis en vente ont facilement trouvé preneurs à des prix avantageux. Quelques bonnes vaches grasses ont été vendues à $6.50, mais la majorité des bêtes offertes étaient du type laitier, et ont eu un bon prix. Les canners ont payé $2. Les veaux étaient en bonne demande et se sont vendus de $5 à $6. Le cochon a été ferme à $14.25 et $14.50.

Les arrivages ont été de 60 bovins; 14 moutons; 120 cochons et 305 veaux.

Courrier de Waterloo

Mlle Solange Thibodeau, de Montréal, était en visite chez Mme Joseph Gingras, ces jours derniers.

—M. Raoul Déragon est allé à St-Hyacinthe cette semaine, par affaires.

—Mlle Eva Bleau, de Knowlton, est actuellement en promenade chez sa soeur, Mme Oscar Descoste.

—Mlle Antonia Deneault, de Granby, est en visite chez sa soeur Mme Joseph Jolin.

—M. Isidore Beauvais, de Granby, était ici dimanche dernier.

—Mme Ovila Lapalme et sa fille Stéphanette, de Granby, étaient en promenade chez Mme C. Déragon, ainsi que chez Mme G. Lapalme.

—M. Napoléon Hudon, ainsi que M. Léveillé, de Montréal, étaient dans notre ville cette semaine.

—M. Henri Bienvenu, de West-Shefford, était de passage dans notre ville cette semaine.

—M. Ernest Messier était à Farnham cette semaine par affaires.

—M. et Mme E. Champigny, de Racine, étaient en visite cette semaine, chez M. H. Lussier.

—MM. Ludger Lajoie et Maurice Ostigny, de Granby, étaient de passage ici au commencement de la semaine.

—Mme J. A. M. Dupont et sa petite-fille Simone, de Lawrenceville, sont venues passer quelques jours chez Mme Ovila Jolin.

—Jeudi dernier est décédé Mme S. Berton, âgée de 74 ans. Elle laisse un fils, M. Pierre Berton, de Waterloo et une fille, Mme A. Lanoue, de St-Albans.

Le service a eu lieu samedi matin en l'église paroissiale. M. l'abbé Lecomte chanta le service.

Nos sympathies.

UN FAMEUX AMBLEUR

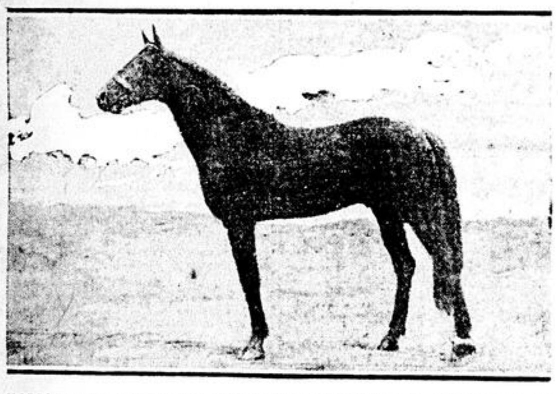

"AMAZER", cheval reproducteur renommé, de race McKinney, appartenant à M. Jos. Dugas, de Ruuisseau St-Georges, Co Montcalm, qui l'a acheté de M. H. Lemay, de St-Jacques de l'Achigan, Co. Montcalm. Ce cheval, de couleur brun-castor, mesure 5 pds. et 2 1-2 pouces de hauteur et pèse 1200 livres. Il a donné des records qui le classent parmi les meilleurs chevaux de la province. Ce cheval d'une si grande valeur, vient d'obtenir cette année, une prime du gouvernement provincial après avoir décroché le premier prix aux expositions du comté Montcalm et de Québec.

DISCOURS QUE LA DIRECTION N'A PAS LU

LE PROCES DE M. TASCHEREAU CONTRE LE "DEVOIR" EST TERMINE

(Spécial à la PATRIE)

QUEBEC, 2 — La cause de l'hon. M. Taschereau contre "Le Devoir" s'est terminée lundi après-midi. L'un des principaux témoignages a été rendu par M. Charles Lanctôt, assistant-procureur général.

—C'est vous qui avez dirigé le travail des policiers dans l'affaire de Blanche Garneau, demanda M. Paul Taschereau, l'un des avocats de M. Taschereau.

—"Le procureur général, m'a demandé de m'occuper spécialement de cette affaire", dit M. Lanctôt. "Je l'ai prise en main et nos agents ont déployé une activité sans précédent.

—"Les recherches ont coûté cher.

—"Des milliers de dollars" dit l'assistant-procureur général.

—"Qu'elle était l'opinion de la Justice."

"M. Lanctôt ne répondit pas tout de suite à cette question, de l'avocat du demandeur. On sentit qu'il allait faire une déclaration importante.

"Le procureur-général", dit-il, "après l'arrestation et la confession de Binette, un des accusés, obtint la conviction que Binette et Palmer étaient bien les meurtriers de Blanche Garneau. Il est encore de cet avis. Je dois dire, avec tout le respect que j'ai pour le verdict du jury, que j'ai partagé cette opinion du procureur-général, que moi non plus je n'ai pas changé d'avis et que je crois que Binette et Palmer sont les auteurs du crime."

"M. Georges Pelletier, gérant de la rédaction du "Devoir", fut le dernier témoin du procès.

—"Vous avez eu connaissance de la publication du discours de M. Lavergne lui demanda-t-on.

—"Non" dit M. Pelletier. "Le discours a échappé à la direction et si nous en avions pris connaissance, il n'aurait pas été publié.

—"Parce qu'il était de nature à blesser M. Taschereau" dit M. Pelletier.

—"Parce qu'il était libelleux, alors," dit l'avocat de la demande.

M. Pelletier affirma que le "Devoir" avait publié le compte-rendu des paroles de M. Lavergne sans en prendre la responsabilité.

Les plaidoiries furent brèves et le juge en chef prit la cause en délibéré.

Décision des fermiers américains

Washington, 3. — Les sénateurs du Middle West, du bloc agraire, ont déclaré qu'ils ne soutiendraient pas le projet de loi tarifaire de la Chambre qui impose une taxe de 50c. sur les bardeaux, présenté par le Comité de finance du Sénat; les sénateurs du Nord-Ouest et les compagnies de chantiers appuieront cette mesure à laquelle ils sont intéressés.

Le sénateur Capper, leader du bloc fermier au sénat, a déclaré la guerre à ce bill hier.

Courrier de Saint-Honoré (Beauce)

—M. l'abbé Joseph Turcotte, vicaire ici, depuis trois ans, nous a quittés dernièrement pour aller exercer le saint ministère à Loretteville, nouveau poste qui lui a été confié par Son Eminence le Cardinal. Son départ a causé beaucoup de regrets ici. M. l'abbé Albert Bélanger qui le remplace nous vient de Deschaillons. On nous apprend qu'il était beaucoup estimé en ce dernier endroit tant à cause de son dévouement que par son affabilité. Nul doute qu'il rencontrera la même estime ici et il est à espérer que son séjour parmi nous lui sera agréable.

—M. J. H. Dionne, marchand en gros, de Garthby était de passage à St-Honoré, dernièrement, en affaires chez le notaire J. D. O. Côté.

—M. Anselme Grégoire est allé à Beauceville ces jours-ci pour affaires au bureau d'enrégistrement.

M. Jean Prince a vendu il y a une quinzaine sa propriété à M. Edouard Gaboury, son voisin. M. Prince a l'intention de retourner dans les Etats-Unis d'où il était parti quand il vint demeurer à St-Honoré, il y a quelques quatre ans.

—M. Georges Poulin a aussi vendu sa ferme au notaire J. L. Omer Côtôé qui l'a immédiatement échangée avec M. Philéas Champagne pour celle que ce dernier possédait au village.

—M. Adolphe Drouin a aussi acquis il y a quelques jours, la propriété que possédait feu Romuald Morin, de St-Hilaire de Dorset, et de même M. Joseph Fontaine a acheté la partie de terrain qui appartenait à feu Edouard Gobeil.

—La récolte de sucre a été en général moyenne par ici au cours du présent printemps, mais par contre la qualité l'emporte sur l'an dernier, ce qui fait que nos cultivateurs sont en général satisfaits.

—Tout dernièrement M. Wilfrid Grégoire, fils de Monsieur Anselme Grégoire, conduisait à l'autel Mlle Marie Blanche Poirier, fille de M. Joseph Poirier, fabricant de beurre du village. Après la cérémonie nuptiale il y eut réception chez les parents des nouveaux époux où bon nombre d'invités s'étaient rendus pour présenter leurs meilleurs voeux à ceux-ci.

Les mariés ont reçu de nombreux et riches cadeaux, ce qui démontre la considération dont ils jouissent ici.

COURRIER DE SOREL

Mlle Gabrielle Pouliot, est revenue de Montréal où elle était en promenade depuis quelque temps.

—Jolie réception chez Mme H. Gauthier il y a quelques jours et partie de 500. Les prix ont été gagnés par Mmes L. St-Martin, A. Payette et P. Savoie.

—Semblable réunion chez Mme J. Lussier. Prix décernés à Mmes Ed. Blais, A. Payette et E. Lizotte.

—Le tirage au sort d'une automobile mise à la rafle par les anciens élèves du Mont St-Bernard, qui devait avoir lieu le 17 avril a été remis au Conventum qui aura lieu dans le cours de l'été.

—Les diverses sociétés auxquelles appartenait M. Alexis Ethier, décédé dernièrement, ont adopté des résolutions de condoléances qui ont été transmises à Mme Ethier.

—Mlle Flora Bellefeuille, d'Outremont, est en promenade chez Mme J. B. T. Lafrenière.

—Des voleurs ont réussi à s'introduire dans le magasin de M. Georges Badeau, et en ont enlevé des bijouteries évaluées à plus d'un millier de dollars. On est à la recherche des bandits.

—Mlle May Lunan est partie pour Montréal où elle est entrée comme garde-malade à l'hôpital Général.

—Mlle Dolorès Vilandré est revenue d'une promenade à Ottawa.

—M. John Zakaib, qui a acheté le fond de commerce de l'ancien magasin Langlois, a commencé à le mettre en vente jeudi.

—M. Alphonse Cadoret, de Niles, Ohio, était en promenade chez son frère, M. J. B. Cadoret, ces jours derniers.

Trois-Rivières contre l'avance de l'heure

Trois-Rivières, 28.—Par une majorité écrasante, les citoyens de cette ville se sont prononcés contre l'économie de la lumière du jour. Le vote a été de 2,247 contre 786.

LE PRIX DU LAIT DANS OTTAWA

OTTAWA, 1. — A partir d'aujourd'hui, le prix du lait est de 10 cents la pinte à Ottawa; 6 cents la chopine ; la crème 50 cents la pinte et le beurre 40 cents la livre.

Mort de M. D. Deslauriers

SHERBROOKE, 2. — M. David Deslauriers est décédé à l'hôpital St-Vincent de Paul dimanche matin. Ses funérailles ont eu lieu ce matin. M. Deslauriers était âgé de trente ans et comptait un grand nombre d'amis à Sherbrooke. Il était le fils de M. J.-W. Deslauriers, gérant à Sherbrooke, de la "Great North-Western Telegraph Co." et travaillait au bureau de cette compagnie.

LE REMÈDE DE CONFIANCE

Préconisé par des milliers d'éleveurs enthousiastes

CONTRE LE DURCISSEMENT DES PIS

LE LINIMENT EGYPTIEN DE DOUGLAS

"Voilà 2 ans que je me sers du Liniment Egyptien de Douglas, et je trouve qu'il est toujours employé avec succès aussi bien chez l'homme que chez l'animal. J'ai essayé le Liniment sur 4 vaches, cet hiver, et une bouteille d'échantillon a suffi dans chaque cas à les guérir en 36 heures d'une grosseur qu'elles avaient au pis. Je l'ai trouvé aussi excellent contre le rhumatisme musculaire et le lumbago." Signé Allan Schiedal, New Hamburg, Ont.

Ce Liniment arrêtera aussi immédiatement toute perte de sang et préviendra l'empoisonnement du sang.

CHEZ TOUS LES MARCHANDS
DOUGLAS & CIE.,
Fabricants, Napanee, Ont.

PROFITEZ DE LA BAISSE DU CHANGE

Nous pouvons vous délivrer immédiatement des obligations du Gouvernement **Allemand, des villes de Berlin, de Hambourg, de Cologne et de Franckfort,** des gouvernements **Autrichiens et Polonais** et de la ville de **Vienne.**

Nous achetons et vendons toutes valeurs étrangères. Placements avantageux et grande chance de réaliser de gros profits lorsque le change sera revenu à son état normal.

Ecrivez pour notre circulaire explicative qui vous sera envoyée gratuitement.

OBLIGATIONS, ARGENTS ET TRAITES ETRANGERES
EMPIRE STEAMSHIP AGENCY
41 BOULEVARD ST-LAURENT, MONTREAL Tél. Main 1825

LA FERME EXPERIMENTALE, Charlottetown, trouve que ça coûte $1.02 à $1.23 pour labourer un acre de terre avec un attelage de trois chevaux, $1.70 avec une paire de chevaux et $2.10 avec un tracteur.

L'EFFICACITE DU CHEVAL

M. C. S. NOBLE, de l'Alberta, propriétaire d'une des plus grandes terres à blé de l'univers nous a donné quelques comparaisons du coût actuel.

En 1918, plusieurs milliers d'acres de terre nouvelle à Nobleford, furent travaillés, retournés et préparés par des herses à disque. Des tracteurs à vapeur, des tracteurs à gazoline et des chevaux furent tous employés pour ce dernier travail et travaillèrent ensemble sous des conditions climatériques favorables et uniformes pendant plusieurs mois. M. Noble donne le coût du hersage au disque par acre, comme suit:

Tracteurs au Gaz, 70 cents, à Vapeur, 60 cents, à chevaux, 42 cents.

Profitable, Efficace, Recommandable

DES FAITS

Pour fins de démonstration, la Compagnie Eaton, de Winnipeg mit six camions-autos et six équipes de camions à traction animale pour exactement le même travail et cela pendant une période de quatre mois. Le résultat montra que le camion-auto fit 25% de plus de travail que les chevaux, mais le coût d'opération fut de 75% plus élevé que celui des chevaux.

A Vancouver, $800 furent payés pour une paire de gros chevaux hongres pour le commerce, tandis que $1,000 et $1,200 avaient été souvent payés pour des chevaux hongres qui étaient pesants et de bonne qualité. Dernièrement une paire de chevaux hongres venant d'un wagon expédié de l'Ontario, fut achetée $1,200 comptant, par Kelly Douglas Company épiciers en gros de Vancouver.

A Edmonton, Ramsay Limited, se servira maintenant que de chevaux.

Pat Burns, de Calgary, déclare que sa compagnie aurait fait plus d'argent, si elle avait employé des chevaux pour son service de livraison.

Swift Canadian Company, prétendit qu'elle avait été obligée d'acheter des camions pour la raison qu'elle ne pouvait pas se procurer de bons chevaux. Elle dit que les camions-autos sont très dispendieux.

EN calculant ces prix, M. Noble a déclaré, "aucune dépréciation ne fut allouée. Cela compris, le résultat aurait été beaucoup plus en faveur des chevaux, vu qu'avec eux la dépréciation est vraiment très minime, tandis qu'avec les tracteurs elle est très grande".

M. Noble démontre aussi que les chevaux et les voitures étaient plus économiques et plus efficaces pour le transport de fortes charges sur des chemins de terre nivelés.

Profit avec de bons Chevaux

Les temps sont changés. Les chevaux redeviennent en faveur chez plusieurs de ceux qui avaient fait des expériences avec d'autres genres de force motrice.

Le coût de la production diminue. Les grandes agences de transport ont trouvé que les chevaux diminuent les prix de distribution.

De bons reproducteurs pour l'élevage des chevaux sont une somme de profits pour toute ferme. Il est plus avantageux d'élever un bon poulain qu'un mauvais.

Avec vos juments faisant le travail de la ferme et donnant de bons poulains, la traction animale est une source de profit plutôt que de dépenses.

On a besoin de bons Chevaux

La production de bons chevaux n'est pas suffisante pour rencontrer la demande. Cela comprend les gros chevaux de trait, 1,600 livres et plus, mais, préférablement au-dessus de 1,800 livres pour le tombereau et les camions lourds, et de bons chevaux de poids moyens, aux jambes nettes, agiles, pour fins de livraison, pesant de 1,100 à 1,500 livres. Il y a une forte demande pour les bons gros chevaux élégants de selle et de chasse, de même que pour la cavalerie, les services de pompiers et la police. Les bons gros chevaux de travail pour l'usage de la ferme sont en grande demande par tout le Canada.

Elevage Coopératif

Les fermiers et les éleveurs dans plusieurs districts organisent des clubs d'élevage. Ils connaissent déjà la grande rareté des bons chevaux et prévoient qu'un brillant avenir est assuré à l'industrie chevaline. Les clubs d'élevage non seulement encouragent un meilleur élevage, mais aussi une meilleure alimentation, soins et direction, aussi bien que la production d'un type distinct de chevaux, lequel est grandement recherché par l'acheteur. Considérez bien la situation du cheval—parlez-en avec vos voisins et organisez un club d'élevage coopératif.

Service de la Production Animale
Département de l'Agriculture,
Ottawa, Ontario.

83

Comme moyen de traction, le cheval est supérieur

Tous les six mois il perdait assez de crème pour payer une écrémeuse

DE LAVAL

"J'avais une écrémeuse dont je me servais et que je croyais excellente. J'avais cinq vaches et vendais de la crème, et nourrissais mes cochons avec du lait aussitôt écrémé. Il y a quelque temps je vendis mes cochons et laissai le lait écrémé dans le bidon. Le jour suivant je remarquai de la crème sur le bidon. Je fus si surpris que je l'écrémai avec ma main, battis la crème et fis une livre et six onces de beurre.

"Il fut facile de montrer avec combien de crème je nourrissais mes cochons chaque jour. Je calculai que j'avais payé le prix d'une écrémeuse De Laval No. 15 tous les six mois".

Cette lettre est typique parmi les nombreuses lettres que nous avons reçues.

Peut-être vous êtes dans le même cas et vous ne le réalisez pas. Si vous employez une écrémeuse usée ou en partie usée ou que vous écrémez votre lait à la main, sans doute vous perdez assez de crème pour payer une écrémeuse De Laval en peu de temps..

La perte de crème quotidienne est un crime—plus que suffisant pour payer tout le débit de la manufacture De Laval.

La plupart des écrémeuses de n'importe quelle sorte font un bon travail les premiers mois. Mais si c'est une écrémeuse fabriquée à bon marché, après les premiers mois, vos ennuis commenceront.

Et le pire de votre expérience avec une telle écrémeuse ne sera pas le fait qu'elle s'usera rapidement ou que son fonctionnement sera dur, ou que les réparations coûteront cher, mais que vous perdrez beaucoup de gras de beurre.

Pour quelle raison courir des risque quand vous pouvez vous procurer une écrémeuse De Laval qui a gagné des centaines de prix, des milliers de concours et qui est employée par des millions. L'expérience a démontré que c'est la meilleure écrémeuse De Laval que l'argent puisse acheter et en fin de compte la moins dispendieuse.

Donnez votre commande pour une écrémeuse De Laval maintenant et laissez-la économiser de la crème de suite. Voyez l'agent local de la De Laval, ou si vous ne le connaissez pas écrivez au plus proche bureau.

THE DE LAVAL COMPANY, Limited
MONTREAL, PETERBORO, WINNIPEG, EDMONTON, VANCOUVER

Tôt ou tard vous emploierez une écrémeuse ou une trayeuse

De Laval

Les Grains à Chicago.

Chicago, 3 — Blé — Mai 144 1-8 juillet 128 1-8; blé d'Inde, mai 62 juillet 65 3-4; avoine, mai 37 1-4 juillet 40 1-4.

BREVETS D'INVENTION
En tous pays. Demandez le GUIDE DE L'INVENTEUR qui sera envoyé gratis.
MARION & MARION
664 rue Université. Montréal.

Pionniers d'Amérique pour les Remèdes de Chiens

Livre sur les Maladies Canines et Comment Nourrir les Chiens
Envoyé gratis par l'auteur à toute adresse.
H. CLAY GLOVER, CO. INC.
129 West 24th Street, New-York.

4-jno

Nous Désirons des
Rats Musqués
Rats Musqués
Rats Musqués
Pour lesquels nous payons les plus hauts prix, aussi bien que pour toutes autres Fourrures Vertes
EXPEDIEZ IMMEDIATEMENT
—A—
Joseph Livshitz & Co. Limited
448-450 RUE ST-PAUL Ouest
MONTREAL

19-mo

REVUE DES MARCHES

MARCHE DE MONTREAL

TABAC

Le tabac, en beaucoup moindre quantité que les semaines passées a conservé ses prix. Le quesnel vaut encore 40c, le petit rouge et le petit Havane 30c. Il n'y avait pas de petit canadien.

AIL

Ce produit tait en très petite quantité et se vendait à raison de $1.00 et $2.00 la tresse.

ECHALOTES

Ce produit qui a été en si grande demande depuis un mois, disparait du marché et le prix en est réduit à 40c la douzaine de paquets.

PATATES

Il faut se défier des différents prix qui courent le marché. Les bonnes patates, celles qui sont de choix, se vendent encore $1.00 et $1.10 la poche. Les prix de 60c et 75c ne représentent pas autre chose que des patates de qualité très inférieures, toutes ratatinées et d'une grosseur de beaucoup au-dessous de la moyenne.

VIANDES ET VOLAILLES

Aucun changement dans ces deux départements de provisions. Et les prix menacent de rester encore fermes pour quelque temps.

BEURRE ET OEUFS

Le beurre frais s'affichait ce matin avec un prix de 38c., tandis que les oeufs étaient encore cotés à 33c.

SIROP ET SUCRE

Le produit de l'érable commence à être rare sur le marché. La petite quantité qu'on y trouve encore se vend quand même $1.60. Le sucre pur, sous des formes très variées, valait 18c ce matin.

LE MARCHE DE QUEBEC

(Spécial à la PATRIE)

Québec, 30.—La marche des affaires n'a guère repris une allure plus vive dans Québec et dans tout le district. Le commerce de gros se maintient encore tranquille mais on peut prévoir d'miportants changements sous peu avec l'ouverture de la navigation et l'arrivée des premiers navires océaniques. Le port de Québec verra une grande activité au cours de l'été et il est tout naturel que le commerce en général en profite.

La construction se ranime et le nombre de permis augmente sans cesse. C'est tant mieux car les prix des loyers sont toujours presque inabordables.

En comparant les cotations du jour on constate que le beurre de beurrerie qui se vendait la semaine dernière 36c la livre est coté aujourd'hui à 34c; les oeufs strictement frais qui se vendaient 31c se vendent maintenant 30c. Les autres prix sont à peu près les mêmes, c'est-à-dire: 33c la livre pour les petits jambons; 29c la livre pour les moyens jambons; 18c la lb pour le lard léger; 17c la lb pour le gros lard; 17c la lb pour le petit fromage; 40c la lb pour le fromage d'Oka; 3.00 le seau pour la saison en 20 lbs; $1.00 pour les patates en poche de 100 lbs; 20c la lb pour le sucre d'érable pour un pain de 1 lb; $2.25 le gallon pour le sirop d'érable en canistre.

Dans les fruits et légumes on cote les citrons de Palerme $5.50 au lieu de $5.75 et la salade $1.15 la douzaine au lieu de $1.10. Les pommes évaporées valent 21 1-2c la lb. Le boeuf salé mess. vaut de $21 à $22.

Le Marché de Québec.

(De notre correspon ant)

Québec, 27.— Le marché en général est à la baisse et la demande est très limitée. On ne note pas beaucoup de changements depuis quelques jours.

PRIVISIONS

Lard frais, 100 à 150 lbs. 17 à 18c la lb.
Lard frais, 150 à 200 lbs., 15 à 16c la lb.
Lard frais, 200 lbs et plus, 14 à 15c la lb.
Boeuf de 1ère qualité 12c.
Boeuf de 2me qualité 10c.
Boeuf de 3me qualité. 8c à 9c.
Agneau 16c à 17c.
Mouton 8c.
Saindoux pur en sea x de 20 lbs., $3.50.
Shortening, la chaudière, $2.50.
Beurre pasteurisé, en pain de 1 lb. 40c.
Beurre de choix en pain de 1 lb. 38c.
Beurre de 2ème qualité 35c.
Formage fort 20c.
Fromage doux 18c.
Oeufs strictement frai 22c.
Oeufs choisis 27 .
Sucre d'érable, pain de 1 lb. 16c.
Sucre brun, la lb. 10c.
Miel en chaudière, la lb. 17c.
Miel ambré, la lb. 14c.
Miel brun, la lb. 11c.

VIANDES FUMEES

Petits jambons 33c la lb.
Moyens jambons 29c la lb.
Gros jambons 23c la lb.
Rolls 24c.
Picnics 20c.
Cottages 26c.
Patates $1.00 la poche.
Fèves blanches en poches de 120 lbs., 7 ½c la lb.

MARCHE DE ST-HYACINTHE

GRAINS—Orge, par minot, $1.10; Blé, par minot $2.10; Pois, par minot, $4.00; Avoine, par minot, 65c; Sarrazin, par minot, $1.10; Blé-d'Inde, par minot, 90c; Fèves, par minot, $4.00.

LEGUMES ET FRUITS—Patates, le minot, 90c; Pommes, le baril, $12-$14; Betteraves 05c; Carottes, 5c; Oignons, la livre, 18-20c; Ail, la douzaine, 40-40c; Fèves, la pinte, 20c.

VOLAILLES ET GIBIER—Poulets 38c; Poules, 35c.

VIANDES—Lard, par 100 livres, $15-$16; Lard, par livre, 16-18-20c; Lard salé, par livre, 20c; Boeuf, par 100 livres, $12-$14-$15; Boeuf, la livre, quartier de devant, 8-10-12c; Boeuf pa livre, quartier de derrière, 15-18-20c; Veau, à la livre, 15-18-20. Agneau, la livre, 25-30c; Mouton, la livre, 18-20c; Jambon et Bacon, la livre, 28-32-45-48c.

LAITERIES ET DIVERS—Beurre de ferme, 38c; Beurre de crèmerie, 40c; Fromage, 25c; Oeufs frais, 30c; Saindoux, 18c; Sucre, la livre, 15-18-20c; Sirop, le gallon, $1.25-$1.50-$1.75. Miel en gâteaux, la livre, 25c; Laine en écheveaux, la livre, 80c-$1.00; Savon, a livre, 10c; Peaux vertes, la livre, 6c; Peaux salées, la livre 8c; Peaux de veau, la pièce, 50-75c; Peaux d'agneaux, la pièce 25-35c.

MOULEE—Moulée de maïs, les 100 livres $1.80; Son de blé, $1.55; Gru, $1.65.

FOIN—Foin pressé à la tonne, $23-$20; Foin non pressé, à la tonne, $20-$17.

BOIS—Bois mou, la corde $7.50-$8.50; Bois franc, la corde $9.00-$10.00.

MARCHE DE SOREL

GRAINS—Blé $2.25 le minot; pois $3.50 le minot; avoine 70c le minot; sarrazin $1 le minot; blé-d'Inde $1 le minot; fèves $4.50 le minot; farines à boulanger $4.25; à pâtisserie $3.25.

LEGUMES—Patates $1 le minot; betteraves 65c le minot; carottes 65c le minot; oignons 15c la livre; ail 40c la douzaine; fèves 15c la pinte; navets 65c le minot.

VOLAILLES—Poulets 38c à 40c la livre; dindes 35c la livre.

VIANDES—Lard $14 les 100 livres; lard 15c, 18c, 20c à 22c la livre; lard salé 22c la livre; boeuf de $8 à $10 les 100 livres; boeuf quartiers de devant et de derrière, 5c, 10c, 15c à 20c la livre; veau 10c à 12c la livre; agneau 30c la livre; mouton 20c la livre; jambon et bacon 35c à 50c la livre.

LAITERIES ET DIVERS—Beurre de ferme 38c; beurre de crèmerie 41c; fromage 25c; oeufs frais 28c à 30c; saindoux 22c; sucre 18c à 20c; sirop $1.40 à $2 le gallon; miel en gâteaux 15c à 18c la livre; laine en écheveaux $1.25 la livre; savon 8c à 10c la livre; peaux vertes 7c la livre; peaux salées 7c la livre; peaux de veau 50c à 60c pièce; peaux d'agneaux 25c pièce.

MOULEE—Moulée de maïs $1.80 à $2 les 100 livres; son de blé $1.55 à $1.60; gru $1.70.

FOIN—Foin pressé $28 à $30 la tonne; foin non pressé $17 à $20 la tonne.

BOIS—Bois mou $8 la corde; bois franc $10 à $12 la corde.

MARCHE DE SAINT-JEAN

GRAINS—Orge $1 le minot; blé $2.25 le minot; pois $3.50 e minot; avoine $1 le minot; sarrazin $1.25 le minot; blé-d'Inde $1.25 le minot; fèves $2.40 le minot; farines $3.75 le cent.

LEGUMES ET FRUITS—Patates $1 le minot; pommes $5 le baril; betteraves 60c le minot; carottes 60c le minot; oignons 15c la livre; oignons 5c le paquet; ail 25c la douzaine; fèves 12c la pinte; salade $1.10 la douzaine; persil 5c le paquet; radis 5c le paquet; navets 60c le minot.

VOLAILLES ET GIBIER—Poulets de $2.50 à $3 le couple; poules $3.50 le couple; canards $3 le couple.

VIANDES—Lard $17 les 100 livres; lard 20c la livre, lard salé 20c la livre; boeuf $8 les 100 livres, boeuf, quartier de devant 5c la livre; boeuf quartier de derrière 15c la livre; veau, 10c à 15c la livre; agneau 25c la livre; mouton, 20c la livre; jambon et bacon, 30c la livre.

LAITERIES ET DIVERS—Beurre de ferme 40c; beurre de crèmerie 45c; fromage 25c; oeufs en caisse 20c; oeufs frais 30c; saindoux 20c; sucre 25c la livre; sirop $1.75 le gallon; miel en gateaux 25c; laine en écheveaux $1 la livre; savon 10c la livre.

MOULEE—Moulée de maïs $1.25 les 100 livres; son de blé $1.50; gru $1.50.

FOIN—Foin pressé $30 la tonne; foin non pressé $28 la tonne.

BOIS—Bois mou, $10 la corde; bois franc $12 la corde; charbon $16.

MARCHE DE St-JEROME

GRAINS—Orge $1 le minot; blé $3 les 100 livres; pois $3.25 le minot; avoine $2 les 100 livres; sarrazin $1.10 le minot; blé-d'Inde, $1.75 les 100 livres; fèves $3.75 le minot.

LEGUMES ET FRUITS—Patates $1 le minot; pommes $10 le baril; betteraves 5c; carottes 5c; oignons 20c la livre; oignons 10c le paquet; ail 35c la douzaine; fèves 20c la pinte.

VOLAILLES—Poulets $1 pièce; poules $1.50 pièce.

VIANDES—Lard $14 à $18 les 100 livres; lard 18c la livre; lard salé 20c la livre; boeuf, quartier de devant, 8c, 10c à 12 la livre; boeuf, quartier de derrière, 15c, 18c à 20c la livre; veau, 18c à 20c la livre; agneau 30c la livre; mouton 20c la livre; jambon et bacon, 45c la livre.

LAITERIES ET DIVERS—Beurre de ferme 35c; beurre de crèmerie 40c; fromage 25c; oeufs en caisse 30c; oeufs frais 35c; saindoux 20c; sucre 20c la livre; sirop $1.60 le gallon; laine en écheveaux $1 la livre; savon 10c la livre; peaux vertes 6c la livre; peaux salées 8c la livre; peaux de veau 50c pièce; peaux d'agneaux 25c pièce.

MOULEE—Moulée de maïs $1.75 les 100 livres; son de blé $1.55; gru $1.60.

FOIN—Foin pressé $25 la tonne; foin non pressé $20 la tonne.

Le marché aux bestiaux est peu alimenté et les prix sont bons.

Abattoirs de Montréal, 2. —Arrivage de ce matin: 80 bovins, 42 moutons, 418 cochons et 764 veaux. Il restait en plus à décharger quatre wagons. Il n'y avait pas assez de bovins pour établir une cote. Quelques vaches grasses et quelques jeunes boeufs, pesant en moyenne 850 livres ont été vendus à $8.25 par 100 livres. Il n'y a pas eu de demande pour le bétail ordinaire ou de qualité médiocre.

Les veaux ont été fermes, se vendant de $5 à $6, la plus grande partie des ventes se faisant entre $5.25 et $5.50. Il y avait peu de veaux de première qualité.

Le mouton s'est vendu de $6 à $8 et les agneaux de $5 à $9.

Le cochon a été ferme, les selects commandant de $14.25 à $14.50, et les lots mixtes, $14. Les truies ont été achetées à $10 et $10.25.

Les moutons qui ne demandent à être tondus.

Le change, comme tout ce qui se trafique, est sujet, avant tout, à la loi de l'offre et de la demande; les autres causes ne l'influencent qu'indirectement, en agissant sur l'offre ou sur la demande, dit le drenier bulletin du Crédit Canadien Inc.

S'il n'y avait eu, sur le marché des dollars, que ceux qui en avaient besoin pour régler leurs traites, le dollar américain n'aurait jamais valu $1.19 de notre monnaie, et ne serait pas sitôt descendu à $1.02. Les situations économiques respectives et les échanges internationaux n'ont pas justifié cet écart.

Ces deux exagérations sont évidemment le fait des spéculateurs; non pas des spéculateurs, très rares, qui savent et raisonnent, mais de ceux, innombrables, qui suivent sans raisonner. Troupeau imbécile qui se mêle de paître dans tous les domaines, sans même savoir ce qu'il broute, et qui, embarqué dans un bateau, se jette toujours du côté où il penche, en exagère tous les mouvements, et, souvent, le fait chavirer.

Les spéculateurs de cette espèce sont les pires ennemis de la spéculation sage et éclairée qui prévoit l'avenir, et la régularise en quelque sorte, parce que leurs manoeuvres hystériques et stupides causent des crises et des paniques qu'il est impossible de prévoir.

Ils ne sont utiles qu'aux brigands de la finance, dont ils sont toujours les dupes; ce sont eux qui ont absorbé les milliards de marks en papier que l'Allemagne a fabriqués à leur intention; à la bourse, ils sont les "moutons", grâce auxquels les professionnels font monter ou baisser des titres à des niveaux qui n'ont aucun rapport avec leur valeur intrinsèque, et en profitent pour pêcher en eau trouble.

C'est à cause d'eux qu'il est impossible de prévoir l'avenir de notre change.

Les experts prédisaient qu'il se stabiliserait autour de 8 pour cent pour la première partie de 1922, mais ils comptaient sans la spéculation, qui leur a causé et leur réserve encore bien des surprises.

Aux halles du beurre et du fromage.

Farnham, 1er.—Aux enchères de samedi, 491 colis de beurre de crèmerie ont été vendus à 33c., ce qui fait un déclin de 1 1-4c sur les prix de la semaine dernière.

Cornwall, 1er.— Le meilleur prix offert pour le fromage, aux ventes de samedi, a été 13 1-2c la livre, et tout a été vendu à ce prix.

L'an dernier, lors de la première vente, le fromage a obtenu 24 1-8c la livre.

A Belleville, le fromage s'est vendu 13 1-2 et 13 1-6c.

Le dollar canadien bientôt de pair avec le dollar américain.

Dans certains milieux financiers l'on croit que le dollar canadien continuera de monter et qu'il n'est pas impossible que le mois prochain il arrive à faire prime sur les fonds de New-York.

Ce mouvement à la hausse serait le résultat de l'emprunt que le gouvernement canadien vient de contracter à New-York et du volume considérable de grain qui par les Grands Lacs prend actuellement la direction de Montréal. Déjà l'emprunt du gouvernement a eu une répercussion immédiate sur le cours du change canadien. Cependant, l'on admet que cet effet ne fut que purement sentimental et que tout dépendra de l'usage que le gouvernement fera des nouveaux fonds. S'il en transfère une grande partie au Canada, ainsi qu'il en est rumeur, le dollar canadien ne tardera pas à être au pair avec le dollar américain.

D'autre part, un journal financier de New-York, commentant la fermeté des fonds canadiens, dit que pendant une période assez considérable l'escompte canadien restera en-dessous de 3 1-2 et qu'il est peu probable que dans le courant de l'année il revienne à 5 ou 6 pour cent. Ce journal voit une autre conséquence de l'amélioration du dollar canadien. Il prétend que les exportations du Canada aux Etats-Unis vont diminuer en proportion des importations provenant de la république voisine. La raison en est que la faible prime sur les fonds américains induira les canadiens à acheter davantage aux Etats-Unis, tandis que la baisse de l'escompte sur le dollar canadien fera que les prix seront moins favorables pour les importateurs américains.

Les premiers indices font prévoir une belle récolte.

WINNIPEG, 28. — Les premières nouvelles publiées par le Pacifique Canadien au sujet des récoltes de l'ouest, sont excellentes. La condition du sol est, paraît-il, aussi favorable que possible et la meilleure depuis plusieurs années.

On a commencé à faire les semailles dans les régions du sud, mais généralement parlant, les travaux ne sont commencés que dans certaines localités, car ailleurs, la terre est trop humide et il faudra encore quelques jours avant que le labour et les semences puissent se faire convenablement.

Il semble que cette année, on ensemencera 16,468,548 acres de terrain, soit environ 28 pour cent de plus que l'on dernier. La main-d'oeuvre ne fait pas défaut. Les gages payés sont de $30 pour un homme de peu d'expérience et de $50 pour quelqu'un qui a déjà travaillé sur la ferme.

L'approvisionnement des grains de semence est satisfaisant. Plusieurs fermiers n'ont pu faire eux-mêmes leurs propres achats, mais ils ont été assistés soit par le gouvernement, soit par les municipalités.

Dans la Colombie britannique, les arbres fruitiers n'ont pas eu trop à souffrir des froids de l'hiber. La gelée a toutefois causé certains dommages aux arbres.

Le nouveau fromage est uniforme à 14c. la livre.

Kingston, 28. — Aux enchères d'hier, aux Halles Frontenac, 130 boites de fromage ont été vendues à 14c la livre.

Stirling, 28.—Tout le fromage offert hier, 140 boites, a été pris à 14c.

Campbellford, Ont., 28. — Aux ventes d'hier, 175 boites de fromage coloré ont été achetées à 14c la livre.

L'exportation de bestiaux.

Les renseignements pris au bureau de la compagnie James McDonnell, courtiers en exportation, nous prédisent une année très prospère. Huit cents têtes de bestiaux seront envoyées par le "Cornishman" aux ports européens Ce bétail est pratiquement américain. Le "Canadian Pionner" qui part pour l'Angleterre le 6 de mai prochain, transportera une forte cargaison de bestiaux également. Presque tous les navires de la marine marchande du gouvernement canadien sont déjà retenus pour ce genre d'exportation. Les taux de transport seront les suivants: pour les mois de juin et mai: de Montréal à Glasgow $25; de Montréal à Liverpool, $22.50, pour chaque tête de bétail, durant le mois de mai; de Montréal à Glasgow et Liverpool $25.00 par tête pour le mois de juin.

Le marché aux fourrures

La prochaine foire aux fourrures, ou vente aux enchères de la Canadian Fur Auction Sales Co., commencera le 9 mai. On croit que, vu la tranquillité du marché aux fourrures au cours de l'hiver, surtout dans le détail les prix de la prochaine vente seront plus bas que ceux de la dernière.

Dans un rapport sur les conditions du marché aux fourrures en ces dernières semaines, on lit que la tranquillité et la dépression y règnent. Les grossistes et les fabricants avaient anticipé une saison active et ils ont été quelque peu désappointés. Le manque d'acheteurs a été le même par tout le pays.

De grandes quantités de fourrures ont été expédiées sur les marchés d'Europe dans le but d'en disposer immédiatement, ce qui a eu pour effet de réduire les stocks détenus ici. Les marchands européens sont prêts à acheter les fourrures d'Amérique, pourvu que les prix soient à leur portée.

Ceux qui ont acheté des fourrures à la dernière vente ont eu une très petite marge de profit et ne peuvent acheter qu'à des prix moins élevés.

D'autre part on signale que l'industrie de l'élevage du renard a produit l'année dernière dans l'Ile du Prince Edouard un revenu d'environ $1,240,000, soit une somme presque aussi élevée que celle des pêcheries et des produits laitiers réunies. Dans les divers parcs d'élevage de la province, il y a actuellement 5,000 paires de renards, soit une augmentation de 7,500 jeunes renards depuis l'année dernière.

Les éleveurs ont vendu 400 paires de renards d'élevage au prix moyen de $600 la paire et ils ont aussi écoulé 5,000 peaux à un prix moyen de $200 chacune.

La liste des peaux qui seront mises à l'enchère la semaine prochaine contient 17,000 chats sauvages; 20,000 visons; 100,000 rats musqués, 7,000 renards; 6,400 loups; 700 lynx; 12,000 castors; 41,120 écureils et d'autres variées en moins grandes quantités, formant un total de plus d'un million de peaux.

LA 9E CONVENTION DE L'ASSOCIATION DES BONNES ROUTES

ELLE AURA LIEU DU 12 AU 15 JUIN A VICTORIA, C. B.

La neuvième convention annuelle de l'Association Canadienne des bonnes routes qui doit avoir lieu à l'hôtel "Empress de Victoria, Colombie Anglaise, commencera le 12 juin, au lieu du 13, pour se terminer le 15.

Ce changement a été fait pour permettre aux officiels tant municipaux que gouvernementaux, qui seront présents à la convention, d'assister à l'assemblée provinciale des membres de l'ouest de l'Institut des ingénieurs du Canada, dont la convention aura lieu à l'hôtel Vancouver le 16 et 17 juin.

C'est la première occasion qu'a cette association de visiter l'Extrême-Ouest.

Cette décision fut prise par le conseil de direction en réponse à une invitation reçue de la Ligue provinciale des bones routes de la Colombie-Britanique et d'une autre organisation qui avait envoyé des délégués, l'an dernier à la convention d'Halifax.

Cette asociation est le plus beau centre d'information en ce qui concerne tout ce qui regarde les routes du pays.

Le fait qu'à l'époque de la convention les taux d'été seront de rigueur, laisse croire que les délégations de l'Est du Canada seront très fortes.

D'importantes questions seront discutées durant cette convention. Le président, M. S. J. Latta, de la Saskatchewan, sera présent.

Plusieurs comités de réception seront organisés pour que les délégués et leurs familles soient reçus dignement.

AU CONSEIL DE LONGUEUIL HIER

LA DISCUSSION SUR LE RAPPORT DU COMITE DES TRAVAUX PUBLICS.

L'assemblée du conseil de Longueuil, hier soir, a été très animée par suite de la discussion soulevée sur le rapport du comité des travaux publics.

L'adoption du rapport fut proposée par l'échevin Ray, mais l'échevin J. A. Gariépy suggéra un amendement s'opposant à la nomination d'un contremaître pour les travaux publics. M. Dyotte avait été proposé à cette position mais l'échevin Gariépy demanda le vote. Il y eut égalité de votes mais le maire Thurber favorisa le rapport qui fut ainsi adopté.

L'échevin Gariépy propose ensuite un amendement au rapport; le maire Thurber prétendit que cela n'était pas dans l'ordre parce que le rapport avait été adopté. On fut obligé de prendre l'avis de l'aviseur de la ville M J. L. Lamarre qui décida que l'amendement ne pouvait pas être proposé.

L'échevin Gariépy annonça alors qu'il ferait motion, à la prochaine session pour que ce vote soit reconsidéré.

A sa session précédente, le conseil avait ouvert les soumissions pour le pavage des rues, mais le comité des travaux publics les a rejetées, hier soir. La ville fera ses pavages elle-même à raison de $150,000.00 par an pendant deux ans, afin d'aider les sans-travail.

Le maire Thurber et les échevins Ray et David représenteront Longueuil à la convention des municipalités de la province, à Sherbrooke le mois prochain.

La séance est levée sur un appel chaleureux du maire Thurber à tous les contribuables de Longueuil de se joindre à la "Ligue Progressive des Municipalités de la rive Sud" dont l'inauguration se fera le 7 mai prochain dans la salle du conseil de Longueuil.

La Chambre de Commerce de Sherbrooke

SHERBROOKE, 28. — La date de l'assemblée annuelle de la chambre de Commerce locale a été définitivement fixée au quatre mai prochain. Le banquet aura lieu au Magog House.

Recéleur condamné au pénitencier

(Spécial à la Patrie)

Ottawa, 28. — Harry Fine, regrattier de Hull, a été condamné à deux ans de pénitencier pour avoir recelé des marchandises volées au ministère de la Milice.

LA MISE EN VALEUR DE NOTRE DOMAINE

Ne laissons pas aux immigrants la meilleure part des richesses latentes de notre province.

L'OUVRIER QUI FAIT PENIBLEMENT SA VIE A L'USINE PEUT S'ENRICHIR COMME COLON.

Les journaux ont annoncé qu'un vigoureux mouvement de retour au pays et à la terre est à s'opérer parmi nos compatriotes émigrés aux Etats-Unis et qui sont atteints par la grève prolongée des filatures de la Nouvelle-Angleterre. Nombre de ces familles sont allées ou vont se fixer dans les provinces de l'Ouest; des centaines d'autres reviennent dans la province de Québec, et une bonne proportion d'entre elles vont apporter leur concours à la mise en valeur de nos terres de colonisation.

Ceux-là sont, suivant la vieille expression usitée dans nos campagnes, "de nos gens": ce ne sont pas des étrangers, et ils viennent simplement reprendre leur place au sein de la famille canadienne-française.

D'autre part, le gouvernement fédéral va s'appliquer à attirer au pays une immigration agricole aussi vaste que possible, et beaucoup des nouveaux venus, qui seront des étrangers, iront nécessairement s'établir dans nos régions de colonisation. Ils y seront les bienvenus, et le gouvernement provincial les aidera ainsi que les nôtres à faire de leur établissement un succès.

Les immigrants qui se feront colons n'auront rien à envier à une multitude de nos ouvriers urbains, que leur travail fait juste vivre, et ne fait vivre que misérablement dans les périodes de crise comme celle que nous traversons actuellement.

Dans dix ans, les immigrants qui s'aventureront aujourd'hui dans la forêt pour s'y défricher un domaine, auront tous acquis une confortable aisance.

Combien de nos ouvriers industriels, qui seront restés dans les usines, auront sensiblement amélioré leur sort dans dix ans?

Nous invitons nos concitoyens à réfléchir, et ils admettront que la terre offre au travailleur de plus belles perspectives d'avenir que l'usine.

La terre est à nous. Pourquoi "nos gens", les fils de nos cultivateurs nos compatriotes émigrés aux Etats-Unis et nos ouvriers des villes qui vivent actuellement dans des conditions précaires, ne cherchaient-ils pas à s'en réserver la meilleure part, au lieu de l'abandonner à des nouveaux-venus, à des étrangers?

Emparons-nous du sol: tel a été naguère le mot d'ordre lancé par les apôtres colonisateurs. Les pouvoirs publics s'appliquent à l'heure actuelle à donner une vaste impulsion au développement de nos immenses étendues de terres arables encore en forêt, et ceux qui songent à s'établir dans l'agriculture ou à y revenir devraient s'empresser avant que les meilleures terres soient prises. Toutes nos régions de colonisation sont recommandables. En général, le futur colon peut se contenter de choisir celle où il se trouvera le moins éloigné de ses relations. Dans toutes, s'offrent indistinctement les mêmes garanties d'un établissement avantageux: sol fertile, ressources forestières et minérales, profusion de lacs et de rivières, pouvoirs d'eau, facilités d'accès et moyens de communications, et surtout aide efficace du gouvernement assurée pendant toute la période d'établissement.

Cette assistance du gouvernement est en soi une garantie infaillible de succès, à la seule condition que le colon fasse sa part en fournissant son labeur, qui, au début, est rude.

Quoique l'état d'agriculture requière des connaissances particulières, l'apprentissage en est incomparablement plus facile que dons tout autre métier. Le nouveau colon peut aisément apprendre au fur et à mesure des besoins s'il commence en défrichant la terre, et en tenant compte du fait que lorsqu'il sera embarrassé, les conseils de son curé et de ses voisins ne lui feront jamais défaut. L'ouvriers des villes a par suite autant de chance de succès dans la colonisation que le fils de cultivateur.

Lecteur, ne vous dites pas tout d'abord que cet appel ne s'adresse pas à vous.

Mais examinez, avant d'en détourner votre pensée, si votre cas n'entre pas dans la catégorie de ceux qui ont pour ainsi dire la vocation agricole.

L'abbé Caron, le dévoué missionnaire de la colonisation, a défini avec une grande précision, et en s'aidant des lumières de son expérience, quels sont les classes de citoyens auxquels doit se faire entendre l'appel de la terre. Nous remettons ce tableau sous les yeux de nos lecteurs, que nous exhortons à examiner leur propre situation et à décider impartialement.

S'ils se reconnaissent comme appelés à travailler à la mise en valeur du domaine national, leur sort sera en vérité digne d'envie.

QUI DOIT SE FAIRE COLON?

1.—C'est le cultivateur père de famille qui n'a pas les moyens d'établir ses fils autour de lui. Il est trop pauvre pour acheter une terre; il achètera donc un lot de colon et ainsi il aura toutes les facilités pour grouper sa famille autour de lui, à mesure que ses enfants seront prêts à s'établir.

2.—C'est le fils du cultivateur qui ne peut s'établir avec avantage près de ses parents. Le bien paternel est trop exigu; il ne peut être divisé, il faut s'éloigner absolument. Où ira-t-il? Dans les villes? Que de déceptions l'attendent! Qu'il aille dans nos régions de colonisation! S'il n'y trouve pas la fortune en y arrivant, il y trouvera du moins la liberté, et l'aisance en quelques années, s'il ne se laisse pas abattre par les premières difficultés.

3.—C'est le petit cultivateur qui ne possède qu'une terre de peu d'étendue ou de médiocre qualité. Une pareille terre ne peut donner que des récoltes inférieures; celui qui la cultive vivra toujours pauvrement. Qu'il la vende à ses voisins, qui ont besoin de s'agrandir; avec l'argent qu'il en retirera, il acquerra tout un domaine. Le défrichement y étant assez facile, en peu de temps il aura fait une éclaircie de quelques arpents qui ne tarderont pas à se couvrir d'une belle récolte. Et cette récolte ira toujours grossissant d'année en année, à mesure que les défrichements s'étendront.

4.—C'est le journalier des villes et des campagnes qui n'a pour vivre lui-même et nourrir sa famille que le prix de son labeur quotidien. Il travaille dur sans aucun espoir d'améliorer sa position. Son travail suffit à peine aux besoins de chaque jour et ne permet pas de faire des économies qui seraient un refuge pour les jours mauvais.

Aussi, s'il survient un accident, une maladie, si l'ouvrage manque, voilà le besoin, la gêne, la misère qui s'installe au foyer de la famille. Le colon établi sur son lot de terre n'est pas exempt de la maladie, mais au moins, il ne travaille pas en vain et entrevoit l'avenir sous des auspices plus favorables que le journalier.

NOUVELLE PAROISSE DANS SHERBROOKE

CELLE-CI PORTERA LE NOM DE DE STE-MARIE D'AVILA.

Sherbrooke, 2. — Mgr Larocque, évêque de Sherbrooke, vient d'émettre un décret érigeant une partie du quartier nord de notre ville en une nouvelle paroisse. Le décret a été lu dimanche à la cathédrale.

Une assemblée des francs-tenanciers de la nouvelle paroisse qui portera le nom de Ste-Marie d'Avila, aura lieu à la cathédrale dimanche prochain pour l'élection de trois marguilliers.

Le premier desservant de la paroisse Ste-Marie d'Avila sera M. l'abbé Edmond Chartier, curé de Stanhope. Il était autrefois professeur au séminaire de Sherbrooke. Il fut, durant la guerre, aumônier du 22e Régiment au front.

D'IMMENSES USINES SERONT CONSTRUITES AUX TROIS-RIVIERES

DE GRANDS TRAVAUX ENTREPRIS PAR LA THREE RIVER PULP AND PAPER.

TROIS-RIVIERES 2.—La Three Rivers Pulp and Paper Co. annonce ce matin qu'à la fin du mois, sera commencée la construction de ses immenses usines et moulins à papier au coût de quatre millions de piastres.

a compagnie établira aussi une ligne de ses propres vaisseaux à transporter le bois entre ses limites de Pabos à Trois-Rivières.

De quinze cents à deux mille hommes trouveront de lemploi dès le commencement des travaux.

C'est une aubaine sans précédent pour la population ouvrière de cette ville.

LES TRAINS ET L'HEURE SOLAIRE

La compagnie du Pacifique Canadien vient de publier le changement d'horaire qu'elle a fait sur ses résaux. Tous les trains partiront et arriveront d'après l'heure solaire. Cette dernière décision de la compagnie obviera à l'imbroglio des années dernières causé par l'avance de l'heure. Ces changements d'heure prendront effet lundi, le 1er mai.

ABSORBINE
TRADE MARK REG.U.S.PAT.OFF

fait disparaitre dilatations bursales, tissus épais, et enflûres courbes, tendons enflés, sensibilités de toute meurtrissure et de toute entorse. Guérit l'éparvin, qui fait boiter, calme la douleur. Ne fait pas venir d'ampoules ni perdre de poil. Le cheval peut travailler. $2.50 la bouteille chez les pharmaciens ou livrée. Livre 1 R gratis.

ABSORBINE, JR., liniment antiseptique pour les personnes. Pour meurtrissures, coupures, blessures, effort, varices ou glandes enflées, douloureuses. Ils guérit et soulage. Détails sur demande écrite. Vendu par les marchands ou livrée à $1.25 la bouteille chez les pharmaciens ou envoyée poste payée. Nous vous en dirons plus long sivous écrivez

W. F. YOUNG, Inc.,
250, Edifice Lyman. Montréal, Can

Propriétaires de chevaux
Faites usage du
CAUSTIQUE BALSAM DE GOMBAULT
Un Remède Sûr, Rapide et Certain

Le remède le plus EFFICACE, le meilleur que l'on ait jamais usé. Remplace tous les liniments pour la force et la puissance d'action. Enlève les mollettes et les enflures des chevaux et des bestiaux. L'EMPORTE SUR TOUS LES CAUTERES ET LES POINTES DE FEU. Ne laisse jamais de marques, ni de blèmes.

Chaque bouteille est vendue avec garantie de satisfaction. Prix : $1.75 la bouteille. (A vendre chez les pharmaciens) ou envoyé par express, franc de port avec instructions complètes sur le mode d'emploi. Ecrivez pour la circulaire détaillée.

The LAWRENCE-WILLIAMS Company,
TORONTO, ONT.

ARGENT A PRETER

Cultivateurs! Empruntez chez nous à 6 pour cent d'intérêt ou confiez-nous la vente de votre terre. "Crédit Immobilier Franco-Canadien, 360 Ste-Catherine est, Montréal. 14-N

AUX MALADES.

ABANDONNES. Guérison garantie; maladies syphilitiques, vénériennes, nerveuses, catarrhe, démangeaisons, faiblesse, reins, vessie, bronchite, paralysie, toutes maladies. Ordonnances docteurs belges. Consultations gratuites Institut Belge St-Joseph, 1343 St-Denis. 23-53

ATTENTION — Envoyez-nous votre nom et adresse plus un timbre pour réponse et nous vous enseignerons le moyen d'avoir les formules pour faire tout genre de boissons sans distillation. Ecrire à boite postale 1015, Montréal, Qué. 25-4

A VAL DES BOIS, Québec, 600 acres, patentée, 200 acres en culture, balance en bois vert. Sera vendue avec bestiaux, chevaux, gréement complet de machines agricoles. Bonnes granges et maison à deux étages. Occupation immédiate. Prix six mille piastres comptant. Pour plus amples informations et conditions adressez-vous à Donat Portelance, Val des Bois, via Buckingham, Qué. 24-9

BALANCES, réservoirs, presses, moteurs, couteaux à viandes, machines à glace, bouilloires, chaudrons, comptoirs, B Kleker, 1865 Papineau. 25-dan

GRAMOPHONE

MAGNIFIQUE gramophone chêne fumé, solide, acajou, valant $360, vendra $150, avec 60 sélections, les dernières chansons Fox Trot et Valses données gratis, musique à bouche de 15c à $5. Nous échangeons les records à notre magasin seulement à 10c chacun Nous vendons tous les derniers records neufs. Echange Mac, 1273 St-Denis, Montréal. 16-N

HOMMES, GARCONS, faites $35 à $50 par semaine comme barbier. Grande demande, emploi facile, système moderne, commission payée en apprenant. Quelques semaines suffisent, position garantie. Informations: Collège de Barbiers, 62 St-Laurent, Montréal. 8-104

ONGUENT merveilleux de Mme Bourécile, Saint-Chrysostôme, comté Châteauguay, P. Q. Guérit maladie de peau, eczéma, hémorroïde, mal de barbe, rifle, blesures, brûlures, panaris, tour d'ongles, 40 cents, aucun cas incurable. 27-13

TERRES DEMANDEES

Cultivateurs ! Nous avons 500 acheteurs à placer, si vous désirez vendre, voyez immédiatement le "Crédit Immobilier". 360 Ste-Catherine est, Montréal.

PLUSIEURS bonnes terres demandées. Nous avons toujours de bons acheteurs sérieux en main. Petit & Petit, limitée, vendeurs de terres compétents. 694a Mont-Royal Est, Montréal. 27-4

DESIREZ-VOUS AMELIORER VOTRE SITUATION ?

Avec ses millions d'acres de terre riche, inoccupés; ses vastes forêts, ses innombrables pouvoirs hydrauliques, ses mers, rivières et lacs poissonneux; la multitude et la variété de ses terrains miniers d'une si grande valeur; ses sites si bien appropriés pour l'industrie, ses facilités de transport et ses débouchés commerciaux si avantageux, le

CANADA

est aujourd'hui en position de satisfaire les désirs les plus ambitieux. Pour recevoir gratuitement une magnifique brochure donnant une description des meilleures terres du Canada, et de la facilité de s'y établir, ou encore avoir d'autres renseignements sur le Canada, Ecrivez aujourd'hui même à

J. E. LAFORCE,
Département des Industries et Ressources, Chemin de Fer National, du Canada.
294 rue Washington,
Boston, Mass.

24-14

Pour les Murs des Maisons de Campagne---

Il n'y a pas de revêtement plus satisfaisant pour les murs et les plafonds des maisons de campagne que notre Planche murale. Elle dure tout aussi bien et coûte moins cher que les lattes et le plâtre ou qu'un revêtement en bois franc. Celui qui peut enfoncer un clou et scier en ligne droite peut poser notre Planche Murale. Se nettoie facilement et reste propre et salubre. Se cloue soit à la charpente, soit sur les planches brutes. Couleurs chêne ou crème. La crème peut se peinturer en toute autre couleur. Demandez les prix.

Geo. W. Reed & Co. Limited
(Etablie en 1852)
37, rue St-Antoine. Montréal.
Téléphone Main 987

FARMERS FRIEND FENCING FROM FACTORY to FARM

CLOTURE SARNIA

A presqu'aux prix d'avant-guerre. Complètement garanties; votre argent remis si non satisfait. Nous expédions rapidement, transport payé à toute gare de chemin de fer dans le Nouvel Ontario, Québec ou les Provinces Maritimes — 300 livres ou plus — prix spéciaux pour le vieil Ontario.

CLOTURE PESANTE SARNIA

Fabriquée entièrement selon l'étalon du gouvernement, No. 9 en solide fil d'acier galvanisé, rouleaux de 20, 30 et 40 perches.

Style No.	Prix la perche	Description	Espacements de niveaux en pcs.
5-40-0	33	5 fils—40 pouces— 9 étais	10-10-10-10
6-40-0	38	6 fils—40 pouces— 9 étais	7-7-8-9-9
7-40-0	43½	7 fils—40 pouces— 9 étais	5-6-6-7-7½-8½
7-48-0	46	7 fils—48 pouces— 9 étais	5-6-7-9-10-11
8-40-S	53½	8 fils—40 pouces—12 étais	5-5-6-6-6-6-6
8-48	56	8 fils—48 pouces—12 étais	4-5-6-7-8-9-9
9-48-0	56	9 fils—48 pouces— 9 étais	3-4-5-5-6-8-8-9
9-48-OS	56	9 fils—48 pouces— 9 étais	6-6-6-6-6-6-6-6
9-48	61	9 fils—48 pouces—12 étais	3-4-5-5-6-8-8-9
9-48-S	61	9 fils—48 pouces—12 étais	6-6-6-6-6-6-6-6
10-48	66	10 fils—48 pouces—12 étais	3-3½-4½-5-5½-6-6-7-7½
0-10-48	73½	10 fils—48 pouces—15 étais	3-3½-4½-5-5½-6-6-7-7½

(0-10-48 mis en rouleaux de 20 et 30 verges seulement)

CLOTURE MOYENNE SARNIA

Fabriquée entièrement en fils No 9 en haut et en bas, fils intermédiaires et fixes, étalon du gouvernement, en rouleaux de 20, 30 et 40 verges.

Style No.	Prix la perche	Description	Espacements de niveaux en pcs.
6-40-16	30½	6 fils—10 pouces—16 étais	7-7-8-9-9
7-26-16	31	7 fils—26 pouces—16 étais	3-3¼-3½-4¼-5½-6
7-42-16	34	7 fils—42 pouces—16 étais	6-6-7-7-8-8
8-34-16	36	8 fils—34 pouces—16 étais	3-3¼-3½-4¼-5½-6-8
9-42-16	40	9 fils—42 pouces—16 étais	3-3¼-3½-4¼-5½-6-8-8
10-50-16	45	10 fils—50 pouces—16 étais	3-3¼-3½-4¼-5½-6-8-8-8
14-48-16	56½	14 fils—48 pouces—16 étais	3-3-3-3-3-3-3-3½-4-4½-4½-5-5½

Prix sur demande pour clôtures de basse-cour et de pelouse

ACCESSOIRES

Fil barbelé, 2 parties, 5 pouces, rouleaux de 80 verges (79 lbs)	$4.30	Crampons galvanisés, 1¾ pouce, en sacs de 25 livres	$1.40
Fil barbelé, 4 parties, 6 pouces, rouleaux de 80 verges (86 lbs)	$4.55	Fil pour attacher, souple, No. 9, par 25 livres, le rouleau	$1.35
Fil barbelé, 4 parties, 4 pouces, rouleaux de 80 verges (97 lbs)	$5.00	Fil à ressort, en paquets de 100 lbs	$4.90
Crampons galvanisés, 1¼ pouce, en sacs de 15 livres	$ .90	Déployeur de broche, un seul trait puissant, chaîne de 16 pieds	$9.00
		Poteaux de clôture en acier, barre U, 7 pds. 3 pcs. pesanteur 10 lbs.	$ .60

PORTES DE FERMES

Porte de chemin, 3 pds x 48 pcs.	$3.35	Porte de sortie, 12 pds x 48 pcs.	$7.15
Porte de chemin, 3½ pds x 48 pcs.	$3.60	Porte de sortie, 13 pds x 48 pcs.	$7.50
Porte de sortie, 8 pds x 48 pcs.	$5.40	Porte de sortie, 14 pds x 48 pcs.	$8.00
Porte de sortie, 10 pds x 48 pcs.	$5.90	Porte de sortie, 14 pds x 48 pcs.	$8.60

Ecrivez-nous pour vos plans de clôtures—la plupart des commandes expédié es deux jours après leur réception.

SARNIA FENCE CO., Ltd.
SARNIA, ONTARIO.

Aux Cultivateurs

Avez-vous des Poules, Oeufs, ou Volailles à Vendre....?

VOICI LE PLUS COURT CHEMIN pour atteindre la personne qui achètera soit vos produits ou même votre ferm . Servez-vous des

Petites Annonces de La Patrie Hebdomadaire (Le Cultivateur)

Nos prix sont bien minimes pour les résultats que vous pourrez obtenir d'une petite annonce dans notre journal.

25 mots 25c et 2c chaque mot additionnel.

Veuillez nous retourner la forme d'annonce ci-dessous en écrivant qu'un mot dans chaque espace:

FORME POUR "PETITE ANNONCE".

"La Patrie," Montréal, Can.
Veuillez publier l'annonce suivante pendant .... fois dont vous trouverez ci-inclus le montant de ......

Toute annonce devra être accompagnée du montant nécessaire. i.n.o

LE FOYER DE

La Patrie

(Le Cultivateur)

Le journal le plus complet, le plus intéressant et le plus instructif pour les cultivateurs est

La PATRIE HEBDOMADAIRE

(Le Cultivateur)

Publiée tous les jeudis par
La Cie de Publication de la Patrie, Limitée, Montréal, Canada.

Abonnement.—Pour le Canada: Un an, $1.50; six mois 75c; pour les Etats-Unis, $2.00 par année; six mois, $1.00. Strictement payable d'avance.

AUX LECTEURS

"LA PATRIE" Hebdomadaire est le seul journal de langue française à Montréal dont la rédaction s'est spécialisée théoriquement et pratiquement dans tous les domaines de l'agriculture moderne.

"LA PATRIE" est le seul journal français au Canada qui s'occupe du bien-être des cultivateurs, de leurs progrès, de leurs moindres efforts et de l'importance qu'ils prennent chaque jour dans la Province de Québec; en un mot, de tout ce qui les intéresse.

"LA PATRIE" est leur organe. Elle publie régulièrement chaque semaine la photographie des cultivateurs Canadiens-français qui font honneur à leur race. Elle publie aussi la photographie des granges modèles ainsi que des dépendances appartenant aux cultivateurs de la Province de Québec.

"LA PATRIE" est un journal indispensable pour tout cultivateur qui veut améliorer son troupeau et ses méthodes de culture et d'élevage.

"LA PATRIE" Hebdomadaire s'intéresse aussi aux questions sociales et politiques, mais avec toute la réserve que lui commande le respect des opinions individuelles; son service parfait d'informations universelles lui permet de présenter chaque semaine à ses lecteurs les grands événements qui se déroulent de par le monde. Elle publie en outre, pour l'amusement et l'instruction des enfants, une page illustrée qui provoque un profond intérêt. D'autre part, ses feuilletons sont choisis avec soin parmi les oeuvres qui se recommandent davantage par leur moralité et leur forme littéraire.

AIDEZ à la DIFFUSION de la "PATRIE" Hebdomadaire en la faisant connaître et lire par vos parents, vos voisins et vos amis!

Le rédacteur agricole invite les cultivateurs à lui communiquer le résultat de leurs expériences par écrit, ou de vive voix en venant lui rendre visite lorsqu'ils sont de passage à Montréal.

A tous les abonnés, à tous les lecteurs, la plus cordiale bienvenue

CAUSE QUE LE CONSEIL PRIVE A DEBOUTEE

RELATIVEMENT A UNE EXPROPRIATION DE TERRAINS POUR LE PORT DE QUEBEC.

LONDRES, 3 — Le Conseil Privé a refusé d'accorder droit d'appel dans la cause Bélanger vs le Roi, contre un jugement de la Cour Suprême du Canada. Il s'agit de la compensation en rapport à l'expropriation de terrains par la Couronne pour l'agrandissement du port de Québec.

Québec, 3 — La décision du Conseil Privé dans la cause de Bélanger vs le Roi a mis fin à un long procès. La Cour de l'Echiquier et la Cour Suprême se sont successivement prononcées sur cette affaire.

Le litige avait sa source dans l'expropriation par le gouvernement fédéral de certains terrains sur le côté nord de la rivière Saint-Charles pour la construction de digues. P. E. E. Bélanger, notaire, qui avait des intérêts sur cette terre, porta l'affaire devant la Cour de l'Echiquier où M. Aimé Marchand, C.R., le représentait, contre J. Alphonse Bernier, pour la Couronne.

La première décision de la Cour de l'Echiquier mécontenta les deux parties qui en appelèrent à la Cour Suprême. L'appel de la Couronne fut accordé, mais l'appel de Bélanger fut renvoyé devant la Cour de l'Echiquier. La seconde décision réduisit considérablement le montant accordé d'abord, et ce jugement a été confirmé par la Cour Suprême et par le Conseil Privé, qui n'a pas reconnu à Bélanger le droit d'appel.

Des voleurs pillent le magasin de liqueurs à Louiseville

(Spécial à la PATRIE)

Louiseville, 29. — D'audacieux brigands ont pénétré avec effraction, de nuit, avant-hier, dans le magasin de liqueurs local et en ont enlevé plusieurs caisses de boisson d'une valeur de $600, ainsi qu'un coffre-fort qui était pourtant rivé au plancher de l'établissement. Le coffre-fort, moins son contenu, soit du papier-monnaie au montant de $60 a été retrouvé défoncé aux environs de Batiscan hier matin. Les cambrioleurs n'ont laissé aucune autre trace de leur passage et personne n'est en état de fournir leur signalement.

La police n'en suit pas moins une piste et espère mettre le grappin sur les malfaiteurs.

Blessé en déménageant

(Spécial à la Patrie)

Ottawa, 28. — M. Joseph Lévesque, âgé de 81 ans, a été tué accidentellement à Pointe-Gatineau en déménageant. Une table lui est tombée sur la tête et il a succombé une heure plus tard.

AUX JEUNES FILLES DE LA CAMPAGNE

Qui désirent améliorer leur sort elles doivent s'adresser immédiatement à nous, car c'est la place unique à Montréal pour se placer avantageusement.

Servantes,
Cuisinières,
Bonnes d'enfants,
Demandées.
Salaires de $20 à $40 par mois.

Voici l'occasion unique pour tous de gagner un gros salaire.
Venez immédiatement, une position vous attend au
Bureau de Placement
La PATRIE,
Médium Sincère,
Edifice la PATRIE, Est 5800.

1no

LES FEUX DE FORET FONT DEJA RAGE

Dans le Maine et le Vermont, les pertes sont particulièrement grandes.

VILLAGES MENACES

QUEBEC, 3 — Les feux de forêts font déjà rage. La région du lac Frontière, à l'extrémité des lignes du Québec Central, a été visitée, hier par la vague de flammes. Une scierie, deux habitations, plus de trois millions de pieds de bois de commerce, ont été détruits par le terrible élément. Une dépêche envoyée à M. G. C. Piché, chef du service forestier de la province de Québec relate brièvement tous ces faits, mais fait naître aussi de graves inquiétudes.

M. F. N. Roche, un inspecteur du gouvernement, a été dépêché en toute hâte afin de tenir les autorités au courant. On sait, cependant que la sécheresse précoce de ces hauts terrains de la rive sud favorise l'explosion et l'extension des feux de forêts. On sait que dans les Etats du Maine et du Vermont plus encore que chez nous, des pertes énormes sont rapportées et que des villages entiers sont menacés. Pour que le même péril ne devienne pas imminent chez nous, on recommande aux voyageurs, aux pêcheurs, aux cantonniers, à tous ceux qui ont à séjourner dans les bois ou à les traverser d'exercer une vigilance constante, afin de prévenir des pertes matérielles ruineuses et des pertes de vie irréparables.

VOLEUR QUI FAIT PREUVE D'AGILITE

IL SAUTE DU TOIT D'UNE MAISON SUR UN POTEAU.

Pour échapper au constable Verville qui le poursuivait, un cambrioleur a sauté du toit d'une maison de quatre étages sur un poteau de télégraphe hier soir vers 11 heures. Il ne se cassa pas le cou mais peu s'en est fallu. Il tomba sur les croisillons au milieu des fils électriques. Agile comme un chat, il s'agrippa au poteau et se laissa glisser jusque sur le sol. Il réussit à s'échapper.

Il était 10.45 hrs lorsque l'agent Plouffe aperçut des individus en arrière du magasin Yape Bros., 311 rue St-Laurent. Le policier se cacha et vit deux individus monter sur la couverture de la galerie. Il les suivit et leur mit la main au collet. L'un d'eux se dégagea et grimpa sur le toit.

Ne voulant pas échapper l'autre individu, l'agent Plouffe demanda au constable Verville, accouru sur les lieux, de donner la chasse au fugitif. Il s'ensuivit une course mouvementée sur les toits qui se termina comme il est dit plus haut.

Plouffe conduisit son prisonnier au poste No 4. L'accusé, Wilfrid Martineau, 18 ans, a comparu devant le juge Monet, ce matin. Il a nié l'inculpation. Enquête à huitaine.

Le Canada n'introduit que peu d'alcool aux E.-U.

Concord, N.H., 29. — Le Canada est généralement considéré aux Etats-Unis comme le principal fournisseur d'alcools illicites, mais Ralph Caswell, officier de la Prohibition en cet état, ne partage pas ces vues. Il prétend au contraire que le Massachusetts introduit plus de liqueurs dans le New Hampshire que le Canada. En dépit des torrents de liqueurs qui y pénètrent encore, le New Hampshire incline de plus en plus vers la tempérance, a dit M. Caswell. Le progrès est dû au travail bien coordonné des forces fédérales, de l'état, du comté, de la cité et des districts campagnards.

La Chambre de Commerce des cantons de l'est

(Spécial à la "Patrie")

Sherbrooke, 2. — L'assemblée annuelle et l'élection des officiers de la Chambre de Commerce de Sherbrooke auront lieu jeudi soir à l'hôtel Magog. Il y aura banquet avant l'élection. Des orateurs de Sherbrooke et de l'étranger adresseront la parole. Il est entendu d'avance que M. S. G. Newton, premier vice-président l'an dernier, sera nommé président en remplacement de M. Léon Lacombe dont le terme d'office expire. On mentionne le nom de M. P. E. Bélanger comme vice-président.

Un enfant se tue en tombant à Hull

OTTAWA, 3 — L'enfant de M. Cléophas Soucy, rue Champlain, Hull, est tombé d'un balcon et a succombé à ses blessures. L'enfant, âgé de 22 mois, avait réussi à grimper sur la rampe du balcon et tomba sur le trottoir.

Broyé à mort

Un bambin de 11 ans, John Caron, dont les parents demeurent au No 172 Boulevard Monk, a été écrasé mortellement lundi après-midi, entre l'arrière d'un camion et un mur de brique. L'enfant jouait dans la cour de M. Hugh West, laitier, 70 rue Hamilton. Comme il en avait coutume, il s'était amusé à rouler les bidons de la voiture à l'entrepôt et étant en train de relever la planche mobile à l'arrière du véhicule quand le cheval recula et l'enfant eut la tête broyée. La petite victime fut transportée au domicile de ses parents d'où on manda le Dr. A. Audet, 113 boulevard Monk. Malgré tous les bons soins dont on l'entoura, l'enfant succomba à ses blessures, hier matin.

A LA COLONISATION

M. EDMOND ROBERT, député de Rouville, qui vient de démissionner comme tel et qui vient d'être nommé agent de colonisation, en remplacement de M. L. E. Carufel, décédé.

LA RESOLUTION KAY REJETEE

OTTAWA, 2.—La Chambre des Communes siégeant pour la première fois de l'année à la nouvelle heure a définitivement rejeté hier la résolution de M. Kay, député de Missisquoi, défendant l'heure d'été au Canada.

LA LIVRAISON DES LIQUEURS A DOMICILE

Une déclaration de M. A. L. Caron du prix de 30 cents imposé

PAR LA COMMISSION

Hier après-midi, M. A. L. Caron, de la Commission des Liqueurs, a fait demander à ses bureaux un de nos représentants au sujet de l'article paru dans la PATRIE sur le prix de 30c exigé par la Commission pour la livraison à domicile.

Voici la déclaration que M. Caron a faite à notre reporter:

"Lorsqu'il s'est agi de l'organisation de notre service de livraison à domicile, nous nous sommes abouchés avec les différentes compagnies de transports et leur avons demandé des prix pour la livraison d'une ou deux bouteilles et d'une caisse."

"Ces compagnies ont d'abord demandé 50c, puis 30c, pour en venir ensuite à un prix convenu de 15c pour une ou deux bouteilles et 30c pour une caisse. Et la Commission exige du client 30c pour cette livraison.

"Or, si l'on tient compte de l'empaquetage spécial que nécessite ce service; si l'on met en ligne de compte les risques de bris que coure la Commission, dans cette livraison; si l'on considère qu'il a fallu augmenter notre personnel pour organiser ce nouveau service; si, en un mot, on se rend compte des nouvelles dépenses occasionnées à la Commission par le service de livraison à domicile, on devra conclure que le prix de 30c n'est pas exagéré."

"De plus," a ajouté M. Caron, "remarquez que chaque bouteille que nous livrons en dehors de la ville ou à n'importe quelle place dans la province de Québec nous coûte, en outre de l'empaquetage spécial, 75c de timbres-poste, et nous n'exigeons quand même que 30c. Par conséquent, le léger profit que nous pouvons faire dans la ville de Montréal est presque absorbé par le service que nous donnons au public en dehors de la métropole."

"J'espère que ces détails", a dit M. Caron en terminant, "mettront le public en mesure de juger que la Commission n'a jamais voulu surcharger ses clients, mais que son désir est de leur donner un service aussi prompt que pratique et effectif."

UN EBOULIS AU NORD CANADIEN

Ce matin vers six heures, une masse de terre s'est détachée du talus à gauche de la voie ferrée du Nord-Canadien, près de la gare centrale, rue Lagauchetière.

A dix heures, il y a eu un autre éboulis plus considérable, mais une troupe d'ouvriers dépêchée par la compagnie a eu tôt fait de réparer les dégâts.

La terre et les roches se sont épandues sur la voie ferrée, mais n'ont causé aucun accident.

LES HOTELIERS DE HULL DESAPOINTES

(Spécial à la PATRIE)

Ottawa, 1. — Grand désappointement, chez les hôteliers de Hull, ceux-ci croyaient fermer leurs établissements à onze heures du soir, heure nouvelle, au lieu de dix, mais la commission des liqueurs a téléphoné que l'heure nouvelle était maintenant légale. Ceci a été prévu par une loi passée à la dernière session. Donc les heures seront de 9 à 10 comme avant le premier mai.

L'heure avancée et les tavernes

Les magasins de la Commission des Liqueurs et toutes les tavernes ont été récemment avertis que la loi de l'heure avancée était en vigueur et devait être respectée par eux, à partir d'hier.

Les hôtels qui ont des licences, doivent aussi prendre note du même fait. La vente de la bière et du vin ne leur est permise que de 9 heures du matin à 10 heures du soir. (heure avancée.)

L'ECHAUFFOUREE TRAGIQUE DE MARDI DERNIER DANS LE PORT

Ce qu'on dit dans le monde ouvrier de cette rixe sanglante. —Les débardeurs regrettent les scènes d'hier soir et feront enquête pour découvrir les assaillants. — L'état du policier Bédard est très grave. — Le gouvernement est en faute, dit M. Francq.

LES COMMISSAIRES DU HAVRE

Vers onze heures, hier soir, des scènes tragiques se sont déroulées en face des hangars du Pacifique-Canadien, dans le port, avec le résultat que sept personnes, dont six agents municipaux et du Pacifique-Canadien, gisent à l'hôpital, deux d'entr'eux mortellement blessés.

..Cinq cents débardeurs en grève ont tenté de prendre d'assaut deux hangars appartenants à la compagnie maritime plus haut mentionnée. Cette multitude subit son premier choc avec les agents du Pacifique, mais il ne s'écoula que quelques minutes, avant que notre police municipale envoya des renforts.

Cette scène avait quelque chose de sinistre, puisque le combat se livrait en pleine nuit et qu'assaillants et assaillis se frappaient presque sans se voir.

Pierres, garcettes, matraques, bâtons furent les armes mises à contribution au début de l'engagement, mais plus tard, des esprits surchauffés par ces barricades, jouèrent du revolver. Les détonations sèches commencèrent et firent saillies au milieu de la clameur.

Il y avait des blessés, dont deux, disait-on, étaient en danger de mort à l'hôpital.

La bagarre continua aussi effervescente jusqu'à minuit et demi, alors que les policiers réussirent à refouler les manifestants.

A une heure du matin, l'ordre était à peu près rétabli et durant toute la matinée aujourd'hui, cinquante agents gardent étroitement le hâvre et surveillent étroitement les allées et venues de tous et de chacun.

Les chefs ouvriers sont unanimes à déclarer que cette rixe est malheureux, et que pour régler une question d'heures et de salaires, le revolver et le casse-tête sont des arguments qui font mal, mais qui n'avancent pas d'un iola la solution d'un problème.

Chez les manifestants, on regrette l'échauffourée et on déclare que le raid n'a pas été concerté au cours de l'assemblée d'hier soir. On a toujours conseillé aux grévistes le calme et le respect de l'ordre. Une enquête sera faite, dit-on, aux quartiers-généraux.

A la police, on nous dit que les autorités sont prêtes à protéger la fédération des arrimeurs, mais que celles-ci ne peut être tenues responsables de ce qui arrivera, le port étant la propriété du gouvernement fédéral.

L'échauffourée d'hier soir rappelle celle qui se déroula presqu'au même endroit, durant le mois de juin 1902, et au cours de laquelle, les personnages en scène étaient les mêmes. Il y eut des blessés, mais aucun d'eux ne reçut des coups aussi graves que ceux reçus par les victimes de cette nuit.

LA MILICE DU DISTRICT NO. 4 SERAIT APPELEE A GARDER NOTRE PORT

Jusqu'ici, le service municipal de police avait commis à la surveillance du port plusieurs agents afin de protéger les travailleurs qui ont pris la place des grévistes. Il est maintenant question de les remplacer par les membres de la milice du district No 4. Les membres de la Commission du port ont tenu une assemblée d'urgence dès les petites heures de la matinée. La ville était représentée à cette assemblée par M. Jules Crépeau, directeur des services municipaux. Il a été décidé à cette assemblée de faire appel à Ottawa afin qu'il intervienne pour obvier à de nouveaux troubles dans le port de Montréal et partant éviter le retour de la rixe d'hier soir.

LES CHEVALIERS DE COLOMB LES REJETTENT

Décision regardant les employés de la com. des liqueurs de Québec et de

COLOMBIE

NEW-YORK, 3. — Le conseil suprême des directeurs des Chevaliers de Colomb a décidé que tous les employés de la Commission des liqueurs de Québec ou de la Colombie-Anglaise ne seraient pas acceptés dans les rangs des Chevaliers de Colomb, d'après une déclaration faite hier.

Le conseil rappelle que c'est un principe de l'Ordre d'exclure de cette société ceux qui travaillent à la vente ou à la fabrication des liqueurs enivrantes.

On pensait qu'il pourrait y avoir exception pour le cas où la vente se faisait sous le contrôle du gouvernement et plusieurs protestations se sont élevées de la part des intéressés. On a décidé que les principes de l'association devaient être maintenus même à l'endroit de la vente légale des liqueurs par l'Etat ou les pouvoirs fédéraux.

Ancien trésorier de St-Boniface accusé de détournement

(Presse canadienne)

ST-BONIFACE, Manitoba, 3. — Le premier rapport présenté au conseil municipal par les auditeurs chargés d'examiner les régistres et les comptes de J. C. Dussault, l'ancien trésorier de la cité, semblerait indiquer que $13,766 ont été détournés de leur usage. Dussault est actuellement écroué sur l'inculpation d'avoir tenté de détruire par le feu certains régistres dont il avait la charge à titre de trésorier.

Le rapport des auditeurs servira à dresser l'acte d'accusation de Dussault qui comparaîtra en Cour Criminelle.

Importante élection.

Toronto, 3. — L'éditeur S. B. Gunby, représentant au Canada de l'Oxford University Press, a été élu président du "Canadian Club" de Toronto, hier.

LE BATONNAT

LE RECORDER ARTHUR DESJARDINS, de Hull, élu bâtonnier du district de Hull.

Son père en est si affecé quil tombe frappé de paralysie

OTTAWA, 3. — Le père du jeune Clifford Argue, employé de l'hôtel de ville, accusé de vol, a été tellement affecté par l'arrestation de son fils, qu'il a été frappé de paralysie. On désespère de le sauver. M. Argue est un cultivateur de South-March. Le maire Plant a ordonné une audition générale, par des experts, de tous les livres du département des incendies. L'auditeur municipal ne peut pas dire elles sont réellement les pertes de la ville dans cette affaire.

Nouvel édile à Saint-Jean

St-Jean, 3. — M. John Prescott, contremaître à la Singer Mfg Ltd, a été choisi par le conseil de ville lundi soir comme échevin de la cité de Saint-Jean en remplacement de M. Arthur Ménard, démissionnaire.

Le referendum n'a pas changé la décision du conseil de ville qui a réaffirmé l'heure normale lundi soir, de sorte que les manufactures devront revenir à l'heure normale, afin de rétablir l'ordre dans les maisons privées surtout à l'heure du midi. Les banques et les bureaux publics restent à l'heure normale.

Les suicides à Toronto

TORONTO, 3. — Trois personnes en moins de trois jours se sont suicidées à Toronto en absorbant de l'acide carbolique. La dernière en date est Daniel McGregor, 40 ans, un sans travail qui a attenté à ses jours dans une crise de découragement.

LE BATONNAT

M. GEORGE BOIVIN, député de Shefford, élu bâtonnier du district de Bedford.

LES BARBES EN HONNEUR EN CALIFORNIE

(Presse Associée)

SACRAMENTO, Californie, 29.—Le conseil municipal de cette ville a adopté jeudi soir une mesure d'urgence interdisant à tous les citoyens de se raser d'ici la conclusion des fêtes du glorieux anniversaire de "49".

Il n'est peut-être pas inutile d'expliquer que les célébrations précitées ont été organisées pour commémorer l'anniversaire de l'arrivée des premiers chercheurs d'or en Californie. Les pionniers de cette époque, comme le veut une ancienne tradition, se conformaient aux moeurs patriarcales et portaient de longues barbes. L'ordre en conseil ci-haut mentionné tend simplement à imprimer aux spectacles historiques qui se dérouleront durant les fêtes un cachet de plus grande authenticité.

ONZE POMPIERS BLESSES EN AVRIL

DIX CITOYENS ONT AUSSI REÇU DES BLESSURES AU COURS DES INCENDIES DU MOIS ECOULE.

Le chef J. Chevalier vient de faire parvenir à l'exécutif le rapport du travail accompli par son département durant le mois écoulé.

On y voit que la brigade a répondu à 296 appels repartis comme suit: 170 feux, 56 appels inutiles et 70 fausses alarmes. Une troisième et deux deuxième alarmes ont été enregistrées durant ce mois dont le bilan est marqué par l'incendie de l'église du Sacré-Coeur.

Pour combattre ces incendies nos pompiers ont utilisé 188 jets, 100 extincteurs, 112 seaux, 327 bâches, 83,900 pds de boyaux, 7,799 pieds d'échelles et 25 pompes qui ont alimenté 81 lances.

Durant cette période 11 pompiers ont été plus ou moins gravement blessés, 10 citoyens furent blessés ou légèrement brulés et 20 chevaux ont péri dans les flammes.

Six personnes ont failli périr au cours de ce feu

(Spécial à la Patrie)

OTTAWA, 27. — Six personnes ont failli périr dans un incendie la nuit dernière à Hull. Ce sont Madame Adèle Patelle, sa fille et son fils, M. et Madame Adrien Dehêtre et leur enfant. Tous ont été sauvés avec beaucoup de difficultés. Leur maison, avenue Jeanne d'Arc, a été complètement détruite.

Vapeur échoué dans le Saint-Laurent

Ogdensburg, N.Y., 277. — Le vapeur "Arabian" de la Canada Steamship Lines, chargé de grain et en route de Port Colborne à Montréal, s'est échoué dans le Saint-Laurent hier au phare de West End, à quatre milles d'ici.

Le vapeur fut emporté en dehors du chenal par la rapidité du courant. Le garde-côte "Chillicothe" se porta à son secours, mais ses services ne furent pas nécessaires. L'"Arabian" est couché dans près de quatorze pieds d'eau. On tentera aujourd'hui de le tirer de sa position.

Bibliomane à la prison

Pour avoir volé des livres à la librairie Beauchemin et à la librairie Granger pour une valeur de $150, un nommé Allen Lewis s'est vu condamner à trois mois de prison ce matin. La sentence comptera à partir de la date de son incarcération. C'est le juge V. Cusson qui a prononcé la sentence.

De son côté, le juge Gustave Perrault, siégeant en Cour des sessions, a condamné à deux mois de prison un nommé Adélard Durand, trouvé coupable d'avoir volé une caisse d'échantillon de bas de femmes. La sentence comptera à partir du 17 avril.

LA GUERRE AUX INDESIRABLES AU CANADA

La Com. échevinale d'immigration demande à Ottawa et à Québec d'être

PLUS SEVERES

On sait avec quelle rigueur la justice américaine traite les immigrants indésirables. Comme cette politique a produit de bons résultats, la Commission échevinale de l'immigration voudrait qu'on l'adoptât au pays. C'est dans ce sens qu'elle présentera des requêtes aux gouvernements fédéral et provincial.

Cette commission a tenu une séance hier après-midi à l'hôtel de ville. Elle était sous la présidence de l'échevin Léon Trépanier. Y assistaient: les échevins J.-O. Gareau, les Drs Quintal et Tessier. Etaient aussi présents, le chef de police, M. Pierre Bélanger, et le secrétaire de l'Association des Marchands, M. John J. Fitzgerald.

Au cours de la discussion, le chef de police a mentionné, entre autres, le cas d'un immigrant indésirable qui a été déporté et est revenu au pays d'où il ne peut être renvoyé à nouveau. M. Bélanger a suggéré d'autre part que les autorités policières des Etats-Unis et de Montréal coopèrent plus étroitement dans le but de supprimer les crimes en général. Selon lui, ainsi que MM. Shibley, secrétaire de l'Union des municipalités canadiennes, et Fitzgerald, environ 60 pour cent des crimes commis à Montréal sont attribuables à des indésirables venus d'outre-mer.

Comme résultat final de la discussion, la commission a résolu de s'adresser aux autorités fédérales et provinciales. Elle demandera à Ottawa de se montrer plus sévère dans l'application des lois de l'immigration et de les amender s'il le faut afin de restreindre la venue au pays des indésirables. Elle attirera d'autre part l'attention du procureur général de la province de Québec sur le fait que l'on pourrait obtenir de bons résultats à Montréal, si les tribunaux faisaient état du maximum de la peine dont sont punies les offenses criminelles. Elle fera remarquer de plus, que plusieurs immigrants trouvés coupables d'offenses criminelles, réussissent à éluder la déportation, même après avoir été condamnés par les tribunaux. Dans ces cas, les tribunaux devraient s'assurer du dossier des coupables avant de les accepter à caution.

La commission demande de plus la coopération de tous les principaux corps publics de Montréal dans la présente campagne qu'elle a entreprise.

LE BATONNAT

M. A. TOURIGNY, élu bâtonnier du district de St-François.

OEUVRE DE BANDIT OU DE MANIAQUE

UNE BALLE MYSTERIEUSE EST TIREE DANS UNE CUISINE DIMANCHE ET CASSE UN MIROIR.

Les maraudeurs qui depuis quelques jours s'amusent à tirer dans les fenêtres seront punis très sévèrement s'ils tombent entre les mains de la police. Un nouvel attentat du genre a été signalé à la police hier. Mme A. Guindon, domicile No 36 avenue Forgues, a porté plainte au poste No 8 disant qu'une balle avait été tirée dans sa cuisine vers 10 heures dimanche soir par un inconnu. Le projectile a passé tout près de sa tête et a brisé un miroir. Mme Guindon ne se connait aucun ennemi.

Fonctionnaires dans de mauvais draps

(Spécial à la PATRIE)

OTTAWA, 2 — Une grande sensation a été créée dans les cercles municipaux par l'arrestation de H. Clifford Argue, secrétaire du département des incendies sur l'accusation de vol. Au moyen d'une méthode compliquée de double requisition et de remboursement chez les fournisseurs payés deux fois, Argue depuis quatre à cinq ans, aurait obtenu plusieurs milliers de dollars. On croit qu'il a des complices. Il a été arrêté hier après-midi à son bureau à l'hôtel de ville.

Il tombe dans un réservoir et se noie

OTTAWA, 3. — Réné Denommé âgé de 8 ans, s'est noyé hier après-midi à la vieille usine à gaz de la rue King Edward. Il est tombé dans un réservoir rempli d'eau et ses camarades Wilfrid Edmond et André Boivin, âgés de sept ans, n'ont pas été capables de le sauver.

DECES

BRULEY—A Montréal, le 24 avril 1922, à l'âge de 71 ans, est décédée Elisa Brossard, épouse de feu Jacques Bruley.

BOUCHARD—A Laval-des-Rapides le 25 avril 1922, à l'âge de 38 ans et 2 mois, est décédée Madame Rébecca Ménard, épouse bien-aimée de M. Edgar Bouchard.

BOUDREAU—A Bourget, Ont., le 25 avril 1922 à l'âge de 69 ans, est décédée Evelina Villeneuve, épouse bien-aimé d'Alphonse Boudreau.

BOULANGER—A Montréal, le 25 avril 1922, est décédé Léon Boulanger, à l'âge de 22 ans et 21 jours.

BASTIEN— A Montréal, le 26 avril 1922, à l'âge de 68 ans et 9 mois, est décédée Esther Brunet, épouse de Léonard Bastien.

BENARD — A Montréal, le 26 avril 1922, à l'âge de 48 ans, 4 mois, est décédé Léon Bénard, époux de Delina Cousineau.

BERNIER—A Montréal, le 27 avril 1922, à l'âge de 31 ans et 5 mois est décédée Clara Sylvestre, épouse d'Eugène Bernier.

BENOIT—A Montréal, à l'âge de 24 ans, 4 mois, est décédée Marie-Blanche Benoit, fille bien-aimée de feu Napoléon Benoit et Louisa Brault.

BEDARD—A St-Rémi, le 30 avril 1922, à l'âge de 62 ans, est décédé Romuald Bédard, époux de Hermélie Marotte.

BEAUDRY—Soudainement à Sainte-Adèle, le 29 avril 1922, à l'âge de 69 ans, M. L.-J.-Henri Beaudry, époux de Dame Alice Dessaulles.

BEAUDIN—A Montréal, le 30 avril 1922, à l'âge de 3 3ans, est décédé Noël Beaudin, époux bien-aimé d'Aldina Lacasse.

BEAUPRE —A Notre-Dame de la Victoire, le 29 avril 1922, à l'âge de 27 ans, 6 mois, est décédée Florentine Bernier, épouse d'Arthur Beaupré.

BIGRAS—A Montréal, le 30 avril 1922, est décédée Marie Bigras, fille de feu Emmanuel Bigras et de Philomène David, autrefois de la Côte-des-Neiges.

CADIEUX—A Montréal, le 27 avril 1922, à l'âge de 34 ans et 4 mois, est décédé Ludger Cadieux, fils de feu docteur Louis-Philippe Cadieux, dentiste.

CREPEAU — A l'Epiphanie, le 26 avril 1922, à l'âge de 61 ans, est décédée Rébecca Daignault, épouse de M. Elie Crépeau, de cette paroisse.

CARLE— A Maisonneuve, le 28 avril 1922, à l'âge de 52 ans, est décédée Georgina Moussette, épouse de Jimmie Carle.

CREVIER—A Ville St-Laurent le 29 avril 1922, à l'âge de 54 ans, 6 mois est décédé Augustin Crevier, célibataire.

DUPUIS—A Montréal, le 24 avril 1922, à l'âge de 45 ans 8 mois, est décédé Lucien Dupuis, époux bien-aimé de feu Rosa Boivin.

DORE — A Montréal, le 24 courant à l'âge de 76 ans, 3 mois et 1 jour est décédé Elise Leduc, épouse de L. Doré, ancien marchand de bois et charbon.

DINI — Samedi le 29 avril aura lieu au cimetière de la Côte-des-Neiges à 2.30 hrs p.m., l'enhumation de feu Albert Dini, fils de feu Alberto Dini et de Malvina Larose, décédé le 4 janvier 1922, dans le terrain de la famille, section H. 587.

Parents et amis sont priés d'y assister.

DOSTERT—A Montréal, le 29 avril 1922, à l'âge de 77 ans, 2 mois, est décédée Mme P. Dostert, née Maria-Antonia Schube.

DELORME—A Ville St-Laurent, le 28 avril 1922, à l'âge de 78 ans et 1 mois, est décédée Dame veuve M. Delorme, née Flavie Martineau.

DANDURAND —A Montréal, le 3 avril 1922, à l'âge de 25 ans, est décédée Dame Waldo Dandurand, née Aurore Morache. Le corps est transporté à Lachenaie pour être exposé chez son père.

DEREMOUCHANTS — A Montréal, le 30 avril 1922, à l'âge de 48 ans, est décédé Pascal Deremouchants. Le corps est exposé à la Société Coopérative des Frais Funéraires, rue Ste-Catherine est.

DECARIE—A Montréal, le 30 avril, à l'âge de 78 ans, 11 mois, est décédé M. l'abbé Télesphore Décarie, au presbytère St-Charles.

EMOND—A Montréal, le 25 avril 1922 à l'âge de 32 ans, est décédée Anoda Séguin, épouse de Wilfrid Emond, du Bureau du Shérif et gérant du club Canadien.

GARIEPY—A Montréal, le 25 avril 1922, à l'âge de 81 ans et 8 mois, est décédé Octave Gariépy, ex-maître-forgeron, autrefois de Longueuil.

GERVAIS—A Montréal, le 25 courant, à l'âge de 53 ans et 4 mois, est décédée Mme veuve Médéric Gervais née Marie-Louise Beaucage, de Saint-Jacques l'Achigan.

GOUGEON—A Montréal, le 27 avril 1922, à l'âge de 40 ans, 4 mois, est décédé Albert Gougeon, époux de Simonne Deschambault. Le convoi funèbre partira de la demeure No 1148 rue St-Antoine, à 8 hrs, pour se rendre au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture.

GOSSELIN — A St-Laurent, le 30 avril 1922, à l'âge de 76 ans, 2 mois, est décédée Dame veuve Zotique Gosselin, née Marie-Louise Lecavalier.

JEANNEAU — A Montréal, le 24 avril 1922, à l'âge de 47 ans, 5 mois, est décédé Joseph-Arthur Jeanneau, époux de Laura Laberge.

JOANNIS — A Montréal le 26 courant à l'âge de 56 ans, 1 mois et 23 jours est décédé Georges-Aimé Joannis, classificateur de bois, époux de Clémentine Migneron. Les funérailles auront lieu vendredi le 28 courant.

LEFEBVRE — A Montréal, le 26 courant, à l'âge de 64 ans, est décédé Napoléon Lefebvre, époux de Luména Lafond.

LUSSIER — A St-Philippe, le 28 avril 1922, à l'âge de 77 ans et 10 mois est décédée dame veuve Joseph Lussier, née Adéline Bonneau.

LEFEBVRE—A Montréal, le 27 avril 1922, à l'âge de 15 ans, 10 mois et 8 jours, est décédé Charles-Emile Lefebvre, fils de feu Emery Lefebvre et Angéline Grégoire.

NORMAND—A Montréal, le 25 avril 1922, à l'âge de 15 ans, 10 mois, est décédée Marie-Isabella Normand, fille de Ulric Normand.

O'NEIL-PARE—A Ville Emard, le 27 avril 1922, à l'âge de 80 ans, 6 mois est décédée Elisabeth Paré, épouse de John O'Neil, autrefois de Lachine.

PARENT — A Montréal le 25 courant à l'âge de 75 ans est décédée Dame Veuve Elzéar Parent, née Emélie Arpin.

PREFONTAINE — A South-Durham le 26 courant, à l'âge de 28 ans, est décédé Joseph Fulgence Horace Préfontaine, fils du docteur H.-H. Préfontaine.

PEPIN—A Montréal, le 27 avril 1922 à l'âge de 71 ans et 6 mois, est décédée Célina Perrault, épouse de Honoré Pepin, ex-contremaître du C.P.R., département des bâtisses et des ponts.

PROULX—A Ahuntsic, le 29 avril 1922, à l'âge de 58 ans, est décédée Dame Eustache Proulx, née Elisabeth Juteau.

POTVIN—A Laprairie, le 30 avril 1922, à l'âge de 90 ans et 9 mois, est décédée Clémence Baril, épouse de feu Octave Potvin.

ROBERT — A Verdun, le 27 avril 1922, à l'âge de 61 ans, 1 mois, est décédé Aurèle Vallée, épouse de Louis Robert.

ROCHEFORD—A Valleyfield, le 28 avril 1922, est décédé Evariste Rochefort, époux d'Eugène Gravel.

RACETTE—A Montréal, le 30 avril 1922, à l'âge de 66 ans, 3 mois, est décédée Alexina Proulx, épouse en première noce de Napoléon St-Louis et en seconde noces de Joseph Racette.

SAUMIER — A Saint-Anicet, le 25 avril 1922, à l'âge de 28 ans, un mois, est décédée Rose Saumier, fille d'Anicet Saumier.

SERAFINI— A Montréal, le 26 courant, à l'âge de 74 ans, est décédée Louisa Serafini, née Bachelot, épouse de feu Bernard Serafini.

Moncton, N. B., 3. — **La fabrique de lait pasteurisé Mann, à Lewisville a été rasée par le feu,** hier soir, entre 10 et 11 **heures.** Les **pertes sont de $8,000.**